

Syndicat mixte du Grand Site
Cap d'Erquy - Cap Fréhel

DOCOB

Site Natura 2000

Cap d'Erquy - Cap Fréhel

ZPS FR 5310095

ZSC FR 5300011

VOLUME IV

stratégie de gestion

juin 2023

DOCUMENT VALIDE PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE LE 05/06/2023

Partenaires :



Malignon



Mai 2023

Le Document d'Objectif du site Natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel

a été rédigé par

le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel

et l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Maître d'ouvrage

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Suivi de la démarche : DREAL : Pierre-Jean BERTHELOT
DDTM22 : Magali LECLERCQ et Claire TREHET
Préfecture maritime : Sophie OLLIVIER, Pierre MISKO et Mathilde GARNIER

Présidents du Comité de pilotage (COPIL)

Coprésidence du Préfet des Côtes-d'Armor et du Préfet Maritime de l'Atlantique

Maître d'œuvre

Rédaction du document d'objectifs entre mai 2021 et avril 2023 : Aurélien PIERRE (Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel), Olivier ABELLARD (Office Français de la Biodiversité – OFB), Sven MELLAZA (OFB), Pauline BLANCHARD (OFB), Marion COLLIN et Elodie GIACOMINI (OFB)
Rédaction de l'Analyse Risque Pêche (ARP) Habitats : Noëlie DEBRAY (OFB) et Nolwenn HAMON (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins – CRPMEM Bretagne)

Référence à utiliser

PIERRE A., ABELLARD O., MELLAZA S., BLANCHARD P., COLLIN M. & GIACOMINI E. (2023). Document d'objectifs du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel (FR5310095 et FR5300011), volume IV – Stratégie de gestion. DREAL Bretagne, 287 p.

Merci aux différentes structures qui ont contribué à tout ou partie de la rédaction du DOCOB :

ACECA, ACGE22, ADA Bretagne, Al Lark, Amicale des Plaisanciers Réginiens, Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côtes d'Emeraude, Armor Navigation, Armor Surf School, Armor Volley Ball, Association des Cyclorandonneur de la Presqu'île Castine, Association des Ports de Plaisance de Bretagne, Association Landes et Bruyères, Association Pêcheurs plaisanciers Cotes-d'Armor, Association Rhéginéenne de la Coquille Saint-Jacques, Blue Fish, Bretagne Grands Migrateurs, Bretagne Granit, Bretagne Vivante - SEPNEB, Camping Le Guen et Saint-Michel, Camping des salines, Camping du Pont de l'Etang, Capbike, Cap Evasion Velo, Carine Mesnard (Eleveuse de chevaux), Carrières de Fréhel, CBNB, CCI22, Centre Equestre des Cognets, Centre Nautique d'Erquy, Centre Nautique Fréhel, Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor, Chèvrerie du Cap, Codep Voile des Côtes-d'Armor, Cœur Emeraude, Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne, Commune d'Erquy, Commune de Fréhel, Commune de Matignon, Commune de Plébouille, Commune de Plévenon, Commune de Saint-Cast-le-Guildo, Comité Départemental de Voile des Côtes-d'Armor, Compagnie Armoricaine de Navigation, Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Conservatoire du littoral, Côtes-d'Armor destination, Côtes-d'Armor Nature Environnement, CRC Bretagne, CDPMEM des Côtes-d'Armor, CRPF, CRPMEM Bretagne, DDDCSJS, Denis Barbedienne (Apiculteur), Dinan Agglomération, DRAAF Bretagne, FDAAPPMA des Côtes-d'Armor, Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor, Ecuries Saint-Sébastien, Erquy Rando, Fédération Française de Randonnée des Côtes-d'Armor, Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins Bretagne et Pays de la Loire, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs des Côtes-d'Armor, Fréhel multisports, Fresnaye Team, GECC, GMB, GEOCA, GRECIA, Histoire d'Eau Plongée, Hollenn Breizh, Hôtel le Manoir Saint-Michel, Iberdrola, Ifremer, Jean-Yves Chatellier (Historien local), Joel Mercier (Apiculteur), Kitesurf 22, Kite to Breizh, La Chèvrerie de Fréhel, Lamballe Terre & Mer, La Petite Ferme d'Emeraude, Les Goélands d'Armor, MJC du Plateau, Océanopolis, Office de Tourisme Cap d'Erquy – Val André, ONF des Côtes-d'Armor, Ouest parapente, Pays de Saint-Brieuc, Planète Mer, Port de Saint-Cast-le-Guildo, Roméo Siméon (Ecopâturage Cap d'Erquy), Ruban bleu & Co, Saint-Cast Aventure, S.C.C Erquy, S.C.C Fréhel, S.C.C Matignon, S.C.C Plébouille, S.C.C Plévenon, S.C.C Plurien, S.C.C Saint-Cast-le-Guildo, S.C.P. Château du Meurtel, S.C.P Fort la Latte, S.C.P Le Guen, S.C.P Saint-Hubert, S.C.P Salines Sablons-La Ronnière, Station marine de Dinard, Syndicat mixte Arguenon Penthièvre, UNAN, VivArmor Nature.

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/accueil>

Sommaire

Introduction	4
Partie A – Objectifs et mesures de gestion	5
I. Les objectifs de conservation	6
I.1. Les objectifs à long terme	6
<i>I.1.1. Définition des objectifs à long terme</i>	6
<i>I.1.2. Les objectifs à long terme sur le site Natura 2000</i>	7
I.1.2.a. Pour les enjeux terrestres	7
I.1.2.b. Pour les enjeux marins	10
I.2. Les Objectifs opérationnels	14
<i>I.2.1. La définition des objectifs opérationnels</i>	14
<i>I.2.2. Les objectifs opérationnels sur le site Natura 2000</i>	15
II. Les mesures de gestion	17
II.1. Contenu et descriptif des fiches mesures	17
II.2. Listes des fiches-mesures	17
Partie B – Les outils contractuels	21
I. Les contrats Natura 2000	22
I.1. Qu'est ce qu'un contrat Natura 2000 ?	22
I.2. Qui peut souscrire à un contrat Natura 2000 ?	22
I.3. Les avantages pour les signataires	22
I.4. Les engagements pour les signataires	23
I.5. Le cahier des charges	23
I.6. Les actions contractuelles éligibles	24
II. Les chartes Natura 2000	30
II.1. Qu'est ce qu'une charte Natura 2000 ?	30
II.2. Que contient une charte Natura 2000 ?	30
II.3. Qui peut signer une charte Natura 2000 ?	30
II.4. Les avantages pour les signataires	31
II.5. Les engagements pour les signataires	31
II.6. Qui contrôle les engagements pour les signataires ?	31
II.7. Comment adhérer à la charte ?	31
Partie C – Méthodes de suivi et d'évaluation	32
I. La démarche d'évaluation	33
I.1. Intégration de la démarche	33
I.2. La méthode du « Tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre	34
II. Le suivi de la gestion	35
II.1. Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion	35
II.2. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	35
III. Valorisation de l'évaluation	36
III.1. Les tableaux de bord	36
III.2. L'adaptation du document d'objectifs	37
Partie D – Annexes	38
Annexe I : Les Fiches mesures	39
Annexe II : Les Fiches mesures détaillées	138
Annexe III : les tableaux d'arborescence	224
Annexe IV : La charte Natura 2000	266

Introduction

Une stratégie opérationnelle

Natura 2000¹ est un dispositif européen qui vise à **assurer la survie à long terme** des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. (INPN, 2021).

Par la désignation des sites, les États s'engagent à **maintenir ou restaurer** l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents. Pour atteindre cet objectif à long terme (OLT), les États membres peuvent librement utiliser des mesures réglementaires, administratives (comme l'évaluation des incidences) ou contractuelles (contrat, charte) (INPN, 2021).

D'après le Code de l'Environnement, les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à **conserver ou à rétablir dans un état favorable** à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de **prévention** appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces (Article L414.1.V. du Code de l'Environnement) (République française, 2016).

Ce volume IV vise à présenter la stratégie de gestion retenue pour ce site N2000.

Trois grandes parties sont proposées :

- I - Les objectifs et les mesures
- II - Les outils contractuels (contrat et charte)
- III - Les modalités d'évaluation de la gestion

Sont regroupés en annexe :

- Les fiches mesures,
- Les tableaux de synthèse de la gestion,
- La charte N2000.

En concertation avec les acteurs du territoire

La rédaction des objectifs opérationnels et l'identification des pistes de mesure est issue de la concertation avec les acteurs locaux suite à travail préparatoire des opérateurs. Ce travail a été conduit entre juin 2022 et février 2023.

¹ **Extrait de la Directive Habitat, Faune, Flore**

1/ La Directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2/ Les mesures prises en vertu de la présente Directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3/ Les mesures prises en vertu de la Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. (Article 2 de la Directive 92/43/CEE) (Le Conseil des communautés européennes, 1992)

PARTIE A – OBJECTIFS & MESURES DE GESTION

I. Les objectifs de conservation

Les **objectifs à long terme** (OLT) de portée stratégique précisent l'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces. Les **objectifs opérationnels** (OO) détaillent les modalités à court-moyen terme pour atteindre ces objectifs à long terme et leurs niveaux d'exigence.

Ces objectifs ont, de plus, une importance significative dans la prise en compte des enjeux écologiques dans les **évaluations d'incidences** au titre de Natura 2000. Ils indiqueront aux porteurs de projet les enjeux écologiques sur lesquels les évaluations d'incidences seront nécessaires. C'est en effet au regard des objectifs du site (OLT et OO) et proportionnellement au niveau d'enjeu du site que doivent être réalisées les évaluations des incidences².

Les objectifs opérationnels font le lien entre les objectifs à long terme et les mesures de gestion à prendre par l'opérateur du site Natura 2000. Ils doivent être définis pour les enjeux écologiques du DOCOB au regard des pressions sur le site Natura 2000 (Collectif, 2017). Des mesures permettant de limiter les effets liés à ces pressions seront ensuite proposées. De fait, chaque objectif opérationnel pourra être associé à une ou plusieurs mesures.

I.1. Les objectifs à long terme

I.1.1. Définition des objectifs à long terme

Un objectif à long terme (OLT) est défini dans le cadre de Natura 2000 comme le **maintien ou la restauration de l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire** présents sur le site.

Ils sont basés sur les critères de la définition de l'état favorable de conservation de la directive Habitats-Faune-Flore (art. 1^{er}) et de la directive Oiseaux (art. 2 et 3, populations et habitats d'espèce).

Pour rappel, pour les habitats de la directive, ces critères sont :

- L'**aire de répartition** et les **surfaces** occupées au sein d'une aire donnée ;
- La **structure** et les **fonctions** spécifiques nécessaires à son maintien ;
- L'**état de conservation** des espèces typiques.

Pour les espèces de la directive, ces critères sont :

- La **dynamique** de la population ;
- L'**aire de répartition** ;
- Le **bon état de l'habitat** de l'espèce.

Afin de pouvoir évaluer la progression vers l'état souhaité sur le long terme, un **niveau d'exigence** est précisé (quantitatif ou qualitatif). Ce niveau d'exigence peut être assimilé à la cible précise visée au travers de l'OLT et traduit l'ambition portée par les gestionnaires dans les limites du possible (selon les

² Extrait de la circulaire EI : L'évaluation des incidences Natura 2000 n'a pas vocation à s'intéresser à l'ensemble des incidences d'une activité sur l'environnement : elle ne traite que des incidences de l'activité sur les objectifs de conservation du site. Ceux-ci sont décrits dans le document d'objectifs (DOCOB) du site (à défaut dans le formulaire standard de données) et concernent la conservation et la restauration de certains habitats ou certaines espèces animales et végétales qui justifient la désignation du site (AIDA, 2010).

moyens et techniques disponibles) ; c'est également cette cible qui définira les suivis nécessaires et les indicateurs d'état à calculer dans le cadre de l'évaluation de l'atteinte de l'OLT.

La définition des objectifs à long terme doit permettre :

- De **répondre aux responsabilités** qui incombent au gestionnaire ;
- D'avoir une **vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre** pour un enjeu particulier ;
- D'identifier **ce que l'on évaluera** pour mesurer l'efficacité de la gestion ;
- De fixer un cadre stratégique **orientant les choix opérationnels** à engager sur le court/moyen terme.

Les objectifs des directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » sont clairs : par la désignation des sites, les Etats membres s'engagent à maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000.

I.1.2. Les objectifs à long terme sur le site Natura 2000

a. Pour les enjeux terrestres

Code	Habitat/Espèce	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Objectif à long terme
LES HABITATS TERRESTRES				
1210	Végétation annuelle des laissés de mer	Très fort	Moyen	OLT1 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire
1220	Végétation vivace des rivages de galets	Très fort	Moyen	
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Très fort	Moyen	
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Très fort	Moyen	
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	Très fort	Moyen	
2110	Dunes mobiles embryonnaires	Très fort	Bon	
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	Très fort	Moyen	
2130*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Très fort	Mauvais	
2190	Dépressions humides intradunaires	Très fort	Moyen	
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Fort	Bon	
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Très fort	Moyen	
4030	Landes sèches européennes	Très fort	Moyen	
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Fort	Bon	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Moyen	Moyen	
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	Très fort	Moyen	
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	Fort	Moyen	
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Moyen	Moyen	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Très fort	Moyen	
91^{EO}*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	Fort	Bon	
LA FLORE TERRESTRE				
1441	Oseille des rochers <i>Rumex rupestris</i>	Très fort	Moyen	OLT2 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers
LES MAMMIFERES TERRESTRES				
1304	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Majeur	Moyen	OLT3 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Majeur	Mauvais	
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Majeur	Moyen	
1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Majeur	Moyen	
1324	Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort	Moyen	
1321	Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Très fort	Bon	
1303	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort	Bon	
LES OISEAUX TERRESTRES				
A082	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Majeur	Mauvais	OLT4 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux terrestres d'intérêt communautaire
A103	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Majeur	Mauvais	

A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Majeur	Moyen	
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Fort	Bon	
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Fort	Moyen	
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Fort	Mauvais	
A236	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Moyen	Bon	
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquatica</i>	Fort	Mauvais	
LES AMPHIBIENS					
1166	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Majeur	Mauvais	OLT5 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de Triton crêté
LES INVERTEBRES TERRESTRES					
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Moyen	Bon	OLT6 - Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant

b. Pour les enjeux marins

Code	Habitat/Espèce	Niveau d'enjeu	Etat de conservation	Objectif à long terme
LES HABITATS MARINS				
1110	1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés	Faible	Bon	OL7 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire
	1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>	Fort	Moyen	
	1110-3 Sables grossiers et graviers	Fort	Moyen	
	1110-3 Banc de Maërl	Fort	Moyen	
1160	1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux	Faible	Moyen	
1170	1170-1 La roche supralittorale	Moyen	Bon	
	1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité	Moyen	Bon	
	1170-3 La roches médiolittorale en mode exposé	Moyen	Bon	
	1170-5 Roche infralittorale en mode exposé	Fort	Inconnu	
	1170-9 Les champs de bloc	Faible	Moyen	
	1170-ND C4 Sédiments hétérogènes du circalittoral côtier	Fort	Inconnu	
	1170-ND C1 Roches ou blocs du circalittoral côtier	Moyen	Inconnu	
1140	1140-1 Sables des hauts de plages à Talitres	Faible	Moyen	
	1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à <i>Orchestria</i>	Faible	Moyen	
	1140-3 Estrans de sable fin	Moyen	Moyen	
	1140-4 Sables dunaires	Faible	Moyen	
	1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers	Faible	Moyen	
1130	1130-1 Slikke en mer à marées	Moyen	Moyen	
8330	8330-1 Grottes en mer à marées	Fort	Inconnu	
LES MAMMIFERES MARINS				
1349	Grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	Fort	Moyen	OLT8 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères marins d'intérêt communautaire
1351	Marsouin commun <i>Phocoena phocaena</i>	Moyen	Moyen	
1365	Phoque veau marin <i>Phoca vitulina</i>	Faible	Bon	
LES AMPHIALINS				
1101	Esturgeon européen <i>Acipenser sturio</i>	Indéterminé	Mauvais	OLT9 - Contribuer au maintien de la présence des populations et à la restauration du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire.
1102	Grande alose <i>Alosa alosa</i>	Indéterminé	Mauvais	
1103	Alose feinte <i>Alosa fallax</i>	Indéterminé	Mauvais	
1095	Lamproie marine <i>Petromyzon marinus</i>	Indéterminé	Mauvais	
1099	Lamproie fluviatile <i>Lampetra fluviatilis</i>	Indéterminé	Mauvais	
1106	Saumon atlantique <i>Salmo salar</i>	Indéterminé	Mauvais	
LES OISEAUX MARINS				
Oiseaux nicheurs				
A026	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Indéterminé	Bon	
A053	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Faible	Bon	
A184	Goéland argenté <i>Larus argentatus</i>	Moyen	Moyen	

A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Faible	Bon
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Faible	Bon
A130	Huitrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Moyen	Moyen
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Moyen	Bon
A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Moyen	Moyen
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Indéterminé	Bon
A199	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	Majeur	Mauvais
A204	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Majeur	Mauvais
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Fort	Moyen
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Majeur	Mauvais
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Moyen	Bon
Oiseaux reproducteurs				
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Fort	Moyen
A191	Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Moyen	Moyen
A192	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Majeur	Mauvais
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Faible	Bon
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	Fort	Moyen
A204	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Majeur	Mauvais
Oiseaux en période internuptiale				
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Moyen	Bon
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avocetta</i>	Moyen	Bon
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Moyen	Moyen
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Moyen	Bon
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Moyen	Moyen
A027	Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Moyen	Bon
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Faible	Bon
A007	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Moyen	Moyen
A196	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Faible	Bon
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Moyen	Bon
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Fort	Bon
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Faible	Bon
A003	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Moyen	Bon
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Moyen	Moyen
A384	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Fort	Moyen
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Moyen	Bon
A139	Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	Moyen	Moyen
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	Majeur	Mauvais
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Fort	Moyen
A194	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Faible	Bon
A191	Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Moyen	Bon
A192	Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Moyen	Moyen
A195	Sterne naine	<i>Sternula albifrons</i>	Moyen	Bon
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Moyen	Bon
A156	Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Moyen	Moyen
A143	Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Moyen	Moyen
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Faible	Bon
A152	Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Moyen	Bon
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Moyen	Bon
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Faible	Bon

OLT10 - Contribuer au rétablissement et/ou au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.

A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Moyen	Bon
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Faible	Bon
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Faible	Bon
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Faible	Bon
A164	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Moyen	Bon
A161	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Moyen	Bon
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Faible	Bon
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Moyen	Moyen
A158	Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Fort	Moyen
A063	Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Majeur	Moyen
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Moyen	Moyen
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Faible	Bon
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Faible	Bon
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Moyen	Bon
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Faible	Bon
A064	Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	indéterminé	Moyen
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	Moyen	Bon
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Moyen	Moyen
A066	Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Fort	Mauvais
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Moyen	Bon
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Moyen	Bon
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Moyen	Bon
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Faible	Bon
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Fort	Moyen
A147	Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Moyen	Moyen
A145	Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Faible	Bon
A144	Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Moyen	Bon
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Faible	Bon
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Faible	Bon
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Moyen	Bon
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Moyen	Bon
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>	Faible	Bon
A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Faible	Bon
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Faible	Bon
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Moyen	Bon
A175	Grand labbe	<i>Stercorarius skua</i>	Faible	Bon
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Moyen	Bon
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Moyen	Bon
A006	Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Moyen	Bon
A199	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	Moyen	Bon
A025	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Indéterminé	Bon
A173	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Faible	Bon
A172	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Faible	Bon
A204	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Majeur	Moyen
A178	Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>	Moyen	Bon
A188	Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Faible	Bon
A136	Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Faible	Bon
A200	Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Moyen	Moyen
A013	Puffin des anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	Faible	Bon

A012	Puffin fuligineux	<i>Ardenna grisea</i>	Faible	Moyen	
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Moyen	Bon	
A169	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Moyen	Bon	

Synthèse des 10 objectifs à long terme pour les enjeux écologiques des sites ZSC et ZPS

ZSC Cap d'Erquy – Cap Fréhel et ZPS Cap d'Erquy – Cap Fréhel :

TER	MER	Code	Objectif à long terme
		OLT1	Contribuer au maintien du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire
		OLT2	Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d' Oseille des rochers
		OLT3	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire
		OLT4	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d' oiseaux terrestres d'intérêt communautaire
		OLT5	Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de Triton crêté
		OLT6	Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant
		OLT7	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire
		OLT8	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères marins d'intérêt communautaire
		OLT9	Contribuer au maintien de la présence des populations et à la restauration du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire
		OLT10	Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d' oiseaux marins d'intérêt communautaire

I.2. Les objectifs opérationnels

II.2.1. Définition des objectifs opérationnels

Il s'agit des **choix de gestion à moyen terme** établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme. Les objectifs opérationnels doivent permettre **d'éviter, réduire ou limiter ces facteurs**. Ils peuvent être de portée préventive, pour éviter que la situation ne se dégrade à l'avenir ou de portée curative, pour améliorer la situation.

Les objectifs opérationnels encadrent la **stratégie d'action** mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'actions, arbitrage dans les moyens disponibles, etc.

L'atteinte successive des objectifs opérationnels **contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme**.

Le guide du Cahier Technique n°88³ précise les principales caractéristiques des objectifs opérationnels :

- Ils doivent être **clairement qualifiés** et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent ;

³ Guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

- Ils portent sur les facteurs à faire varier pour atteindre l'état de conservation visé par les objectifs à long terme ;
- Ils sont établis pour une **durée de 3 à 5 ans** avant d'être évalués et réviser si besoin. Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits ;
- Ils supposent la mise en œuvre d'**une ou plusieurs actions** afin d'être atteints.

Pour faciliter la mobilisation des acteurs et apporter de la synergie entre les différentes politiques publiques, il convient de prendre en considération le volet stratégique des documents de planification mis en œuvre sur le territoire (DSF avec lequel il y a une obligation de compatibilité, SDAGE, SAGE, SRADDET, etc.) et des outils régionaux (PLAGEPOMI) ou nationaux comme les Plans Nationaux d'Actions (ex : PNA Amphihalins, PNA Puffin des Baléares, etc.). Cette prise en compte permettra d'anticiper la mise en œuvre du futur plan d'actions du DOCOB en cherchant à mutualiser au mieux les moyens humains et financiers disponibles sur le territoire. On veillera par conséquent à reprendre des libellés d'objectifs opérationnels existants lorsqu'ils conviennent.

Obligation de compatibilité avec le DSF la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Pour le volet marin du DOCOB, les objectifs opérationnels doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du DSF, validé en septembre 2019 par le Préfet Maritime de l'Atlantique (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2019). 15 objectifs stratégiques environnementaux ont été définis pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Ils sont précisés par 56 objectifs particuliers, accompagnés d'indicateurs et de cibles permettant leur évaluation, suivi et rapportage auprès des instances nationale et européenne.

II.2.2. Les objectifs opérationnels sur le site Natura 2000

Sur les sites ZSC et ZPS Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 30 objectifs opérationnels ont été identifiés en réponse aux facteurs influençant l'état des enjeux écologiques. Des objectifs opérationnels ont également été formalisés au regard des actions transversales comme la connaissance, la sensibilisation et la gestion du site.

TER	MER	Facteur d'influence	Code	Objectif opérationnel
		Evolution naturelle des milieux	001	Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts
		Fréquentation	002	Maîtriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site
	003		Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel.	
	004		Restaurer les zones dégradées	
		Gestion forestière	005	Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques
		Dérangement et stress	006	Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
		Déchets	007	Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
		Nutriments	008	Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation
		Pollutions	009	Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
		Espèces exotiques envahissantes et autochtones	0010	Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux autochtones
		Changements climatiques	0011	S'adapter aux effets du changement climatique
		Atteintes directes aux espèces et aux habitats	0012	Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes
	0013		Limiter la dégradation voire la destruction des habitats d'intérêt communautaire	
	0014		Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	
		Perturbations physiques	0015	Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à fort enjeu écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
		Aménagements du littoral, urbanisation	0016	Limiter les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
		Emission de bruit	0017	Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer
		Blessures et mortalité	0018	Réduire les captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et d'amphihalins
	0019		Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine public maritime des espèces identifiées au titre de l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et menacées au niveau européen*	
	0020		Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines	
		Fragmentation	0021	Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
	0022		Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre	
		Disponibilité de la ressource alimentaire	0023	Veiller à ce que la disponibilité de la ressource alimentaire soit maintenue pour l'avifaune
		Collision	0024	Limiter les risques de collisions de l'avifaune et des chiroptères avec les infrastructures en mer
		Manque de connaissances scientifiques	0025	Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
	0026		Améliorer en continu les connaissances des usages professionnels ou récréatifs au sein du site Natura 2000	
		Manque de connaissance par les acteurs des enjeux de conservation	0027	Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
		Besoin de coordination	0028	Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques
	0029		Intégrer les enjeux de conservation dans les processus réglementaires	
	0030		Assurer l'animation du site Natura 2000	

II. Les mesures de gestion

II.1. Contenu et descriptif des fiches-mesures

A la suite des volumes II (diagnostic écologique) et III (diagnostic socio-économique) et de la définition des enjeux de conservation des sites Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel (cf. sections I.1 et I.2), cette section du volume IV du DOCOB s'intéresse à l'ensemble des mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement identifiés.

Les fiches-mesures présentent les types d'actions qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration en bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés. D'autres actions pourront être envisagées dans la mesure où elles répondent aux objectifs opérationnels préalablement identifiés pour les sites Natura 2000.

➤ **Logique des fiches-mesures**

Les fiches-mesures sont :

- Des **propositions de réalisation** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- **Standardisées** afin d'en faciliter la lecture ;
- **Indépendantes** les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- Rangées **par objectifs** ;
- **Priorisées** en fonction de l'importance de l'enjeu et de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers.

Les fiches-mesures ne sont pas :

- Des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte d'un aménagement, d'une zone à entretenir, des coûts, etc. ;
- Des documents figés dans le temps. Leur contenu peut être et doit être ajusté selon l'évolution du territoire et des techniques.

➤ **Concertation/consultation**

Les fiches-mesures ont été rédigées avec le soutien du Conservatoire Botanique National de Brest. Elles sont également issues d'une large concertation avec les experts naturalistes, gestionnaires et acteurs du territoire. L'ensemble des fiches-mesures ont été soumises à consultation des membres du COPIL avant la validation finale du DOCOB.

II.2. Liste des fiches-mesures

Sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 46 fiches-mesures sont proposées, dont :

- 13 mesures terrestres
- 13 mesures marines
- 10 mesures transversales (terre/mer)
- 6 mesures communication et sensibilisation
- 3 mesures gouvernance

13 fiches-mesures terrestres (TER)

Priorité	Code	Mesure	Page
1-3	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques terrestres	42
3	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	44
3	TER3	Amélioration des connaissances et contribution aux actions d'amélioration des continuités écologiques pour les espèces d'intérêt communautaire	46
2-3	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	48
1-2	TER5	Maintien du principe d'interventions minimales sur les milieux stables	50
1-3	TER6	Maîtrise et organisation de la fréquentation et du dérangement	52
1-2	TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire (landes, milieux dunaires, prairies, mégaphorbiaies, milieux aquatiques)	54
2	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	56
1-3	TER9	Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones	58
1-3	TER10	Maintien/restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères	60
2-3	TER11	Maintien/restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques	62
3	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	64
1-2	TER13	Protection et suivi des colonies d'oiseaux marins	66

13 fiches-mesures marines (MER)

Priorité	Code	Mesure	Page
1	MER1	Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostère	70
1	MER2	Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur les herbiers de zostères	72
1	MER3	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles	74
1	MER4	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche	76
1	MER5	Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces marines non indigènes	78
2	MER6	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs	80
2	MER7	Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins	82
2	MER8	Réduction des risques de captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et de poissons amphihalins	84
1	MER9	Développement de la lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles	86
1	MER10	Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer	88
1	MER11	Evaluer et lutter contre les pêches illégales	89
1	MER12	Partage de connaissances sur les poissons amphihalins	90
2	MER13	Connaissance du milieu marin	92

10 fiches-mesures transversales terre/mer (TM)

Priorité	Code	Mesure	Page
1	TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives	96
2	TM2	Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation	98
2	TM3	Carénage éco-responsable : augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation	100
2	TM4	Encouragement de la certification Port Propre	102
2	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	104
2	TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation	106
2	TM7	Retrait des épaves et navires abandonnés	108
2	TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes	110

2	TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	112
3	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	114

6 fiches-mesures communication et sensibilisation (CS)

Priorité	Code	Mesure	Page
1	CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public	118
1-3	CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	120
2	CS3	Sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude	122
2	CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied	124
2-3	CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	126
2	CS6	Implication des usagers dans la gestion du site natura 2000	128

3 fiches-mesures gouvernance (GOUV)

Priorité	Code	Mesure	Page
1	GOUV1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	132
1-2	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	134
1-3	GOUV3	Animation du site Natura 2000	136

L'ensemble des fiches mesures simplifiées est présenté en annexe I de ce document et l'ensemble des fiches mesures détaillées est présenté en annexe II de ce document.

PARTIE B – LES OUTILS CONTRACTUELS

I. Les contrats Natura 2000

I.1. Qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Pour l'application concrète du DOCOB, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000, ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site, peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés « **contrats Natura 2000** ». Les contrats conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de **contrats portant sur des engagements agro-environnementaux**.

Le contrat Natura 2000 est un **outil de gestion contractuel des milieux Natura 2000 dans les sites Natura 2000**. Il est établi pour une durée minimale de cinq ans et comporte un **ensemble d'engagements** conformes aux objectifs et mesures définis par le DOCOB, visant à la conservation, la restauration et l'entretien des habitats naturels identifiés et cartographiés.

Les contrats Natura 2000 constituent l'**instrument financier** privilégié de mise en œuvre du DOCOB. Ils permettent l'engagement d'un propriétaire, d'un ayant droit, d'une association, d'une collectivité avec l'Etat. Cette **démarche volontaire et rémunérée** permet la réalisation des actions contenues dans le DOCOB. Le financement de cet outil est assuré par l'Etat avec une participation européenne. Dans ce cadre, les signataires reçoivent une contribution financière à hauteur de 100% des dépenses réalisées dans le cadre du contrat. Les collectivités sont quant à elles soumises aux règles de financement classiques et doivent ainsi assurer la prise en charge d'un minimum de 20% des dépenses engagées.

I.2. Qui peut souscrire à un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 est destiné aux **exploitants agricoles**, à des **particuliers**, des **collectivités** ou des **associations**, des **propriétaires** ou des **ayant droits réels** sur des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ou des propriétés bâties sur le site N2000.

- ➔ **Mesures agro-environnementales et climatique (MAEC)** pour les exploitants agricoles sur les terrains qu'ils exploitent ;
- ➔ **Contrats Natura 2000** pour les autres cas.

I.1.3. Les avantages pour les signataires

L'adhésion à un contrat Natura 2000 ouvre le droit à :

- Une **rémunération** en échange du respect de certaines prescriptions et la réalisation d'une ou plusieurs actions de restauration, d'entretien des habitats d'intérêt communautaire ;
- Une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** pour les parcelles situées dans le site Natura 2000 ;
- Une **dispense d'évaluation Natura 2000** pour les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions pratiquées dans les conditions définies de la charte ;
- La **possibilité de communiquer** sur son implication dans le processus Natura 2000 et plus généralement dans la conservation des milieux naturels.

I.1.4. Les engagements pour les signataires

Le signataire s'engage à :

- **Respecter la réglementation nationale** en matière d'espèces protégées, loi sur l'eau, code de l'urbanisme, etc. et **toutes autres dispositions**, notamment relatives à la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, aux demandes d'autorisation au titre du site classé, à la réalisation d'une enquête publique si nécessaire, etc.
- **Respecter ou faire respecter le(s) cahier(s) des charges ;**
- **Solliciter**, pour toute assistance utile au bon déroulement du contrat, **l'animateur Natura 2000**, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens ;
- **Autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et aux experts** désignés par le Préfet pour la mise en œuvre et le suivi du programme, lorsqu'ils en feront la demande ;
- **Autoriser ou faciliter l'accès aux parcelles contractualisées** aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements rémunérés.

I.1.5. Le cahier des charges

Le cahier des charges constitue la **base du contrat Natura 2000**. Approuvé par le Préfet, il est **annexé au contrat** et sert de base pour le contrôle. Ce document décrit le contenu de la prestation attendue et les éventuelles contraintes concernant les conditions techniques de réalisation des opérations.

Deux catégories de cahiers des charges doivent être réalisées :

➤ **Les cahiers des charges types :**

Ils listent l'ensemble des engagements possibles pour atteindre les objectifs du DOCOB, par thématique (ex. cahier des charges type « zones de mouillages »). Les éléments qu'ils contiennent seront nécessaires lors de la rédaction des cahiers des charges opérationnels.

Quatre exemples de « cahier des charges type » sont présentés dans la partie suivante. Il n'est pas pertinent de définir ici de manière précise les coûts des engagements rémunérés, qui dépendent : des conditions spécifiques à chaque secteur d'intervention (topographie du sol, difficulté d'accès, état de la végétation, etc.), des modalités et opportunités de mise en œuvre, de l'évolution des moyens techniques et du marché, de l'évolution des prix en général, etc.

Certains « cahiers des charges types » présentés ci-après listent des techniques nécessaires à l'entretien ou à la restauration des habitats d'intérêt communautaire. Cependant, ce listing ne saurait être exhaustif. En effet, le caractère expérimental du génie écologique implique des innovations imprévisibles au moment de la rédaction de ces cahiers des charges. Les listes qu'ils contiennent présentent des techniques connues à ce jour et pourront être complétées par des innovations lors de la mise en œuvre des actions.

➤ **Les cahiers des charges opérationnels :**

Elaborés au fur et à mesure de la mise en œuvre du DOCOB, pour chacun des contrats N2000, ils s'appuieront sur les engagements listés dans les « cahiers des charges types » et préciseront un certain nombre d'éléments non mentionnés dans ces derniers (détails des interventions, codes relatifs aux mesures de gestion du DOCOB, etc.).

I.1.6. Les actions contractuelles éligibles

Les actions contractuelles éligibles sont les actions de gestion prévues par le DOCOB du site :

- Pour les **milieux terrestres**, elles sont issues de la **liste nationale des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 de l'Arrêté du 17 novembre 2008** modifié fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Les actions sont décrites sous la forme de **fiches à l'annexe 3.2 de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres** en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement.
- Pour les **milieux marins**, elles sont issues ou non de la **liste des contrats Natura 2000 marins** établis par la **Circulaire du 19 octobre 2010** relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins. Les actions identifiées sont décrites à **l'annexe 7 de la Circulaire**.

Les deux circulaires sont accessibles ici : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/textes-nationaux-et-regionaux-relatifs-a-la-mise-a-376.html>

➤ Type d'opération pour les contrats terrestres

La nomenclature des contrats est dorénavant renseignée par « milieu | n° de l'action | P ou R | nature des dépenses » avec :

- type de milieu : N pour ni-agricole ni-forestier / F pour forêt ;
- numéro de l'action : cf. programmation 2007-2013 ;
- caractère ponctuel ou récurrent : P / R ;
- nature des dépenses : « i » pour une opération d'investissement.

Exemple : A32301P (ancienne nomenclature) devient N01Pi

CONTRATS NON AGRICOLES NON FORESTIERS

- N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
- N03Pi – Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- N05R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
- N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- N08P – Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec
- N09Pi – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
- N09R – Entretien de mares ou d'étangs
- N10R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
- N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- N12Pi et Ri – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- N13Pi – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- N14Pi – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- N14R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- N15Pi – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- N16Pi – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

N17Pi – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières
 N18Pi – Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires
 N19Pi – Restauration de frayères
 N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
 N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
 N25Pi – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
 N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
 N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 N29i – Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage
 N30Pi et Ri – Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles
 N31i – Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
 N32 – Restauration des laisses de mer

CONTRATS FORESTIERS

F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes
 F02i – Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
 F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées
 F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
 F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
 F08 – Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
 F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
 F10i – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
 F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
 F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
 F13i – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
 F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt
 F15i – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
 F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
 F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

*NB : Les actions contractuelles suivantes sont **obligatoirement** réalisées :*

. N03Pi en complément de l'action N03Ri

. F14i en complément d'autres actions de gestion des milieux forestiers

➤ **Type d'opération pour les contrats marins (liste non exhaustive)**

- Nettoyage des zones de corps morts abandonnés
- Création d'une zone de mouillages et d'équipements légers pour des navires de plaisance
- Création d'une zone de mouillage pour la plongée
- Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Zones de mouillages existantes de plongée : remplacement par des mouillages « écologiques »
- Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »



CAHIER DES CHARGES TYPE N°1

CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER (SUR BAREME)

Code
N05R

ZSC FR5300011
ZPS FR5310095

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 2130 Dunes mobiles embryonnaires Enjeu très fort - 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Amorpha canariensis</i> Enjeu très fort - 2180* Dunes côtières fixées à végétation herbacée Enjeu très fort - 2190 Dépressions humides intradunaires Enjeu très fort - 4000 Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> Enjeu très fort - 6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux Enjeu fort - 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin Enjeu moyen - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Fauvette pitchou Enjeu fort, Engoulevent d'Europe Enjeu fort, Buseard Saint-Martin Enjeu moyen, ... - Azuré des mouillères Enjeu moyen - Orchis homme pendu Enjeu très fort, Oris aculea Enjeu très fort, Hélichthème nummulaire Enjeu très fort, Oshryz funèbre Enjeu très fort, Sédié annuel Enjeu très fort, Calopacte des Pays-Bas Enjeu très fort, <i>Gymnadeniella moucheron</i> Enjeu très fort, ...
Périmètre d'application	Ensemble des surfaces dans le périmètre terrestre du site Natura 2000 couvrant les habitats prédicts voire parfois en amont de ces surfaces
Bénéficiaire	Une collectivité ou une association

Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DCOB

Objectifs opérationnels :

- O01 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts
- O04 - Restaurer les zones dégradées

Mesures indicatives :

- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire.

Objectifs de l'action

Dégagement ou rabaissement de la hauteur de la végétation arbustive et réouverture des milieux.

Engagements

RÉMUNÉRÉS

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Débroussaillage
- Rabotage des souches
- Exportation : enlèvement des souches et autres hard des parcelles (le procédé de débarrasage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Arrosement des touradons
- Débroussaillage, ~~abattage~~, fauche, avec exportation des produits de coupe
- Broyage au sol et nettoyage de sol, exportation des produits de coupe
- Frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fauche, coupe ou broyage
- Frais d'expertise nécessaires à la détermination des secteurs à faucher
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

NON RÉMUNÉRÉS

- Période d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Respect de la charte graphique et des normes existantes

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, ~~acquisitions~~, etc.)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées

Indicateurs de suivi

- État de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces
- Surfaces d'habitats d'intérêt communautaire restaurées
- Relevés phytosociologiques pour connaître la trajectoire de restauration
- Hauteur de la végétation



**CAHIER DES CHARGES TYPE N°2
CHANTIER D'ELIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPECE
INDESIRABLE**

Code
N20P et R

ZSC FR5300011
ZPS FR5310095

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats terrestres.
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces terrestres.
Périmètre d'application	Ensemble des surfaces dans le périmètre terrestre du site Natura 2000 couvrant les habitats précités ainsi que les autres habitats.
Bénéficiaire	Une collectivité ou une association.

Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB

Objectifs opérationnels :

- OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les réseaux allochtones.
- OO4 - Restaurer les zones dégradées.

Mesures indicatives :

- T09 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des réseaux allochtones.

Objectifs de l'action

Le caractère indésirable des espèces n'est pas défini dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnée. L'action peut ainsi concerner les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce (animale ou végétale) envahissante (autochtone ou exogène), ou d'une essence n'appartenant pas au cortège naturel de l'habitat et dont la présence affecte son état de conservation, voire empêche l'expression de l'habitat.

Engagements

RÉMUNÉRÉS

- Études et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
Pour les espèces végétales
- Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- Coupe des organes reproducteurs avant intervention si nécessaire pour limiter leur prolifération
- Désherbage, coupe d'arbrats, abattage des pieds d'invasives
- Dévitalisation par ~~aplanissement~~ (cerclage)
- Dessouchage : rabotage des souches et/ou traitement des souches au brûleur thermique
- Broyage mécanique des régénérations et tailles de faible diamètre
- Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débordage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Frais d'élimination, de transport et de mise en décharge ou en centre technique des produits de fougère, coupe ou broyage
- Traitement chimique des semis, des rejets, des souches uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet, avec des produits homologués en forêt.
Pour les espèces animales
- Acquisition de cages pièges
- Suivi et collecte des pièges

NON RÉMUNÉRÉS

- Période d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Respect de la charte graphique et des normes existantes
- Absence d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le dragonnage)

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies avant et après les travaux, ~~cartes de localisation~~, etc.)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution et de localisation des travaux avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détermination des factures, attestation sur l'honneur, état de frais, etc.)
- Rapport d'expertise

Indicateurs de suivi

- Etat de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces
- Evolution des surfaces/densités de stations d'espèces végétales exotiques envahissantes

ZSC
FR5300011



CONTRAT NATURA 2000 MARIN

Zones de mouillage existantes : remplacement par des mouillages de moindre impact

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	1130-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Périmètre d'application	Dans le site N2000, les zones d'herbiers en interaction avec des mouillages fixes et forains (à préciser au moment de l'élaboration du contrat)
Bénéficiaire	Une collectivité ou une association

Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB



Objectifs opérationnels :

- O07 Réduire les perturbations physiques (abrasion, érouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats immergés, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes
- O08 Réduire les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes

Mesures (indicatif) :

- MER1 – Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères
- MER2 – Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers
- MER3 – Exclusion spatiale des principaux risques d'impact sur habitats sensibles

Objectifs de l'action

L'action concerne le remplacement de mouillages classiques par des mouillages de moindre impact au sein d'une zone de mouillages existante pour les navires de plaisance.

Engagements

RÉMUNÉRÉS

- Enlèvement des mouillages existants si nécessaire
- Fourniture et pose de mouillages de moindre impact sur les zones identifiées comme sensibles pour les fonds marins
- toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

NON RÉMUNÉRÉS

- gestion de la zone
- charte de bonnes pratiques signée par les utilisateurs

Points de contrôle

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Remplacement des mouillages les plus impactants

Indicateurs de suivi

- Nombre de mouillages existants déposés
- Nombre de mouillages de moindre impact installés
- Etat de conservation des habitats sous les mouillages

ZSC
FR5300011
ZPS
FR5310095



CONTRAT NATURA 2000 MARIN

Ramassage des déchets et prévention des rejets de déchets en mer et sur le littoral

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats du site Natura 2000
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces du site Natura 2000
Périmètre d'application	Tout le périmètre marin du site Natura 2000.
Bénéficiaire	Une collectivité, une association, une structure professionnelle

Lien avec les objectifs opérationnels et les mesures du DOCOB



Objectifs opérationnels :

- Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes.

Mesures :

- TM6 – Ramassage des déchets : accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM8 – Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM9 – Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Objectifs de l'action

Ce contrat concerne les actions de ramassage des déchets sur l'estran et en mer. Il a pour objectif de fédérer différents acteurs autour du thème des déchets et des moyens de lutte. Il s'agit également de faire rencontrer le grand public et les différents agents qui prennent part à la prévention et à la gestion des déchets afin de sensibiliser chacun quant à sa responsabilité individuelle.

Engagements

RÉMUNÉRÉS

- Animation et organisation des campagnes de nettoyage sur les zones littorales
- Opération de nettoyage du milieu sous marin
- Actions spécifiques de collecte des déchets développées par les collectivités territoriales allant au-delà de leurs obligations réglementaires
- Installation de système de limitation des apports directs de déchets vers le milieu marin et les zones littorales
- Actions de sensibilisation du grand public
- Démonstrations de solutions concrètes auprès des professionnels de la mer pour limiter la production déchets et/ou valoriser les déchets

NON RÉMUNÉRÉS

- Fonctionnement courant des porteurs de projet
- Traitement des déchets après ramassage

Points de contrôle

- Volume de déchets collectés sur le littoral et en mer et/ou retenu à la source
- Nombre de participants/entreprises impliqués lors des opérations de ramassage
- Nombre de personnes sensibilisées lors d'actions de démonstration/sensibilisations aux bonnes pratiques

Indicateurs de suivi

- Quantité de déchets encore présents sur les zones concernées à la fin contrat / situation initialement décrite
- Valorisation de l'action citoyenne

II. La Charte Natura2000

Source : Le socle juridique de base de la présente charte renvoie aux articles [R-414-11 \(5ème alinéa\)](#), [R. 414-12](#) et [R.414-12-1](#) du code de l'environnement

II.1. Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 est un élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB), spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (R414-12 du Code de l'environnement). Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB.

A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire. Un contrat et une charte Natura 2000 sont deux outils de gestion indépendants l'un de l'autre et complémentaires. Il est tout à fait possible d'adhérer ou non à ces deux dispositifs sur un même site et dans le même temps.

II.2. Que contient une charte

a – un **rappel du contexte général du site, des enjeux de conservation** et les intérêts de l'adhésion

b – des **recommandations** (« le signataire **veille à** »), qui représentent des **comportements favorables** au maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites. Elles **ne sont pas soumises à contrôle**. L'adhérent veille à respecter l'ensemble de ces recommandations, qui sont établies :

- **sur l'ensemble du site** ;
- **par type de milieux** présents sur les sites ;
- **par type d'activité**.

c – des **engagements de bonnes pratiques** (« le signataire **s'engage à** »), qui contribuent à l'atteinte des objectifs de conservation ou de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire définis dans le DOCOB. Ces engagements sont **volontaires** et **contrôlables** (contrôle de la police de l'environnement et/ou suivi de la part de la structure animatrice via les points de contrôle). Le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie d'entre eux, en cochant les cases correspondantes. Ces engagements sont établis :

- **sur l'ensemble du site** ;
- **par groupes d'habitats** ;
- **par type d'activité**, permettant de garantir que l'activité ne portera pas atteinte aux sites

de manière significative et ainsi dispensant d'évaluation des incidences N2000 (EIN). Le signataire doit s'engager à respecter l'ensemble des engagements spécifiques de l'activité concernée pour être dispensé d'EIN

II.3. Qui peut signer une charte Natura 2000 ?

Toute personne ou structure souhaitant participer à la conservation des milieux naturels et espèces ciblées du site Natura 2000 est concernée, et ce d'autant plus que les usagers et professionnels fréquentent régulièrement le site.

II.4. Les avantages pour les signataires

L'adhésion à la charte offre la possibilité au signataire de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000. Il s'agit d'une distinction valorisant le signataire, susceptible d'avoir des effets vertueux sur ses activités.

En revanche, l'utilisation du logo Natura 2000, à des fins commerciales, par un prestataire ayant signé la charte est strictement interdite. Il est envisageable de proposer une mention « signataire de la charte Natura 2000 du site XX » dans les supports de communication.

II.5. Les engagements pour les signataires

Une personne peut souscrire à tout ou partie des engagements. L'acte d'engagement dure cinq ans. Cet engagement prend effet à compter de la réception du formulaire d'adhésion (CERFA n°15278*1 ci-après) par la Direction Départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor.

II.6. Qui contrôle les engagements pour les signataires

Le préfet des Côtes-d'Armor, le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Bretagne s'assurent du respect des engagements souscrits au sein de la charte Natura 2000.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet concerné peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

II.7. Comment adhérer à la charte

Pour adhérer à la charte, chaque structure ou personne en nom propre doit suivre la démarche suivante :

- a. Cocher les engagements auxquels il souhaite souscrire.
- b. Renseigner, dater et signer le formulaire CERFA n°15278*1 relatif à l'adhésion de la charte Natura 2000 d'engagement de bonnes pratiques.
- c. Envoyer la charte et le formulaire CERFA dûment remplis, accompagnés d'une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) à la DDTM des Côtes-d'Armor.
- d. Le destinataire instruit la demande et accuse réception du dossier complet du signataire. Une copie est transmise à l'opérateur du site Natura 2000.

La charte Natura 2000 complète est présentée en annexe III de ce document.

PARTIE C – METHODES DE SUIVI ET D’EVALUATION

I. La démarche d'évaluation

I.1. Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP).

- <http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>

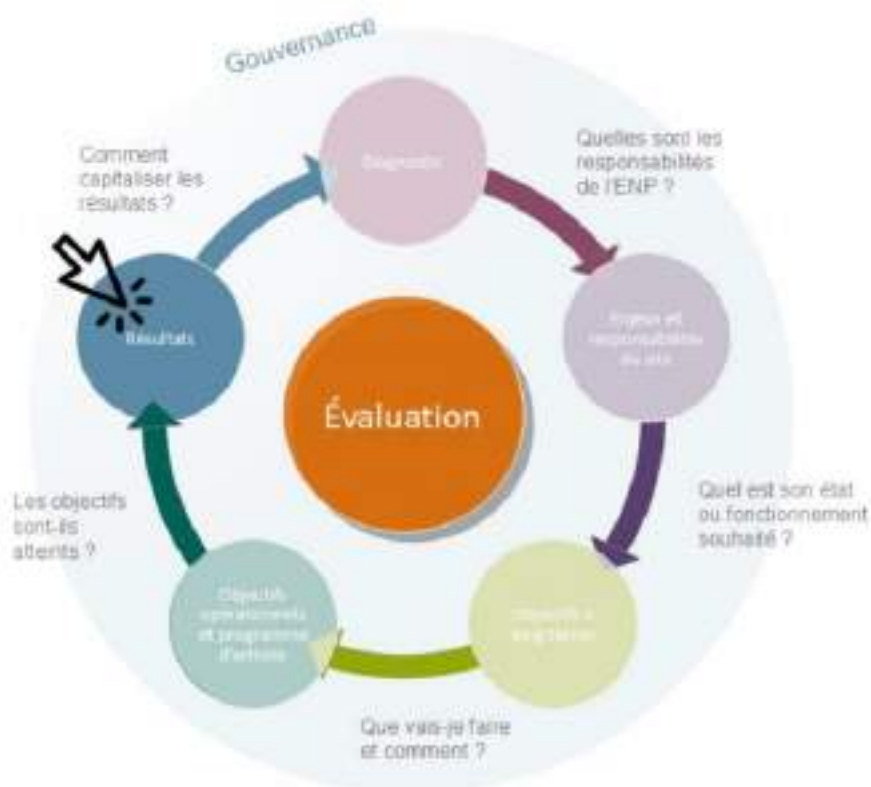


Figure 1 : Schéma représentant la logique d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, afin d'anticiper cette évaluation (a priori et non a posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues, mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

- **L'évaluation de la réalisation des actions de gestion ;**
- **L'évaluation de la réduction des pressions ;**
- **L'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.**

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

I.2. La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du document d'objectifs et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des « tableaux d'arborescence » sont créés pour chaque enjeu de conservation.

Chaque tableau synthétise l'ensemble des informations utiles à la gestion de chaque enjeu ou groupe d'enjeux. Ils compilent les informations concernant le groupe d'enjeu, l'état de l'enjeu, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de l'enjeu, les principaux facteurs d'influence, les objectifs opérationnels proposés et leurs indicateurs et enfin les propositions de mesures en lien avec ces objectifs opérationnels. Le niveau de priorité de chaque mesure est indiqué dans le tableau. Les mesures à conduire en priorité sont celles qui doivent permettre de réduire significativement les pressions sur les enjeux les plus forts.

ENJEU	ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME					
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Opérations (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)
	Qu'est-ce qui est en jeu ?	Comment va l'enjeu ?	Où voulons-nous aller globalement... ... et plus précisément ?				Comment suivre la progression vers les OLT ?	
	INFLUENCES SUR L'ENJEU		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Opérations (mise en œuvre)	Indicateurs de réponse (réalisation)
	Qu'est ce qui peut modifier l'état de l'enjeu et quels sont les effets ?	Que devons-nous faire pour améliorer la situationet pour quels résultats ?			Comment suivre la progression vers les OO ?	Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre des résultats ?

Le tableau d'arborescence :

- Est un outil qui sert à **organiser/planifier** la gestion de façon pragmatique et objective ;
- Est une **aide** à l'élaboration et à l'évaluation ;
- Fait état d'une **situation réelle observée** et d'une **situation souhaitée** ;
- Offre au gestionnaire une **vue synthétique** de la situation ;
- Permet d'**identifier les besoins** en termes de moyens à consacrer et d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs.

Les tableaux sont présentés en annexe IV.

Rq : Les éléments présentés dans les tableaux d'arborescence correspondent à des attendus du code de l'environnement (article R414-11).

II. Suivi de la gestion

II.1. Evaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le **niveau de réalisation des mesures du DOCOB**, ainsi que **l'efficacité des mesures engagées**, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures. On examinera notamment les indicateurs de réalisation. Cette évaluation sera conduite chaque année et présentée en COPIL Natura 2000 via le bilan d'activités.

Ce bilan comprendra une présentation sous forme de tableau de bord ainsi qu'une analyse financière :

- Des actions de suivis et d'animation du DOCOB réalisées par l'opérateur Natura 2000 (réunions, aides pour le montage des contrats Natura 2000, communication, etc.) ;
- De l'état d'avancement des actions du DOCOB réalisées par les différents porteurs de projets (mesures de gestion mises en place, planning, coût, nombre de contrats Natura 2000, etc.) ;
- Des enseignements, orientations et priorités de travail proposées pour l'année à venir.

II.2. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le **suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial** sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux, et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du DOCOB et des travaux de restauration et d'entretien menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris.

Ce type d'évaluation est réalisée tous les 6 ou 10 ans.

Pour les habitats marins et espèces marines, cette évaluation s'appuiera sur des travaux conduits localement et les travaux d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Manche Atlantique Nord-Ouest comme prévu par la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Pour les Habitats terrestres, cette évaluation Pour le milieu terrestre, l'opérateur pourra s'appuyer sur les travaux conduits par les partenaires identifiés localement mais aussi les agences, établissements et associations scientifiques rassemblés autour de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).

Les suivis scientifiques nécessaires à ce travail d'évaluation peuvent prendre différentes formes :

- Cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- Suivis phytosociologiques : quadrats permanents / ponctuels, transects ;
- Suivis symphytosociologiques ;
- Inventaires spécifiques ;
- Recherche d'indices de présence pour les espèces animales, comptages, points d'écoute, etc.

Ils pourront être **réalisés par les gestionnaires des espaces naturels**, confiés à des **prestataires** ou à des **associations, groupes de bénévoles**, ou mis en œuvre dans le **cadre de réseaux existants** (ex : REBENT coordonné par l'Ifremer pour les habitats marins d'intérêt communautaire).

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) est chargé d’harmoniser et de vérifier les protocoles de suivi des habitats et des espèces végétales terrestres d’intérêt communautaire.

Pour les actions impliquant la mise en place d’aménagements et la réalisation d’opérations de gestion sur les milieux naturels, un suivi photographique (avant et après travaux) sera réalisé. Ce suivi permet de communiquer aisément sur la mise en œuvre d’actions en illustrant les résultats.

III. Valorisation de l’évaluation

III.1. Tableau de bord

Les tableaux de bord donnent une vision annuelle et sur le long terme de l’état de santé des habitats et l’efficacité de la gestion. Les tableaux d’arborescence présentent tous les indicateurs qui seront mobilisés pour l’évaluation.

Pour avoir une vue d’ensemble des résultats de l’évaluation, un format de présentation synthétique sera recherché. Le format de présentation tel que proposé dans les parcs naturels marins pourrait servir d’exemple : [Tableau De Bord Pnmi 2019 \(calameo.com\)](#)

III.2. Adaptation du Document d'Objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le DOCOB. Dans ce cas, les **fiches-mesures modifiées ou les nouvelles fiches-mesures** devront être approuvées par le Comité de pilotage pour être opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'écologie.

Le **DOCOB pourra être révisé** quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des **bilans annuels d'activités** réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les réalisations effectuées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le COPIL et les groupes de travail.

PARTIE D – ANNEXES

Annexe I. Les fiches mesures

Priorité	Code	Mesure	Page
1-3	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques terrestres	42
3	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	44
3	TER3	Amélioration des connaissances et contribution aux actions d'amélioration des continuités écologiques pour les espèces d'intérêt communautaire	46
2-3	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	48
1-2	TER5	Maintien du principe d'interventions minimales sur les milieux stables	50
1-3	TER6	Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels	52
1-2	TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire	54
2	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	56
1-3	TER9	Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones	58
1-3	TER10	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Chiroptères	60
2-3	TER11	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques	62
3	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	64
1-2	TER13	Protection et suivi des colonies d'oiseaux marins	66
1	MER1	Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostère	70
1	MER2	Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères	72
1	MER3	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles	74
1	MER4	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche	76
1	MER5	Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines	78
2	MER6	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs	80
2	MER7	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'approche et d'observation des	82
2	MER8	Réduction des risques de captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins	84
1	MER9	Développement d'une lutte passive contre la déprédation sur les zones	86
1	MER10	Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer	88
1	MER11	Evaluer et lutter contre les pêches illégales	89
1	MER12	Partage de la connaissance sur les poissons amphihalins	90
2	MER13	Connaissance du milieu marin	92
1	TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives	96
2	TM2	Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation	98
2	TM3	Promotion d'un carénage éco-responsable : augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation	100
2	TM4	Encouragement de la certification Port Propre	102
2	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	104
2	TM6	Ramassage des déchets : accompagnement des initiatives et sensibilisation	106
2	TM7	Retrait des épaves et navires abandonnés	108
2	TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes	110

2	TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	112
3	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	114
1	CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public	118
1-3	CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	120
2	CS3	Mise en place d'une sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude	122
2	CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied	124
2-3	CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	126
2	CS6	Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000	128
1	GOUV1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	132
1-2	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	134
1-3	GOUV3	Animation du site Natura 2000	136

Fiches actions terrestres

Priorité	Code	Mesure	Page
1-3	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques terrestres	42
3	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	44
3	TER3	Amélioration des connaissances et contribution aux actions d'amélioration des continuités écologiques pour les espèces d'intérêt communautaire	46
2-3	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	48
1-2	TER5	Maintien du principe d'interventions minimales sur les milieux stables	50
1-3	TER6	Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels	52
1-2	TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire	54
2	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	56
1-3	TER9	Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones	58
1-3	TER10	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Chiroptères	60
2-3	TER11	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques	62
3	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	64
1-2	TER13	Protection et suivi des colonies d'oiseaux marins	66



TER1 – ACQUISITION ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES SUR LES HABITATS NATURELS, LES ESPECES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES TERRESTRES

Priorité

1-3

ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Exemples de mesures liées :

- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER8 Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

Les habitats d'intérêt communautaire présentent un grand intérêt patrimonial en abritant une biodiversité végétale et animale remarquable. La qualité des paysages qu'ils composent suscite notamment l'intérêt de nombreux visiteurs.

Cet afflux de visiteurs s'accompagne de dégradations diverses (piétinement, abandon de déchets, ...) qui peuvent porter atteinte temporairement, voire de manière irrémédiable, à la biodiversité et à l'attractivité même du site. De nombreux habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site suite à un usage historique de l'homme. Ces habitats agricoles extensifs se referment suite à l'abandon de ces pratiques agricoles.

Des actions de préservation et/ou de restauration de ces habitats sont menées pour pérenniser la qualité intrinsèque et la beauté naturelle du site.

Peu de dispositif de suivi a été mis en place dans le cadre du précédent DOCOB, à la fois sur les milieux sans intervention de gestion et dans les unités de gestion par ouverture du milieu ou maîtrise de la fréquentation.

Description des sous-actions

➤ **TER1.1 – Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire**

Cette action consiste à actualiser la cartographie des habitats naturels terrestres du site Natura 2000.

- L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra être précisé sur les entités cartographiques afin de mieux appréhender les unités de gestion prioritaires.
- La réalisation d'une cartographie précise de certains habitats serait opportune afin de mesurer l'efficacité de mesures de gestion (cf. TER5, 6, 7, 8 et 9).

➤ **TER1.2 – Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation**

Les habitats terrestres vont faire l'objet de mesures de préservation ou de restauration. Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme, de ces mesures est mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :

- Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (mise en défens, fauche, pâturage, ...) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de carrés permanents ou de transects (priorité 1).
- Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat le long de lignes permanentes de points contacts (priorité 2).

➤ **TER1.3 – Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation**

- Le suivi des colonies et/ou des populations
- Le suivi des zones fonctionnelles

- Veille de l'arrivée de nouvelles espèces sur le site Natura 2000 (ex : par pose de pièges photos)

➤ **TER1.4 – Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes**

Cette action devra permettre de définir un plan stratégique de lutte contre les espèces susmentionnées, des actions de lutte seront ensuite mises en place pour contrôler le développement de ces espèces (cf. TER8-1).

Ce document stratégique devra inclure :

- Un travail de synthèse bibliographique concernant les espèces végétales exotiques envahissantes identifiées sur le site ;
- Une compilation des données cartographiques concernant les foyers d'espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur le site ;
- Une hiérarchisation des espèces à risque et des actions de lutte à mettre en œuvre en fonction de leur efficacité, des enjeux écologiques identifiés sur les secteurs de propagation, ...
- Une description des méthodes de lutte préconisées pour chaque espèce.
- Les questions d'exportation / valorisation des rémanents seront également à développer (incinération, compostage, ...).

➤ **TER1.5 – Maintien du suivi de l'évolution des milieux naturels**

Plusieurs types de suivis sont proposés :

- Le suivi de l'évolution des milieux naturels est réalisé par outils SIG avec analyse de photos aériennes. Des **orthophotoplans** (images aériennes géoréférencées) à vocation cartographique, sont utilisés comme fonds cartographiques dans les SIG et permettent pour certains secteurs du site Natura 2000 d'avoir un recul d'une centaine d'années sur l'évolution des milieux naturels ;
- Le suivi par **observatoire terrestre** (clichés pris sur plusieurs années et selon le même angle de vue). L'observatoire photographique des Paysages réalisés par le Syndicat mixte du Grand Site de France peut également servir afin de pouvoir analyser l'évolution des milieux aux échelles temporelles longues. L'analyse diachronique permet de suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace des habitats naturels. D'un point de vue pédagogique, ces observatoires permettent de préciser le temps nécessaire à la reconquête des habitats restaurés et de démontrer l'efficacité des travaux de restauration engagés. Les protocoles sont définis dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage de Bretagne (OPPB), en précisant notamment les sites nécessitant un suivi, la fréquence du suivi et l'analyse des données recueillies.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER1.1	- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
TER1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Conservatoire Botanique National de Brest - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude 	- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor,
TER1.3		- Conservatoire Botanique National de Brest
TER1.4		- Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,
TER1.5		- Conservatoire du littoral
TER1.5		- Bureaux d'études
		- Groupe Mammalogique Breton, Bretagne vivante, Vivarmor nature, Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes-d'Armor
		- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor
		- Observatoire Participatif des Paysages Bretons

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Références

Rozé F., Forgeard F., Gallet S. (2000). Identification et cartographie des habitats du site Erquy - Fréhel. DIREN – Université de Rennes 1, 87 p.

TBM Environnement (2018). Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur une partie du SIC FR5300011 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel ». MEDDTL – DREAL Bretagne, 191 p.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique

Exemples de mesures liées :

- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- TER6 Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER8 Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

L'érosion du littoral est un phénomène plus ou moins marqué selon les secteurs du périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Des phénomènes d'érosion importants arrivent ponctuellement (ex : Baie de la Fresnaye, Fosse Eyraud) et nécessitent de mettre en œuvre des mesures de mises en défens. De plus, la connaissance des secteurs sujets à l'érosion permet d'anticiper la gestion des habitats et des espèces. Le changement climatique impacte directement les espèces d'arbres constituant la base des habitats d'intérêt communautaire forestier. La répétition des sécheresses et l'augmentation des températures vont impacter les cortèges d'arbres des boisements d'intérêt communautaire. On assiste à la plantation de plusieurs espèces comme des espèces exotiques envahissantes comme le Robinier faux-acacia ou encore l'Erable sycomore, ou des résineux exogènes modifiant les habitats naturels comme par exemple les pins, considérées comme des espèces résistantes aux changements climatiques.

Description des sous-actions

➤ **TER2.1 – Extension du suivi de l'érosion du littoral à l'ensemble du littoral du site Natura 2000**

Le suivi de l'érosion du littoral est réalisé par outils SIG avec analyse de photos aériennes. Des **orthophotoplans** (images aériennes géoréférencées) à vocation cartographique, sont utilisés comme fonds cartographiques dans les SIG.

Des suivis photographiques pourraient être mis en place sur le périmètre Natura 2000 où l'érosion est jugée importante.

Des points de prises de vue avec les angles à respecter, les dates et heures de réalisation des clichés seront déterminés. Il est recommandé autant que possible que la photographie soit toujours réalisée par le même observateur pour limiter les risques de variations malgré le protocole strict défini.

➤ **TER2.2 – Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire**

Le but de l'action est de suivre l'évolution des plantes indicatrices des milieux froids. A cela, s'ajoute la rédaction d'une note bibliographique afin que l'opérateur Natura 2000 puisse conseiller les porteurs de projet forestier pour choisir les espèces d'arbres pouvant être plantées ou replantées afin d'impacter le moins possible le milieu naturel.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER2.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office Nationale des Forêt - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,
TER2.2		

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Bibliographie

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 2010. La gestion du trait de côte. Editions QUAE. 290p.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- OO14 – Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO21 – Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et faisant respecter la réglementation

Exemples de mesures liées :

- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- GOUV2 Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques

Contexte et problématiques

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement qui s'inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Son objectif est de maintenir et de reconstituer un réseau de biodiversité pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire.

Concrètement, la Trame Verte identifie les réservoirs de biodiversité (espaces où la biodiversité est la mieux représentée et la plus riche) terrestre, les corridors écologiques (espaces de connexion entre les réservoirs) et les éléments fragmentant qui viennent interrompre ces continuités. La Trame Bleue, elle, concerne les réservoirs et corridors aquatiques. Pour la Trame Noire, c'est le même principe mais adapté à la biodiversité nocturne, notamment les Chiroptères, dont six espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. L'objectif est de limiter la fragmentation et la dégradation des habitats dues à la pollution lumineuse.

Afin d'éviter les doublons dans les démarches, un lien sera nécessaire avec les autres structures présentes sur le territoire, notamment les collectivités.

Description des sous-actions

➤ TER3.1 – Identification des structures clés pour les fonctionnalités écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des manquements aux continuités écologiques

- Recenser et synthétiser les connaissances sur les continuités écologiques ;
- Approfondir les connaissances si nécessaire, par exemple via des études de modélisation sur les possibilités de déplacement d'espèces d'intérêt communautaire en se basant sur des outils existants (logiciel Chloé, Biodispersal, Trame des Mammifères de Bretagne, SimOïko, etc.).

➤ TER3.2 – Contribution à la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les pressions sur les continuités écologiques

A la suite de l'action TER3-1, cette action a pour but de recréer les connexions manquantes à la dispersion des espèces.

- Promotion de la reconstitution du réseau de connectivités (TER9 et 10) dans les secteurs où des manquements ont été identifiés.
- Limitation de la fragmentation et la dégradation des corridors au niveau des éléments clés de la connectivité (TER9 et 10).

Cette action est en lien avec l'action GOUV2.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER3.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Cœur Emeraude - Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Bureau d'études, Universités, Conservatoire Botanique National de Brest, Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns, Groupe Mammalogique Breton, Bretagne Vivante, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,
TER3.2		

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO26 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Exemples de mesures liées :

- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- GOUV2 Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques

Contexte et problématiques

Les habitats d'intérêt communautaire présentent un grand intérêt patrimonial en abritant une biodiversité végétale et animale remarquable. La qualité des paysages qu'ils composent suscite notamment l'intérêt de nombreux visiteurs. Cet afflux de visiteurs s'accompagne de dégradations diverses (piétinement, abandon de déchets, ...) qui peuvent porter atteinte temporairement, voire de manière irrémédiable, à la biodiversité et à l'attractivité même du site. L'afflux de visiteurs peut aussi amener une augmentation de certains usages anciens ou récents. L'augmentation de ces usages peut amener un impact plus fort sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire. De même certains nouveaux usages peuvent ne pas être en adéquation avec la volonté de préservation des sites naturels.

L'évolution de la fréquentation est un facteur clé dans la gestion des espaces naturels, surtout sur des sites comme le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel où plus d'un million de visiteurs foulent les lieux chaque année. Une augmentation de la fréquentation nécessite des aménagements complémentaires de protection des milieux naturels, d'accueil du public. Elle peut également conduire à l'émergence de nouvelles problématiques (sécurité du public, changements d'usages).

Le site du Cap d'Erquy dispose de 9 écompteurs, qui ont été installés entre 2009 et 2013, et répartis entre la Pointe du Cap et la Plage du Guen. 2 écompteurs sont installés au Cap Fréhel, l'un comptant les véhicules accédant au parking du Cap et le second à proximité de la plage de la Fosse à Plévenon ne comptant que les piétons et les cyclistes. Le site privé du Fort La Latte possède également 2 écompteurs installés en 2012 et 2019. Les sites de la Plage Saint-Michel (2014), de Sables d'Or et de la Vallée du Moulin de la mer ont chacun un compteur. Cette installation a été réalisée dans le cadre du schéma d'accueil des visiteurs du Grand Site de France et dans le cadre de la gestion des visiteurs au sein des Espaces Naturels Sensibles du Département des Côtes-d'Armor.

Ces équipements permettent d'obtenir les chiffres de fréquentation enregistrés par les éco-compteurs avec une analyse des données obtenues : variations saisonnières, pics observés et dates correspondantes, comparaison interannuelle.

Description des sous-actions

➤ **TER4.1 – Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres**

Le but de cette action est d'analyser les fluctuations annuelles et périodiques globales. Différents suivis sont proposés :

Appréciation annuelle des fréquentations en espaces naturels :

Cette action a pour but d'analyser les fluctuations annuelles, périodiques et journalières en espaces naturels.

Mise en place et suivi d'indicateurs de fréquentation

Cette action a pour but d'évaluer l'évolution des pressions par la mise en place d'indicateurs pertinents donnant des indications complémentaires.

Réalisation de synthèse :

Dégager les tendances et les éléments marquants sur la base des suivis annuels et des indicateurs de fréquentation.

➤ **TER4.2 – Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée**

Réaliser une veille sur les activités socio-économique existantes et à venir ainsi que la fréquentation qui y est associée. Anticiper si possible leurs impacts sur les habitats naturels et les espèces. Lorsqu'il y a dégradations, essayer de comprendre la logique entraînant cette dégradation pour mieux comprendre les mécanismes du visiteur.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER4.1	<ul style="list-style-type: none">- Communes- Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer- Conservatoire du littoral	<ul style="list-style-type: none">- Communes,- Fort la Latte,- Ecocompteur
TER4.2	<ul style="list-style-type: none">- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	<ul style="list-style-type: none">- Bureaux d'études- Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Références

- Durand O., 2021. Etude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels. Université Rennes 1. Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 113p.
- Aubron G., 1987. Fréquentation du site classé du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes du Nord. Commune de Fréhel. 37p.
- Enoul P., 1998. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1998. O.C.E.A.D.E.. Syndicat des Caps. 70p.
- Joly S., 2002. Stationner au Cap Fréhel : de l'accueil à la protection du site. Syndicat des Caps. 43p.
- Clement M., 1999. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1999. Syndicat des Caps. 27p.
- Chatellier S., 2002. Le Cap Fréhel, un site victime de sa renommée. Comment concilier flux touristique et patrimoine naturel ?. Syndicat des Caps. 25p.
- DAE – SRENS, 2007. Cap Fréhel – Comptage de fréquentation des véhicules en stationnement 2006-2007. Conseil Général des Côtes-d'Armor. 32p.
- Enoul. P., 1997. Organisation de la fréquentation et unités paysagères du Cap d'Erquy. O.C.E.A.D.E.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort - 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques Enjeu très fort - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>. Enjeu très fort - 1210 Végétation annuelle des laisses de mer Enjeu très fort - 1220 Végétation des rivages de galets Enjeu très fort - 1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses Enjeu très fort - 1330 Prés-salés atlantiques Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Plantes : Oseilles des rochers Enjeu très fort, Silène dioïque des Shetlands Enjeu majeur, - Oiseaux (Guillemot de Troïl Enjeu majeur, Pingouin torda Enjeu majeur, Mouette tridactyle Enjeu fort, Bécasseau variable Enjeu moyen, Bécasseau sanderling Enjeu moyen, Faucon pèlerin Enjeu majeur, Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur, ...) - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Barbastelle Enjeu majeur, Murin de Bechstein Enjeu majeur, Murin à oreilles échanrées Enjeu très fort, Grand murin Enjeu très fort, ...), ...
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO4 - Restaurer les zones dégradées

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels.
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire.
- TER9 Limitation du développement des espèces végétales exotiques envahissantes et des résineux allochtones.
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

Certains habitats naturels ne nécessitent pas d'intervention de gestion pour être maintenus en bon état de conservation. Pour ces habitats, une surveillance est malgré tout à mettre en place.

Les pelouses littorales et les landes littorales climaciques sont constituées de végétations rases, installées sur des sols superficiels. Ces habitats en situation exposée sont fortement soumis au vent et aux embruns, et sont installées sur des sols très minces. Ces fortes contraintes écologiques leur confèrent une grande adaptation et une dynamique d'évolution presque nulle.

Les habitats de prés salés sont soumis à une salinité très importantes et au balancement des marées caractéristiques de l'étage médiolittoral que peu d'espèce peuvent supporter et qui limite l'évolution naturelle de ces habitats.

De la même manière, les habitats boisés sont le stade ultime de l'évolution naturelle des milieux.

Ces habitats stables ne nécessitent pas ou peu en général d'intervention de gestion, excepté en cas de dégradation liée à la fréquentation humaine, de début de fermeture du milieu, d'installation d'espèces végétales invasives et de bien maîtriser les interventions sylvicoles pour éviter la disparition de l'habitat et de veiller au bon état sanitaire des peuplements. Le stationnement de véhicules peut également impacter ces milieux en tassant et mettant à nu le sol.

Les habitats de Laisses de mer et de cordons de galets forment sur l'estran et les hauts de plages un écosystème à part entière, aux rôles écologiques importants. Les algues brunes et rouges qui se développent sur les fonds marins sont en partie arrachées par les vagues et rejetées sur la côte. Ces algues arrivent sous forme de dépôts, principalement en haut de plage auxquelles s'ajoutent des restes de petits animaux (coquilles de mollusques, crustacés, capsules de raies, poissons, invertébrés...) et des débris végétaux venus s'échouer. Cet ensemble hétérogène constitue la laisse de mer.

Echouée sur la plage, la laisse de mer joue un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des laisses de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.

Description des sous-actions

- **TER5.1 – Maintien de la restauration passive et du principe d'intervention minimale sur les habitats de falaises et les landes climaciques**
- Mise en place et maintien de la restauration passive : permet la recolonisation d'une végétation naturelle spontanée et sont d'un bien moindre coût que les mesures de restauration active. La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d'aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).
 - Maintien du principe d'intervention minimale : hormis l'installation de mise en défens lorsque nécessaire (cf. action TER6-2) et la limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones notamment des semis naturels (cf. action TER9).
- **TER5.2 – Poursuite de l'approche engagée de non collecte des laines de mer.** A l'inverse, un ramassage manuel ou mécanisé pourrait être réalisé ponctuellement lors d'échouages massifs avérés tout en conservant une partie des laines de mer en haut de plage. La piste d'une valorisation de ces algues d'échouage serait également à étudier. En complément, un ramassage manuel sélectif régulier des macrodéchets est fortement préconisé (cf. action TM6). Des actions de sensibilisation des employés communaux et des usagers sont également nécessaires (cf. action CS1 et CS2).
- **TER5.3 – Incitation à l'approche durable des habitats boisés d'intérêt communautaire.** Ces habitats nécessitent une approche durable afin de concilier conservation des enjeux naturels et maintien des activités économiques. Cependant, pour des raisons de sécurité, il peut être nécessaire d'intervenir ponctuellement. Lors de ces interventions, le bois doit être stocké à proximité de l'endroit de l'intervention afin de le laisser se dégrader.
- **TER5.4 – Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés**
- Mise en place et maintien de la restauration passive : permet la recolonisation d'une végétation naturelle spontanée et sont d'un bien moindre coût que les mesures de restauration active. La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d'aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).
 - Maintien du principe de non intervention : hormis la limitation des espèces exotiques envahissantes (cf. action TER9).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER5.1		- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
TER5.2		- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor,
TER5.3	- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	- Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts - Conservatoire Botanique National de Brest,
TER5.4	- Propriétaires privés	- Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres, d'intérêt communautaire ou non
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces d'intérêt communautaire
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO4 - Restaurer les zones dégradées
- OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site
- OO3 – Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel
- OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte et problématiques

Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Cap d'Erquy – Cap Fréhel abritent une importante biodiversité et composent des paysages essentiellement littoraux d'une qualité remarquable, qui attirent de plus en plus de visiteurs amoureux de nature. La population des communes du site Natura 2000 est doublée pour la commune la moins touristique et multipliée par 7 pour la plus touristique. De plus, le site attire un peu moins de 2 millions de visiteurs par an.

Cet important afflux touristique, et son corollaire d'impacts divers sur les milieux naturels, nécessite une politique forte de vigilance et de préservation afin d'éviter la dégradation du site naturel voire peut-être à terme la perte de son attractivité. Il convient notamment de canaliser la fréquentation des espaces naturels afin de préserver au mieux les écosystèmes (dont les habitats naturels d'intérêt communautaire) et d'en limiter les altérations liées à l'intensité des passages de visiteurs. Des cheminements anarchiques sur les habitats se créent spontanément sur les sites les plus fréquentés, contribuant à leur morcellement, à leur banalisation et à l'accentuation des phénomènes d'érosion du sol. L'installation de dispositifs de mise en défens au niveau des accès aux espaces naturels est fortement préconisée. Sur le site du Cap d'Erquy, les mises en défens sont très régulièrement vandalisées, engendrant un coût très important pour le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor.

Le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est également touché par le développement du camping-caravaning sauvage. Cette pratique consiste à stationner avec un camping-car ou un véhicule aménagé sur des espaces naturels ou des aires de stationnement afin d'y passer la nuit à moindre frais dans un cadre sauvage. Certains usagers utilisent les aires de stationnement existantes qui sont ou ne sont pas réglementées la nuit. D'autres trouvent des sites de stationnement sauvages en empruntant des pistes et des chemins d'exploitation. Ces camping-cars, véhicules aménagés et caravanes peuvent parfois rester installés plusieurs jours d'affilée avec les conséquences que cela incombe : déchets, eaux usées, piétinement.

De plus, la pratique de quads et de motos sur les sentiers littoraux et parfois sur les milieux naturels est ponctuellement constatée.

Description des sous-actions

➤ **TER6.1 – Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation**

- Canalisation de la fréquentation, suppression de chemins en excès, décompactage du sol si nécessaire sur les zones trop dégradées ;
- Réalisation d'études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation
- Pose d'aménagements de contention limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers (ex : monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ;
- Mise en place d'obstacles naturels (ex : lignes de cailloux, barrières végétales, transplantation) pour fermer certains sentiers sans mobilier ;
- Entretien des surfaces piétinées afin de limiter les phénomènes de déport piéton (ex : reprofilage, drainage, apport de matériaux, ...) ;
- Installation de signalétiques directionnelles et informatives ;
- Adaptation des aménagements installés en fonction de l'évolution du milieu, de l'acceptation sociale et de l'évolution des fréquentations (ex : repositionnement de monofils, bifils, ganivelles basses, ...) ;
- Entretien et renouvellement des dispositifs déjà mis en place

En espaces naturels, la stratégie mise en œuvre consiste, d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre en compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.

Des mises en défens particulières pourront être mis dans certains secteurs sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.

Cette mesure est à lier avec des actions de communications sur l'intérêt des aménagements (cf CS1).

➤ **TER6.2 – Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire.**

- Encadrement circulations automobiles autorisées

Définir des plans de circulation et de stockage de matières issues d'une gestion des pollutions marines dans le cadre d'un plan POLMAR localisé (cf. action GOUV2).

- Limitation des pressions automobiles

Pose d'aménagements légers ou naturels canalisant les phénomènes d'augmentation des surfaces dégradées liés à un élargissement des voies ou à une zone de stationnement-retournement de véhicules

- Suivi, entretien et évolution des aménagements de limitation des circulations automobiles

Suivi et réparation des éléments détériorés ou dégradés.

Adaptation : Pose d'aménagements légers ou naturels permettant d'approcher progressivement les objectifs d'interdiction des circulations automobiles conformément à la réglementation

Cette mesure est à lier avec des actions de communications sur l'intérêt des aménagements (cf CS1).

➤ **TER6.3 – Limitation du dérangement (humains, animaux domestiques, drones, ...)**

- Limiter la fréquentation sur les zones fonctionnelles pour les espèces
- Sensibiliser les visiteurs à leurs impacts
- Identifier des zones potentielles de report de cette fréquentation

➤ **TER6.4 – Restauration active des habitats d'intérêt communautaire.**

Les mesures de « restauration active » (techniques de génie écologique) peuvent être diverses en fonction des habitats concernés, du degré de dégradation des habitats : pose de filets géotextiles biodégradables (en jute ou fibre de coco), transfert de mottes, transfert de biomasse, de litière, décompactage du sol (avec réensemencement avec du broyat grainé issu d'habitats naturels proches), pièges à graines, ...

Aucun apport de matériaux ou de végétaux exogènes n'est effectué pour ne pas modifier les équilibres écologiques locaux.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER6.1	- Communes	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
TER6.2	- Conservatoire du littoral	- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor,
TER6.3	- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	- Conservatoire Botanique National de Brest,
TER6.4	- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés	- Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Bureaux d'études

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Linéaire de mise en défens
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

Durand O., 2021. Etude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels. Université Rennes 1. Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 113p.

Aubron G., 1987. Fréquentation du site classé du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes du Nord. Commune de Fréhel. 37p.

Enoul P., 1998. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1998. O.C.E.A.D.E.. Syndicat des Caps. 70p.

Joly S., 2002. Stationner au Cap Fréhel : de l'accueil à la protection du site. Syndicat des Caps. 43p.

Clement M., 1999. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1999. Syndicat des Caps. 27p.

Chatellier S., 2002. Le Cap Fréhel, un site victime de sa renommée. Comment concilier flux touristique et patrimoine naturel ?. Syndicat des Caps. 25p.

DAE – SRENS, 2007. Cap Fréhel – Comptage de fréquentation des véhicules en stationnement 2006-2007. Conseil Général des Côtes-d'Armor. 32p.

Perrin G., 2002. Evaluation des méthodes de restauration et de réhabilitation des sentiers du Cap d'Erquy et du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes d'Armor. 67p.

Enoul P., 1997. Organisation de la fréquentation et unités paysagères du Cap d'Erquy. O.C.E.A.D.E.

Rozé F., 1992. Suivi écologique de la recolonisation par la végétation après suppression d'un stationnement au Cap Fréhel. Université Rennes 1. DRAE Bretagne. 9p.



TER7 – MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES HABITATS TERRESTRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (LANDES, MILIEUX DUNAIRES, PRAIRIES, MEGAPHORBIAIES, MILIEUX AQUATIQUES)

Priorité

1-2

ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée. Enjeu très fort. - 2190 Dépressions humides intradunaires. Enjeu très fort. - 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses. Enjeu fort. - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix. Enjeu très fort - 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. Enjeu fort - 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Enjeu moyen. - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Fauvette pitchou Enjeu fort, Engoulevent d'Europe Enjeu fort, Busard Saint-Martin Enjeu majeur, ... - Triton crêté Enjeu majeur - Azuré des mouillères Enjeu majeur - Orchis homme pendu Enjeu très fort, Prêle rameuse Enjeu très fort, Cirse acaule Enjeu très fort, Hélianthe nummulaire Enjeu très fort, Ophrys funèbre Enjeu très fort, Séséli annuel Enjeu très fort, Scirpe pauciflore Enjeu très fort, Epipactis des Pays-Bas Enjeu très fort, Gymnadénie moucheron Enjeu très fort, ...
Secteur concerné	Les milieux ouverts

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels

Contexte et problématiques

Les milieux ouverts peuvent être sujets à l'embroussaillage, notamment lorsque les conditions bioclimatiques ambiantes sont modifiées du fait de l'action de l'homme (création d'un obstacle au vent, eutrophisation du milieu, ...) ou suite de l'abandon de pratiques pastorales extensives passées. Le milieu évolue alors vers le fourré et le paysage se ferme progressivement, l'habitat perd de sa biodiversité spécifique. Il est alors nécessaire d'intervenir par des opérations de fauche ou de gyrobroyage (avec exportation), ou en mettant en place un pâturage extensif afin de rendre le milieu dynamique et la spécificité de ces habitats littoraux.

Fortement exposées au vent et aux embruns, les landes littorales sont généralement stables et n'évoluent que très lentement (landes dites primaires ou « climaciques »). De même pour les pelouses aérohalines qui se maintiennent grâce à ces conditions difficiles que seules ces végétations peuvent supporter.

En revanche, si un obstacle physique, comme une haie ou un boisement, vient à être érigé entre la lande et la mer, les conditions bioclimatiques sont modifiées. Ces nouvelles conditions microclimatiques peuvent résulter en une fermeture progressive de l'habitat, avec notamment le développement de fourrés qui viennent supplanter les landes et de développement des saulaies sur les filons de dolérites.

Dans les milieux de landes et de dunes du site, des Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) se développent et forment des ptéridaies au détriment des milieux patrimoniaux. Les fougères aigles se développent sur un sol plus riche en nutriment. En effet, les deux caps sont majoritairement formés par du grès rose. Cette roche est pauvre en nutriment et acide. Cependant ce socle rocheux en grès est traversé par des filons d'une seconde roche nommée la dolérite. Cette dernière de par son caractère plus riche en nutriment va faciliter le développement des ptéridaies, qui en se dégradant vont rendre le sol plus profond et plus riche en base. Le Cap Fréhel est plus impacté que le Cap d'Erquy par ce phénomène du fait du plus grande surface de filon de dolérite sur ce secteur.

La gestion des prairies et des mégaphorbiaies par fauche ou pâturage est indispensable pour conserver des formations herbacées pour l'un et des formations végétales, composées de végétations de vivaces denses et hautes (1 à 1,5m) pour l'autre. De plus, la préservation du fonctionnement hydrologique global de la zone humide (régime des crues, circulation de l'eau) et de la qualité physico-chimique des eaux est un élément essentiel.

La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc. L'amendement est également à proscrire sur ces milieux.

Sans intervention humaine, ces mégaphorbiaies évoluent vers des fourrés humides puis des boisements humides.

Description des sous-actions

➤ TER7.1 – Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage avec export, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage avec export/roulage de fougères

- Opérations de fauche/broyage avec export ;

Les produits de fauche/broyage sont exportés afin d'éviter l'eutrophisation du milieu et la banalisation de sa flore spécifique. En cas de présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, il conviendra de gérer spécifiquement ces dernières (cf. action TER9). La recherche de solution de valorisation des déchets de fauche et de broyage pourra être réalisée.

- Pâturage ;

Un pâturage extensif peut également être mis en place (bovins, équins, ovins, caprins et asins), avec absence d'affouragement extérieur sur les milieux pâturés. Des conventions seront établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).

- Brulage dirigé ;

Des opérations de brulage dirigé pourront être mises en place pour gérer des massifs de landes anciennes dégradées afin d'exprimer la banque de graines et favoriser la régénération de landes rases. Cependant, le brulage n'est qu'un préambule à la gestion, de la fauche, broyage ou pâturage doit être mis en place après des actions de brulage dirigé.

Cette action de gestion nécessite un travail coordonné avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor et les pompiers locaux afin de s'assurer que les conditions de sécurité soient respectées. De plus, il est nécessaire d'informer les services de gendarmerie, les communes et autres acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, randonneurs, riverains etc.). Des arrêtés préfectoraux interdisent les feux de végétaux, des arrêtés de dérogation sont alors nécessaires. La présence d'un technicien formé à cette technique est obligatoire pendant l'opération.

- Roulage/Broyage de fougères aigles ;

Il est possible de restaurer les landes en affaiblissant la Fougère aigle. La lutte contre la Fougère aigle nécessite des interventions fréquentes sur plusieurs années. Deux techniques sont couramment employées :

Technique du rouleau brise-fougères : Le rouleau pouvant être à traction animale ou mécanique doit être appliqué sur plusieurs années. Le principe est de blesser les tiges des fougères sans les couper afin de leur faire perdre de la sève. Cette technique permet de ne pas trop stimuler la repousse des frondes et de renouveler régulièrement l'opération qui affaiblit la Fougère.

Broyage : Il s'agit de couper ou broyer les frondes des fougères. Cette technique est moins efficace pour éliminer les fougères plus durablement.

Dans les deux cas, un premier passage est requis en juin lors de la formation des frondes, et un deuxième passage juste avant la l'ouverture des frondes. Ce second passage est nécessaire afin d'épuiser les fougères. Un seul passage va au contraire stimuler la repousse des frondes.

Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).

La recherche de solution de valorisation des déchets de broyage pourra être réalisée.

➤ **TER7.2 – Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques.**

Restaurer l'impact du vent et des embruns en limitant l'expansion des saulaies, des ronciers et des fourrés à prunelliers voir les faire régresser.

➤ **TER7.3 – Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques,**

- Coupe de la végétation notamment ligneuse entraînant une fermeture des milieux aquatiques. Les travaux seront à réaliser en dehors de la période de reproduction et de repos hivernal.
- L'entretien de certaines mares existantes est important afin de garder une hétérogénéité des différentes mares. Cette restauration se caractérise par le recréusement des mares en cours de comblement et la limitation par coupe d'une partie des ligneux fermant les mares.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER7.1		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Particuliers, Agriculteurs,
TER7.2	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Bureaux d'études
TER7.3		<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 2018. Plan de gestion des formations arborées du Cap Fréhel. 27p.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Murin de Bechstein Enjeu majeur, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Grand murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, ...) - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur
Secteur concerné	Côteaux boisés de l'Islet, pourtour de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer, Arrière du Cap Fréhel, Ripisylve du ru des Plages

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO5 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquérir des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER5 Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés d'intérêt communautaire
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères

Contexte et problématiques

Les milieux boisés du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel représentent en surface le second grand type d'habitat après les landes avec une surface de 111ha. Ces habitats, en bon état de conservation sur le site, sont parfois difficile d'accès car présent dans des pentes littorales ou dans des vallons pentus. La mesure vise donc à mettre en place une surveillance de l'état de conservation des habitats forestiers. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes et contre les résineux allochtones.

Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités (fissures, pourritures, gélivures) qui constituent des micro-habitats, favorables à de nombreuses espèces telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères ou encore les insectes saproxylophages.

Description des sous-actions

- **TER8.1 – Information et formation des propriétaires forestiers** sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion etc.) afin de les inciter à la gestion durable des boisements.
- **TER8.2 – Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes**
 - Gestion en futaie irrégulière : Afin de favoriser le vieillissement des peuplements et la présence d'arbres de gros diamètre.
 - Contrôle des espèces indésirables : (cf. actions TER9).
- **TER8.3 – Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien des arbres sénescents ou morts**
 - Maintien d'arbres sénescents : les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescent ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur place quand cela n'affecte pas la sécurité du public. Cette action peut être contractualisable selon des critères ;
 - Conservation du bois mort : si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, ...). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques (Lucane cerf-volant), appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités, peuvent également abriter oiseaux (Pic Mar), Chauve-souris (Barbastelles, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Murin de Bechstein) et amphibiens. Les grands arbres vieillissants sont également des sites utilisés par la Bondrée apivore afin de se reproduire.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER8.1	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,
TER8.2	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes 	
TER8.3	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 	

Indicateurs de réalisation

- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats terrestres d'intérêt communautaire ou non
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire ou non
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte et problématiques

Les espèces végétales exotiques ont généralement été introduites à l'origine pour leurs qualités ornementales. Avec le temps, certaines de ces espèces se sont avérées, par leur caractère particulièrement envahissant, comme une menace majeure pour la préservation de la biodiversité locale et pour le maintien de l'authenticité des paysages.

On recense sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel 32 espèces exotiques envahissantes végétales et une dizaine d'espèces exotiques envahissantes animales. Ces dernières sont listées dans le Diagnostic écologique du Docob.

Sous les plantations matures de conifères allochtones, pouvant atteindre une vingtaine de mètres, les strates inférieures de végétation sont quasi nulles à l'exception de Lierre ou de Ronces en assez faible densité. Dans les plantations plus récentes, le sous-bois est constitué le plus souvent par des fourrés à Ajonc.

De plus, certaines essences résineuses accentuent la podzolisation des sols et perturbent la structuration des sols. La dégradation de la litière des essences plantées est lente et s'accumule abondamment. En outre, de nombreuses espèces de conifères forment une canopée limitant les radiations solaires vers les strates inférieures et limitent le développement des espèces chlorophylliennes. Ces modifications de la couverture herbacée entraînent une modification de composition des cortèges biologiques du sol et de leurs interactions. La monospécificité du boisement limite aussi les cortèges animaux, fongiques et bactériens notamment les décomposeurs.

Ces plantations sont essentiellement constituées d'espèces allochtones (d'autres zones biogéographiques voire d'autres continents) : Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa* Hartw.), Pins maritimes (*Pinus pinaster* Aiton), Pins noirs (*Pinus nigra* J.F. Arnold), Thuya (*Thuja plicata* D. Don ex Lamb.) ponctuellement de Sitka et de Mélèze. Certaines de ces espèces se sont naturalisées et peuvent se reproduire (cas du Pin maritime et du Pin noir), ce qui entraîne le développement de semis.

Description des sous-actions

➤ TER9.1 – Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes

- Contenir et/ou éradiquer la prolifération des espèces exotiques envahissantes

Une fois la stratégie de lutte établie (cf. action TER1), des actions directes de lutte seront à prévoir avec une priorité fixée sur les foyers situés au sein d'habitats d'intérêt communautaire, à proximité d'espèces remarquables ou sur des sites emblématiques d'un point de vue paysager. Des actions d'aide aux particuliers seraient à envisager avec l'appui des communes sur les propriétés privées qui abritent des foyers importants de dissémination en espaces naturels.

Les techniques utilisées afin de lutter contre la prolifération des espèces invasives sont à réaliser sur plusieurs années du fait des repousses ou du réensemencement. Les questions d'exportation / valorisation des rémanents sera également à développer (incinération, compostage, ...).

Chaque espèce végétale exotique envahissante nécessite une intervention adaptée, qui comprend à la fois la technique utilisée, la période d'intervention et l'évacuation des déchets issus de l'intervention.

- Informer, sensibiliser et éduquer les usagers et les professionnels afin de limiter les foyers de propagation (cf. action CS1 et CS2)

Il s'agit ici de limiter l'implantation de nouvelles plantations d'espèces invasives dans les jardins et de diminuer le nombre de foyers pouvant être à l'origine d'invasion en espace naturel.

- Sensibiliser la population à travers différents moyens de communication :
- Sensibiliser les propriétaires où les foyers de dissémination sont les plus importants et les accompagner dans l'éradication des espèces invasives

➤ **TER9.2 – Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones hors espace de culture.**

- Coupe de résineux

Il est proposé de limiter les semis naturels qui ne sont pas en adéquation avec les enjeux de conservations.

Dans les cas de coupe d'exploitation, il est conseillé de ne pas replanter en résineux mais en essences feuillues locales. Afin de conserver les habitats à enjeux présents sous les boisements de résineux, il est conseillé d'avoir une gestion sylvicole dynamique des boisements de résineux.

Si une coupe d'exploitation n'est pas organisée, laisser vieillir les plantations jusqu'à sénescence spontanée et conversion naturelle vers un boisement spontané en feuillus. Des actions de coupes ponctuelles pour aller vers une conversion progressive en boisements mixtes peuvent également être réalisées.

- Déclasser les boisements

Travail avec les services instructeurs pour déclasser des boisements de résineux d'espace boisé classé (EBC).

Une attention particulière devra être réalisée avec les services d'urbanisme des communes afin de ne pas protéger ces plantations de résineux en Espaces Boisés Classés dans documents d'urbanisme lorsque celles-ci sont dans le périmètre Natura 2000. De préférence, ces surfaces en résineux déclassées seront compensées.

- Eclaircir les EBC

Dans les Espaces boisés classés de résineux, si le déclassement n'est pas possible, plusieurs coupes d'éclaircis peuvent être réalisées.

➤ **TER9.3 – Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux,**

Accompagner la mise en place d'actions de lutte afin de réguler les espèces exotiques envahissantes animales par les acteurs locaux (Associations, Professionnels, Particuliers, Chasseurs, ...). Une mise en œuvre sur un territoire plus large que le site Natura 2000 est à envisager.

Une attention particulière sera à porter à l'apparition de nouveaux animaux de compagnie (NAC) dans les espaces naturels. Une sensibilisation auprès du grand public afin d'éviter le relachage des NACs dans la nature pourra être effectuée.

Il sera nécessaire de travailler en partenariat avec les acteurs pratiquant le piégeage d'espèces exotiques envahissantes pour informer sur les risques de piégeages accidentels d'espèces comme la Loutre par exemple.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER9.1		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor,
TER9.2	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière CBNB, - Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor
TER9.3	<ul style="list-style-type: none"> - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées - Dinan Agglomération - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor

Indicateurs de réalisation

- Nombre et superficie de foyers invasifs et résineux allochtones traités.
- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation



TER10 – MAINTIEN/RESTAURATION DE CONDITIONS D'ACCUEIL FAVORABLES AUX POPULATIONS DE CHIROPTERES

Priorité

1-3

ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Grand Rhinolophe Enjeu majeur , Petit Rhinolophe Enjeu très fort , Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort , ...
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
- OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
- OO5 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques

Exemples de mesures liées :

- TER8-2 Actions visant au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts
- TER8-1 Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes
- TER7-1 Gestion des landes par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères
- TER7-2 Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et faune terrestres

Contexte et problématiques

On observe depuis plusieurs dizaines d'années une baisse effective des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit des chauves-souris. Ceci est dû à la rénovation ou à la destruction de vieux bâtiments, l'aménagement des combles, la disparition ou la fermeture des souterrains, la disparition des arbres creux, la pose de grillages bloquant l'accès aux clochers, etc. la mise en sécurité ou la fermeture de cavités souterraines, l'extension de carrières, les travaux d'aménagement ou pour un usage de particuliers, les travaux d'entretien, les travaux d'archéologie, les activités touristiques impactent les chauves-souris en modifiant ou en supprimant leur gîte, entraînant parfois la mort de toute une colonie (Arthur & Lemaire, 2009). La pulvérisation de substances chimiques, pour préserver les charpentes des attaques d'insectes xylophages ou des champignons, a été longtemps l'une des causes de destruction des colonies de reproduction des Chauves-souris. Les produits les plus toxiques, comme le lindane, sont heureusement aujourd'hui interdits à la vente, mais ces traitements constituent toujours un danger réel pour les Chiroptères, surtout s'ils sont réalisés sans précaution. Pour les traitements, toute la période d'estivage, d'avril à octobre, est à exclure impérativement dans le cas où une colonie occupe les combles. Le meilleur moment pour traiter se situe après le départ des animaux, en début d'automne. La majorité des composants utilisés aura le temps de se dissiper dans les combles pendant tout l'hiver et, au printemps suivant, la toxicité sera en partie retombée.

De nombreux gîtes de Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées sont présents sur le périmètre Natura 2000 ainsi qu'au-delà. Ces gîtes sont essentiels au maintien des populations de ces espèces sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Il convient donc de les protéger afin de pérenniser les populations existantes. Les sites d'hivernage stratégique, en particulier les bunkers, sont protégés face aux intrusions qui induisent des perturbations aux colonies en phase hivernale. Les gîtes de reproduction de Grand Rhinolophe et de Petit Rhinolophe connus sur le Cap d'Erquy – Cap Fréhel sont situés en majorité en périmètre du site Natura 2000 dans du patrimoine bâti privé pouvant amener des problèmes de cohabitations entre les propriétaires et les chiroptères.

Les proies principales du Grand rhinolophe sont les lépidoptères et les *Aphodius sp.*. Les traitements antiparasitaires, notamment à l'ivermectine, pose un problème pour la conservation des chauves-souris. En effet, il est prouvé que ce produit a des conséquences sur les populations d'*Aphodius* dont les larves ne peuvent pas se développer sur des bouses issues d'animaux traités (CAROFF *et al.*, 2003 ; Donger, 2012).

Description des sous-actions

> TER10.1 – Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction

- Protection des gîtes d'hivernage :

Afin de garantir la quiétude des chiroptères et d'assurer l'occupation des gîtes sur le long terme, l'entretien des fermetures est indispensable. Des sites découverts à posteriori peuvent également être protégés par la fermeture des accès par la pose de grilles ou d'autres aménagements. Par ailleurs, en complément, des actions de nettoyage des déchets et de débroussaillage des accès pourront être réalisées en fonction des besoins de chaque gîte.

- Protection des gîtes de reproduction :

Les gîtes de reproduction étant en grande partie hors périmètre Natura 2000 mais à proximité directe du site. De nombreux habitats de chasse se situent sur le périmètre Natura 2000. Les actions portées doivent tendre à intervenir en périphérie urbanisée extérieure du site Natura 2000. Ces gîtes sont en grande partie dans des combles de bâtiments privés et les propriétaires mériteraient d'être sensibilisés. Dans le cas de maison abandonnées, des procédures de biens vacants sans maître pourraient être lancées par les communes. Les propriétaires privés pourront également être sensibilisés pour faire connaître les espèces et les inciter à aménager des espaces pour les chiroptères, notamment lors des travaux de restauration de maisons anciennes.

- Incitation des propriétaires à aménager des gîtes de reproduction :

De nombreuses bâtisses ou bâtiments publics pourraient être favorables à l'accueil des chiroptères sur le territoire du Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

42

➤ **TER10.2 – Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles**

La mise en place d'actions de limitation d'usage de ces produits en partenariat avec les agriculteurs, notamment par le biais des conventions agricoles, constituent un axe important pour la préservation de cette espèce. Ces actions doivent être réalisées en priorité à proximité des sites importants pour les espèces.

➤ **TER10.3 – Préservation des espèces arboricoles**

- Mettre en place des îlots de senescence : conserver des arbres à cavités, dépérissant et du bois mort au sein des boisements (cf. action TER7-2) ;
- Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture (cf. action TER7-1)
- Si des gîtes arboricoles d'hivernage ou de reproduction sont identifiés par les prospections (cf. TER1), il faudra protéger et maintenir les arbres en question.

➤ **TER10.4 – Restauration du bocage**

Restaurer le bocage par l'entretien et la plantation de haies arborées continues et diversifiées en strates comme en essence, en particulier autour des forêts et entre les gîtes et les secteurs connus les plus favorables

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER10.1		- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
TER10.2	- Communes - Conservatoire du littoral	- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts
TER10.3	- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés	- Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,
TER10.4	- Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer	- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Groupe Mammalogique Breton

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre d'aménagements
- Linéaire de bocage restauré
- Unités de gestion traitées (nombre, surface)
- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Références

Caroff C., Duranel E. & Roué Y., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris. *L'envol des chiros*. 7 : 7-14.
Donger S., 2012 ; Impact des pratiques agricoles sur la sélection alimentaire du Grand Rhinolophe – Synthèse bibliographique. CPIE Sèvre et Bocage. 17p.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - La Loutre d'Europe Enjeu majeur, - Triton crêté Enjeu majeur - Martin-pêcheur d'Europe Enjeu fort - Grande alose Indéterminé, Alose feinte Indéterminé, Lamproie marine Indéterminé, Lamproie fluviatile Indéterminé, Saumon atlantique Indéterminé
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO6 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques
- OO22 – Limiter les pressions et les obstacles à la continuité terre mer

Exemples de Mesures liées :

- TER7.3 Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte et problématiques

Au cours d'une année, les espèces dépendantes des milieux aquatiques utilisent plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elles exploitent. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîtes alternatifs ou de zones refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires. Il semble probable que la Loutre déjà présente dans le Frémur continuera son extension sur les ruisseaux côtiers et qu'à moyen-terme, de nouveaux bassins versants seront colonisés, notamment au sein du périmètre Natura 2000. Lors de ces déplacements, la Loutre peut être sujette à de la mortalité par collision routière (Simonnet, 2007). Dans la majorité des cas, les collisions routières ont lieu lors du franchissement des ponts. Aux abords des ponts, la Loutre adopte fréquemment en effet un comportement qui peut paraître paradoxal pour un mammifère semi-aquatique : elle emprunte la voie terrestre, c'est-à-dire bien souvent la route. Le Martin-Pêcheur est quant à lui très présent sur les cours d'eau du site Natura 2000.

Des obstacles à la libre circulation des amphihalins (Clapets à bascule, digues) sont identifiés sur le Fremur et l'Islet. Outre la perturbation du régime hydrologique du cours d'eau, la rétention des flux de sédiments et parfois une mauvaise qualité de l'eau au sein de la retenue, ce type d'obstacle est généralement responsable d'une rupture de la continuité écologique particulièrement préjudiciable aux poissons grands migrants amphihalins (saumons, truites de mer, anguilles, aloses et lamproies pour les eaux françaises, Merg *et al.* 2020). Ces poissons se voient privés des habitats de reproduction et/ou de grossissement situés à l'amont des cours d'eau.

Description des sous-actions

➤ **TER11.1 – Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables**

L'objectif est d'assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés (liste non exhaustive) :

- Éviter la destruction des zones humides ;
- Gestion des habitats et des connexions : maintenir des végétations denses des magnocariçaies et roselières : conserver des arbres creux sur pied et des chablis sur les berges, des troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, ronciers, épineux) ; maintenir des ripisylves peu entretenues (arbustes épineux) ;
- Création de havres de paix : ce label porté par le GMB est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de Loutre et de préserver son habitat ;
- Sensibilisation (cf. CS1)
- Maintenir une bonne qualité de l'eau (cf. TM1) ;
- Prendre en compte les besoins des espèces lors des travaux d'aménagement (ex. : intégration des passages à Loutre dans les travaux).
- Restauration et creusement de mares

➤ **TER11.2 – Limitation du risque de collisions routières**

S'il y a des projets de création / modification d'ouvrages, ces mesures pourront être proposées comme mesures de réduction dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000. Il est important ensuite d'évaluer l'efficacité de ces aménagements, (cf. TER1).

➤ **TER11.3 – Partage de retours d'expériences d'effacement d'obstacles à la continuité**

Valorisation des avis techniques du pôle Ecohydraulique de l'OFB (2017 et 2018) et de retours d'expériences concernant l'effacement d'obstacles sur d'autres territoires. Contribution aux réunions d'information à l'attention des usagers du territoire.

➤ **TER 11.4 – Appui pour l'expertise des études d'impact environnemental**

La caractérisation de l'état initial est l'un des fondamentaux du suivi de restauration écologique puisqu'il permet, par comparaison, d'évaluer le gain obtenu. Ces éléments doivent figurer dans les études d'impact environnemental.

L'OFB pourra proposer au service instructeur un appui au dimensionnement des mesures ERC et à l'analyse des études environnementales commanditées par le maître d'ouvrage.

➤ **TER 11.5 – Appui au suivi scientifique**

La caractérisation des réponses hydromorphologiques des systèmes fluviaux restaurés, la dynamique des biocénoses aquatiques post-effacement, l'analyse des effets induits à l'échelle du paysage et des implications sociétales des projets, sont autant de thématiques nécessitant des suivis scientifiques post-démantèlement.

L'appui à l'organisation d'un suivi scientifique répondant aux enjeux locaux peut être une des missions confiées à l'OFB et son réseau de partenaires.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Groupe Mammalogique Breton, Cœur Emeraude - Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor
TER11.2		
TER11.3	<ul style="list-style-type: none"> - Office Français de la Biodiversité : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. - Direction Départementale des Territoires de la Mer des Côtes-d'Armor - Agence de l'eau Loire Bretagne - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer 	<ul style="list-style-type: none"> - Muséum National d'Histoire Naturelle Dinard - Bretagne Grands Migrateurs - SAGE Arguenon Penthièvre
TER11.4		
TER11.5		

Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation
- Nombre de missions d'appui technique aux services instructeurs réalisées/projet

Référence

Simonnet F., 2007. Mortalité routière chez la Loutre d'Europe en Bretagne. Mammifères Breizh. Groupe Mammalogique Breton. 4p.

Merg M.L. et al., 2020. Modeling diadromous fish loss from historical data : Identification of anthropogenic drivers and testing of mitigation scenarios. PLOS ONE. 15-7.

Note : Quand les rivières reprennent leur cours - Notes sur l'effacement de barrages et de seuils, sur la Sélune et ailleurs <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-rencontres-synthese/quand-rivieres-reprennent-leur-cours-notes-leffacement-barrages-seuils>

Synthèse du colloque international organisé du 24 au 26 septembre 2019 par European Rivers Network, en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Office français de la biodiversité (OFB) et son centre de ressources sur les cours d'eau, la Fédération nationale de la pêche en France, l'Agence de l'eau Seine Normandie et Dam Removal Europe. <https://www.ern.org/fr/colloque-international-selune/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	<ul style="list-style-type: none"> - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix. Enjeu très fort - 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. Enjeu fort - 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Enjeu moyen. - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. Enjeu très fort
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<ul style="list-style-type: none"> - La Loutre d'Europe Enjeu majeur, - Grand Rhinolophe Enjeu majeur, Petit Rhinolophe Enjeu très fort, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Murin de Bechstein Enjeu majeur, Grand Murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, ...
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts
- OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation

Exemples de mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et la faune terrestres
- TER3 Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire

Contexte et problématiques

Le site Natura 2000 comprend 627 ha de surfaces agricoles, soit un tiers du périmètre terrestre du site, dont environ 59% sont des cultures, 40% des prairies et 1% de vergers, friches et jachères (voir diagnostic socioéconomique). Certaines pratiques agricoles peuvent être génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants, mais elles contribuent au maintien de la diversité écologique, en assurant notamment le maintien des milieux ouverts (cf. action TER6).

Plusieurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont en cours sur le territoire, intégrant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sont ainsi proposées pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (mise en herbe, absence de fertilisation, etc.). Par ailleurs, des PSE (paiements pour services environnementaux) peuvent également être proposés. Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer/maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Enfin, sur les secteurs non intégrés à la PAC (politique agricole commune), des contrats Natura 2000 (hors MAEC biodiversité) peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien des milieux.

Description des sous-actions

➤ TER12.1 – Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et à la mise en œuvre de chaque PSE sur le territoire, et enfin suivre leur mise en œuvre

➤ TER12.2 – Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau

Mobiliser les contrats Natura 2000, les MAEC, les PSE, ou tout type de dispositif qui vise à soutenir les investissements (ex : Breizh Bocage) contribuant à la restauration et l'entretien des éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), aux conversions de cultures en prairies, au pâturage extensif sur les prairies, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP), etc. Pour ce dernier point, l'objectif est de s'articuler avec les dispositifs déjà existants (Conseil stratégique phytosanitaire, Certiphyto, etc.) et de s'appuyer sur eux pour diminuer l'utilisation des PPP.

Un lien devra être fait avec les SAGE concernés sur le site (SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye et SAGE Baie de Saint-Brieuc).

➤ **TER12.3 – Promotion de l'utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires du bétail**

Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'ivermectine, un antiparasitaire impactant certaines proies des chauves-souris.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER12.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Région Bretagne, Chambres d'agriculture des Côtes-d'Armor, opérateurs PAEC et PSE
TER12.2	Propriétaires privés, exploitants, Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Conservatoire du littoral	Région Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Chambres d'agriculture des Côtes-d'Armor, Syndicat mixte Arguenon- Penthievre, Etablissement Public Territorial de Bassin Rance Frémur Baie de Beussais
TER12.3	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Agriculteurs, Chambres d'agriculture des Côtes-d'Armor, Groupe Mammalogique Breton, Bretagne Vivante

Indicateurs de réalisation

- Nombre de MAEC, PSE, contrats Natura 2000 ou autres
- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Indicateurs de réalisation

Caroff C., Duranel E. & Roué Y., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris. *L'envol des chiros*. 7 : 7-14.

Donger S., 2012 ; Impact des pratiques agricoles sur la sélection alimentaire du Grand Rhinolophe – Synthèse bibliographique. CPIE Sèvre et Bocage. 17p.



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Guillemot de Troïl Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Cormoran huppé Enjeu moyen , Fulmar boréal Enjeu moyen , Goéland argenté Enjeu moyen , Goéland brun Enjeu faible, Goéland marin Enjeu faible
Secteur concerné	Les colonies d'oiseaux marins du Cap Fréhel et de l'Amas du Cap

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO12 - Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes
- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Exemples de mesures liées :

- TER14 - Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
- GOUV 2 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés

Contexte et problématiques

Les falaises du Cap Fréhel et l'Amas du Cap sont les sites principaux de nidification de l'avifaune marine sur le site. Ils font l'objet de suivis réguliers par le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et Bretagne Vivante. En 2021, le site accueillait 82% de l'effectif national de Guillemot de Troïl et 50% de Pingouin torda. Ce site est d'une importance majeure pour la conservation de ces espèces sur le territoire français. En plus de ces deux espèces emblématiques, 432-440 nids de Cormorans huppés, 322-331 nids de Goélands argentés, 6 nids de Goélands bruns, 14 nids de Goélands marins, 280 nids de Mouettes tridactyles, et environ 10 couples de Fulmar boréal ont été recensés en 2021. Ce qui fait en comptant toutes les espèces nicheuses un total de 1808-1905 couples.

Actuellement, la réserve ornithologique n'est protégée par aucune réglementation, seule une Autorisation d'Occupation du Territoire est en place sur le Domaine Public Marine au niveau des Fauconnières et de l'Amas du Cap.

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs. La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, vison d'Amérique ou autres mustélidés) ou par d'autres oiseaux (Faucon pèlerin, Corneille noire et Grand corbeau).

Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel fait l'objet d'une pression importante de prédation de la part des Corneilles noires et des Grands corbeaux. Des régulations de Corneilles ont toujours existé de façon occasionnelle sur le Cap Fréhel depuis que les colonies sont suivies. Des actions de piégeages de Corneilles récurrentes ont lieu depuis 2018-2019.

Par ailleurs, les oiseaux sont particulièrement vulnérables au dérangement en période de reproduction. Celui-ci peut être exercé par la présence humaine à proximité des sites de nidification en falaise, par le milieu terrestre (fréquentation piétonne et sportive), aérien (survol embarqué, drone, voile kite-surf) ou marin (navigation en bateau, canoë-kayak, paddle...).

Description des sous-actions

➤ **TER13.1 – Suivi de la nidification des oiseaux marins**

- Le suivi des colonies d'oiseaux marins
- Prospection et suivi des zones fonctionnelles

➤ **TER13.2 – Pérenniser la réserve ornithologique du Cap Fréhel et soutenir la création d'une zone de protection forte en mer**

- Pérennisation des suivis
- Réflexion sur la mise en place d'une protection réglementaire efficiente (ex : arrêté préfectoral de protection de biotope)

➤ **TER13.3 – Veiller et mettre en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs**

- Réalisation d'une veille permettant d'évaluer la pression de prédation, son évolution sur le site et les espèces responsables de cette prédation.
- Continuer l'action de régulation de la prédation des Corneilles noires.
- Engager des discussions pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de prédation autre que celle des Corneilles noires.
- Réaliser une veille des techniques utilisées sur d'autres sites pour orienter au mieux les réflexions.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER13.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel Bretagne vivante	Observatoire Régional de l'Avifaune Bretagne, OFB, Ailes Marines,
TER13.2		Région Bretagne MNHN, CSRPN Bretagne
TER13.3		Conservatoire du littoral Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor

Indicateurs de réalisation

- Suivi et bilan réalisé
- Actions de régulation réalisées
- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

Références

Cadiou B. et Quéré P., 2022. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins au Cap Fréhel en 2021. Bretagne Vivante. Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 18p.

GEOCA, 2022. Recensement National des Oiseaux Marins Nicheurs de France Métropolitaine. Bilan 2021 en Côtes-d'Armor. GEOCA, Bretagne vivante, LPO, Vivarmor, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 12p.

Fiches actions marines

Priorité	Code	Mesure	Page
1	MER1	Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostère	70
1	MER2	Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères	72
1	MER3	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles	74
1	MER4	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche	76
1	MER5	Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines	78
2	MER6	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs	80
2	MER7	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'approche et d'observation des	82
2	MER8	Réduction des risques de captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins	84
1	MER9	Développement d'une lutte passive contre la prédation sur les zones	86
1	MER10	Veille et contribution à la réduction des collisions sur les infrastructures en mer	88
1	MER11	Evaluer et lutter contre les pêches illégales	89
1	MER12	Partage de la connaissance sur les poissons amphihalins	90
2	MER13	Connaissance du milieu marin	92



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteurs concernés	Zones d' herbiers en interaction avec des mouillages fixes notamment près de l'îlot Saint-Michel (commune Erquy) et la zone de mouillage du Port Barrier (commune Fréhel)

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Crédits : Virginie Gervois

Objectifs opérationnels :

- **OO15** - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Exemple de mesures liées :

- MER2 Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers
- MER3 Réduction des principaux risques d'impact sur habitats sensibles



Crédits : Yann Souiche / Office français de la biodiversité / Life Marha

Contexte et problématiques

Les herbiers de zostères représentent un enjeu considérable pour la faune marine puisqu'ils sont des zones de nourricerie, d'abri et de reproduction de nombreuses espèces. Ces herbiers peuvent être fortement fragilisés par les impacts des mouillages. En effet, dans le cas des mouillages forains, les ancres entraînent une destruction des herbiers par arrachage des plantes. Les mouillages fixes peuvent détruire les herbiers par un phénomène de ragage de la chaîne sur les fonds marins à marée basse. D'autres habitats, comme les récifs à gorgones, peuvent également être impactés par les mouillages.

Les zones de mouillages peuvent donc avoir des impacts négatifs sur ces habitats et sur les espèces qui en dépendent. Désormais, dans le département des côtes d'Armor, la création ou le renouvellement administratif de zone de mouillages situées sur des herbiers nécessite que le projet évite réduise compense l'impact via notamment l'installation de mouillages de moindre impact. Les systèmes de mouillages écologiques limitent les dégradations des herbiers de zostères.

Description des sous-actions

➤ **MER1.1 – Concertation et choix des zones d'implantation**

Le système de mouillage de moindre impact est utilisé lorsque les zones de mouillages se superposent aux herbiers de zostères. Il a pour but de limiter les impacts liés à la chaîne sur les habitats marins.

Au préalable à l'implantation des mouillages innovants, un travail de spatialisation est donc nécessaire. Celui-ci consiste à définir les zones les plus sensibles (zones de présence des herbiers de zostère) et d'identifier les zones de mouillage s'y superposant. Ce travail de cartographie a déjà été fait à l'échelle du site. Il conviendra de le raffiner pour chaque secteur concerné (cf supra).

Le choix de déplacer un mouillage sur un substrat moins sensible est prioritaire. Cependant, dans le cas où cela n'est pas envisageable, la pose de mouillages de moindre impact peut s'avérer utile pour maintenir un bon état de conservation des herbiers.

L'étude préalable à l'implantation des mouillages est aussi l'occasion de dresser un état initial de l'herbier de zostère sur le site. Il servira aux suivis ultérieurs de l'efficacité de la mesure (s-a 3).

Réalisation :

Le choix des zones d'implantation des nouveaux systèmes de mouillages par superposition spatiale de la cartographie récente des herbiers de zostère et des zones de mouillage (AOT) : associer DDTM et Élus.

➤ **MER1.2 – Sensibilisation des usagers**

Co-construire un plan de communication en collaboration avec les élus et agents portuaires en listant les supports les plus adaptés pour valoriser l'AMP et la réglementation vis-à-vis des herbiers de Zostères. Cette sensibilisation doit être mise en place en amont de l'installation des mouillages et après leur installation pour inciter à leur utilisation et faire comprendre leur intérêt écologique.

1) Sensibilisation en amont de l'installation :

Le choix des zones définies, associer les usagers pour la mise en place des mouillages de moindre impact, permettre une première sensibilisation, expliquer l'intérêt du procédé et le choix de corps-mort test (certains utilisateurs peuvent être volontaires). Associer experts travaillant sur les fonctionnalités des herbiers, et des chargés de communication (ex : Life Marha).

2) Sensibilisation post installation :

Transmettre des informations sur l’aire marine protégée et sensibiliser sur les fonctionnalités et fragilités des herbiers de Zostères :

- Une plaquette type « Eco naviguer à Belle-Ile-en-Mer, une Aire Marine Protégée »
- Une « Beach flamme » installée à l’entrée de chaque port pour signaler les mouillages de moindre impact
- Une vidéo diffusée dans les capitaineries
- Des panneaux d’information installés dans les lieux stratégiques des ports
- Une exposition de photos sous-marine
- Des panneaux/bâches type Marha installés sur les cales de mises à l’eau

Recommander les bonnes pratiques de gestion de son mouillage innovant, comme par exemple l’enlèvement durant la période hivernale du flotteur de surface pour limiter le raggage des fonds.

➤ **MER1.3: Mise en place des mouillages de moindre impact**

- Etapes préalables :

Rédaction d’un cahier des charges indiquant précisément les contraintes de site
Si nécessaire : étude bathymétrique, plan de mouillages, carto herbiers...

- Pose des mouillages :

Choix de la société proposant le système le plus adapté au site.
La société retenue se charge de la pose, et des éventuelles réparations des mouillages.

- Système de mouillage innovant :

Les mouillages innovants testés fonctionnent généralement selon le même principe. La chaîne est remplacée par un matériau textile plus léger et un système de flottabilité immergé permet de maintenir la chaîne en hauteur même à marée basse. Certains systèmes jouent sur l’élasticité du matériau pour réduire sa longueur, ce qui limite le raggage sur les fonds.

- Phase de suivi:

Suivi par orthophotographie de l’évolution des herbiers (surface herbiers).

Suivi photo/vidéo du comportement des mouillages lors de la maintenance annuelle : vérifier que la ligne de mouillage ne frotte pas sur le fond lorsque le mouillage est en eau.

Suivi technique par le gestionnaire du port de l’utilisation des mouillages.

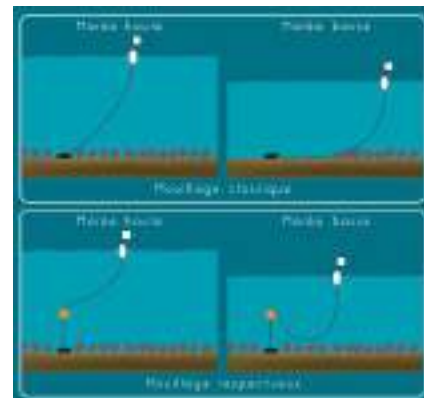


Schéma du fonctionnement des mouillages écologiques, SIAGM, exemple.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER.1.1	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor, collectivités et gestionnaires de port (ex : CCI, communes)	
MER.1.2	Office Français de la Biodiversité, Association environnementale, collectivités et gestionnaires de port (ex : CCI, communes)	Office Français de la Biodiversité
MER.1.3	collectivités et gestionnaires de port (ex : CCI, commune), Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor (sur le DPM non concédé) en lien avec service des phares et balises (préconisations techniques et/ou installation)	Bureaux d’Etudes, Entreprises privées

Indicateurs de réalisation

- Nombre de mouillages/balisages de moindre impact implantés
- Nombre de mouillages « traditionnels » remplacés ou déplacés.

Références

Fiches techniques mouillages de moindre impact :

- https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20C3%A0%20projets/baliseLife/Annexe%203_Mouillage%20bou%20C3%A9%20subsurface.pdf
- https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20C3%A0%20projets/baliseLife/Annexe%202_Mouillage%20ligne%20innovante.pdf

Rapport d’étude du PNMI : Etude de l’impact de l’installation de mouillages innovants sur une herbier de *Zostera marina* non-impacté. Ile Tristan – Douarnenez, 2016

Rapport de l’antenne atlantique de l’AFB : Expérimentation de mouillages innovants sur les secteurs de Beg Meil et Saint-Nicolas des Glénan, année 2018

Fiches pratiques à la mise en œuvre de ZMEL et de mouillages écologiques en Manche et Atlantique. OFB 2022 (à mettre à jour)

[Projet d’arrêté fixant la liste des espèces végétales marines protégées sur l’ensemble du territoire national, et les modalités de leur protection | Consultations publiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

[20230216_projet - AM végétaux marins \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Herbiers en interaction avec mouillages : cf. étude I-SEA 2023 : Îlot Saint-Michel, Port Barrier, Anse des Sévignés, La Latte.

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- **OO15** - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Exemples de mesures liées :

- MER1 Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères
- MER3 Réduction des principaux risques d'impact sur habitats sensibles

Contexte et problématiques

Les herbiers de zostères représentent un enjeu important pour la faune marine puisqu'ils sont des zones de nurserie, d'abri et de reproduction de nombreuses espèces. Ces herbiers peuvent être fortement fragilisés par les impacts des mouillages. En effet, dans le cas des mouillages forains, les ancres entraînent une destruction des herbiers par arrachage des plantes. Les deux espèces de zostères sont ciblées dans le cadre du projet de protection à l'échelle nationale des espèces faunistiques et floristiques au titre du code de l'environnement, en cours d'achèvement.

Les zones de mouillages peuvent donc avoir des impacts négatifs sur ces habitats et sur les espèces qui en dépendent. Le développement des activités de plaisance sur le littoral a induit une augmentation du nombre de mouillages spontanés généralement concentrés dans les zones abritées et sableuses, propices au développement de ces plantes marines (phanérogames marines). Une intensification des mouillages sur les herbiers de la plage de la chapelle est constatée depuis plusieurs années, entraînant une augmentation des pressions sur cet habitat. L'objectif est de limiter les dégradations des herbiers de zostères.

Description des sous-actions

➤ **MER2.1 – Diagnostic, concertation et choix des zones d'exclusion**

Un diagnostic est réalisé pour définir les zones d'herbiers de zostères impactés par les mouillages forains, le cas échéant les zones d'exclusion des mouillages sont à définir. Elles ont pour but de limiter les impacts liés à la chaîne sur les habitats marins. Au préalable à l'implantation d'une zone d'exclusion, un travail de spatialisation est donc nécessaire. Celui-ci consiste à définir les zones les plus sensibles (zones de présence des herbiers de zostères) et d'identifier les zones de mouillage s'y superposant.

- 1) Une cartographie fine et locale des herbiers de zostères est donc généralement nécessaire (lorsque les données sont obsolètes prévoir une actualisation cartographique). L'étude préalable à l'implantation d'une zone d'exclusion est aussi l'occasion de dresser un état initial de l'herbier de zostères sur le site. Il servira aux suivis ultérieurs de l'efficacité de la mesure.
- 2) La définition des zones de mouillages forains est réalisée par analyse de photographies satellites ou survols aériens à marée haute en période estivale associé aux connaissances des agents du territoire.

Identifier la position spatiale récente des herbiers de zostères et des zones de mouillages forains pour définir une zone d'exclusion : associer DDTM et Élus, association et usagers de plaisance via les conseils portuaires.

➤ **MER2.2 – Sensibilisation des usagers**

Co-construire un plan de communication en collaboration avec les agents portuaires et élus en listant les supports les plus adaptés pour valoriser l'aire marine protégée (AMP) et la réglementation vis-à-vis des herbiers de zostères. Cette sensibilisation doit être mise en place en amont de l'installation de la zone d'exclusion pour une bonne compréhension de l'intérêt écologique, et après son installation pour le respect de celle-ci.

1) Sensibilisation en amont de l'installation :

Pour le choix des zones définies, associer les usagers et les associations de plaisanciers locaux pour permettre une première sensibilisation, expliquer l'intérêt du procédé et le choix de la zone d'exclusion. Associer les experts travaillant sur les fonctionnalités des herbiers, entreprises de mouillages innovants et des chargés de communication.

2) Sensibilisation post installation :

Transmettre des informations et la réglementation sur l'AMP, sensibiliser sur les fonctionnalités et fragilités des herbiers de zostères :

- Une plaquette de sensibilisation sur les herbiers de zostères
- Une vidéo diffusée dans les capitaineries
- Des panneaux d'information installés dans les lieux stratégiques des ports
- Une exposition de photos sous-marines
- Des panneaux installés sur les cales de mises à l'eau

La sensibilisation peut être faite directement par prise de contact des usagers en mer ou au mouillage.

➤ **MER2.3 – Mise en place d'une zone d'exclusion**

La mise en place d'une zone d'exclusion fait suite à la prise d'un arrêté d'interdiction de mouillage par la préfecture maritime.

Démarche : Pour le site de la Colombière, le département 35 a conventionné avec les Phares et balises pour l'installation technique. d'un signalétique en mer avec un nouveau système de moindre impact. Pour d'autres site, il est possible de passer par les Phares et Balises ou bien par un prestataire externe, du moment que les services Phares et balises aient été consultés et aient rendu leur autorisation. Sur un plan administratif c'est la DDTM qui délivre l'AOT au département pour l'installation des bouées.

Rq : Le projet peut être financé par contrat Natura 2000 : (Collectivités : jusqu'à 80 % Associations, usagers, autres : jusqu'à 100 %, FEADER ou FEAMP peuvent être mobilisés (cf. ref. Contrat Marin Baie de Morlaix, Rade de Brest). D'autres fonds comme le fond vert peuvent être mobilisés.

Pose des bouées de balisage :

Les bouées de signalétique sont installées autour des zones d'herbiers de zostères définies ; elles sont fixées sur des mouillages de moindre impact. Un système adapté permet d'éviter le ragage des chaînes sur les fonds marins. Une vigilance doit être apportée sur le système pour éviter des dégradations sur l'herbier lors des entretiens (retrait hivernage, socle fixe avec système de vis pour retrait des bouées, retrait du lien entre bouée et corps mort...)

Les bouées disposent d'une signalétique indiquant l'interdiction de mouillage des plaisanciers et les normes réglementaires applicables au site. Elles peuvent servir à informer le plaisancier qu'il se trouve dans un espace naturel protégé. La couleur jaune permet d'augmenter la visibilité des bouées et des panneaux. Le service ou le prestataire externe (société, l'association ou la commune) se charge de la pose, et des éventuels réparations des mouillages.

Phase de suivi :

Un suivi par orthophotographie permet d'évaluer la surface de l'herbier et son évolution suite à la mesure mise en place.

Un suivi en plongée de l'état de conservation de l'herbier vient compléter le suivi par orthophotographie; un programme de sciences participatives peut le cas échéant permettre un appui sur ce suivi : (IMPACT, OPHZ'S...).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER2.1	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Communes	Associations, Usagers
MER2.2	Office Français de la Biodiversité, Association environnementale, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.	AL LARK, Cœur Emeraude, Usagers
MER2.3	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, service Phares et balises, Communes	Bureaux d'Etudes, Entreprises privées, Associations

Indicateurs de réalisation

- Surface d'herbiers interdite au mouillage
- Surface et état des herbiers sur la zone d'étude

Références

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-la-liste-des-especes-a2698.html>

Rapport d'étude du PNMI : Etude de l'impact de l'installation de mouillages innovants sur une herbier de Zostera marina non-impacté. Ile Tristan – Douarnenez, 2016

Rapport de l'antenne atlantique de l'AFB : Expérimentation de mouillages innovants sur les secteurs de Beg Meil et Saint-Nicolas des Glénan, année 2018

Auby Isabelle (2016). Effets de différents types de mouillages sur les herbiers de Zostera marina de la zone de mouillage de Bertheaume (PNM Iroise). PNM Iroise - Parc naturel marin d'Iroise, Le Conquet, Ref. RST/ ODE/LITTORAL/LER/AR/16.008, 27p., 14p., 13p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00376/48700/>

Contrat N2000 Baie de Morlaix : https://baie-morlaix.n2000.fr/sites/baie-morlaix.n2000.fr/files/documents/actualites/180927_copil_bdm_final.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1110-1 Herbiers de <i>Zostera marina</i> 1110-3 Bancs de maërl	1170 Récifs 1330 Prés-salé Atlantique
Espèces d'intérêt communautaire concernées		
Secteur concerné	Partie marine du site N2000, zones de pêche à pied dans les zones d'herbiers et les champs de blocs (ex : îlot Saint-Michel), zones de récifs subtidiaux particulièrement fonctionnels,	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO15 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes.

Exemples de mesures liées :

- MER1 Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères
- MER2 Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères



Credits : Yann Souche / Office français de la biodiversité / Life Marha

Contexte et problématiques

Certains habitats particuliers de par leur singularité ou leur limite d'aire de répartition biogéographique, offrent des fonctionnalités remarquables sur les sites Natura 2000, et participent souvent à la désignation de ceux-ci. Ces mêmes fonctionnalités induisent généralement une fragilité structurelle et une sensibilité aux pressions multiples, qui altèrent l'habitat et les espèces associées.

La mesure visant à réduire les principaux risques d'impact sur ces habitats concerne les activités (ex : pêche à pied, cultures marines, aménagement portuaires, câbles sous marins,...), pratiques et outils dont l'usage entraîne une perturbation physique sur les habitats considérés comme sensibles et/ou peu résilients à la pression d'abrasion.. Elle est généralement accompagnée de mesures complémentaires (sensibilisation, surveillance, ...).

L'échelle d'application est variable et mobilise des outils juridiques visant la protection de l'environnement (ex : arrêté préfectoraux de protection, dit APP, de biotope ou de l'habitat naturel) ou la gestion des pratiques (ex : arrêtés pris par les préfets). Certaines espèces sont protégées au titre du code de l'environnement, les deux espèces de zostères sont ciblées dans le cadre du projet de protection à l'échelle nationale des espèces faunistiques et floristiques, en cours d'achèvement⁽¹⁾. La mise en œuvre de la mesure doit être accompagnée d'un programme de suivi et de contrôle.

Description des sous-actions

➤ MER3.1 – Identification des interactions du projet ou de l'activité avec les habitats sensibles

A - Identification des enjeux écologiques : le gestionnaire doit être en mesure de fournir une cartographie actualisée de l'habitat/zone fonctionnelle sur le site et présenter le cas échéant les données disponibles de suivi/études réalisées.

B – Identification réglementaire : un croisement des couches réglementaires doit être réalisé afin d'identifier les outils de protection déjà mis en place (spatiaux ou visant une activité) ainsi qu'un inventaire des textes réglementaires protégeant l'habitat ou espèce (liste DHFF, liste rouge, espèce protégée ...)

C – Identification des activités : un inventaire des pressions exercées sur le secteur d'étude par les activités et fréquentation permet d'identifier des pistes pour la sensibilisation préventive.

➤ MER3.2 – Concertation et choix des mesures les plus adaptées

Suite à l'identification d'interactions pouvant altérer l'atteinte du bon état écologique des habitats d'intérêt communautaires, un travail de concertation doit être mis en place pour identifier la mesure la plus adaptée. Seront notamment associés les DDTM, Élus et associations de protection de l'environnement, usagers.

La méthode décisionnelle doit suivre la logique de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)⁽⁵⁾, selon une réflexion propre à chaque cas, dans le respect du principe de proportionnalité. Le choix de l'évitement (zone d'exclusion) devra être justifié par l'incompatibilité entre l'activité/projet et la conservation des habitats.

En cas du choix de mesures d'exclusions spatiales, le choix des zones d'implantation doit répondre à l'un des trois motifs suivant :

- l'intérêt scientifique ou patrimonial lié à l'habitat naturel / site géologique / biotope d'une espèce protégée
- le rôle essentiel dans l'écosystème
- la nécessité de préserver l'habitat naturel / site géologique / biotope d'une espèce protégée. L'APP peut prémunir l'objet de la protection contre les conséquences ou l'impact d'une activité ou de son évolution ou d'une menace imminente ou à venir (à court ou moyen terme)⁽²⁾

Cette mesure vise une protection efficace des habitats marins à enjeux définis sur le site, en cohérence avec les objectifs environnementaux du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique – Manche Ouest⁽³⁻⁴⁾. Le fonds vert cible notamment comme actions prioritaires : les études et la concertation préalables à la création de nouvelles aires protégées ou l'extension d'aires protégées, à la création et la reconnaissance de zones de protection forte.

➤ **MER3.3 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques (cf. fiches CS)**

Co-construire un plan de communication en collaboration avec les élus, associations et animateurs en listant les supports les plus adaptés pour valoriser l'aire marine protégée (AMP) et la réglementation vis-à-vis des habitats à enjeux. Cette sensibilisation doit être mise en place en amont de l'installation d'une zone d'exclusion, et après sa mise en place pour assurer la compréhension de leur rôle écologique et l'intérêt de la mesure. L'objectif est de transmettre des informations sur l'AMP et sensibiliser sur les fonctionnalités et fragilités des habitats.

➤ **MER3.4 – S'assurer d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités**

Associer les services de contrôle (Service départementaux OFB, ULAM (unité littorale des affaires maritimes), gendarmerie et DDTM pour une coordination efficace et une identification des besoins de contrôle.

➤ **MER3.5 – Phase de suivi**

Suivi le plus adapté à mettre en place (ex : suivi des surfaces et/ou suivi de l'état de conservation,...).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER3.1	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Communes	Bureaux d'études, Associations environnementales et d'usagers, Structures professionnelles
MER3.2	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Communes	Élus, Associations, Structures professionnelles
MER3.3	Office Français de la Biodiversité, Associations environnementales, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.	Bretagne Vivante, Cœur Emeraude, Associations environnementales et d'usagers, Structures professionnelles
MER3.4	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor	SD22, Unité Littorale des Affaires Maritimes, Gendarmerie
MER3.5	Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor	Bureaux d'études, Associations environnementales.

Indicateurs de réalisation

- Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte (*D06-OE02-ind2*)
- Surface d'habitats marins faisant l'objet d'une interdiction des principales pratiques génératrices d'impact.

Références

⁽¹⁾ <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-la-liste-des-especes-a-2698.html>

⁽²⁾ Note technique arrêtés préfectoraux protection biotopes et habitats naturels_8_janvier_2020

⁽³⁾ Beauvais S., Dedieu K., Janson A.-L., 2020. Surveillance des habitats benthiques marins au titre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) : Orientations pour le programme de surveillance 2ième cycle. Office Français de la Biodiversité (OFB) - UMS PatriNat, octobre 2020, 141p.

⁽⁴⁾ [Document stratégique de façade \(DSF\) : Consultation sur la stratégie de façade - Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/Document-strategique-de-facade-(DSF)-Consultation-sur-la-strategie-de-facade-Direction-Interrégionale-de-la-Mer-Nord-Atlantique-Manche-Ouest)

⁽⁵⁾ Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC JANVIER 2018, CEREMA. <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Guide%20d%E2%80%99aide%20%C3%A0%20la%20d%C3%A9finition%20des%20mesures%20ERC.pdf>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Habitats marins du site Natura 2000 en interaction avec la pêche professionnelle
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Partie marine du site Natura 2000 (estran et large)

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- **OO15** : Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Exemples de mesures liées :

- MER8 Réduction des risques de captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins
- rq: l'ARP espèces est prévue via le programme ARP (cf. projet FEAMPA porté par l'OFB et déposé février 2023).



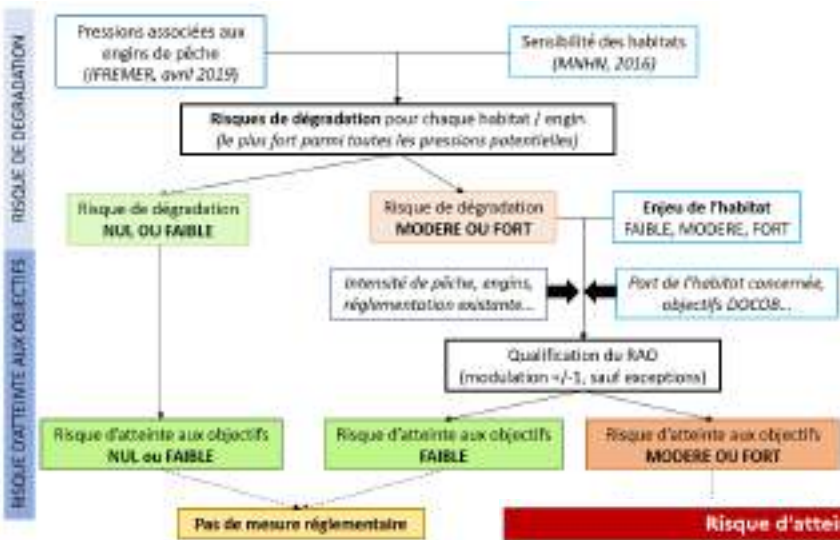
Crédits : Yann Souche / Office français de la biodiversité / Life Marina

Contexte et problématiques

Les activités de pêche maritime professionnelle doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision le cas échéant, des DOCOB des sites Natura 2000 où s'exercent ces activités. L'article L.414-4 du code de l'environnement (issu de l'article 91 de la loi n°2016-1097 dite loi biodiversité) prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000 (ARP). Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires⁽¹⁻²⁾.

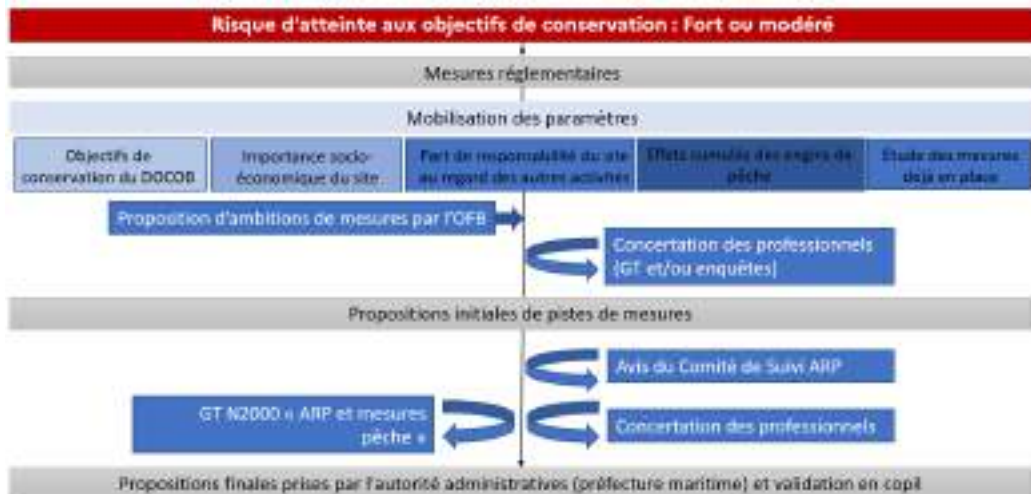
La réalisation de l'ARP, menée dans le cadre du projet HARPEGE 3 (CRPMEM/OFB/CDPMEMs)⁽³⁾ sur ce site, contribue directement au plan d'action sur le milieu marin et aux objectifs environnementaux du Document stratégique de façade Nord Atlantique Manche Ouest.

Rappel de la méthode ARP



L'analyse risque pêche se déroule en 3 étapes :

- **Diagnostic des activités de pêche professionnelle** : correspond à une description des pratiques de pêche au sein des sites N2000.
- **Analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins par les engins de pêche** : correspond à la phase technique qui consiste à croiser les cartes d'activités de pêche et les cartes d'habitats et à définir les niveaux de risques.
- **Elaboration des propositions de mesures** : phase de mobilisation des paramètres contextuels et de concertation pour élaborer des propositions de mesures permettant d'éviter ou réduire les risques identifiés.



Les mesures retenues sont concertées avec les professionnels de la pêche et leurs représentants et présentées au COPIL du site Natura 2000.

Les dispositions finalement retenues sont validées via une délibération du CRPM Bretagne validée par le Préfet de Région ou directement par un arrêté du ou des Préfets compétents.

➤ **MER4.1 – Finalisation de l'Analyse Risque Pêche**

Dans le cadre de l'animation du DOCOB, contribuer à finaliser l'ARP. Le rapport compilant le travail d'analyse et les propositions de mesure sera rendu disponible en annexe 4 du volume IV stratégie de gestion du présent DOCOB.

➤ **MER4.2 – Accompagner les services de l'Etat dans la mise en place des mesures**

L'arbitrage par l'Etat des mesures et leur traduction réglementaire, sur la base des propositions inscrites dans l'ARP reste à faire [à date : 30 mars 2023]. Il conviendra de participer aux instances de concertation et le cas échéant apporter un appui à la rédaction des délibérations du CRPM sinon des arrêtés pris par le Préfet en apportant les éléments techniques nécessaires.

➤ **MER4.3 – Accompagner le suivi** (cf : fiche acquisition et partage de connaissances)

Un état initial puis un suivi adapté permettront d'évaluer l'impact de/des mesures retenues sur l'état de conservation de l'habitat, son évolution ainsi que l'efficacité de la mesure sur l'habitat.

Lorsqu'une mesure réglementaire est prise, un suivi de l'activité de pêche peut également être mis en place pour s'assurer de l'absence de nouveaux risques ou de leur amplification.

Les partenaires scientifiques et professionnels (le CRPMEM, le CDPMEM) en lien avec l'opérateur local participeront à la conduite des suivis.

➤ **MER4.4 – Favoriser l'expérimentation de techniques de pêche alternatives**

Accompagner les recherches et les applications de méthodes dont l'objectif est d'améliorer la sélectivité des engins de pêche, de développer et mettre en œuvre des techniques de pêche alternatives, de limiter les impacts des engins de pêche sur les habitats benthiques. https://www.youtube.com/watch?v=7tpjF8_ick4 ; <https://www.fishtekmarine.com/scallop-potting/>

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER4.1	Office Français de la Biodiversité, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (gestionnaire FEAMPA)
MER4.2		
MER4.3		Bureaux d'études, Scientifiques (Ifremer, MNHN...), Associations environnementales

Indicateurs de réalisation

- Arrêtés réglementaires signés

- Suivis réalisés

Indicateurs DSF NAMO :

- En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traïnants de fond). (D01-HB-OE06-ind2)

- En site Natura 2000, proportion de surface d'herbiers intertidaux identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche à pied (D01-HB-OE05-ind3.)

Références

(1) RAPPORT 05/08/2019, Service Direction de l'eau et de la biodiversité - Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites

(2) Ministère de la transition écologique, Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) - Guide technique relatif à la mise en œuvre des analyses de risque des activités de pêche de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000

(3) Programme HARPEGE3 (feamp 2020-2023) <https://www.cdpmem56.fr/projet-harpege-3/>

Programme DECIDER (2015-2018) – Diagnostic des Interactions engins habitats, dragues maërl. Porteur de projet : AGLIA. <https://www.aglia.fr/decider/>

Définition d'une zone de conservation de l'habitat de maërl vis-à-vis des dragues à Coquille Saint-Jacques sur le site Natura 2000 Belle-Île en mer (cf. fiche de retour d'expérience)

[Programme RESPECT : Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne \(respect-peches-durables.org\)](https://www.respect-peches-durables.org/)

Sensibilisation des pêcheurs professionnels bretons à la biodiversité marine, et aux pratiques de pêche durable (fiche de retour d'expérience disponible)

[Document stratégique de façade \(DSF\) : Consultation sur la stratégie de façade - Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://www.developpement-durable.gouv.fr/)

<https://www.fishtekmarine.com/scallop-potting/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les enjeux écologiques marins
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les enjeux écologiques marins
Secteur concerné	Tout le site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Benjamin Guichard

Objectifs opérationnels :

- OO10 : Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones
- OO11 : S'adapter aux effets du changement climatique

Exemples de mesures liées :

- TM10 Adaptation aux effets du changement climatique
- CS6 Implication des usagers dans la gestion du site natura 2000

Contexte et problématiques

L'introduction d'espèces non-indigènes et leur dissémination présentent un risque pour la stabilité des écosystèmes locaux. Elles participent au déséquilibre des milieux marins en modifiant les liens trophiques et en colonisant l'espace disponible au dépens des espèces locales. La problématique est traitée à l'échelle nationale et fait l'objet d'actions dans le document stratégique de façade maritime. Sur le site Natura 2000, la lutte contre l'introduction et la dispersion des espèces non-indigènes peut passer par la sensibilisation des acteurs concernés par ce sujet (gestionnaires de ports, plaisanciers, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, etc.).

Au total, 483 espèces non-indigènes ont été recensées lors de la dernière mise à jour officielle de la liste nationale (Massé & Guérin 2018). A partir de cette liste, une première sélection de 69 espèces à caractère invasif, introduites, ou susceptibles de l'être, sur les façades maritimes de France Métropolitaine (Annexe I) a été réalisée sur la base d'une analyse de la littérature. Certaines seraient particulièrement à risque pour les écosystèmes et nécessitent une vigilance particulière, notamment : *Pterois miles*, *Rugulopteryx okamurae*, *Rapana venosa*, *Mnemiopsis leidyi*, *Crepidula fornicata* et *Arcuatula senhousia* mais aussi *Callinectes sapidus*, *Brachidontes pharaonis*, *Didemnum vexillum* et *Hemigrapsus sanguineus*. Les plongeurs contribuant au réseau ALIEN sont mobilisés pour contribuer à la surveillance de l'apparition de ces nouvelles espèces qui appartiennent à des groupes très différents : cnidaires, mollusques, arthropodes, cténophores ...

Une liste à suivre dans un contexte sciences participatives a été réalisée pour chacune des SRM au sens DCSMM (C.Massé & T.Diméglio). Ce travail a été porté à connaissance des différents réseaux ALIEN, dont le réseau ALIEN Grand Ouest (données saisie par les réseaux en plongée CROMIS, BioObs et le réseau estran BioLit). Cette mobilisation des acteurs contribue à l'amélioration des connaissances concernant les espèces non indigènes marines.

Description des sous-actions

➤ MER5.1 – Création et diffusion de supports de sensibilisation

Des outils d'identification et des supports de sensibilisation sont produits pour transmettre les informations concernant les espèces non indigènes et les bonnes pratiques à adopter pour éviter leur dissémination.

Le sujet pourra aussi faire l'objet de formations dédiées ou être intégré aux animations déjà menées sur le territoire, selon les besoins.

➤ MER5.2 – Intégration du réseau ENI à l'échelle de la façade maritime

Le programme d'actions du document stratégique de façade maritime Nord-Atlantique Manche-Mer du Nord prévoit le développement d'un réseau de partage et d'acquisition de connaissances à l'échelle de la façade : il s'agit du réseau <http://especes-exotiques-envahissantes.fr> auquel le réseau Alien Grand Ouest contribuera. Le gestionnaire du site Natura 2000 veillera à intégrer ce réseau et à faire une veille sur les informations qui en seront issues. Il recensera et communiquera au réseau les informations locales sur l'évolution de la présence des espèces non indigènes.

➤ MER5.3 – Implication des acteurs locaux via les outils de sciences participatives

- Inciter les professionnels de la pêche et de la conchyliculture à alerter sur l'apparition d'espèces exotique envahissantes marines ou de pathogènes

Description des sous-actions

- Inciter les plongeurs locaux, les clubs et centres de plongée à utiliser les carnets de plongée en ligne (BioObs et/ou Cromis) afin de contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces sur le site
- Produire et mettre à disposition des professionnels de la pêche et de la conchyliculture et des plongeurs locaux des informations sur les espèces exotiques invasives à surveiller (ex. sargasses, crépidules), les espèces locales proliférantes (ex. *Saccorhiza polyschides*, poulpe, oursin, étoile de mer) et les signes de maladie à repérer pour les espèces concernées (ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers) (ex. site internet Natura 2000, plaquette à destination des clubs et centres de plongée)
- Synthétiser les données des observatoires participatifs concernant le site (BioObs et Cromis) et partager les résultats avec les usagers du site
- **MER5.4 –Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques**
 - Accompagner le développement de filières de valorisation d'espèces exotiques envahissantes et/ou des espèces locales proliférantes par les pêcheurs professionnels et les mytiliculteurs
 - Communiquer sur les bonnes pratiques de non rejets des espèces au cours des opérations conchylicoles ou de pêche, de navigation et d'entretien des bateaux (Charte Natura 2000, site internet Natura 2000 relayer sur les sites partenaires : UNAN22, CRPMEM Bretagne, CDPMEM Côtes-d'Armor, CRC Bretagne Nord, etc.)

Modalités de mise en œuvre

Sous-actions	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER5.1	Office Français de la Biodiversité, Associations (Bretagne Vivante, Cœur Emeraude...)	Océanopolis, Associations (Bretagne Vivante, Cœur Emeraude, Al Ark...), Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer, Communes
MER5.2		Muséum National d'Histoire Naturelle (UMS-Patrinat)
MER5.3	Office Français de la Biodiversité	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, Clubs de plongées locaux, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, Associations (Bretagne Vivante, Cœur Emeraude...), Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer
MER5.4	Office Français de la Biodiversité, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord

Indicateurs de réalisation

- Supports de sensibilisation créés et diffusés, par exemple la plaquette Alien Grand Ouest existante
- Formations organisées
- Participation au réseau ENI
- Nombre de réunions pour le développement de filières de valorisation des espèces non indigènes

Références

Fiche action du document stratégique de façade : D02-AN1 Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/mise-en-place-dun-reseau-de-surveillance-especes-non-indigenes-marines/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/eni/>

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2022/03/webinaire-connaître-pour-mieux-surveiller-les-eni-marine-1-2.pdf>

<https://biologie.ffessm.fr/alien-grand-ouest>

Proposition d'espèces non indigènes pour les façades maritimes du territoire métropolitain à soumettre à réglementation

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00666/77809/>

Pisanu B, Massé C, Thévenot J, Bachelet G, Bierne N, Curd A, Guérin L, Goullieux B, Labrune C, de Montaudouin X, Nowaczyk A, Pezy JP, Raybaud V, Viard F, Vincent D, Souquière A. 2020. Proposition d'espèces non indigènes pour les façades maritimes du territoire métropolitain à soumettre à réglementation. Note technique, non publiée. UMS Patrimoine Naturel, 18p.

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/creation-dun-reseau-alien-grand-ouest/https://cromis.ffessm.fr/sso-login>

ALIEN Occitanie - Synthèse et mise en forme cartographique des données collectées, Tristan Diméglio, Planète Mer, janv. 2022 – oct. 2022

Avis du CSRPN concernant les algues :

https://www.bretagne.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/2013_10_Avis_algoculture_valide_cle619b12.pdf

<https://bretagne-environnement.fr/bilan-chiffre-especes-exotiques-envahissantes-bretagne-datavisualisation>



Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 2000 ces quatre espèces :	1351 - Marsouin commun 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
Secteur concerné	Tout le périmètre marin du site N2000	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO17 : Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer

Mesures :

- GOUV1 Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- MER8 Réduction des captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et des poissons amphihalins

Contexte et problématiques

Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), les travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsions (sondeurs mono-faisceaux, sondeurs multi-faisceaux, sonars civils), mais aussi des opérations de déminage opérées par la Marine nationale.

Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte). Quand c'est possible, la recherche d'alternatives doit être privilégiée et lors de l'étude d'impact la séquence ERC doit être strictement appliquée.

A défaut de pouvoir éviter les bruits de cette nature (par exemple en choisissant le forage plutôt que le battage lors de travaux) il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (ex: forage, fondation gravitaire, limitation d'intensité), confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles,...) mais aussi d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs (ex : pingers) ou en adaptant les procédures de travaux (ex : soft start).

Cette action vise à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.



Description des sous-actions

➤ **MER6.1 : Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction**

La caractérisation des interactions s'effectuera par le bureau d'étude mandaté par l'opérateur et en charge de l'étude d'impacts en tenant compte du contexte et des autres sources de bruit.

➤ **MER6.2 : Analyse critique des solutions proposées et production d'avis**

Les rapports rendus par les bureaux d'étude seront examinés et analysés par les services de l'Etat avec l'appui éventuel de l'OFB. Sera notamment vérifié la prise en compte des recommandations nationales du Ministère de la transition écologique. Les recommandations seront portées à connaissance des opérateurs de terrain via les arrêtés d'autorisation.

Pour les activités non soumises à étude d'impact, le conseil pourra se faire via l'instruction de l'évaluation des incidences ou directement auprès des opérateurs comme le groupe de plongeur- démineurs de l'Atlantique chargé d'intervenir (ex : opérations de déminage).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER6.1	Porteur de projet, Préfecture Maritime Atlantique	Bureaux d'Etudes, Services de l'Etat
MER6.2	Préfecture Maritime Atlantique/Groupe des Plongeurs-Démineurs de l'Atlantique, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne, Office Français de la Biodiversité	PELAGIS, AL LARK, OCEANOPOLIS, GECC

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

Références

- [MTES, 2020 : Guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. Bruit sous-marin, quels impacts ? | Secrétariat d'État chargé de la Mer](#)



Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les mammifères marins et notamment dans le site Natura 2000, ces quatre espèces	1351 - Marsouin commun 1349 - Grand dauphin 1364 - Phoque gris 1365 - Phoque veau marin
Secteur concerné	Tout le périmètre marin du site N2000	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- O06 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Exemples de mesures liées :

- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- CS6 Implication des usagers dans la gestion du site natura 2000

Contexte et problématiques

La majorité des plaisanciers ne connaît pas la réglementation ni les bonnes pratiques d'approche en cas de rencontres fortuites ou recherchées de mammifères marins. Par ailleurs, le capital sympathie de ces animaux a notamment pour effet de favoriser le développement d'une activité commerciale ciblant leur observation en milieu naturel que ce soit pour les cétacés ou les pinnipèdes.

Pour les cétacés, une augmentation de la fréquentation régulière des spots d'observation les plus favorables est constatée. Ce phénomène pourrait s'intensifier dans la zone côtière du site N2000 régulièrement fréquentée par plusieurs espèces de cétacés dont le grand dauphin ou le dauphin de Risso. Dans les estuaires, les effectifs de phoques augmentent progressivement ; les interactions avec les pratiquants d'activités nautiques sont régulières et potentiellement impactantes en période de reproduction.

Cette mesure a pour objectif d'inciter les usagers de la plaisance et des sports nautiques à adopter les bonnes pratiques en leur présence mais aussi à inciter à l'identification et la déclaration des espèces rencontrées via une application dédiée (OBSenMer). Il s'agira également d'encourager le développement des pratiques d'excellence environnementale par les opérateurs professionnels.

Description des sous-actions

➤ **MER7.1 : Préparation des outils de sensibilisation et de communication**

En lien avec les acteurs locaux, inventaire et valorisation des supports pédagogiques et de communication existants (papier et numérique) : flyers, affiches, Outre les bonnes pratiques, le cadre réglementaire est rappelé.

➤ **MER7.2 : Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation**

Organisation de conférences/événements/animations auprès des public cibles : grand public et pratiquants du nautisme.

La distribution des outils de communication existants (ex : guide des bonnes pratiques pour la Rance et Côte D'Emeraude) se fait lors des discussions de sensibilisation avec les plaisanciers et les acteurs du nautisme mais aussi les touristes lors des sorties en mer.

Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme ObsEnMer et information sur leur utilisation.

Rq : les données opportunistes contribuent notamment à la connaissance de la distribution spatiale des espèces. Les données acquises selon le protocole expert de l'application sont utilisées pour la surveillance du milieu marin (DCSMM, DHFF).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 7.1	Office Français de la Biodiversité	Associations spécialisées : GECC (inventeur de l'outil ObSMER), AL LARK, Associations de médiation environnementale, Ailes Marines
MER 7.2		Opérateurs portuaires Autres gestionnaire d'AMP à l'échelle du site N2000 , Services de police en mer

Indicateurs de réalisation

- Distribution des outils de sensibilisation réalisées
- Nombre de conférences / contacts réalisées par campagne de sensibilisation
- Evolution du nombre de déclarations opportunistes sur l'application OBSenMer
- Proportion d'opérateurs engagés auprès d'un label ou signataires d'une charte de bonne conduite sur le total des opérateurs recensés sur le périmètre du site N2000

Références

- Fiche action « Réduire l'impact des activités d'observation des cétacés » du LIFE espèces marines mobiles
https://lpo061-my.sharepoint.com/:f/g/person/elise_bonneau_lpo_fr/Em-3-cP8vztPoX2wirM60ZUBi1nkVkuooBowCtKKjTDzzQ?e=e9grG6
- Note technique/2020/DGDMob/DAC/SUGB du 21/10/2020 : Réflexion sur les stratégies d'encadrement des activités commerciales de découverte et d'observation des mammifères marins en France
- Note juridique : Analyse juridique de l'encadrement de l'activité de découverte et d'observation des mammifères marins. Tifenn Moutton, 2020 (OFB)
- [OBSENMER - Accueil](#)

**Habitats d'intérêt
communautaire
concernés****Espèces d'intérêt
communautaire
concernées**Tous les Mammifères marins , oiseaux marins et amphihalins d'intérêt
communautaire présents sur le site Natura 2000**Secteur concerné**

Tout le périmètre marin du site N2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures**Objectifs opérationnels :**

- OO18 : Réduire les captures accidentelles des oiseaux, des mammifères Marins et des poissons amphihalins

Exemples de mesures liées :

- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- CS6 Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000

**Contexte et problématiques**

Les captures accidentelles de mammifères et d'oiseaux marins sont définies comme « la capture non intentionnelle, durant une activité de pêche, d'espèces qui ne sont pas débarquées, ni commercialisées en raison notamment de leur statut d'espèces protégées ». Les rapports d'évaluations réalisées à l'échelle de la façade Nord Atlantique Manche Ouest révèlent que les taux de captures accidentelles du marsouin commun et du dauphin commun dépassent les valeurs seuils du bon état écologique et sont susceptibles d'affecter la dynamique des populations de ces deux espèces (Spitz J, Peltier H., Authier M., 2018). Pour les oiseaux, les données sont moins claires mais apparaît que espèces piscivores plongeurs sont plus sujettes que d'autres à la pression de capture accidentelle. Parmi elles, le Puffin des Baléares et les alcidés, espèces à enjeux forts sur le site, sont concernés. Des prises accessoires de poissons amphihalins (lamproies, aloses) peuvent aussi survenir dans les engins de pêche professionnelle et récréative.

Pour les mammifères marins, le phénomène des captures accidentelles est suivi grâce au réseau national d'échouage, coordonné par l'observatoire scientifique Pelagis. Pour les amphihalins, le plan national d'actions en faveur des migrateurs amphihalins prévoit d'améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries. Pour les oiseaux marins des programmes ponctuels sont enclenchés (ex : CARI3P). Les pêcheurs professionnels participent à des actions pour l'acquisition de connaissances sur l'interaction de la pêche avec ces espèces.

- Embarquement des observateurs en mer sur des flottilles de fileyeurs français et obligation de caméras embarquées,
- Conception et test de pingres (répulsifs acoustiques) améliorés à destination de chaluts pélagiques et de fileyeurs (projet PIC, LICADO, DOLFINFREE, PIFIL),
- Création d'un réseau de pêcheurs sentinelles afin de fournir des informations sur les populations de cétacés présents dans les zones de pêche, sur les activités de pêche et les captures accidentelles (projet OBSENPECHE) ;

Des mesures réglementaires nationales ont par ailleurs été prises :

- Obligation de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins pour tous les professionnels de la pêche,
- Obligation d'équipement de pingres pour toutes les opérations de pêche de chaluts pélagiques (simples ou en paire) de plus de 12 mètres.

Si au regard des témoignages recueillis localement, il apparaît que cette pression de captures accidentelles de mammifères marins ou d'oiseaux marins à l'échelle du site N2000 est probablement moins significative que dans le nord du golfe de Gascogne, il conviendra toutefois de caractériser le niveau de pression et le cas échéant modérer cette pression par des mesures qui seraient à définir.

Description des sous-actions**MER8.1 : Valorisation des données disponibles localement**

Les données du réseau national échouage piloté par PELAGIS ainsi que les données de l'accord ASCOBANS (CMS) seront valorisées à l'échelle locale, notamment en vue de l'identification de traces de captures accidentelles. En parallèle, le réseau d'observateurs locaux, titulaires de la carte verte sera consulté pour raffiner l'analyse sur les mammifères marin. Pour les oiseaux marins, les données collectées localement en Baie de Saint Briec dans le cadre du projet CARI3P , via les sciences participatives (ex :<https://fishandclick.ifremer.fr/>) ainsi que les témoignages des associations spécialisées dans la connaissance de l'avifaune marine seront recherchés et valorisés.

MER8.2 : Caractérisation des interactions éventuelles

La caractérisation des interactions s'effectuera via la mise en œuvre de la méthodologie nationale ARP espèces publiée en 2022 avec en préalable une analyse par façade, déclinée localement si nécessaire pour les risques d'interaction identifiés. L'objectif de cette mesure est de faciliter sa mise en œuvre à l'échelle du périmètre du site N2000 et de favoriser une vision partagée avec les pêcheurs professionnels et récréatifs pratiquants : animation d'un travail collaboratif, présentation et échanges à toutes les étapes de l'ARP.

Un effort particulier devra être fourni sur l'identification des éléments de contexte lors de la mise en œuvre de la méthodologie nationale. Ils sont en effet essentiels pour identifier les limites et les pistes d'action pour lever ces limites, les points qui méritent d'être approfondis, ... Cela permettra d'identifier par exemple des besoins d'amélioration des connaissances par de la collecte de données, des enquêtes auprès des professionnels, des embarquements d'observateurs à bord des navires de pêche.

Cette analyse sera menée en particulier pour les espèces de petits cétacés et les oiseaux marins. Une note de synthèse sera produite sur les résultats de l'ARP au regard du contexte local.

➤ **MER8.3 : Partage et valorisation des connaissances**

A l'échelle locale et au regard des résultats de l'action 2, les informations seront partagées avec les structures professionnelles et les pêcheurs récréatifs dont les pratiques sont potentiellement impactantes. Les résultats seront discutés et la recherche de solutions adaptées au contexte local sera engagée. Une attention particulière sera portée aux propositions des principaux intéressés avec pour objectif de créer une émulation et l'adhésion.

➤ **MER8.4 : Promotion et test des bonnes pratiques**

En cas de « risque avéré » (cf. méthodologie nationale), certains dispositifs techniques ou bonnes pratiques de réduction de capture existants pourront être expérimentés localement. Des recommandations de bonnes pratiques pourront également être proposées. Par exemple, l'évitement des activités de pêches dans les zones fonctionnelles à certaines périodes de l'année, la formation aux techniques de remise à l'eau des animaux vivants capturés, les initiatives de récupération de filets fantôme (projet Casper et Indigo <https://indigo-interregproject.eu/>) mais aussi la réalisation de tests et/ou la conception de nouveaux dispositifs de captures limitant les captures accidentelles.

Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre de dispositifs ne pourra se faire qu'à différentes échelles au regard de la répartition des populations concernées et du zonage à risque. Suivant l'état de maturité des dispositifs testés, leur déploiement auprès des professionnels nécessitera un accompagnement technique et financier dans le cadre de programmes dédiés et aux échelles géographiques pertinentes. En effet, la mise en œuvre des bonnes pratiques engendre des coûts financiers (dispositifs expérimentaux) et des difficultés techniques.

La base de cette sous-action 4 sera d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques de pêche permettant la réduction des captures accidentelles en s'appuyant sur les programmes de recherche et développement conduits par ailleurs (ex du programme ARPEGI conduit entre 2020 et 2023) pour la conception de dispositif de réduction des captures ainsi que les programmes d'expérimentation des dispositifs innovants et des bonnes pratiques.

Le bilan de ces échanges et travaux sera partagé avec les services de l'Etat en charge de la réglementation des activités de pêche. Divers supports de communication seront élaborés pour diffuser le plus largement possible les messages clefs aux pêcheurs et les recommandations de bonnes pratiques.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER8.1	Office Français de la Biodiversité, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor, AGLIA	- Office Français de la Biodiversité, PELAGIS, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor, Union des Associations de Navigateurs de la Manche, AL LARK - Associations locales (Al Lark, GECC) - Préfecture Maritime Atlantique, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
MER8.2		
MER8.3		
MER8.4		

Indicateurs de réalisation

- Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces réalisée à l'échelle nationale
- Organisation d'une concertation locale et de partage du diagnostic
- Le cas échéant, engagement d'une campagne de promotion des bonnes pratiques de pêche au regard des captures accidentelles.
- Le cas échéant, tests de dispositifs d'évitement des captures accidentelles réalisés

Références

- **Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2018.** Évaluation de l'état écologique des mammifères marins en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 170 p.
- **Synthèse Evaluation DCSMM D1 MM - NAMO_VF_20190716.pdf** (milieumarinfrance.fr)
- **Ministère de l'environnement : guide d'aide à la déclaration des captures accidentelles** <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>
- **OFB, MiMer, MTE, 2022.** Méthode d'analyse des risques pour les activités de pêche maritime de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces marines d'intérêt communautaire. 39 pp. [Microsoft Word - METHODE_ARP_ESPECES_VF.DOCX](https://natura2000.fr/Microsoft%20Word-%20METHODE_ARP_ESPECES_VF.DOCX) (natura2000.fr)
- **Programme CARI3P : Le programme CARI3P - Observatoire Oiseaux** (oiseaux-marins.org)
- <https://indigo-interregproject.eu/>
- <https://fishandclick.ifremer.fr/>
- **ONCFS, 2013.** Que faire en présence d'un animal sauvage mort ou blessé ?
- **OFB, 2020.** Fiche action : Tests de mesures de réduction des risques de captures accidentelles par la pêche professionnelle, Plan National d'Actions en faveur du Puffin des Baléares.
- **LIFE Espèces Marines Mobiles** déposé en octobre 2022. WP 4 Réduire la mortalité des espèces dans les engins de pêche
- **Travaux du groupe de travail commun ASCOBANS-ACCOBAMS** sur les captures accidentelles : https://www.ascobans.org/en/working_group/bycatch
- **Projet de Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins.** https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/PNMA_Projet-Approuve_11_02_2022.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux marins, notamment : A184 Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> A066 Macreuse brune <i>Melanitta fusca</i> A065 Macreuse noire <i>Melanitta nigra</i> lien possible avec d'autres espèces responsables de déprédations sur les élevages de cultures marines
Secteur concerné	Zones conchylicoles

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- O06 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Exemples de mesures liées :

- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte et problématiques

Les zones conchylicoles sont parfois sujettes à une déprédation par les oiseaux marins qui viennent s'y alimenter. C'est le cas notamment des Goélands et des Macreuses.

Un arrêté préfectoral autorise les professionnels désignés du Comité régional de la conchyliculture à pratiquer des tirs d'effarouchement des Goélands argentés dans les baies de la Fresnaye par tir de fusil et de pistolet d'alarme. Des autorisations individuelles sont émises pour la période du 15 mai au 15 novembre. Des tirs létaux sont autorisés à hauteur de 15 individus dans la baie de Fresnaye. Or, le Goéland argenté est classé en tant qu'espèce menacée en Bretagne, o il est considéré comme espèce à responsabilité régionale « très élevée ». Entre 1999 et 2009, les effectifs ont chuté de plus de 40 % en Bretagne.

L'effarouchement ciblé vers une espèce génère un dérangement du cortège d'oiseaux présents sur la zone et à proximité directe. Or, les zones de bouchots et leurs proximité attirent les oiseaux piscivores venant se nourrir des poissons qui fréquentent les zones conchylicoles.

La déprédation sur les zones conchylicoles est un problème qui concerne de nombreux secteurs en France. Cette déprédation n'est pas seulement le fait des oiseaux marins. D'autres prédateurs (daurade, araignées), autres que les oiseaux, contribuent également à la déprédation, parfois très fortement. Les conchyliculteurs sont donc à la recherche de solutions techniques permettant de faire face à l'ensemble des prédateurs sachant qu'une solution technique unique n'existe pas.

L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement et la mortalité des oiseaux dans et autour des zones conchylicoles. L'action vise à trouver des solutions d'accompagnement des activités conchylicoles ne remettant pas en cause l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et les déployer tout en suscitant l'adhésion des acteurs.

Description des sous-actions

➤ MER9.1 – Faire une veille sur les techniques alternatives aux tirs d'effarouchement déployées sur les autres territoires

Des solutions techniques de protection des cultures marines sont développées ou en cours de développement à échelle internationale, nationale et locale, dans le cadre des appels à projets régionaux et du FEAMPA. Un travail de synthèse bibliographique, d'échange avec les professionnels ayant déjà expérimenté ces solutions et avec les entreprises qui les commercialisent permettra de cibler les techniques les mieux adaptées au contexte local.

Les recherches préalables permettent de connaître les différentes techniques expérimentées sur les zones conchylicoles selon les types de culture et les problématiques de déprédation.

La prise de contact avec les professionnels ayant utilisé ces pratiques est faite par l'animateur Natura 2000. Il peut contribuer à la mise en relation des professionnels du site Natura 2000 avec les conchyliculteurs ayant testé les techniques alternatives et les entreprises les ayant développées.

➤ **MER9.2 – Soutenir les expérimentations locales de techniques alternatives aux tirs d’effarouchement**

Soutenir financièrement via un contrat Natura 2000 les professionnels souhaitant évaluer le niveau de prédation par les oiseaux marins (Goélands et macreuses) et/ou mettre en place des techniques de lutte contre la déprédation alternatives aux tirs d’effarouchement. Aide à la pérennisation de la solution si elle est pertinente.

L’efficacité des dispositifs de lutte contre la déprédation est mesurée en lien avec les professionnels impliqués et en lien avec le CRC Bretagne Nord, les syndicats locaux et les structures d’appui techniques susceptibles d’intervenir sur le territoire.

➤ **MER9.3 – Echanger avec les professionnels de la conchyliculture pour recueillir les avis et appuyer l’adaptation des solutions techniques à un déploiement local**

Les échanges avec les professionnels servent à identifier les avantages et inconvénients des techniques testées et à communiquer sur les retours d’expériences locaux.

Maintenir des échanges réguliers avec les professionnels pour capitaliser sur les retours d’expériences des techniques alternatives aux tirs d’effarouchement. Utiliser ces retours pour communiquer auprès des professionnels n’ayant pas expérimenté ces solutions.

➤ **MER9.4 – Echanger avec les services de la DDTM pour tendre vers l’abandon des autorisations de tirs d’effarouchement et de destruction des oiseaux dans les ZPS**

Discuter de la possibilité de ne pas renouveler les autorisations d’effarouchement et de destruction d’espèces dès lors que les techniques alternatives peuvent être déployées localement.

Les échanges avec les services de l’Etat appuient la nécessité d’éviter les autorisations de tirs d’effarouchement sur les zones conchylicoles, ainsi que les tirs de destruction d’espèces.

Ils se justifient par le fait que les solutions alternatives pérennes sur le territoire se substituent aux tirs d’effarouchement et permettent de limiter la déprédation tout en réduisant le dérangement de l’avifaune.

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER9.1	Office Français de la Biodiversité, Professionnels locaux, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord,....	- Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Nord
MER9.2		- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor
MER9.3		- Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bretagne
MER9.4		- GALPA « Baie de Saint Brieuc »

Indicateurs de réalisation

- Mise en place d’expérimentation locale de techniques alternatives efficaces
- Déploiement et pérennisation des techniques alternatives
- Arrêt des autorisations de tirs d’effarouchement et de destruction d’espèces dans le site Natura 2000
- Evolution de la présence des Goélands et des Macreuses sur les zones conchylicoles

Références

- Arrêté relatif aux mesures d’effarouchement et de destruction à tir de Goélands argentés (*Larus argentatus*), Préfet des Côtes-d’Armor, 2022
- Dérogation préfectorale à la protection stricte des espèces protégées – Projet d’arrêté autorisant des mesures d’effarouchement et de destruction à tir de Goélands argentés (*Larus argentatus*). Préfet des Côtes-d’Armor, 2022
- Retour d’expérience : comité régional conchylicole Bretagne nord, 2021
- Projet de fiche action « conchyliculture » du Life espèces marines mobiles.
- Etude CRC Bretagne Nord (à compléter)
- Programmes en lien: Programme FEAMPA et GALPA Baie de Saint Brieuc : <https://www.dlalfeamp.fr/galpa/pays-de-saint-brieuc/>
- <https://www.dlalfeamp.fr/projet/mytiprotect-dispositif-mytilicole-decartement-des-filets-de-protection/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux, Chiroptères
Secteur concerné	Partie marine du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO24 – Limiter les risques de collisions de l'avifaune et des chiroptères avec les infrastructures en mer

Exemples de mesures liées :

- MER13 Connaissance du milieu marin
- GOUV2 Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés



Contexte et problématiques

Les infrastructures en mer peuvent impacter les populations d'oiseaux et de chiroptères en provoquant une mortalité par collision.

D'après l'étude d'impact, le parc éolien en mer à proximité directe du site Natura 2000 risque de produire des effets négatifs directs et permanents de collisions entre l'avifaune et les éoliennes. Les oiseaux les plus vulnérables sont ceux qui n'évitent pas les parcs, qui volent à hauteur de pale et qui sont sensibles à la photoattractivité (Goélands, Mouettes, Cormorans, Fous de Bassan, passereaux nocturnes).

L'objectif de cette mesure est de contribuer à l'adaptation des infrastructures responsables de collisions.

Description des sous-actions

➤ MER10.1 – Participer aux instances de concertation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc

Il existe deux instances de concertation du parc éolien en mer : le comité de gestion et de suivi et le conseil scientifique. En participant à ces instances, les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 peuvent être informés et concourir à la prise de décision concernant le parc et le suivi de l'application des mesures réglementaire adoptées pour limiter les risques de collision avec l'avifaune. Ils peuvent également partager les données locales concernant l'évolution de la fréquentation par les oiseaux et les chiroptères pour améliorer leur prise en compte dans les processus de décision liés au parc.

➤ MER10.2 – Contribuer à proposer des solutions adaptées de réduction des risques de collision

Faire une veille des solutions déployées sur d'autres parcs et de leurs effets (radars, systèmes d'effarouchement,...).

Faire une veille des données de collision, des espèces et des périodes concernées.

Selon les résultats des suivis des populations d'oiseaux et de chiroptères, contribuer à faire remonter des solutions techniques ou adaptatives pourront être proposées aux instances de concertation du parc en vue de réduire les risques de collisions.

➤ MER10.3 – Suivre les projets d'implantation d'infrastructure en mer

Echanger avec les porteurs de projets et les services de l'Etat pour connaître les projets d'infrastructures en mer ou sur le littoral et apporter des recommandations d'évitement des risques de collision.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER10.1	Animateur du site Natura 2000	Services de l'Etat Comité de gestion du parc éolien
MER10.2	Animateur du site Natura 2000	
MER10.3	Animateur du site Natura 2000	

Indicateurs de réalisation

Risque de collision évalué

Identification (et si possible, mise en œuvre) de solutions techniques de réduction

Références

Etude d'impact pour l'implantation du parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, Ailes Marines, 2015
IOTA 2017 : <https://www.ville-erquy.com/wp-content/uploads/2019/11/2017-04-18-arrete-prefectoral-n7-am-autorisation-iota.pdf>

--Projet ECUME (Evaluation des effets cumulés de l'éolien en mer sur les oiseaux marins)

<https://www.france-energies-marines.org/projets/ecume/>
<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/ecume>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Toutes espèces et habitats		
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
	1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
Secteurs concernés	Estuaire de l'Islet, du Frémur, du Rat, du Clos et du Kermithon Zones portuaires		

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO20 - Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines

Exemples de mesures liées :

- MER13 Connaissance du milieu marin
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



Contexte et problématiques

La pêche des poissons amphihalins est réglementée selon les espèces, le milieu (eau douce, estuaire, mer), le calendrier et le type d'activité (pêche professionnelle ou récréative). Cette réglementation peut être mal connue et de fait, peu respectée. Par ailleurs, des braconniers peuvent cibler volontairement des espèces de poissons amphihalins (notamment le Saumon atlantique) alors que sa pêche en cours d'eau est illégale.

Des services de police de la nature et de contrôle des pêches surveillent les prises de poissons amphihalins.

L'objectif de cette mesure est de contribuer à la réduction des prises illégales d'amphihalins en mer et en eau douce.

Description des sous-actions

➤ MER11.1 – Diagnostic

La pêche illégale est mal connue sur le site. On sait néanmoins que du braconnage de civelles est pratiqué dans l'estuaire de l'Islet. Il conviendra de mieux évaluer au préalable cette pression, prérequis des sous actions suivantes.

➤ MER11.2 – Communiquer sur la réglementation et sensibiliser les usagers

Rendre visible la réglementation des pêches de poissons amphihalins sur les secteurs concernés : estuaires du site, zones d'accès aux berges des cours d'eau, ports et cales de mise à l'eau.

Une signalétique adaptée peut être installée ou compléter un panneau déjà existant. Ces supports de communication :

- Illustrent les espèces présentes pour faciliter leur identification par les pêcheurs
- Indiquent les normes réglementaires qui s'y appliquent (interdiction/autorisation de pêche, quotas, remise à l'eau obligatoire, déclaration de captures)
- Sensibilisent au déclin des populations et à la nécessité de préserver les espèces
- Informent sur les bonnes pratiques de pêche et de rejet en mer ou en eau douce des captures remises à l'eau.
- Des réunions d'information peuvent être organisées avec les associations de pêcheurs pour aborder ces sujets.

➤ MER11.3 – Echanger avec les services de police pour adapter les contrôles

Echanger régulièrement sur les besoins en contrôles

Cibler les périodes et les secteurs prioritaires

Être informé des opérations menées et des retours

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER11.1	Office Français de la Biodiversité	Services de police (SD OFB, ULAM DDTM) Bretagne Grands Migrateurs
MER11.2		

Indicateurs de réalisation

- Réalisation et pose des supports de communication
- Echanges avec les services de police
- Nombre de contrôles opérés
- Nombre d'individus capturés illégalement



Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1102	Grande alose	<i>Alosa alosa</i>
	1103	Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>
	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>
	1099	Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>
Secteur concerné	Estuaires des fleuves côtiers du site N2000		

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques nécessaires à la gestion du site N2000
- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger

Exemples de mesures liées :

- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



Contexte et problématiques

La fréquentation du site par les poissons amphihalins est mal connue. Les données d'observation manquent pour mieux connaître les espèces présentes sur le site, leurs effectifs, les secteurs et les périodes favorisés par les migrateurs.

De plus, le grand public connaît peu ou mal ces espèces, pourtant à enjeu fort sur le site, ni la réglementation relative à leur préservation.

L'objectif de cette mesure est donc de mieux connaître et de mieux faire connaître les poissons amphihalins par le biais des sciences participatives.

Description des sous-actions

➤ MER13.1 – Développer un programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins

Les observateurs pourront transmettre leurs informations sur les poissons amphihalins vus ou capturés dans le site Natura 2000, mais aussi sur un périmètre élargi. L'interface de partage d'informations pourra s'inscrire sur une plateforme déjà existante.

Des informations telles que l'espèce observée, le secteur géographique, la date, et le nombre d'individus seront renseignées.

Elles permettront d'affiner les connaissances locales sur la fréquentation des poissons. Les données transmises feront l'objet de synthèses annuelles.

Le travail de développement du programme sera mené conjointement avec Bretagne Grands Migrateurs. Il concernera un secteur plus large que ce seul site Natura 2000 et inclura les sites voisins de « Baie de Saint-Brieuc Est" (FR5300066) et de "Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Dinard et archipel de Saint-Malo et Dinard" (FR5300012).

➤ MER13.2 – Informer et sensibiliser sur les poissons amphihalins

Les sciences participatives sont un vecteur d'information pour les scientifiques et le grand public. L'interface de transfert de données pourra inclure des éléments de connaissance sur les poissons amphihalins, leurs caractéristiques morphologiques, biologiques et écologiques. Ces informations faciliteront l'identification des individus par les observateurs.

De plus, les bonnes pratiques et les informations réglementaires seront transmises par ce biais.

➤ **MER13.3 – Communiquer sur les sciences participatives**

Pour faire connaître localement le programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins, des moyens de communication seront mis en place. Ils comprendront un affichage de la plateforme et son intégration dans des supports de communication déjà existants (support papier, internet, application, signalétique).

Une signalétique spécifique aux abords des zones sensibles pour les amphihalins (estuaire) sera mise en place. Elle présentera le programme de sciences participatives et permettra l’affichage de la réglementation relative à la pêche de poissons amphihalins en eau douce et en mer. Une attention sera portée sur les messages et les informations diffusée pour éviter le faciliter le braconnage sur le site.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER13.1	- Unité Grands Migrateurs du service départemental de l’Office Français de la Biodiversité - Collectivités - Opérateurs Natura 2000	Bretagne Grands Migrateurs Station marine de Dinard Muséum National d’Histoire Naturelle Comité de Gestion des Poissons Migrateurs Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye)
MER13.2	Opérateurs Natura 2000	Bretagne Grands Migrateurs Comité de Gestion des Poissons Migrateurs Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre (SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye)
MER13.3		

Indicateurs de réalisation

- Développement du programme de sciences participatives
- Rédaction et publication de la synthèse des données d’observation
- Réalisation et pose de la signalétique dans les endroits stratégiques

Références

[Communiquer \(observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr\)](http://observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr)
<https://www.faune-bretagne.org/>

Programmes en lien :
Site collaboratif Faune Bretagne



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats N2000
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Tous les habitats N2000
Secteur concerné	Tout le périmètre marin du site N2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- OO26 - Améliorer en continu les connaissances des usages professionnels ou récréatifs au sein du site Natura 2000

Exemples de mesures liées :

- Toutes les mesures marines



© y. souche, Life

Contexte et problématiques

Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation.

Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié les manques de connaissance suivants :

- Une cartographie imprécise de la distribution spatiale de l'habitat champs de blocs, un besoin d'actualisation régulier de l'information sur l'état de conservation de la majorité des habitats marins (ex : herbiers de *Z.noltei* et *Z.marina*, champs de bloc, récifs, maërl ...),
- Un besoin fort d'améliorer les connaissances sur l'habitat circalittoral, très représenté sur ce site Natura 2000 et pourtant mal connu.
- Des connaissances relativement disparates sur les espèces marines fréquentant les zones du large ; notamment les zones fonctionnelles pour les mammifères et les oiseaux marins
- L'arrivée ou l'expansion d'espèces marines nouvelles ou auparavant moins présentes, conséquence probable du changement climatique, mais aussi des changements d'habitats dans les sites soumis à l'érosion littorale et des risques de submersion.

En parallèle, il est fait le constat de la difficulté d'apprécier finement l'impact sur les écosystèmes marins des différentes activités présentes sur le territoire mais aussi de l'émergence de nouvelles pratiques récréatives et industrielles susceptibles d'impacter parfois significativement les espèces marines qui ont justifié la désignation du site N2000.

Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires à l'évaluation de l'état de conservation des habitats (cf. fiche surveillance du milieu marin) et des espèces d'intérêt communautaire. La valorisation de ces connaissances permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques (cf. fiches Communication-Sensibilisation) mais aussi de faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes.

Description des sous-actions

➤ **MER13.1 - Valorisation des données acquises localement par les opérateurs privées**

L'action consistera à récupérer et à valoriser les données acquises localement par des opérateurs privés susceptibles d'être utiles à la gestion du site. Ces données acquises dans le cadre d'étude d'impact, évaluation d'incidences, suivi d'impact ont vocation à être déposées sur DEPOBIO, la plateforme de dépôt principale des données brutes de biodiversité.

Pour les données antérieures à 2018 et dès lors que l'information est essentielle pour la gestion du site, la signature de convention sera recherchée pour la récupération des données et l'utilisation des données à des fins de gestion. C'est déjà le cas, par exemple, avec la société « Ailes marines » qui opèrent de nombreux suivis prévus pour accompagner le développement du projet éolien au large d'Erquy. Ce type de démarche de conventionnement devra être généralisé pour l'ensemble des projets susceptibles de générer des données utiles pour la gestion (ex : aménagement ou gestion portuaire, développement de nouvelles activités en mer,...) dès lors que la donnée n'est pas accessible sur les plateformes publiques.

Remarque : La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a créé une obligation nouvelle ; « Les maîtres d'ouvrages doivent contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel par la saisie ou, à défaut, par le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre de l'élaboration des plans, schémas, programmes et autres documents de planification mentionnés à l'article L.122-4 et des projets d'aménagement soumis à l'approbation de l'autorité administrative » (article L.411 1 A du code de l'environnement).

L'objectif recherché par le législateur est d'enrichir significativement les inventaires et de mettre à disposition largement cette information afin d'opérer un partage de connaissances.

➤ **MER13.2 - Valorisation locale des données publiques acquises pour la surveillance du milieu marin**

La mise en œuvre de la DCSSM sur la façade maritime Nord Atlantique Manche Ouest prévoit le développement d'une surveillance opérationnelle du milieu marin pour différentes thématiques dont certaines concernent directement les habitats et espèces marines, mais aussi les pressions (ex : déchets, contaminants, nutriments,...) impactant le fonctionnement des écosystèmes marins du site N2000.

Les informations sont récupérables sur des plateformes dédiées : Milieu marin France, DEPOBIO, SEMAFOR... Les données et les résultats de ces programmes de surveillance feront l'objet d'une valorisation à l'échelon local.

A l'inverse, l'opérateur N2000 veillera à contribuer à ces réseaux via les dispositifs d'acquisitions de connaissance déployés sur le site à son initiative. Il s'agira notamment de bancariser les données produites localement dans le Système d'Information Géographique de l'OFB, le Système d'Information du Milieu Marin (SIMM) et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

➤ **MER13.3 - Promouvoir/accompagner des campagnes d'acquisition de connaissances complémentaires**

- Mieux connaître les pratiques des riverains, usagers et acteurs du territoire et les constatations locales.
 - Actualiser la cartographie et améliorer la connaissance sur les fonctionnalités des habitats à fort enjeu sur le site et/ou pour lesquels des mesures de gestion doivent être prises. Notamment :
 - Actualiser la cartographie et le suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères du site
 - Actualiser la cartographie et état de conservation des champs de blocs
 - Réaliser une étude pour délimiter les zones fonctionnelles des sables et des vases du site (ex. nourriceries, frayères).
 - Identifier et évaluer l'état de conservation des zones fonctionnelles prioritaires pour les oiseaux marins, notamment à proximité des zones d'activités humaines.
 - Approfondir les connaissances sur les activités et leurs interactions avec les habitats et les espèces dans le site :
 - Mettre en place un observatoire des activités de loisirs sur le site (plaisance, tourisme, pêche de loisir, etc.) ;
 - Suivre les évolutions spatio-temporelles des autres activités, des déchets et du cumul des pressions ;
 - Analyser plus finement la sensibilité des espèces et des habitats et les risques d'interaction avec les pressions prépondérantes du site.
- rq : Liste de projets d'études non exhaustive. Des besoins d'études complémentaires pourront être discutés au fil de l'eau.*

➤ **MER13.4 - Promouvoir les outils d'observation participatifs**

L'objectif de cette action est de promouvoir et d'encourager les démarches de sciences participatives à l'échelle du site N2000 pour améliorer les connaissances et sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux écologiques de ce territoire. Concrètement, l'action se traduira par une portée à connaissance auprès des différents publics de ces démarches en mobilisant des médiateurs et des outils de médiation (recrutement par l'OFB ou dans le cadre de partenariats avec des associations locales).

Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà bien connues avec par exemple les projets BioLit, BioObs/CROMIS, ObsenMer, Doris, CapOeRa, Fish and click... Sur les zones littorales et terrestres d'autres application existent : Epicollect5, Stoc, Faune France par exemple. L'ensemble des démarches est d'ailleurs répertorié par le portail OPEN (Observatoires participatifs des espèces et de la nature) : <https://www.open-sciences-participatives.org>. (cf. liste des programmes de SP indiqués dans la charte N200)

Ces actions citoyennes permettent de mieux connaître la répartition et l'évolution des habitats et populations des espèces vivantes, de mieux comprendre les raisons de leur déclin ou de leur expansion, de mieux définir les indicateurs de mise en évidence de ces phénomènes et enfin de mieux sensibiliser nos citoyens aux questions environnementales (Happe, 2010).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
MER 13.1	Office Français de la Biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer,...	Porteur de projet
MER 13.2		OFB et notamment l'équipe pilote en charge de la surveillance DCSMM
MER 13.3		Bureaux d'étude, Scientifiques (MNHN, Ifremer...)
MER 13.4		Associations et fédérations sportives, Associations à but scientifique, Associations du collectif VIGIE MER, Associations environnementales (Bretagne Vivante, Coreur Emeraude, Al lark...)

Indicateurs de réalisation

- Actions de valorisation des données acquises – Suivi des actions et bilan annuel
- Travaux de cartographie & Etudes réalisées, en cours, planifiées
- Bancarisation des données acquises localement dans les dispositifs nationaux
- Renforcement des données produites localement via les dispositifs de sciences participatives

Références

<https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>

<https://www.milieumarinfrance.fr>

<https://www.open-sciences-participatives.org>

<https://www.planetemer.org/infos/actus/collectif-vigie-mer>

Favoriser la participation citoyenne, Réseau de sentinelles, Bilan de la participation. IMA, Life Marha, J. Popovsý, 2019.

Guide méthodologique pour la conception et l'évaluation d'actions de sensibilisation pour le milieu marin – 2022 – OFB/Marha/UNCPIE

Fiches actions Terre-Mer

Priorité	Code	Mesure	Page
1	TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives	96
2	TM2	Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation	98
2	TM3	Promotion d'un carénage éco-responsable : augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation	100
2	TM4	Encouragement de la certification Port Propre	102
2	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	104
2	TM6	Ramassage des déchets : accompagnement des initiatives et sensibilisation	106
2	TM7	Retrait des épaves et navires abandonnés	108
2	TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes	110
2	TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	112
3	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	114

TM1 – CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES DE REDUCTION DES APPORTS EXCESSIFS DE NUTRIMENTS VERS LA MER ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS CURATIVES

ZSC
FR5300011
ZPS
FR5310095



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Toutes espèces et habitats de la zone méditerranéenne
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes espèces et habitats de la zone méditerranéenne
Secteur concerné	Toutes les plages du site Natura 2000 et en particulier celles situées en fond de baie.



Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- O08 - Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation

Exemples de mesures liées :

- GOUV2 Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques
- GOUV1 Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires



© Synthèse du Rapport public thématique de la Cour des comptes

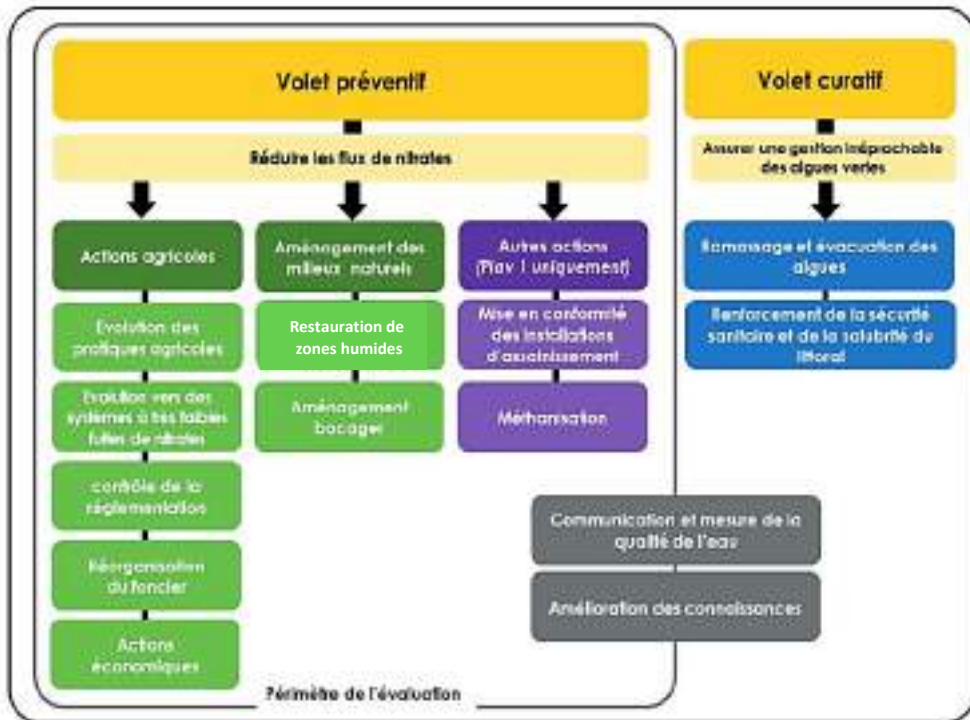
Contexte et problématiques

Les algues vertes échouées sur l'estran génèrent, par effet d'accumulation puis de décomposition, un impact négatif durable sur les communautés benthiques méditerranéennes inférieures des plages exposées (Quillien N, 2016). L'impact est également sanitaire, économique et social avec des conséquences au dépend des populations riveraines et des activités se déroulant sur les zones d'estran.

La baie de la Fresnaye, baie plate et fermée, est impactée. Ses eaux peu agitées et particulièrement claires sont un facteur clé de la prolifération des algues vertes. Le contexte de son bassin versant est spécifiquement agricole avec près de 3/4 de ses surfaces constituées de terres cultivées. S'il n'y a plus d'échouage massifs d'ulves depuis 2009 (ni de ramassages pour risques sanitaires depuis 6 ans), les ulves et d'autres algues opportunistes comme la *Pylaiella littoralis* restent présentes. Ces algues restent un indicateur du fort niveau trophique de la baie et peuvent conduire saisonnièrement à la fermeture des accès au fond de la baie. Les travaux scientifiques montrent que seule une action sur l'azote peut permettre de limiter ce phénomène et que l'azote (nitrates) présent dans les baies est à plus de 90 % d'origine agricole (Cour des comptes, 2021).

Or, les eaux des cours d'eau se jetant dans la baie de la Fresnaye ont connu de fortes teneurs en nitrates, dépassant les 100mg/L au début des années 2000. Aujourd'hui les valeurs maximales sont redescendues à 51mg/L ce qui reste encore trop élevé. La cible principale est la rivière du Frémur, cours d'eau pour lequel l'objectif fixé est de descendre à 32mg/l d'ici 2027.

Deux groupes d'actions sont mobilisées pour lutter contre ce phénomène. Les **actions préventives** visant à réduire les flux de nitrates en amont du bassin versant sont privilégiées dans les plans de lutte contre les algues vertes (PLAV) qui se sont succédés depuis 2010 : actions agricoles (ex : évolution des pratiques culturales, réorganisation foncière), aménagement des milieux naturels, actions techniques visant par exemple la mise en conformité des installations d'assainissement. Les **actions curatives** visent à accompagner l'identification et la mise en œuvre de solutions efficaces de ramassage et d'évacuation-valorisation des algues collectées via des méthodes alternatives aux engins terrestres tout en limitant les impacts sur l'écosystème marin et en respectant les autres enjeux écologiques du site N2000.



Source : Cour des comptes

Description des sous-actions

Actions préventives

- **TM1.1 – Suivre les travaux conduits à l'échelle du bassin (comité local d'évaluation DCE-DCSMM Loire Bretagne) et du SAGE pour la définition d'objectifs de réduction adaptés aux rivières contributrices des baies impactées par les algues vertes.**

Un seuil unique 18 mg de nitrate annuel/L en percentile 90 (issu de la réglementation sur le classement en zone vulnérable) est recommandé par le SDAGE Loire Bretagne. Il a vocation à être rediscuté à l'échelle locale en tenant compte du contexte, conformément à l'objectif D05-OE01-AF1 du DSF NAMO. Ien effet, des travaux (du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, ou de l'IFREMER) ont préconisé des concentrations en nitrates en dessous de 15 mg/L en moyenne annuelle (parfois moins) pour réduire significativement les proliférations d'ulves sur les côtes bretonnes. Pour le Fremur, un objectif intermédiaire est fixé à 32 mg/l d'ici 2027.

Description des sous-actions

➤ **TM1.2 – Renforcer le dialogue terre-mer** (cf action GOUV2)

Il s'agira notamment de porter à connaissance les enjeux écologiques du site N2000 auprès des membres des CLE des SAGE Littoraux (notamment ceux participant aux commissions littorales) et porter à connaissance les impacts de l'eutrophisation sur le patrimoine naturel et les fonctionnalités des habitats littoraux. Il conviendra à cet égard de valoriser et promouvoir la réalisation des profils de vulnérabilité.

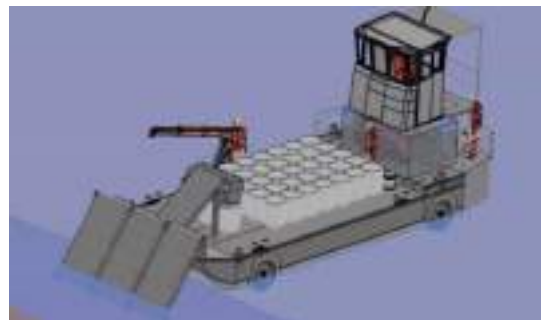
Actions curatives

➤ **TM1.3 – Soutenir les maîtres d'ouvrage en charge d'actions concrètes, en lien avec les plans d'action des SAGE et du DSF** (liste non exhaustive)

- les actions engagées à l'échelle locale pour faire évoluer les pratiques agricoles : ajustement de la fertilisation azotée, couvert végétal hivernal, maintien /restauration du bocage, lutte contre l'érosion des sols, promotion des prairies et systèmes herbagers en bord de cours d'eau, etc. ;
- les actions visant à réduire les apports de phosphore liés aux rejets des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) des communes littorales, et celles diagnostiquées comme impactant le milieu marin ;
- les actions d'entretien et de restauration des zones humides littorales.

➤ **TM1.4 – Contribuer aux réflexions de la phase test de nouveaux projets de collecte limitant l'impact sur l'écosystème et accompagner le développement des solutions retenues.**

- participer au COPIL de chaque projet ;
- partager les retours d'expérience des différentes expérimentations passées de ramassage des algues (colonne d'eau ou sur l'estran) et communiquer sur les résultats des initiatives portées localement ;
- s'assurer que la zone et la période de test sont les plus pertinentes au vu des enjeux du site ;
- s'assurer que la solution technique testée est satisfaisante aux différentes étapes : ramassage, valorisation, retour à l'état initial (ex : ré-ensablement) ;
- promouvoir la/les méthodes et l'outil de collecte les plus efficaces et les moins impactants pour l'écosystème marin dont les espèces associées (avifaune notamment), appuyer le maître d'ouvrage pour le volet environnemental (étude d'impact).



Barge de collecte des algues vertes

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM.1.1	Syndicat mixte Arguenon Penthièvre (SMAP), Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, et toutes les structures porteuses associées aux contrats territoriaux du SAGE	Préfecture des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, MIRE, Chambre d'agriculture Bretagne, Associations Halte aux marées vertes, Eaux et rivières, de la source à la mer.
TM.1.2		
TM.1.3		
TM.1.4	Préfecture des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor	Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, MIRE, Efinor Sea Cleaner, Bureaux d'étude

Indicateurs de réalisation

Actions préventives

- Suivi des travaux visant à fixer des objectifs de réduction des flux de nitrates et phosphates.
- Participation des membres du COPIL et gestionnaires du site N2000 aux travaux des CLEs dont la commission littorale
- Actions concrètes soutenus par le dispositif Natura 2000

Actions curatives

- Validation de la démarche expérimentale et alternative de collecte des algues en mer
- Validation du process de valorisation des algues collectées
- Production d'avis et d'expertise

Références

[-https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/cab98025173/algues-vertes-en-bretagne](https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/cab98025173/algues-vertes-en-bretagne)

[-Synthèse du rapport La politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne \(cocomptes.fr\)](#)

[-SDAGE Loire Bretagne 2022-2027](#)

[-SAGE Arguenon - Baie de la Fresnaye - Règlement | Gest'eau \(gesteau.fr\) ; https://www.smap22.fr/](#)

[Baie de la Fresnaye - Algues-vertes.com](#)

[-PLAV 2022-2027 : 4 volets pour agir globalement - Algues-vertes.com](#)

[-Plan de lutte contre algues vertes 2017 - 2021 - Cadre général | Observatoire de l'environnement en Bretagne \(bretagne-environnement.fr\)](#)

[-Journal officiel de la République française - N° 182 du 8 août 2015 \(pays-de-saintbrieuc.org\)](#)

[-Suivis des surfaces impactés par le CEVA en 2018 : Microsoft Word - RCO Bretagne rapport final 2018 V0.2.docx \(ceva-algues.com\)](#)

[-Notes de retex en Iroise : B:\AAMP-Granville\1 - CONNAISSANCE\3-PRESSIONS\Eutrophisation](#)

[-https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/arguenon/](https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/arguenon/)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Port de Saint Cast et port d'Erquy

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Equipement d'aspiration des eaux noires © internet

Objectifs opérationnels :

- OO9 – Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Exemples de mesures liées :

- TM3 Promotion d'un carénage éco-responsable : augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation
- TM4 Encouragement de la certification Port propre

Contexte et problématiques

Les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises, ces eaux qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). S'il importe que les ports soient équipés et proposent le service, il est également important que les usagers l'utilisent. Or, certains usagers, dont les bateaux sont pourtant équipés de systèmes de récupération des eaux, ne respectent pas ces conditions et rejettent leurs eaux usées en mer.

Il est impératif de mettre fin à ces pratiques par une sensibilisation, en rappelant également les incidences de tels actes.

Cette action vise d'une part à vérifier que tous les ports sont bien équipés et d'autre part à contribuer à la sensibilisation des usagers via notamment des médiateurs dans le cadre de la campagne Ecogestes. Par ailleurs, des actions de contrôle sont également à prévoir afin d'être dissuasif (cf. action OE / AT04 relative au plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin NAMO).

Description des sous-actions

➤ **TM2.1 – Réduction du nombre de ports dépourvus de systèmes de traitement des eaux noires et eaux grises**

- tenir à jour un listing des ports non équipés et identifier les points bloquants pour s'équiper ;
- accompagner, avec les services de l'Etat, les ports en question pour parvenir à des solutions (techniques, financières, etc.) d'équipement ;
- accompagner les gestionnaires de ports disposant d'équipements à mieux sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires.

➤ **TM2.2 – Développement d'actions de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques de gestion des eaux issues de leurs navires**

A l'instar de la campagne de sensibilisation "protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner", il s'agit d'élaborer des outils de communication sur le sujet, en illustrant les incidences de rejets illicites en mer des eaux noires et grises sur les milieux et les activités (ex. : incidences sur les cultures marines et les zones de baignade). La campagne existante couvre un territoire allant du Cap Fréhel à la BMSM (3 SAGE). Différents outils existent déjà, notamment des flyers et plusieurs films présentant les bonnes pratiques : <https://www.youtube.com/watch?v=j9EMLTzlz4M>.

Mener cette démarche avec les gestionnaires de ports qui peuvent à leur niveau accompagner cette communication par une explication des conditions d'utilisation des systèmes de collecte de ces eaux dans l'enceinte portuaire, notamment dans le cadre de la certification Ports propres. Rappeler que ces rejets en mer sont interdits et font l'objet de contrles.

En parallèle, mener des actions de sensibilisation lors de manifestations grand public (ex : Route du rhum, tour de France à la voile, etc.).

Les actions de médiation auprès des navigateurs ont vocation à se dérouler dans le cadre du programme Ecogestes Manche-Atlantique Bretagne qui a démarré en 2022 ([Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-ammo.fr\)](http://ecogestes-ammo.fr)).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM2.1	Gestionnaires des espaces portuaires : Chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor, Communes, EPCI	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, Syndicat mixte Arguenon Penthièvre en charge du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye, Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'APCB.
TM2.2		

Indicateurs de réalisation

- L'ensemble des ports et espaces portuaires du site N2000 dispose ou est rattaché à un plan de réception et de traitement des déchets des navires commun à plusieurs ports comme prévu par l'article L5334-9-1 du code des ports
- Pourcentage de ports équipés d'équipements de traitement des eaux noires et grises
- Nombre de programmes de sensibilisation menés auprès des navigateurs concernant les bonnes pratiques de traitement de leurs eaux noires

Références

- Article R5314-7 du code des transports et à la directive du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires

[-Décret n° 2021-1166 du 8 septembre 2021 portant transposition de la directive \(UE\) 2019/883 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, modifiant la directive 2010/65/UE et abrogeant la directive 2000/59/CE - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[-Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-amo.fr\)](#)

[-Protéger les eaux du littoral, nous avons tous à y gagner | Association ATBVB](#)

[-https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/arguenon/](https://www.appcb.fr/appcb/les-sage-en-bretagne/arguenon/)

https://www.smap22.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=38&Itemid=246

-Référence au Pda du DSF NAMO : action D09-OE01-AF1



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO9 – Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones

Exemples de mesures liées :

- TM2 Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM4 Encouragement de la certification Port Propre

© V. Gervois, OFB

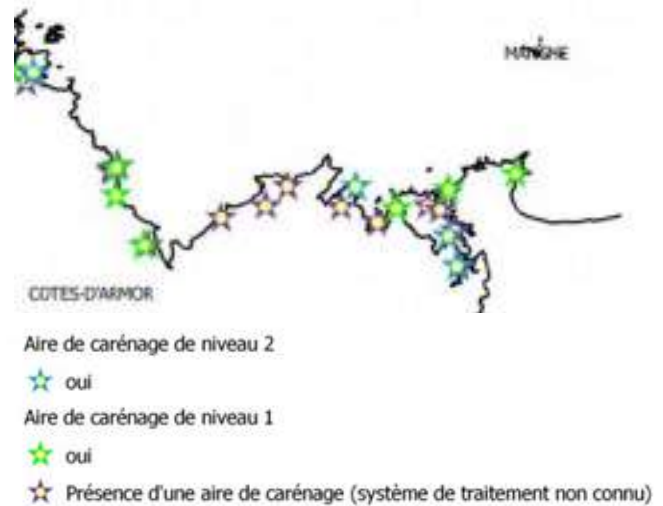
Contexte et problématiques

Le carénage des navires, réalisé sur des aires de travail non équipées, contribue à la pollution du milieu marin et à la dispersion des espèces non indigènes.

Bien qu'interdite, la pratique est commune.

Le CEREMA a réalisé, en 2017-2018, une [étude](#) pour recenser les aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et identifier leur niveau d'équipement. De manière générale, il apparaît que moins de la moitié des aires de carénage recensées sont équipées d'un système de traitement des effluents et moins de 20% ont un traitement satisfaisant en termes de lutte contre les rejets de contaminants dans le milieu. Localement d'autres études plus fines ont été réalisées (cf références).

Le travail est donc à poursuivre afin de compléter le recensement de ces aires de carénage, les équiper d'un système de traitement des effluents compatibles avec la préservation du milieu marin et de sensibiliser les usagers et les gestionnaires aux bonnes pratiques de carénage.



Description des sous-actions

- **TM3.1 – Poursuite du recensement des aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques**
En s'appuyant sur les travaux réalisés localement, poursuivre le travail d'enquête afin de compléter à l'échelle du site N2000 les informations sur les aires de carénage. Cette information recueillie par la DDTM est transmise au CEREMA, qui publie une couche SIG actualisée sur le [portail Géolittoral](#).
- **TM3.2 – Poursuite de l'équipement/l'entretien des aires de carénage en système de traitement des effluents et création de nouvelles** L'identification des sites prioritaires pour l'équipement en installation de traitement des effluents est à finaliser sur le périmètre du site N2000. Dans des situations pertinentes (pour des zones de mouillage, pour des petits ports d'échouage par exemple) des solutions de mutualisation de ces aires de carénage équipées pourront être étudiées, y compris avec recours à des équipements mobiles. Des financements incitatifs sont disponibles pour inciter les gestionnaires à les équiper. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, via son 11^{ème} programme d'intervention, peut [subventionner](#) ces travaux d'équipement à hauteur de 50%. Localement, ces actions sont pilotées par les structures en charge des SAGE.
A terme, il est attendu que les aires de carénage présentes dans les ports ou les chantiers nautiques soient toutes équipées d'un système de traitement des effluents compatible avec la préservation du milieu marin.
- **TM3.3 – Sensibilisation des gestionnaires des aires de carénage et des plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives**
Selon des travaux conduits pour la CLE du SAGE Rance Fremur en lien avec le syndicat mixte Arguenon Penthièvre, les aires publiques de carénage souffrent souvent d'une sous-fréquentation. Le constat s'applique également dans les ports du périmètre et en périphérie. Un bilan sur les pratiques de carénage sur son littoral doit être rendu en juin 2023 pour orienter le choix des actions à conduire. Cette étude examine les performances des aires de carénage, leur fréquentation, la problématique des chantiers navals, les alternatives aux anti-fouling, etc). D'ores et déjà la question d'une poursuite de l'effort de promotion du développement des aires publiques est posée. Il convient donc d'inciter à leur utilisation par des campagnes d'information mais aussi par un renforcement des actions contrôles par les services de l'Etat en charge de la police de l'eau.
Il convient aussi d'accompagner les ports dans l'information et la sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques de carénage et à la promotion des pratiques vertueuses pour l'environnement, notamment promouvoir les alternatives aux peintures antifouling avec biocides. Cette sensibilisation passera par la promotion de produits non toxiques issus de la R&D.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM3.1	Gestionnaires des aires de carénage (Communes, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor, chantiers privés,...)	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, Communes, EPCI, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Conseil régional de Bretagne, Syndicat mixte Arguenon Penthièvre et Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc (en charge des SAGE), Agence de l'eau Loire Bretagne
TM3.2		
TM3.3		

Indicateurs de réalisation

- Pourcentage d'aires de carénage équipées selon les normes requises
- Suivi de la fréquentation des aires de carénage aux normes
- Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des acteurs de la mer sur les bonnes pratiques de carénage

Références

Référence au Pda du DSF NAMO : action OED08-OE04-AN1

Bilan de l'opération Vague Bleue Carénage

https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/recensementcarenages2018_web.pdf

[Mise à jour des aires de carénage 2019 | Cerema.](#)

Biofouling et antifouling biologique. Robert Bunet, 2020. L'agriculture durable Tome 3 Environnement, nutrition et santé (pp.293-312). Presses universitaires d'Aix-Marseille.

Rapport_Antifouling-environnement2019.pdf (ofb.fr)

https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/documentation/Rapport_Antifouling-environnement2019.pdf

Livre bleu de la plaisance

<https://www.dinan-agglomeration.fr/content/download/14199/201499/version/1/file/Livre%20bleu%20de%20la%20plaisance%202015.pdf>

[Les écogestes – Ecogestes Bretagne \(ecogestes-amo.fr\)](#)

<https://www.bretagne-info-nautisme.fr/fr/environnement/actualites/accompagnement-des-projets-d-aire-de-carenage-par-l-agence-de-l-eau-loire-bretagne>

Etude technique et stratégique pour le développement de l'offre en équipements portuaires réalisée par la CLE en 2017 : http://www.sagerancefremur.com/mediastore/11/16503_1_FR_original.pdf

Habitats d'intérêt communautaire concernés	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Espèces d'intérêt communautaire concernées	L'ensemble de l'écosystème marin et littoral
Secteur concerné	Ports de Saint Cast déjà certifiés ainsi que toutes les structures portuaires gérées par les communes

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO7 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- OO15 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie...) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à fort enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Exemples de mesures liées :

- TM2 Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
- TM8 Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

Contexte et problématiques

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise dans son chapitre 10, disposition 10-B3 « Afin d'améliorer la qualité des eaux et des sédiments des ports et prioriser les actions de reconquête, il est fortement recommandé pour les ports qui ne l'ont pas déjà fait, d'établir des plans d'actions sur le fondement d'études diagnostiques environnementales à une échelle pertinente. »

La certification européenne Port Propre (déjà obtenue pour les ports de Saint-Cast) est un moyen d'y répondre. Elle permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles.

Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.).

Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR où un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.

Description des sous-actions

➤ **TM4.1 – Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000**

- accompagner les ports de plaisance dans la réalisation des engagements nécessaires à l'obtention de la certification Port Propre ;
- organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins.

➤ **TM4.2 – Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages**

Elaborer des préconisations en la matière à partir d'un retour d'expérience des ouvrages déjà réalisés et identifier les techniques existantes. Ces préconisations peuvent ensuite utilement être intégrées dans le cadre de la définition des projets de travaux portuaires. Ce travail sera à conduire avec les partenaires du programme MARINEFF.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM4.1	Gestionnaires de ports (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor, Communes,...)	APPB, Région Bretagne, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Office Français de la Biodiversité
TM4.2		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 (référence 2023 : 2 certifié, 1 engagé)

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE02-AN2
- [Certification Ports Propres – Ports Propres \(ports-propres.org\)](https://ports-propres.org)
- Projet MARINEFF [MARINEFF | Laboratoire de biologie des organismes et des écosystèmes aquatiques \(mnhn.fr\)](https://www.marineff.fr)
- [L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne : le site web \(portsdebretagne.fr\)](https://portsdebretagne.fr)



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats de la zone médiolittorale
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de la zone médiolittorale
Secteur concerné	Littoral du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- O09 – Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Exemples de mesures liées :

- GOUV2 Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés



pingouin torda mazouté © Benoit Dumeau, OFB

Contexte et problématiques

Lors d'accidents de pollution en mer, l'ensemble des espèces marines peut être impacté. L'objet de cette mesure est de participer à la réduction des impacts pour les espèces et les habitats du site N2000 en cas de pollution.

En France, l'organisation de la gestion d'une pollution marine accidentelle est définie dans les dispositifs ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité) maritimes et départementaux, tous deux ayant un volet POLMAR. Le dispositif ORSEC maritime est confié au préfet maritime qui dispose des moyens interministériels de l'Etat en mer tandis que la disposition spécifique POLMAR/Terre des dispositifs ORSEC départementaux est confié localement aux préfets de département. En cas de pollution de grande ampleur ou lorsque les communes touchées ne sont pas en capacité de faire face, la disposition spécifique POLMAR/Terre est activé. Les moyens mis à la disposition des préfets relèvent pour une part importante du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le préfet de zone de défense et de sécurité s'assure de la cohérence des actions terrestres et maritimes.

S'il s'agit d'une pollution de moindre ampleur (ex. : échouage de conteneurs), il est de la responsabilité du maire de la commune impactée de mettre en œuvre, de par son pouvoir de police générale, ses moyens pour la gérer. A cette fin, il peut s'appuyer sur le volet "pollution maritime" de son plan communal de sauvegarde (PSC). Non reconnu comme un risque obligatoire dans les PCS aujourd'hui, il est toutefois possible de développer ce volet au travers d'un plan Infra POLMAR avec l'assistance de Vigipol. Ces plans sont coordonnés à l'échelle intercommunale. Le plan de secours type est composé de différents outils : fiches-actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, etc.

Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent démarrer une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus et techniques des collectivités concernées et est co-animé par Vigipol et le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois le plan achevé, Vigipol assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.

Description des sous-actions

➤ **TM5.1 – Contribution et actualisation du protocole de réaction en cas de pollution marine**

- cibler les contacts et les informations à renseigner ;
- échanger avec les personnes responsables de l'application des procédures de réaction en cas de pollution ;
- relayer les informations relatives aux interventions en mer en cas de pollution au Comité de pilotage Natura 2000 ;
- mettre à disposition les informations environnementales sur le site en cas d'intervention locale ;
- intégrer/actualiser les recommandations environnementales dans les plan POLMAR et infra POLMAR, par exemple : identifier les sites sensibles à protéger en priorité et recenser les capacités d'intervention pour les protéger, mise en défens de station d'espèces à fort enjeu patrimonial (ex : Oseille des rochers, etc.), adaptation du plan de circulation pour limiter l'impact sur les habitats naturels et les sites de reproduction, contribution à la définition de zones de stockage, etc.

➤ **TM5.2 – Contribution aux exercices de maintien de la capacité opérationnelle**

Les exercices d'entraînement sont coordonnés en mer par la Préfecture maritime de l'Atlantique et à terre par le correspondant POLMAR de la DDTM qui s'appuie également sur l'expertise du CEDRE. Les gestionnaires de sites protégés sont mobilisés pour leur expertise locale. Il convient de veiller à être bien identifié par les services de la PREMAR pilote de l'action de l'Etat en mer et le correspondant local de la DDTM concerné.

➤ **TM5.3 – Préparation d'un plan Infra POLMAR**

Le plan Infrapolmar a pour objet de définir une stratégie de lutte contre une pollution accidentelle marine de faible ampleur ou de contribuer à faire face à une telle pollution de moyenne ou grande ampleur. Cela s'applique pour une pollution liée aux hydrocarbures ou aux arrivages de toute nature (produits chimiques, déversement de marchandises suite à une perte de cargaison en mer, engins explosifs, faune polluée échouée, conteneurs, navires, etc.,...). Depuis l'instruction du 4 mars 2002 relative à la lutte contre la pollution du milieu marin, complétée depuis par l'instruction du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR), les opérations de lutte, contre les pollutions de faibles et de moyennes ampleurs, incombent à la communes et sont dirigées par les maires dans le cadre de leurs attributions de police générale prévue par l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le plan Infracolmar constitue donc un outil essentiel de planification au sein duquel les maires peuvent préciser l'organisation qu'ils retiennent pour la gestion des opérations de lutte antipollution sur leur territoire, en coordination avec les autres communes de l'EPCI, suivant les moyens dont ils disposent et de ceux dont ils peuvent disposer grâce à une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale.

L'objectif de cette démarche intercommunale est multiple : mettre en place une stratégie adaptée aux contextes communal, intercommunal et départemental, mutualiser l'acquisition du matériel et enfin mutualiser les hommes, pour que les communes puissent bénéficier de toutes les énergies qui composent leur territoire.

Plusieurs communes situées sur le périmètre du site N2000 sont adhérentes à VIGIPOL mais ne disposent d'un plan infra polmar. L'action consistera à promouvoir cet outil auprès des communes qui n'en dispose pas encore mais aussi auprès des agglomérations concernées. L'assistance du syndicat mixte VIGIPOL sera sollicitée.

➤ **TM5.4 – Contribuer à la signalisation des pollutions**

De par leurs activités, les pêcheurs professionnels, conchyliculteurs, agents de collectivités, gardes du littoral et autres acteurs du littoral (cf. réseau des vigipolites) sont en première ligne pour constater des pollutions maritimes à terre ou à proximité immédiate. Le projet vigipolites vise à constituer, structurer et animer un réseau d'observateurs dédié aux pollutions maritimes et arrivages à la côte afin d'avoir une vision globale du phénomène et de pouvoir prendre les mesures appropriées. L'action consistera à faire connaître ce dispositif au niveau local et encourager les bénévoles à signaler leurs constats via l'application dédiée Formulaire de signalement - Vigipol

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM5.1	Préfecture Maritime Atlantique, Préfecture des Côtes-d'Armor	Collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, CEREMA Ouest, Office Français de la Biodiversité, Associations
TM5.2		
TM5.3	Collectivités locales (échelle intercommunale)	Syndicat mixte de Protection du Littoral Breton - VIGIPOL, collectivités territoriales, Conservatoire du littoral, Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux, CEREMA Ouest, Office Français de la Biodiversité, associations locales
TM5.4		

Indicateurs de réalisation

- Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR
- Participation aux exercices
- Réalisation du plan infra POLMAR
- Déclarations de pollutions par les acteurs du territoire sur l'application dédiée : <https://vigipol.org/que-faire-si-vous-constatez-une-pollution-sur-le-littoral/formulaire-de-signalement/>

Références

- **POLMAR** : <https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar> ; Le dispositif POLMAR/Terre | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)
- **Guide à destination des autorités locales** : Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ? - Guide opérationnel à destination des autorités locales (cedre.fr)
- **Préparation aux évènements de pollution marine** : <https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/Preparing-for-Marine-Pollution-Incidents.aspx>
- **Dispositif Orsec maritime** : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/page/dispositif-orsec-maritime>
- **Brochure** : Pollution maritime, du risque à l'action
- **Vigipol - Défendre les intérêts des collectivités littorales**
- **Le réseau des Vigipolites - Vigipol**
- **Formulaire de signalement - Vigipol**





ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- O07 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

Exemples de mesures liées :

- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- CS5 Développement d'actions d'éducation à l'environnement
- CS6 Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000



© Camille Dégardin, OFB

Contexte et problématiques

Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant les bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, les collectivités (cf. rubrique références).

Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en amont, ces initiatives de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec les gestionnaires des aires protégées et/ou pour permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.

Description des sous-actions

➤ TM6.1 – Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets

- soutenir et animer le réseau associatif sur le terrain pour sensibiliser grand public et scolaires à la lutte contre les déchets ;
- déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets ;
- poursuivre le déploiement et renforcer la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés et afin d'encourager ainsi sa signature par le maximum de collectivités littorales ;
- mobiliser des ambassadeurs des bonnes pratiques dans les espaces naturels.

➤ TM6.2 – Limitation de la production/prolifération des déchets en amont

- promouvoir les programmes de prévention sur la réduction des déchets (collectivités et centres de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur sites sensibles, sensibilisation en écoles, etc.) et les organisateurs de manifestations ;
- expliquer localement les stratégies des collectivités pour la gestion des déchets (présence ou non de poubelles, bacs à marée et modalités d'exploitation) ;
- inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles.

➤ TM6.3 – Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer T

- sensibiliser les organisateurs de nettoyage (associations, clubs de plongée, etc.) pour définir les zones, les périodes et les modes de nettoyage les moins impactants, éviter le piétinement/la dégradation des habitats et le dérangement des espèces, et faire connaître les enjeux écologiques ;
- développer un partenariat avec les organismes de collecte des déchets en mer pour que le site Natura 2000 soit un site pilote dans les expérimentations et le déploiement des techniques. Selon les bilans de ces expérimentations, des contrats Natura 2000 sont mis en place pour organiser de manière régulière ces collectes ;
- s'associer aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes. Le cas échéant, possibilité pour les professionnels de faire appel, en plus de leurs salariés, aux associations de réinsertion par l'emploi pour renforcer les moyens humains lors des opérations de ramassage collectif.

➤ **TM6.4 – Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets**

- Les organismes de récupération et de recyclage des déchets collectés sur le littoral et en mer sont mis en relation avec les associations et sociétés de ramassage. Ils sont aussi portés à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques, etc.)

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM6.1	Animateurs du site Natura 2000, Collectivités territoriales,	Associations et sociétés de collecte des déchets, Associations environnementales, Clubs de plongée, Surfrider Foundation Entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche Pêcheurs professionnels et de loisir, Clubs nautiques Gestionnaires de ports
TM6.2	Gestionnaire des espaces naturels protégés, Associations,	
TM6.3	Structures professionnelles (ex : CRC, CDPM,...),	
TM6.4	Entreprises	

Indicateurs de réalisation

- Rencontre et sensibilisation des organisateurs d'actions de ramassage de déchets
- Expérimentations de collecte de déchets en mer
- Pérennisation des collectes en mer
- Mise en relation des organismes de recyclage avec les groupements professionnels, associatifs et récréatifs

Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN2

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/)

[DGALN plan-actions-zero-dechet-plastique web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf)

<https://www.initiativesoceanes.org/>

<https://innovations-oceans-sans-plastique.com/innovations/repecher-dechets-plastique/>

<https://www.fil-et-fab.fr/>

[Home - Preventing Plastic Pollution](https://www.preventingplasticpollution.com/)

[Suivi des macrodéchets sur les plages selon le protocole OSPAR \(ifremer.fr\)](https://www.ifremer.fr/fr/actualites/actualites/2018/05/01/suivi-des-macrodéchets-sur-les-plages-selon-le-protocole-ospa)

<https://surfwear.sooruz.com/>



ZSC FR5300011

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000 et en particulier les habitats sensibles comme les pré salés, les estuaires, les herbiers.

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO7 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO9 : Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Exemples de mesures liées :

- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte et problématiques

Depuis le 20^{ème} siècle, les épaves ont commencé à menacer plus sérieusement les écosystèmes, du fait de la motorisation qui a engendré des pollutions aux hydrocarbures et autres lubrifiants lors des échouages et de l'arrivée de peintures complexes et de matériaux de construction composites, non biodégradables.

Les habitudes d'abandon et de « cimetières » de navires en fin de vie qui ne posaient ainsi pas ou peu de problèmes, ont progressivement généré des impacts croissants sur les paysages, les habitats naturels, la faune et la flore, ou encore sur les fonctions écosystémiques de ces milieux et la qualité de l'eau.

Cette mesure a pour objectif d'apporter aux gestionnaires ainsi qu'aux services instructeurs un éclairage sur les démarches à réaliser en cas de présence d'un navire en fin de vie, sur les analyses et diagnostics à engager et sur les démarches administratives à suivre pour que le sujet soit traité de façon optimale.

Il est important de signaler qu'il est désormais possible de se débarrasser gratuitement de son navire. Toutes les informations pour déposer une demande sont présentes sur ce site www.recyclermonbateau.fr.

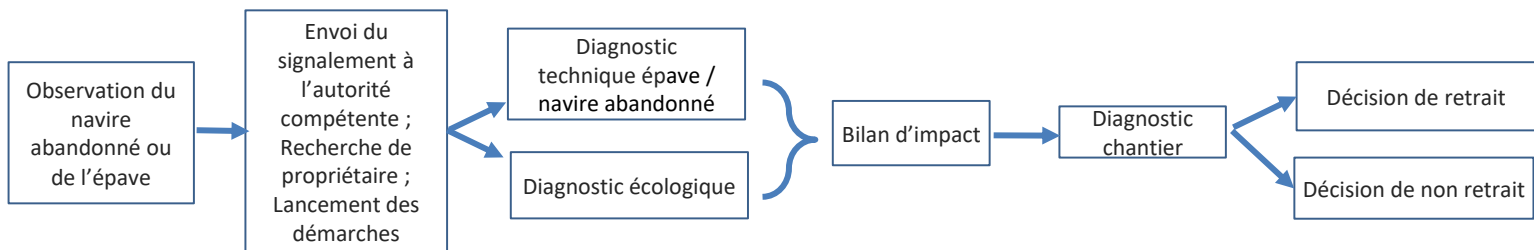
Rq : L'APER est l'éco-organisme agréé par le ministère de la transition écologique pour mettre en œuvre la filière REP (responsabilité élargie des producteurs) de bateaux de plaisance et de sport.

Ainsi, l'APER a pour mission de prendre en charge le traitement des bateaux de plaisance hors d'usage. Les propriétaires ou détenteurs peuvent donc se débarrasser gratuitement de leur bateau hors d'usage auprès de l'APER qui en assurera le traitement (déconstruction, dépollution, valorisation, recyclage, etc.) dans un de ces centres de déconstruction.

A ce jour, le coût du transport jusqu'au centre de déconstruction reste à la charge du propriétaire. Courant 2023, probablement à l'automne, l'APER prendra également en charge les coûts de transport (application de la loi anti gaspillage et économie circulaire - loi AGECE).

Description des sous-actions

Logigramme décisionnel



➤ TM7.1 – Signalement de l'épave / navire abandonné, envoi du signalement et lancement des démarches

1. Etablir un constat de présence et décrire l'état du navire (navire abandonné, épave ou déchet¹) dont une des distinctions est la flottabilité. Si la présence d'un danger imminent ou d'une entrave prolongée à la navigation est constatée, prévenir sans délai l'autorité administrative compétente de l'État (DDTM/DML) ou l'autoritaire portuaire.
2. Prévenir l'autorité compétente² qui procédera à la recherche du propriétaire (emplacement exact, immatriculation si visible, toute information utile) et adressera la mise en demeure de faire cesser le danger ou l'entrave prolongée. L'autorité administrative compétente de l'État pourra éventuellement mener une procédure de déchéance des droits de propriété dans le cas d'abandon prolongé.

¹Code des transports et code de l'environnement

²La localisation géographique est le critère pour définir l'autorité compétente (Art.R.5141-3 et R.5141-4 CT) pour lancer la procédure de mise en demeure ou demander la déchéance des droits de propriété (qui sera délivrée à son profit). C'est la localisation géographique et le type de navire abandonné/épave qui sont les critères pour définir l'autorité administrative compétente de l'Etat (Préfet maritime ou Préfet du département) pour prononcer la déchéance de propriété (Art.R.5141-10 et R.5141-11 CT : navire abandonnés ; Art.R.5142-10 CT : épaves).

- **TM7.2 – Accompagnement des démarches de diagnostic de l'épave / navire abandonné et de diagnostic environnemental**
 1. identifier l'usage du navire (plaisance, pêche et cultures marines, commerce, militaire) qui déterminera d'une part la filière administrative de gestion de l'épave, et d'autre part fournira une première indication sur les matériaux composant le navire ;
 2. identifier la nature des matériaux qui composent le navire notamment la coque (plastique, métal ou bois). Ce diagnostic peut être réalisé très rapidement si la structure est accessible et ouverte, mais cela peut être plus complexe en cas d'immersion ou de structure importante présentant des cales fermées. Il convient d'identifier les composants potentiellement polluants (se référer au Guide de gestion des navires en fin de vie dans les aires marines protégées, OFB, 2022) ;
 3. identifier de manière simple et rapide le ou les habitats benthiques potentiellement impactés et identifier les impacts potentiels sur l'environnement. (MarLin, La Rivière et al 2017, Guide de gestion épave 2022).

- **TM7.3 – Identification des impacts potentiels du chantier**
 1. réaliser un diagnostic d'accessibilité maritime (bathymétrie environnante, proximité d'infrastructures portuaires, dangerosité d'approche, etc.) et terrestre (proximité d'une route, quai, milieux à traverser, etc.) ;
 2. évaluer l'impact du chantier au vu des moyens dont dispose le gestionnaire.

- **TM7.4 – Accompagnement des étapes du retrait de l'épave ou du navire abandonné à la déconstruction**
 - coordonner une information aux gestionnaires d'AMP sur la procédure APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) de retrait d'épaves ou de navire abandonné;
 - apporter un appui financier aux opérations situées en AMP afin d'accélérer le nettoyage de nos sites naturels en profitant de cette démarche ; le cas échéant possibilité de mobiliser le fond vert.
 - appuyer les DDTM qui se sont lancées dans des inventaires et retraits d'épaves et de navires abandonnés;
 - réaliser une étude sur l'opportunité du retrait d'épaves ou de navires abandonnés au regard des impacts potentiels des opérations de retrait versus impact des épaves ou des navires abandonnés eux-mêmes.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM7.1	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor	Association pour la Plaisance Eco-Responsable, Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Collectivités, Associations environnementales, Gestionnaires de ports, Associations de plaisanciers
TM7.2		
TM7.3		
TM7.4		

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'épaves et de navires abandonnés retirés

Références

Site APER : <https://www.recyclermonbateau.fr/>

L'APER, Association pour la Plaisance Eco-Responsable (recyclermonbateau.fr)

La Rivière M., Aish A., Auby I., Ar Gall E., Dauvin J.-C., de Bettignies T., Derrien-Courtel S., Dubois S., Gauthier O., Grall J., Janson A.-L. & Thiébaud E., 2017. Evaluation de la sensibilité des habitats élémentaires (DHFF) d'Atlantique, de Manche et de Mer du Nord aux pressions physiques. Rapport SPN 2017-4. MNHN. Paris, 93 pp. https://inpn.mnhn.fr/docs/sensibilite/SPN-2017-4-La_Riviere_et_al_2017_Eval_sensibilite_AtIMMN_Pressions_physiques.pdf

https://www.marlin.ac.uk/sensitivity/sensitivity_rationale

Note technique du 14 décembre 2018 relative à la mise en œuvre des articles L5141-1 à L5141-7 du Code des Transports relatifs aux mesures concernant, dans les eaux territoriales et les eaux intérieures, les navires et engins flottants abandonnés.

[Recyclage des navires | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](http://ecologie.gouv.fr)

Guide de gestion des navires en fin de vie dans les aires marines protégées, A. Capietto, A. Pibot, & N. Cudennec, OFB, Marha, APER, 2022.

[Fonds vert | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](http://ecologie.gouv.fr)



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Partie marine et littorale du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO7 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes

Exemples de mesures liées :

- GOUV2 Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques



© Benjamin Guichard, OFB

Contexte et problématiques

Certaines activités maritimes comme le transport, la pêche ou l'aquaculture génèrent des déchets susceptibles de se retrouver en milieu marin. Cette action vise à accompagner et sensibiliser les aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marées à la réduction de leurs déchets et à l'utilisation d'équipements recyclables et durables.

Description des sous-actions

➤ **TM8.1 – Accompagnement des aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables**

Dans le cadre de la feuille de route « Zéro déchets plastiques 2019-2025 », il est prévu d'inciter les professionnels de la commercialisation des produits de la mer à l'utilisation d'équipements et matériaux recyclables et durables. Cet accompagnement prendra notamment en considération les résultats et préconisations des projets qui, tels qu'Ocean Wise, portent en partie ou totalité sur la réduction des emballages en polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) via des utilisations et/ou des alternatives plus durables et circulaires, ainsi que la promotion de bonnes pratiques. Ces projets de recherche (et leurs préconisations si disponibles) seront recensés par le CEDRE. Cette sous-action pourra mobiliser des crédits dédiés à la recherche ou des fonds tels que le FEAMP innovation.

Une fois ces préconisations identifiées, il s'agira d'inciter les propriétaires à les mettre en œuvre et parallèlement, de définir des solutions innovantes avec les représentants de l'aquaculture et de la pêche professionnelle pour réduire leurs déchets.

➤ **TM8.2 – Structuration et pérennisation des actions consistant à retirer les filets perdus et à les collecter**

La perte d'engins de pêche génère des pertes économiques et des impacts sur le milieu marin. Des campagnes de nettoyage des fonds marins seront organisées en s'appuyant sur les données collectées et rendues disponibles par les pêcheurs (application de navigation comme MaxSea) et les usagers du milieu marin comme les plongeurs (application [Fish & Click \(ifremer.fr\)](http://ifremer.fr)).

L'objectif sera donc d'accompagner les projets locaux voire de les susciter en partenariat avec les professionnels locaux mais aussi, en s'appuyant sur les actions menées par les gestionnaires de ports ou les associations et organisations professionnelles (ex : programme RESPECT), de développer des dispositifs de réception des déchets collectés.

➤ **TM8.3 – Diffusion des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche**

Le ramendage désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet. Afin de prévenir les déchets marins issus de cette découpe, il convient d'identifier avec les pêcheurs les bonnes pratiques à suivre lors du ramendage qui a lieu sur les bateaux et dans les ports. Elles seront inspirées de l'étude de KIMO International (<http://www.kimointernational.org/net-cuttings/>), puis seront diffusées aux professionnels de la pêche.

Il s'agira aussi par exemple de favoriser l'accès à des équipements spécifiques et adaptés pour la récupération des déchets issus des réparations de filets, individuels (ex. SACABOUT) et à bord des navires qui parfois sont ensuite recyclés (ex. l'entreprise brestoise Fil & Fab. <https://www.fil-et-fab.fr/>).

➤ **TM8.4 – Accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles**

Les bonnes pratiques pour éviter la dissémination du matériel conchylicole dans le milieu marin seront également à prendre en compte en valorisant notamment la démarche déjà engagée par le CRC Pays de la Loire sur « 0 » déchets auprès des acteurs locaux.

Par ailleurs, les sous-produits issus des activités conchylicoles et de pêche pourraient être valorisés (huîtres mortes, coquillages décortiqués) en généralisant des applications qui existent déjà, comme le calcaire issu du broyage des coquilles utilisé pour le marquage routier ou les utilisations en compostage agricole. Des projets pilotes pourraient voir le jour et être structurés localement, si possible en s'appuyant sur des travaux locaux conduits au préalable et dont il faudrait assurer la suite ; par exemple l'étude sur les déchets plastiques mytilicoles conduite en 2021-2022 par le syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc (Ferrandin, 2022). Ces projets dont l'OFB pourrait être partenaire sont à susciter en lien étroit avec les représentants des filières professionnelles concernées et les collectivités intéressées.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM8.1	Animateurs du site Natura 2000, Structures professionnelles et Collectivités territoriales	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Collectivités territoriales, Acteurs économiques, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Côtes-d'Armor, OP, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, ADEME, IFREMER, Office Français de la Biodiversité
TM8.2		
TM8.3		
TM8.4		

Indicateurs de réalisation

- Utilisation dans les halles à marée du territoire d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables
- Organisation de campagnes de collecte d'engins de pêche perdus en mer
- Dynamique de réduction des déchets plastiques d'origine conchyliques engagée localement

Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN5 et D10-OE02-AN1

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/)

[DGALN plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[Pollution & Plastiques - Ocean Wise](#)

[Fish & Click \(ifremer.fr\)](https://ifremer.fr/)

[FIND – Filets coNnectés pour une pêche Durable – Wikimer](#)

Ferrandin G., 2022 : Déchets plastiques mytilicoles en Baie de Saint Brieuc. Etat des lieux et perspectives. Syndicat mixte de la Baie de Saint Brieuc. Region Bretagne FEAMPA, Saint Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer. 67p.

[Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne \(respect-peches-durables.org\)](https://respect-peches-durables.org/)

[\(1130\) Réduire la pollution issue des déchets de ramendage : le SACABOUT de Maëlisse – YouTube](#)

[\(1130\) La gestion des engins de pêche usagés – YouTube](#)

[\(1130\) Recycler ses filets de pêche : le désassemblage \(1/2\) – YouTube](#)

[\(1130\) Recycler ses filets de pêche : exemple de valorisation locale avec Fil & Fab \(2/2\) – YouTube](#)

L'Agence Bretonne pour la Biodiversité présente le programme RESPECT - Connaître la biodiversité marine et participer à sa préservation - CRPMEM Bretagne [\(respect-peches-durables.org\)](https://respect-peches-durables.org/)

[La gestion des déchets conchyliques \(crc-pays-de-loire.fr\)](https://crc-pays-de-loire.fr/)

entreprise brestoïse Fil & Fab <https://www.fil-et-fab.fr/>



ZSC FR5300011
ZPS FR5310095

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO7 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes
- OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Exemples de mesures liées :

- GOUV 2 Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés



© internet

Contexte et problématiques

Les déchets marins proviennent principalement de la terre. Ils sont acheminés vers le milieu marin par les voies de transfert et notamment les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales. Il est donc nécessaire d'agir sur ces réseaux en mettant en place des dispositifs d'interception des macro-déchets. Pour ce faire, la présente action vise à expérimenter et évaluer l'efficacité de ces dispositifs et prévoit également de participer à la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation et de centralisation des données sur les déchets collectés dans les réseaux.

La présente action a également pour objectif de limiter les fuites de biomédias filtrants en plastique depuis les stations de traitement des eaux résiduaires urbaines des collectivités et des industries. Les biomédias filtrants sont des supports destinés à favoriser le développement des bactéries qui assurent la dernière étape du traitement des eaux. Lorsque des débordements se produisent, les biomédias se retrouvent dans les cours d'eau et sont acheminés jusque dans le milieu marin.

Description des sous-actions

➤ **TM9.1 – Expérimentation de dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux**

Expérimenter des dispositifs d'interception des macro-déchets dans les systèmes de traitement des eaux usées et eaux pluviales, portant dans un premier temps sur les systèmes de plus de 10 000 Equivalent Habitants. C'est déjà le cas dans certaines communes littorales mais pas encore généralisé partout. Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place des suivis de ces dispositifs et des dispositifs existants afin de mesurer les flux réels de déchets collectés. Cette action peut se baser sur les propositions de l'étude du CEREMA correspondante et se traduire par la gestion à la source des eaux pluviales (noues, tranchées drainantes), le stockage temporaire des effluents dans les systèmes d'assainissement (bassins de rétention) ou la mise en place de dispositifs de réduction des flux soit au niveau des points de collecte (avaloirs sélectifs), soit au niveau des réseaux (filets, dégrillages). Elle devra également évaluer les conditions de maintenance et d'entretien de ces dispositifs de lutte afin de ne pas risquer d'obstruer les équipements.

➤ **TM9.2 – Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales**

« la mer commence ici » ; Ce type de signalétique vise à rappeler au grand public et aux usagers de l'estran les risques sanitaires et physiques de leurs pratiques à terre comme en mer. Ce dispositif est déjà initié dans plusieurs communes situées sur le périmètre du site Natura 2000. Cela passe d'abord par la mise en place d'une signalétique aux abords des avaloirs d'eaux pluviales qui rappelle que les eaux pluviales finissent généralement dans le milieu naturel et qu'elles y amènent avec elles les pollutions rencontrées sur leur chemin : plastique, mégots, excréments, huile, etc. En complément, des panneaux rappelant les bonnes pratiques sont installés sur les plages de certaines communes.

➤ **TM9.3 – Limitation de l'imperméabilisation des sols**

Encourager les communes et les agglos à inscrire dans les PLUi et SCOT l'objectif de limitation de l'imperméabilisation des sols. L'idée est de conserver les fonctions essentielles des sols (ex : infiltration des eaux pluviales dans les milieux humides et dans les nappes souterraines) et de limiter le ruissellement des eaux de pluies qui contribuent à la pollution des eaux rejetées dans les milieux aquatiques.

➤ **TM9.4 – Limitation des biomédias filtrants et développement de solutions alternatives**

- - A l'échelle des périmètres des bassins versant du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye et du SAGE Baie de Saint Briec, il conviendra de vérifier et de réaliser un inventaire des stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant des biomédias filtrants en plastique.

Le cas échéant les stations à l'origine de pollutions diffuses ou de fuites de biomédias, que ce soit de manière chronique ou lors d'accidents et/ou de rénovations seront identifiés ;

- mettre en place des actions afin de prévenir les fuites de biomédias filtrants en plastique dans chaque station d'épuration problématique lorsque cela est possible et préciser les modèles de biomédias filtrants utilisés ; Des solutions alternatives sont à l'étude par Surfrider foundation.

- en fonction de l'inventaire réalisé ci-dessus, développer des actions de recherche et d'innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants en plastique et/ou des techniques innovantes permettant la réduction des fuites dans les milieux aquatiques.

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM9.1	Collectivités : communes et agglomérations	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor, Office Français de la Biodiversité, CEREMA ouest, ONG, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (missions d'assistance technique assainissement), structure animatrice de SAGE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
TM9.2		
TM9.3		
TM9.4		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de communes expérimentant des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux
- Nombre de communes ayant mis en œuvre la signalétique "la mer commence ici"
- Stations d'épuration identifiées et travaux réalisés
- Travaux de R/D sur les biomedias filtrants réalisés localement (le cas échéant)

Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN2

[Déchets marins | Ministère Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins)

[DGALN plan-actions-zero-dechet-plastique web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/reduction-des-micropolluants-et-adaptation-au-changement-clima-2.html>

[\(1151\) Lutter contre les émissions de macro-déchets plastiques • Appel à initiatives - YouTube](#)

Guide pratique pour lutter contre l'artificialisation des sols (chapitre : limiter l'imperméabilisation des sols)

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20complet.pdf>

<https://www.youtube.com/watch?v=7SUIc-Rtb7M>

<https://surfrider.eu/en/our-missions/scientific-legal-expertise/biomedias-70164.html>



ZSC FR5300011
ZPS FR53100595

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000 et en particulier les zones à risques identifiés dans le PAPI

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique

Exemples de mesures liées :

- TER2 : Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- MER5 : Sensibilisation espèces marines non indigènes
- Toutes les actions terrestres et marines

Contexte et problématiques

Les effets du changement climatique sont en cours et de nombreuses manifestations sont déjà perceptibles sur le territoire, notamment des variations des conditions météorologiques (réchauffement des eaux et de l'air, changement des régimes de précipitations, etc.) qui impactent directement le fonctionnement des espèces et habitats des écosystèmes marins et terrestres locaux. On assiste notamment à la remontée vers le Nord de certaines espèces (ex : le Poulpe), au développement de maladies (par exemple sur les arbres) ou encore à la disparition de certaines espèces non adaptées aux variations climatiques.

Dans ce contexte de changement global, dont les effets sont déjà visibles et le seront de plus en plus dans le futur, il est primordial d'anticiper les impacts en appliquant dès maintenant une gestion adaptée.

L'objectif est donc d'adapter les pratiques de gestion aux effets du changement climatique, tels que l'augmentation des feux (entretien des milieux, actions « coupe-feu »), l'augmentation du niveau de la mer ou encore la prolifération d'espèces non indigènes.

Description des sous-actions

- **TM10.1 – Elaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité ainsi que d'un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000** (en lien avec le LIFE Natur'Adapt)
 - rédiger le récit prospectif et le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité du site N2000 à travers : une analyse climatique (évolution du climat local), des activités humaines, du patrimoine naturel et des actions et moyens de gestion ;
 - élaborer un plan d'adaptation à l'échelle du site N2000 via : l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, la définition des mesures d'adaptation, la définition du suivi-évolution du plan d'adaptation et la préparation de l'intégration au document d'objectifs.
- **TM10.2 – Adaptation des mesures de gestion face aux conséquences du changement climatique**

Anticiper les effets du changement climatique à travers des mesures de gestion adaptées (liste non exhaustive) : créer des points d'eau dans les habitats, maintenir les milieux ouverts pour limiter la propagation des feux (cf. fiche-action TER3), choisir des essences d'arbres à planter adaptées aux variations climatiques, etc.

Au regard du risque de montée du niveau de la mer et des risques associés d'érosion du littoral, faire preuve de vigilance et le cas échéant engager des actions de résorption des décharges littorales présentant des risques de relargage des déchets en mer. Sur le périmètre du site N2000, le risque est identifié à Erquy (décharge de la fosse Eyraud), et à Fréhel (Décharge du Port à la Duc).
- **TM10.3 – Veille sur l'apparition de nouveaux effets dus au changement climatique**

Dans cette sous-action, un partenariat pourrait être développé avec les acteurs socio-économiques, sportifs et associatifs du territoire pour faire remonter leurs observations d'évolutions liées au changement climatique (ex : évolutions liées au recul du trait de côte, etc.).
- **TM10.4 – Sensibilisation du public pour une meilleure compréhension/acceptation des projets de gestion pour s'adapter au changement climatique**

Informer de manière générale sur les conséquences du changement climatique sur les habitats naturels et les espèces, par exemple à travers des indicateurs (ex. variations du niveau de l'eau via le marégraphe Saint-Malo) ou des comparatifs photos avant/après.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TM10.1	Animateurs Natura 2000, Collectivités, Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, SAGES	Acteurs socio-économiques, Associations environnementales, Conservatoire Botanique National de Brest, Collectivités, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor, FREDON, ACGE
TM10.2		
TM10.3		
TM10.4		

Indicateurs de réalisation

- Réalisation du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et du plan d'adaptation à l'échelle du site
- Prise en compte des effets du changement climatique dans les modalités de gestion
- Remontées d'observations liées au changement climatique par les acteurs socio-économiques constatées par l'opérateur Natura 2000

Références

COUDURIER C. *et al.*, 2022. Démarche d'adaptation au changement climatique Natur'Adapt – Guide méthodologique d'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et d'un plan d'adaptation à l'échelle d'une aire protégée. LIFE Natur'Adapt – Réserves Naturelles de France. 111 p.

<https://naturadapt.com/groups/gestionnaires-interesses-par-la-demarche-d-adaptation-natur-adapt/documents/495/get>

HAKKINEN H. *et al.*, 2022. Climate Change Vulnerability and Potential Conservation Actions: Seabirds in the North-East Atlantic. University of Cambridge.

https://issuu.com/zoologicalsocietyoflondon/docs/seabirds_in_ne_atlantic_climate_change

Union Européenne, 2013. Lignes directrices sur le changement climatique et Natura 2000.

https://ec.europa.eu/environment/nature/climatechange/pdf/guidance_document_climatechange_web_fr.pdf

Le plan national de résorption des décharges littorales présentant des risque de relargage des déchet sen mer :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022.02.18_DP-Decharge-littoral.pdf

http://refmar.shom.fr/documents/10227/1056663/PAPI_Livrable3_Numerisation_maregraphe_Saint-Malo.pdf

http://refmar.shom.fr/applications_maregraphiques/programmes-projets/construction-analyse-series-coherentes-niveau-mer/saint-malo-saint-servan

[Qu'est-ce qu'un PPRI ? Un PAPI ? - Risques naturels - Environnement, Risques naturels et technologiques - Actions de l'État - Les services de l'État en Ile-et-Vilaine](#)

[PPRI-sm d'Erquy et Pléneuf-Val-André - PPRI-sm prescrits - PPRN : Plans de prévention des risques naturels - Risques naturels, technologiques et miniers - Actions de l'État - Les services de l'État en Côtes d'Armor \(cotes-darmor.gouv.fr\)](#)

Fiches actions Communication/Sensibilisation

Priorité	Code	Mesure	Page
1	CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public	118
1-3	CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	120
2	CS3	Mise en place d'une sensibilisation engageante en mer et campagnes en maraude	122
2	CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied	124
2-3	CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	126
2	CS6	Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000	128



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Tous les objectifs opérationnels

Mesures :

- Toutes les mesures

Contexte et problématiques

Ces mesures visent à communiquer et à sensibiliser les acteurs locaux et le public sur les enjeux du patrimoine naturel : milieux naturels, espèces, paysages, ...), les objectifs et les mesures de gestion (réalisées ou à venir) du Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 dans différents lieux de diffusion et grâce à différents médias.

Pour une meilleure efficacité/efficience, la stratégie de communication et de sensibilisation sera construite et formalisée par un plan de communication conjoint aux différents outils de préservation des milieux naturels et des espèces marines et terrestres du site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, et élaboré de façon collaborative (mesure CS1-1).

Au travers de cette diffusion, il s'agira de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre et de valoriser les mesures de gestion propres au site Natura 2000 (dont la charte et les contrats Natura 2000).

Description des sous-actions

➤ CS1.1 – Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires

Afin d'optimiser les actions, le plan de communication / sensibilisation consiste à définir : les publics visés, les objectifs de communication à atteindre, les messages à faire passer (dont les éléments de langage pour la vulgarisation de l'écologie des milieux marins et terrestres), la tonalité des messages, les outils / supports de communication, les lieux de diffusion, les responsabilités des différents acteurs, le calendrier et les dates importantes.

Ce travail sera réalisé en concertation / collaboration avec les principaux maîtres d'ouvrages potentiels cités mais également avec les Offices de tourisme Erquy Val André et Dinan Cap Fréhel.

➤ CS1.2 – Information et sensibilisation des usagers et visiteurs via des supports de communication.

- Conception et développement d'outils papier de communication/sensibilisation : synthèse illustrée du DOCOB, promotion dans les documents existants comme les gazettes municipales, publication dans la presse, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. ;
- Conception et développement d'outils audiovisuels et numériques : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000, interviews radiophoniques et télévisuelles, documentaires, etc. ;
- Développement d'expositions temporaires ou permanentes : expositions générales sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site Natura 2000, ou sur des thématiques précises (espèces animales ou végétales, milieux naturels, etc.).

➤ **CS1.3 – Conception et réalisation de mobiliers d’information sur les sites naturels.**

Il est important de développer des panneaux d’entrée de site. Les choix de matériaux et l’intégration au paysage sont des critères primordiaux à prendre en compte. Par ailleurs, pour découvrir les richesses des milieux et espèces, il serait possible de développer des itinéraires pédagogiques terrestres le long des sentiers de randonnée existants.

➤ **CS1.4 – Actions de gardiennage/maraudage**

La présence de médiateurs/gardes nature permettrait d’appuyer les outils d’information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (respect des cheminements, dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).

➤ **CS1.5 – Participation de l’animateur Natura 2000 dans les actions phares** (manifestations, colloques, salons, etc.), par exemple via la tenue d’un stand ou l’animation d’une projection/conférence sur Natura 2000.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS1.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel	Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor, Offices de tourisme (Dinan-Cap Fréhel et Erquy-Val André), Collectivités
CS1.2		Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor, Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor, Entreprises privées
CS1.3	Propriétaires privés et publics	Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor, Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor, Entreprises privées, Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel
CS1.4	Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor, Communes	Offices de tourisme, Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel
CS1.5	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel	Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor, Collectivités, Organismes de manifestations et/ou d’événements

Indicateurs de réalisation

- Réalisation du plan de communication
- Nombre de supports de communication édités et diffusés
- Nombre de panneaux d’information réalisés et installés
- Nombre de secteurs d’intervention
- Nombre de participation de l’animateur Natura 2000 à des actions phares
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

<http://coindespros.ffessm.fr/wp-content/uploads/2015/observatoire-sca/GuideSSM>.



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Tous les objectifs opérationnels

Mesures :

- Toutes les mesures

Contexte et problématiques

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer un dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre des informations sur les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information (agents de police, agents techniques et élus, acteurs du tourisme, etc.).

L'Etat est responsable du domaine public maritime (DPM), jusqu'à la limite des 300 m, pour ce qui concerne la gestion des baignades, de la circulation motorisée et de l'urbanisme.

Les projets et travaux d'aménagement ou d'entretien des collectivités peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces. Parmi les activités pratiquées sur le DPM par les collectivités, le ramassage des algues vertes, le nettoyage des plages, l'installation de sanitaires de plage en période estivale, la délimitation des zones de baignades et l'organisation d'évènements festifs sont autant de projets dont les impacts peuvent être minimisés s'ils sont prévus en amont.

L'objectif de cette mesure est double : limiter les incidences liées à la gestion du littoral par les collectivités, et partager les discours de sensibilisation et d'information destinés au grand public et aux porteurs de projet.

Description des sous-actions

➤ **CS2.1 – Information des agents techniques et des élus des collectivités sur les enjeux écologiques**

Ceci peut se traduire par l'organisation de sessions de formations à destination des agents des services communaux (élus, agents de terrain), mais aussi des échanges réguliers entre l'animateur Natura 2000 et les collectivités afin de répondre aux interrogations et de sensibiliser les nouveaux agents.

➤ **CS2.2 – Formation de personnes relais**

Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques. Sont considérées comme personnes relais : les personnels d'offices de tourisme, les encadrants d'activités de loisirs, les organisateurs de manifestations, les gestionnaires de port et capitaineries ou encore les professionnels du milieu scolaire et associatif.

Cela passe par notamment par l'organisation de sessions de formation, le partage d'outils de transmission de l'information, des échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000 ou le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.

➤ **CS2.3 – Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens**

- Organiser des rencontres régulières avec les forces de contrôle existantes sur le territoire (OFB, policiers municipaux, gardes du Conservatoire du littoral, etc.), en vue d'une mutualisation des moyens et d'une remontée des besoins en contrôles ;
- Informer les services de police des enjeux écologiques du site et des périodes et zones les plus sensibles pour qu'ils puissent procéder aux sensibilisations et le cas échéant au contrôle du respect de la réglementation et des engagements pris dans le cadre du DOCOB ;
- Veiller à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du « plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin » et du « plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature ».

➤ **CS2.4 – Développement et organisation de partenariats avec les services de secours pour encourager et faciliter la coordination des moyens**

Informers les secours sur les secteurs à éviter que ce soit sur le plan de la protection des habitats et des espèces mais aussi pour la sécurité des secouristes lors d'interventions et d'exercices d'entraînement (ex : Tranchés cachées par la végétation).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS2.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel Conservatoire du Littoral Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	Bureaux d'étude, collectivités territoriales, offices de tourisme, écoles, associations locales, clubs sportifs, centres nautiques, capitaineries, compagnies de transport maritime, service départemental Office Français de la Biodiversité, ULAM, Services instructeurs de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Gendarmerie, Préfecture maritime, Services de secours, Organismes de manifestations
CS2.2		
CS2.3		
CS2.4		

Indicateurs de réalisation

- Echanges avec les collectivités
- Sessions de formation organisées
- Nombre de personnes et de structures relais formées
- Réception des dossiers d'évaluation d'incidences et des suites données
- Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

Retour d'expérience : Adaptation des modes de gestion des plages pour préserver les habitats marins et les milieux dunaires, Marais Breton Baie de Bourgneuf, 2017

Retour d'expérience : Sensibilisation des agents des services de l'état aux enjeux natura 2000 – Marais salants de Guérande, 2017

Retour d'expérience : Formation des structures relais, Life pêche à pied de loisir, 2016



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Tous les objectifs opérationnels

Mesures :

- Toutes les mesures

Contexte et problématiques

Les bonnes pratiques, lorsqu'elles sont respectées, limitent les impacts négatifs des activités sur les écosystèmes marins.

Des campagnes de sensibilisation engageante des plaisanciers ont déjà été menées en France et montrent des retours positifs. Leur déploiement à l'échelle locale serait bénéfique à la protection des enjeux écologiques.

L'URCPIE Bretagne souhaite développer la campagne écogestes dans la région. Cette action s'inscrit dans l'accompagnement de ce projet.

Cette mesure a pour objectif d'inciter à un changement des comportements des plaisanciers en les rendant acteurs de la préservation des écosystèmes marins.

Description des sous-actions

➤ **CS3.1 – Rencontre des plaisanciers et les inciter à s'engager au travers d'une charte**

Les discours sont construits pour présenter aux plaisanciers les bonnes pratiques :

- De navigation ;
- De mouillage ;
- D'utilisation de produits à bord ;
- De gestion des eaux grises et eaux noires, et des déchets ;
- De pêche de loisir ;
- De consommation d'eau ;
- De carénage.

Les plaisanciers choisissent une ou plusieurs actions et s'engagent à la respecter en signant la charte d'engagement. Ils peuvent rendre public leur écogeste en affichant un fanion dédié.

La médiation en mer est assurée par les ambassadeurs écogestes ainsi que des associations mandatées par le gestionnaire du site N2000. Les plaisanciers sont contactés directement en mer, sur site de mouillage ou dans les ports. Les entretiens abordent l'ensemble des sujets liés à la plaisance et durent une vingtaine de minutes.

➤ **CS3.2 – Distribution d'un guide pratique des écogestes et bonnes pratiques**

Sur le modèle du guide pratique écogestes Méditerranée, un guide est produit pour détailler chacun des écogestes, les enjeux écologiques et les aires marines protégées, une carte des ports certifiés ports propres, des aires de carénage et autres aménagements, les bonnes pratiques de mouillage ou de comportement à avoir face à des espèces protégées, etc. Ce guide est produit à l'échelle de la Bretagne dans le cadre du programme régional Ecogestes. Participer à sa réalisation permet de prendre en compte les enjeux écologiques sur le site Natura 2000, et d'inclure le périmètre du site dans la cartographie.

La distribution de ce guide se fait lors des discussions de sensibilisation des plaisanciers (cf. action CS3.1) par le médiateur, qui leur demande s'ils sont prêts à s'engager à respecter un écogeste en signant le bulletin d'engagement.

Le bilan fait à échelle régionale affiche le nombre et le type d'écogestes que les plaisanciers se sont engagés à respecter et les localise sur une carte.

➤ CS3.3 – Communication sur les outils numériques d'information et de sciences participatives

Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme Nav&co, ObsEnMer et les sites d'informations dédiés au milieu marin comme C mon spot.

Des affiches et flyers sont proposés à des structures relais comme les points d'accueil des ports de plaisance, offices du tourisme, clubs nautiques,

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS3.1	Opérateur local : Office Français de la Biodiversité	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Bretagne, Structures ambassadrices écogestes, Associations de plaisanciers, Gestionnaires de ports
CS3.2	Cœur Emeraude Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer	
CS3.3	Communes	

Indicateurs de réalisation

- Distribution du guides pratiques écogestes
- Sensibilisation des plaisanciers
- Nombre d'engagements de respect des écogestes
- Nombre de structures relais
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

<https://ecogestes-mediterranee.fr/>

<https://urcpiebritagne.org/campagne-ecogestes/>

Retour d'expérience : Eco naviguer à Belle-ile-en-mer, une aire marine protégée, 2018

Fiche action sensibilisation du LIFE espèces marines mobiles



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Herbiers de <i>Zostera marina</i> - Récifs d'Hermelles
Espèces d'intérêt communautaire concernées	-
Secteur concerné	Baie de la Fresnaye, Ilot Saint Michel

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- OO15 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

-

Contexte et problématiques

La pêche à pied, activité traditionnelle, est un usage à fort caractère patrimonial local et à forte attractivité touristique. En période estivale, elle peut attirer plusieurs milliers de pratiquants sur les côtes du littoral.

Mal pratiquée, la pêche à pied peut devenir un facteur affectant l'état de conservation des espèces et des habitats. De plus, en dehors de la question écologique, cette activité de loisir peut impacter la profession conchylicole. A travers différents supports, l'objectif de cette mesure est donc de sensibiliser pour encourager l'adaptation des comportements des pêcheurs à pied aux enjeux présents sur les sites fréquentés.

Description des sous-actions

➤ CS4.1 – Edition et diffusion d'outils de communication

Plusieurs types de supports peuvent être produits :

- Les réglottes de pêche : différents types de réglottes sont distribués au niveau national et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Distribution directement sur l'estran (cf. sous-action CS4.3) et dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public, etc.) ;
- Les dépliants : résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale, ils ont été conçus par chaque territoire et sont distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied.

➤ CS4.2 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques

La sensibilisation *in situ* des pratiquants lors de marées dédiées sur les sites de pêche permet de toucher directement les pêcheurs. Elle consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, etc.) et sur les aspects sanitaires et la sécurité.

Les enquêtes de sensibilisation permettent, via un questionnaire ciblé, d'établir un suivi de l'état de connaissance de la réglementation des pratiquants, et de son évolution.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS4.1	Opérateur local : Office Français de la Biodiversité Gestionnaires impliqués dans le programme Littorea, Club nautique de Lancieux, Escale Bretagne, Planète Mer	Direction Départementale des Affaires Maritimes, Communes, Associations de plaisanciers, Associations environnementales, Pêcheurs à pied
CS4.2		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de marées de sensibilisation
- Nombre d'outils de sensibilisation distribués
- Résultats d'enquêtes
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

Dépliant : Pour que la pêche reste un loisir pour tous, respectons le milieu naturel et le travail des professionnels de la mer ! Cap Atlantique (2008)

Rapport Life Pêche à pied



Habitats d’intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats
Espèces d’intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L’intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger

Mesures :

-

Contexte et problématiques

L’éducation à l’environnement est une éducation civique qui a pour but "d’amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l’environnement tant naturel que créé par l’homme, complexité due par l’interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels". Cette éducation à l’environnement vise aussi "à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l’environnement, et à la gestion de la qualité de l’environnement". Au sein du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d’Erquy – Cap Fréhel, un pôle animation réalise chaque année de nombreuses actions d’éducation à l’environnement que ce soit pour le grand public ou pour les scolaires.

Le réseau d’éducation à l’environnement breton (REEB) met en relation les acteurs d’éducation à l’environnement et met à disposition des ressources en ligne.

Une « aire marine éducative » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves de cycle 3 et 4 suivants des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par de jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d’une dynamique territoriale faisant appel à l’expertise de l’école et de la commune concernée, mais aussi d’associations d’usagers ou de protection de l’environnement. Inspirées des AME, les « aires terrestres éducatives » (ATE) confient la gestion participative à des élèves d’un petit bout de zone humide, forêt, rivière, etc. L’objectif est le même : **sensibiliser le jeune public à la protection du territoire.**

L’enjeu principal identifié pour assurer le développement du projet tout en maintenant la qualité du label est la mise en place d’une gouvernance territorialisée et la formation des acteurs concernés. Un des enjeux est aussi de renforcer les liens entre le site Natura 2000 et les aires éducatives afin de garantir une prise en compte mutuelle de leurs objectifs.

Dans les écoles primaires, les aires marines éducatives sont un outil existant d’éducation à l’environnement marin. Dans les classes supérieures, différents moyens pédagogiques peuvent être déployés pour introduire et renforcer les notions d’éducation à l’environnement. L’objectif de cette mesure est d’accompagner les acteurs du territoire pour faciliter le déploiement et la pérennité des aires marines éducatives et des projets d’éducation à l’environnement en collège, lycée et classes supérieures.

Description des sous-actions

➤ **CS5.1 – Accompagnement, participation et encouragement des projets d'éducation à l'environnement sur le territoire**

- Mener une réflexion / un recensement des besoins avec les structures accueillant de jeunes enfants : centres de loisirs, écoles nautiques, centres équestres, etc. ; si besoin, mise à disposition d'un contenu technique, accompagnement de la production de supports et discours pédagogiques, voire intervention de l'animateur Natura 2000 lors d'animations relatives à l'environnement ;
- Encourager et accompagner l'organisation d'événements à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Participer aux réunions d'échanges du réseau d'éducation à l'environnement : se tenir informé des projets en cours, de l'évolution des contenus et des outils pédagogiques ; faire le lien entre les acteurs locaux (scolaires, professionnels du tourisme) et le réseau d'éducation à l'environnement.

➤ **CS5.2 – Création d'un groupe d'informations sur les AME et les ATE**

- Les acteurs potentiellement concernés et intéressés par les démarches d'aires marines/terrestres éducatives sont rencontrés et mis en relation. Le groupe d'informations vise à partager les modes de mise en place de ces aires éducatives, faciliter les prises de contact et accompagner les démarches administratives.
- L'animateur Natura 2000 au sein de l'OFB pourra s'appuyer sur le réseau interne OFB pour transmettre les informations sur la mise en place et l'accompagnement au quotidien d'une aire marine éducative. Il apportera aussi aux différents acteurs les connaissances sur les enjeux et les objectifs du site Natura 2000.

➤ **CS5.3 – Suivi et participation aux AME/ATE**

- Le gestionnaire du site Natura 2000 fait le lien entre le comité de pilotage du site Natura 2000 et l'organe de gouvernance de l'AME/ATE. Il apporte les informations nécessaires et peut intervenir dans les écoles pour présenter le site et ses enjeux.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS5.1	Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	Structures d'éducation à l'environnement, Organismes scolaires (écoles, collèges, lycées), Equipe Aires Marines Educatives de l'Office Français de la Biodiversité, Communes, Collectivités, Associations naturalistes, Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne
CS5.2		
CS5.3		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de projets d'éducation à l'environnement soutenus et/ou animés
- Accompagnement d'AME/ATE
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

Fiche action du document stratégique de façade : AT-02 Développer le réseau des aires marines éducatives

Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne : <http://www.reeb.asso.fr/>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Tous les objectifs opérationnels

Mesures :

- Toutes les actions

Contexte et problématiques

Ces mesures visent à impliquer les acteurs et le public pour les sensibiliser sur les enjeux (patrimoines naturel et historique en présence : milieux naturels, espèces, paysages, bâtis...), les objectifs et les mesures de gestion (réalisés ou à venir) du Document d'Objectifs.

La compréhension du fonctionnement et de la fragilité des écosystèmes n'est pas une chose évidente pour le grand public.

Il est donc important, dans un premier temps, de vulgariser l'écologie des milieux naturels auprès du grand public (fiche CS1 principalement), pour ensuite proposer aux usagers d'être acteurs de la gestion du site via des mesures spécifiques à chaque groupe d'acteurs.

Ces mesures visent à informer les usagers de leur rôle potentiel pour la gestion du site Natura 2000 et faciliter/encadrer la réalisation d'initiatives locales sur ces sujets/activités.

Les enjeux de conservation étant communs, il est important que ces différentes mesures soient mutualisées entre les différents gestionnaires d'espaces naturels du Cap d'Erquy – Cap Fréhel : Conservatoire du littoral, Communes, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, opérateurs locaux

Description des sous-actions

➤ **CS6.1 – Association des acteurs à la gestion et à la promotion des enjeux écologiques**

De multiples acteurs (agriculteurs, chasseurs, population locale, associations, acteurs du tourisme, ...) contribuent à la gestion. L'objet de cette mesure est de rencontrer les différents acteurs pour définir leur implication possible dans la gestion des milieux naturels en zone Natura 2000.

Les interventions des peuvent consister :

- en des actions d'ouverture de milieux : fauche, gyrobroyage, exportation, valorisation des produits de l'exportation, pâturage ;
- des interventions pour limiter le développement des espèces envahissantes ;
- à adapter leurs pratiques professionnelles pour limiter l'impact de leur activité sur la biodiversité ;
- à contribuer à la promotion de Natura 2000 et de ses enjeux (par exemple dans le cadre des marchés de producteurs).
- la veille vis-à-vis des décharges sauvages,
- la promotion des enjeux de conservation.
- Nettoyage sélectif des macrodéchets sur les plages
- Sensibiliser et accompagner des ports et des plaisanciers à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de l'environnement
- ...

➤ **CS6.2 – Accompagnement des sports nature en corrélation avec les enjeux de conservation**

- **Sensibilisation et accompagnement pratiquants et professionnels de sports natures**

L'objectif de cette action est de sensibiliser les pratiquants aux objectifs de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'accompagner les professionnels des sports nature vers un développement de leur activité prenant davantage en compte la fragilité des milieux terrestres et marins.

- **Développer les chartes de bonnes pratiques**

Les associations de sports nature seront invitées à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaires terrestres et marines.

La signature de chartes, de codes de pratiques, de conventions entre l'opérateur et les professionnels des loisirs nautiques (club de voile, club de kayak, club de plongée, club de trail, club de randonnée, club d'escalade / spéléologie...) peuvent :

- Faire de ces opérateurs des ambassadeurs Natura 2000 auprès de leurs clients, en organisant dans ce cadre des cycles de formations, en mettant à disposition des documents de communication, des temps d'échange... ;
- Inciter à une adaptation de leurs pratiques ;
- Participer à l'amélioration des connaissances du site ;

Créer un partenariat enrichissant la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 par une concertation continue.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS6.1	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	Agriculteurs, chasseurs, population locale, associations, acteurs du tourisme, ...
CS6.2	- Communes, - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	

Indicateurs de réalisation

- Nombre de chartes de bonnes pratiques signées
- Surface des parcelles d'espaces naturels gérées par des acteurs locaux
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Fiches actions Gouvernance

Priorité	Code	Mesure	Page
1	GOUV1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	132
1-2	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	134
1-3	GOUV3	Animation du site Natura 2000	136



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de Mesures liées :

- CS1 Promouvoir les enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS6 Impliquer les usagers dans la gestion du site Natura 2000.
- GOUV2 Maintien de la bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques.
- GOUV3 Animation du site Natura 2000.

Contexte et problématiques

La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tous plans, programmes ou projets, préalablement à sa réalisation. En plus des EIN, les nouveaux projets, plans ou programmes sont soumis à autorisation ou déclaration auprès de l'autorité administrative ainsi qu'à un plan de contrôle et de surveillance.

Pour toute activité soumise à EIN (Listes des pratiques soumises à EIN définies par l'Etat), le rôle du porteur de projet est d'évaluer si son activité aura des impacts significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000. A cette fin, il se rapproche de l'animateur du site Natura 2000 concerné, complète un formulaire simplifié et l'envoie au service instructeur en charge de la procédure à laquelle l'EIN est rattachée. Si des impacts sont prévus, le porteur de projet doit adapter son activité pour éviter ou réduire au mieux ses impacts. Il devra alors fournir un dossier d'EIN plus complet et conséquent.

La difficulté pour le porteur de projet est de trouver facilement l'information nécessaire à cette auto évaluation et souvent d'identifier le gestionnaire du site N2000. La prise de contact, la transmission et le traitement de l'information peuvent parfois être longs, impliquant un délai de réponse pénalisant à la fois le porteur de projet, mais également les services chargés d'apporter une réponse. L'objectif de cette action, quotidien du gestionnaire de site N2000, est d'améliorer la qualité des évaluations d'incidence réalisées par les porteurs de projets.

L'intégration des enjeux de conservation dans ses procédures ont pour double objectif :

- De réduire au maximum les impacts sur les enjeux de conservation (Natura 2000 et Conservatoire du littoral),
- De bénéficier d'apports de connaissance complémentaires.

Description des sous-actions

➤ GOUV1.1 – Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation

Faire connaître, auprès des services instructeurs et des pétitionnaires, les enjeux écologiques du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel afin de s'assurer de leur prise en compte le plus en amont possible (dès la phase de planification des projets et tout au long de leur construction).

Des échanges réguliers (réunions d'information / formation ou de travail, échanges téléphoniques, note, diffusion du résumé du DOCOB) auront lieu avec :

- Les collectivités et les services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers (DDTM, DREAL Bretagne, DIRM NAMO) afin de communiquer sur les actualités de la vie du site Natura 2000, les projets en cours ;
- Les pétitionnaires pour leur porter à connaissance les éléments nécessaires à la réalisation de leur étude d'incidences.

Dans le cas de réalisation d'études par des tiers en amont de projet / manifestation (études d'impacts, cas par cas, ...), les données récoltées permettront d'alimenter les bases de données du site Natura 2000 (SIG, BDD Excel, ...).

➤ **GOUV1.2 – Signature de conventions pour les autorisations de manifestations et/ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques.**

- Accompagner la signature de conventions d'autorisation de travaux / manifestations en tant que propriétaires / gestionnaire avec les porteurs de projet sur des terrains du Conservatoire du littoral, du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et des propriétés communales.
- Mutualiser les différentes conventions en un seul document quand un projet concerne plusieurs propriétaires, gestionnaires.
- Faire respecter et contrôler les prescriptions de ces conventions concernant la préservation des enjeux du Document d'Objectifs.

➤ **GOUV1.3 – Information des services de police sur les enjeux de conservation.**

Porter à la connaissance des services de police (OFB, policier municipal, gendarme, gardes du conservatoire du littoral, contrôle de la pêche, de la plaisance...) les enjeux du site Natura 2000 afin, le cas échéant, qu'ils puissent sensibiliser les contrevenants dans un premier temps. Puis qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation, des prescriptions réglementaires et des engagements pris dans le cadre du DOCOB. Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du plan de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin y compris les aires marines protégées. Exemples de besoins de sensibilisation et de contrôles d'activités ayant un impact négatif sur les enjeux de conservation :

- Dépôt de déchets sauvages,
- Circulation des véhicules motorisés et des vélos sur les espaces naturels,
- Atteinte au DPM (enrochement, dépôts),
- Autres infractions impactant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV1.1	- Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - Porteurs de projet	- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest,
GOUV1.2	- Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes	- Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer,
GOUV1.3	- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Collectivités - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés	- Préfecture maritime - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor

Indicateurs de réalisation

- Nombre de conventions signées par an et par type de projet
- Nombre de dossiers d'évaluation environnementale prenant en compte des enjeux du site Natura 2000 et Conservatoire du littoral
- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°15.

<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>

Evaluation des incidences; site de la DREAL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r608.html>

Formulaires d'évaluation simplifiée des incidences : [Ille et Vilaine , Côtes d'Armor, Bretagne](#)

Liste des activités en ille et Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-peche-faune-et-flore/Natura-2000>

Liste des contacts dans les Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	- L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO28 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de Mesures liées :

- GOUV1 : Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires.
- GOUV3 Animation du site Natura 2000.

Contexte et problématiques

Sur le site N2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (volume I - Cadre général).

La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.

Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre du site N2000, qu'en lien avec des sites N2000 adjacents. Cela peut se traduire par le partage des informations, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions sur les 3 sites Natura 2000, qui couvrent quasiment l'intégralité de la zone littorale et une partie de la zone côtière de Plérin à Dinard.

Description des sous-actions

➤ **GOUV2.1 – Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires**

- Optimisation de la gouvernance de la compétence espaces naturels sur le territoire

Une mutualisation des moyens humains et techniques serait à envisager afin d'optimiser le fonctionnement de la gestion des espaces naturels à l'échelle du site Natura 2000. S'appuyer sur le Schéma des Espaces Naturels du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

- Renforcement des partenariats avec la création d'une commission de gestion des espaces naturels

La commission de gestion des espaces naturels du Cap d'Erquy – Cap Fréhel pourrait regrouper l'ensemble des partenaires qui réalisent des actions en lien avec les espaces naturels sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

- Renforcement des partenariats avec les opérateurs des sites Natura 2000 voisins (Baie de Saint-Brieuc Est, et Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard/Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches) et d'autres sites aux enjeux et problématiques proches (Cap Sizun).

En raison de leur proximité géographique et écologique, les sites Natura 2000 voisins ont des enjeux écologiques et des problématiques similaires. Un rapprochement avec ces sites voisins serait intéressant afin d'appréhender les problématiques émergentes et développer des synergies de gestion.

De même, certains sites Natura 2000 plus distants géographiquement ont néanmoins des enjeux écologiques et des modes de fonctionnement très similaires (Cap Sizun).

➤ **GOUV2.2 – Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation.**

Participation réciproque des opérateurs du site N2000 et des membres du COPIL aux instances de gouvernance des politiques publiques concernant les enjeux du site N2000, telles que les instances de gestion des Espaces Naturels Sensibles, des sites du Conservatoire du littoral, du Parc naturel régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, mais aussi les commissions locales de l'eau en charge des SAGE elles-mêmes associées à des EPCI (impliquées dans la mise en œuvre du contrat territorial de bassin). Cette participation permettra de relayer les besoins, enjeux et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques publiques concernées.

Veiller également à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux...).

Intégration de préconisations dans le plan POLMAR pour limiter l'impact des opérations de nettoyage sur les enjeux de conservation.

➤ **GOUV2.3 – Développement d'actions mutualisées.**

- Favoriser la réalisation d'actions à l'échelle des sites Natura 2000 voisins incitant les opérateurs N2000 concernés à collaborer lors de réponses à des appels à projets. La mutualisation des moyens et le partage des outils utiles aux interventions que ce soit pour le développement des actions techniques, la communication, les suivis et la connaissance sera un gage d'efficacité et d'économie mais aussi un moyen de mobiliser les élus des trois sites sur des actions partagées.
- Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés. Participation aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires, valoriser les retours d'expériences vécus sur le site N2000, ou encore répondre à des enquêtes régionales et nationales.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV2.1	- Opérateurs locaux : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.	- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne,
GOUV2.2		- Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest,
GOUV2.3		- Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne - Agence Bretonne de la Biodiversité

Indicateurs de réalisation

- Nombre de rencontres et d'échanges
- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°1 et n°3.
<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	- L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO30 - Assurer l'animation du site Natura 2000
- OO21 – Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de mesures liées :

Toutes les mesures

Contexte et problématiques

Natura 2000 est une réglementation européenne mise en œuvre par l'État français avec une obligation de résultats. L'État français confie par conventionnement l'animation du site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » aux opérateurs locaux : Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et l'Office Français de la Biodiversité. Les chargés de mission Natura 2000 des opérateurs locaux assurent l'animation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 15 ha sur le Cap Fréhel et a confié la gestion du site à la Commune de Plévenon, qui est déjà propriétaire de 318ha. Le Département des Côtes-d'Armor est propriétaire de 204 ha en gestion propre sur le site Natura 2000.

Ces procédures de gestion des espaces naturels prévoient :

- La mise en place d'une gouvernance locale,
- Des inventaires et suivis écologiques,
- Des documents de cadrage de la gestion définis de façon collégiale et pouvant être mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions de gestion permettant de l'ajuster et d'effectuer un rapportage aux échelles locale, nationale et européenne,
- Un partage d'expérience pour enrichir le réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

Description des sous-actions

➤ GOUV3.1 – Mise à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)

Cette mesure consiste en la rédaction par des chargés de mission Natura 2000 de l'Office Français de la Biodiversité (espèces et habitats marins) et du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (espèces et habitats terrestres) d'une note technique relative à la demande d'ajout de données au FSD, et de la transmettre à la DREAL Bretagne. La DREAL Bretagne sera chargée de renseigner ces nouvelles données dans l'outil de saisie en ligne des FSD.

➤ GOUV3.2 – Mise à jour le Document d'Objectifs notamment les tableaux de bord et les mesures.

Ces documents sont évolutifs et pourront être actualisés avec la stabilisation de certains principes encore en réflexion ou l'optimisation des coûts de la gestion.

➤ GOUV3.3 – Gestion des données informatiques (SIG, BDD).

Plusieurs questions se posent afin de garantir la pérennité et le partage de ces données et notamment :

- La conservation des données des inventaires initiaux, leur mise à jour et la mémoire des corrections apportées (métadonnées),
- L'organisation de la structuration des données concernant la gestion et son historisation,
- L'enregistrement des données de terrain actuellement « orphelines »,
- Le rangement/classement de l'ensemble de ces données et leur archivage,
- Leur mise en ligne à disposition du public dans le respect de la Directive « Inspire » et le lien avec les autres partenaires de gestion (Conservatoire du littoral avec Visio-Littoral et Bretagne Vivante avec l'outil Faune-Bretagne).

➤ GOUV3.4 – Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site

- Organisation de Comités de Pilotage :
- Organisation de groupes de travail et des comités techniques :
- Organisation de réunions d'information diverses

➤ **GOUV3.5 – Production des bilans annuels de gestion et d’animation.**

Ce rapportage se fait de différente manière :

- Production d’un bilan annuel à destination de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d’Armor, organisme instructeur responsable de la convention d’animation du site Natura 2000 « Cap d’Erquy – Cap Fréhel ». Ce bilan conditionne l’obtention des subventions d’animation par les opérateurs locaux.
- Renseignement de la base de données en ligne SIN2 (Système d’Information Natura 2000) qui offre à l’ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée des données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000 et permet un rapportage aux échelles nationale et européenne.
- Présentation des bilans annuels en comité de Pilotage Natura 2000.

➤ **GOUV3.6 – Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d’évaluation**

L’objet de cette mesure est d’assurer de façon concertée :

- La collecte des informations ;
- Le renseignement des indicateurs ;
- La mise en forme et tenu d’un tableau de bord de suivi de ces indicateurs ;
- La production et diffusion d’un tableau de bord simplifié.

➤ **GOUV3.7 – Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob**

Le rôle des chargés de mission Natura 2000 est d’impulser, catalyser la mise en œuvre d’actions du DOCOB par la prise de contacts auprès des porteurs de projets potentiels dans le cadre de rencontres bilatérales, de groupes de travail ou de réunions du comité de pilotage. C’est aussi un rôle d’appui technique (conseil) aux porteurs de projets afin de faciliter l’obtention des autorisations (permis d’aménager, commission des sites...), la signature de chartes Natura 2000 et l’obtention des financements (contrats Natura 2000, subventions ENS...) nécessaires à la mise en œuvre de mesures.

➤ **GOUV3.8 – Participation aux réseaux d’acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins.**

Cette mesure consiste à :

- Participer aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires ;
- Valoriser les retours d’expériences vécus sur le site Cap d’Erquy – Cap Fréhel par des présentations de retours d’expériences au sein de ces réseaux et en ligne,
- Répondre à des enquêtes régionales et nationales ;

➤ **GOUV3.9 – Réflexion en vue d’une potentielle proposition d’ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux**

- Réflexion sur la pertinence d’étendre le périmètre (groupes de travail avec les usagers, élus, associations, services de l’Etat, etc.) ;
- Acquisition et synthèse des connaissances nécessaires à la justification de l’extension du périmètre ;
- Si justifié, lancement à terme d’une procédure d’adaptation du périmètre terrestre et/ou marin, de la ZPS et/ou de la ZSC, avec association du Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN) et des services de l’Etat. Une actualisation du DocOb sera alors nécessaire pour prendre en considération les enjeux écologiques et socio-économiques de la zone étendue.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV3.1	- Opérateurs locaux : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d’Armor, Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, - Collectivités - Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental des Côtes-d’Armor - Agence Bretonne de la Biodiversité, Observatoire de l’Environnement en Bretagne, Conservatoire Botanique National de Brest, Réseaux des Gestionnaires d’Espaces Naturels Bretons - Experts scientifiques, Muséum National d’Histoire Naturel - Associations naturalistes, Association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne - Propriétaires privés, Usagers - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d’Armor
GOUV3.2		
GOUV3.3		
GOUV3.4		
GOUV3.5		
GOUV3.6		
GOUV3.7		
GOUV3.8		
GOUV3.9		

Indicateurs de réalisation

- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

Références

Retour d’expérience : Extension du site Natura 2000 Le petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin, 2019

Projet d’extension du périmètre Natura 2000 « Garonne en Aquitaine », 2021

Annexe II. Les fiches mesures détaillées

Priorité	Code	Mesure	Page
1-3	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats, la flore et la faune terrestres	141
1	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	142
1	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	143
1	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	144
1	TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	145
3	TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	146
3	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	147
3	TER2.1	Mise en place d'un suivi de l'érosion du littoral	148
3	TER2.2	Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire forestiers	149
3	TER3	Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire	150
3	TER3.1	Identification des structures clés pour les fonctionnalités écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des manquements aux continuités écologiques	151
3	TER3.2	Contribution à la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les pressions sur les continuités écologiques	152
2-3	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	153
2	TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	154
3	TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	155
1-2	TER5	Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire	157
1	TER5.1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques	158
2	TER5.2	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer	159
2	TER5.3	Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés	160
2	TER5.4	Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés	161
1-2	TER6	Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels	162
1	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	163
2	TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	164
1	TER6.3	Limitation du dérangement	165
1	TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	166
1-2	TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire	168
1	TER7.1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brûlage dirigé ou broyage/roulage de fougères	169
1	TER7.2	Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques	170
2	TER7.3	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques	171
2	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	172
2	TER8.1	Information et formation des propriétaires forestiers	173
2	TER8.2	Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes	174
2	TER8.3	Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien des arbres sénescents ou morts	175
1-3	TER9	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations	176
1	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	177
1	TER9.2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones	178
3	TER9.3	Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux	179
1-3	TER10	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Chiroptères	180
1	TER10.1	Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction	181
2	TER10.2	Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles	182
2	TER10.3	Préservation des espèces arboricoles	183
3	TER10.4	Restauration du bocage	184
2-3	TER11	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques	186
2	TER11.1	Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables	187

3	TER11.2	Limitation du risque de collisions routières	188
2	TER11.3	Partage de retours d'expérience d'effacement d'obstacles à la continuité	189
1	TER11.4	Appui pour l'expertise des études d'impact environnemental	190
3	TER11.5	Appui au suivi scientifique	191
3	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	193
3	TER12.1	Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et à la mise en œuvre de chaque PSE sur le territoire	194
3	TER12.2	Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	195
3	TER12.3	Promotion de l'utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires du bétail	196
1-2	TER13	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs	198
1	TER13.1	Suivi de la nidification des oiseaux marins	199
2	TER13.2	Maintien la régulation de la prédation des Corneilles noires	200
2	TER13.3	Définition d'un mode opératoire en cas de nouvelles prédatons	201
1	GOUV1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	204
1	GOUV1.1	Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation	205
1	GOUV1.2	Signature de conventions pour les autorisations de manifestations et/ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques	206
1	GOUV1.3	Information des services de police sur les enjeux de conservation	207
1-2	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	209
1	GOUV2.1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires	210
1	GOUV2.2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	211
2	GOUV2.3	Développement d'actions mutualisées	212
1-3	GOUV3	Animation du site Natura 2000	213
1	GOUV3.1	Mise à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	214
1	GOUV3.2	Mise à jour le Document d'Objectifs notamment les tableaux de bord et les mesures	215
1	GOUV3.3	Gestion des données informatiques (SIG, BDD)	216
1	GOUV3.4	Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site	217
1	GOUV3.5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation	218
1	GOUV3.6	Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	219
1	GOUV3.7	Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob	220
1	GOUV3.8	Participation aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins	221
3	GOUV3.9	Réflexion en vue d'une potentielle proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux	222

Fiches actions terrestres détaillées

Priorité	Code	Mesure	Page
1-3	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats, la flore et la faune terrestres	141
1	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	142
1	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	143
1	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	144
1	TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	145
3	TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	146
3	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	147
3	TER2.1	Mise en place d'un suivi de l'érosion du littoral	148
3	TER2.2	Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire forestiers	149
3	TER3	Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire	150
3	TER3.1	Identification des structures clés pour les fonctionnalités écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des manquements aux continuités écologiques	151
3	TER3.2	Contribution à la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les pressions sur les continuités écologiques	152
2-3	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	153
2	TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	154
3	TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	155
1-2	TER5	Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire	157
1	TER5.1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques	158
2	TER5.2	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer	159
2	TER5.3	Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés	160
2	TER5.4	Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés	161
1-2	TER6	Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels	162
1	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	163
2	TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	164
1	TER6.3	Limitation du dérangement	165
1	TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	166
1-2	TER7	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire	168
1	TER7.1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères	169
1	TER7.2	Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques	170
2	TER7.3	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques	171
2	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	172
2	TER8.1	Information et formation des propriétaires forestiers	173
2	TER8.2	Gestion de jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes	174
2	TER8.3	Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien des arbres sénescents ou morts	175
1-3	TER9	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations	176
1	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	177
1	TER9.2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones	178
3	TER9.3	Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux	179
1-3	TER10	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Chiroptères	180
1	TER10.1	Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction	181
2	TER10.2	Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles	182
2	TER10.3	Préservation des espèces arboricoles	183
3	TER10.4	Restauration du bocage	184
2-3	TER11	Maintien / restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques	186
2	TER11.1	Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables	187
3	TER11.2	Limitation du risque de collisions routières	188
2	TER11.3	Partage de retours d'expérience d'effacement d'obstacles à la continuité	189
1	TER11.4	Appui pour l'expertise des études d'impact environnemental	190
3	TER11.5	Appui au suivi scientifique	191
3	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	193
3	TER12.1	Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et à la mise en œuvre de chaque PSE sur le territoire	194
3	TER12.2	Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	195
3	TER12.3	Promotion de l'utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires du bétail	196
1-2	TER13	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs	198
1	TER13.1	Suivi de la nidification des oiseaux marins	199
2	TER13.2	Maintien la régulation de la prédation des Corneilles noires	200
2	TER13.3	Définition d'un mode opératoire en cas de nouvelles prédatons	201



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Exemple de mesures liées :

- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER8 Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte

Les habitats d'intérêt communautaire présentent un grand intérêt patrimonial en abritant une biodiversité végétale et animale remarquable. La qualité des paysages qu'ils composent suscite notamment l'intérêt de nombreux visiteurs.

Cet afflux de visiteurs s'accompagne de dégradations diverses (piétinement, abandon de déchets,...) qui peuvent porter atteinte temporairement, voire de manière irrémédiable, à la biodiversité et à l'attractivité même du site.

De nombreux habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site suite à un usage historique de l'homme. Ces habitats agricoles extensifs se referment suite à l'abandon de ces pratiques agricoles.

Des actions de préservation et/ou de restauration de ces habitats sont menées pour pérenniser la qualité intrinsèque et la beauté naturelle du site.

Peu de dispositif de suivi a été mis en place dans le cadre du précédent DOCOB, à la fois sur les milieux sans intervention de gestion et dans les unités de gestion par ouverture du milieu ou maîtrise de la fréquentation.

TER 1 1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	
Cadre		
Habitats concernés : -Tous les habitats terrestres, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - les habitats terrestres	
Surfaces : 1800 ha	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Les dernières cartographies en date sur le périmètre sont celles de TBM Environnement (2018), dont les inventaires ont été réalisés en 2017 sur le périmètre terrestre. Et avant cela, la cartographie en vigueur du site Natura 2000 était celles de Rozé et <i>al.</i>, (2000) dont les inventaires ont été réalisés en 1999-2000. De multiples autres cartographies ne couvrant pas l'ensemble du périmètre et ciblant principalement les Espaces Naturels Sensibles du département des Côtes-d'Armor existent également</p> <p>Actions : Cette action consiste à actualiser la cartographie des habitats naturels terrestres du site Natura 2000.</p> <p>- De même, l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra être rapidement précisé sur les entités cartographiques afin de mieux appréhender les unités de gestion prioritaires.</p> <p>- La réalisation d'une cartographie précise de certaines pelouses littorales (1230), landes (4220, 4230) et milieux dunaires (2110, 2120, 2130) serait opportune afin de mesurer l'efficacité de mesures de restauration passive ou active mises en œuvre (cf. TER1-2, TER1-3).</p> <p>- Etant donné que les derniers inventaires ont été réalisés en 2018, et que les habitats sont dans l'ensemble en évolution, l'actualisation complète de la cartographie des habitats naturels pourrait être programmée au plus tard en 2030 selon un protocole adapté.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<p>- Coût cartographie(s) selon méthodologie Conservatoire Botanique National de Brest</p> <p>Financement : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne</p>	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<p>- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne</p> <p>- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel</p>	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<p>- Bureaux d'études</p> <p>- Conservatoire Botanique National de Brest</p>		
Partenaires potentiels		
<p>- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel</p> <p>- Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1,</p> <p>- Conservatoire Botanique National de Brest,</p> <p>- Conservatoire du littoral</p> <p>- ...</p>		

TER 1 2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	
Cadre		
Habitats concernés : Tous les habitats d'intérêt communautaire	Espèces concernées : - Oiseaux (Guillemot de Troïl Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Faucon pèlerin Enjeu majeur , ...) - Oseille des rochers Enjeu très fort , Silène dioïque des Shetlands Enjeu majeur , ... - ...	
Surfaces : 1800 ha, L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Actions :</p> <p>A - Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion</p> <p>Les habitats terrestres vont faire l'objet de mesures de préservation ou de restauration. Un suivi de l'efficacité, à court terme ou à moyen terme, de ces mesures est mis en place selon des protocoles adaptés à chaque situation :</p> <p>- Suivi de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (mise en défens, fauche, pâturage, ...) : mesures de l'état de conservation ou de dégradation, de la diversité spécifique générale, au moyen de carrés permanents ou de transects (priorité 1).</p> <p>- Suivi de l'évolution naturelle de la végétation pour préciser l'état de conservation de l'habitat : suivi des espèces végétales principales et structurantes de l'habitat le long de lignes permanentes de points contacts (priorité 2).</p> <p>B - Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire terrestres</p> <p>En lien avec actions TER1-3 Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation. (cf Tableau 13 / Volume II Diagnostic écologique).</p> <p>C - Suivi de la fonctionnalité des pelouses et falaises littorales</p> <p>En lien avec action TER1-3 Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation.</p> <p>Suivi des oiseaux nicheurs et hivernants, des invertébrés, des chiroptères, des mammifères terrestres, les amphibiens, ...</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents - Financement : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne - Conservatoire Botanique National de Brest 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Conservatoire Botanique National de Brest 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - UBO, Université Rennes 1, - ... 		

TER 1 3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : - Oseille des rochers, - Chiroptères surtout Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe ; Loutre d'Europe, - Triton crêté, Lucane cerf-volant, - Faucon pèlerin, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, Oiseaux marins nicheurs, Busard Saint-Martin, Râle d'eau, Limicoles, ...	
Surfaces : -	Secteurs concernés : L'ensemble du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sont des opérations nécessaires pour analyser l'état de santé des populations et évaluer l'impact des travaux d'entretien et de restauration sur celles-ci. Ces suivis permettent également d'assurer une bonne prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans le cas d'un développement de projet sur le site.</p> <p>Ces suivis pourront être réalisés en interne ou en partenariat avec les acteurs associatifs et scientifiques. Ils consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place des protocoles de suivi des espèces animales d'intérêt communautaire ; - La réalisation des suivis et de prospections ; - La rédaction de bilans d'état de conservation des espèces à l'échelle du site. <p>Actions :</p> <p>Suivis et prospections des espèces d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des colonies et/ou des populations - Le suivi des zones fonctionnelles - Veille de l'arrivée de nouvelles espèces sur le site Natura 2000 (ex : par pose de pièges photos) 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne - Communes - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Conservatoire Botanique National de Brest - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, OFB 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Groupe Mammalogique Breton, Bretagne vivante, Vivarmor nature, Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes-d'Armor - ... 		

TER 1 4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes		
Cadre			
Habitats concernés : - Tous les habitats d'intérêt communautaire et non d'intérêt communautaire	Espèces concernées : - Baccharis, Griffes de sorcière, Herbe de la pampa, Laurier-palme, Séneçon cinéraire, Balsamine de l'Himalaya, Spartine de Townsend, Renouée du Japon, ...		
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000		
Description de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : Parmi les 32 espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 ont un degré d'invasivité fort : Baccharis à feuilles d'arroche, Herbe de la pampa, Griffes de sorcière, Myriophylle aquatique, Laurier palme, Séneçon cinéraire, Balsamine de l'Himalaya, Spartine de Townsend, Renouée du Japon, Pois vivace, Laurier sauce ; • 11 ont un degré d'invasivité moyen : Erable sycomore, Ailante, Cotonéaster rampant, Cotonéaster de Simons, Pétales odorant, Robinier faux-acacia, Yucca, Buddleia de David, Montbrétia, Chalef presque à grandes feuilles, Rosier rugueux ; • 10 ont un degré d'invasivité faible : liste dans DOCOB (Volume 2 – Diagnostic écologique). <p>Actions : Cette action devra permettre de définir un plan stratégique de lutte contre les espèces susmentionnées, des actions de lutte seront ensuite mises en place pour contrôler le développement de ces espèces (cf. TER5-1). Ce document stratégique devra inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail de synthèse bibliographique concernant les espèces végétales exotiques envahissantes identifiées sur le site ; - Une compilation des données cartographiques concernant les foyers d'espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur le site ; - Une hiérarchisation des espèces à risque et des actions de lutte à mettre en œuvre en fonction de leur efficacité, des enjeux écologiques identifiés sur les secteurs de propagation, ... - Une description des méthodes de lutte préconisées pour chaque espèce. - Les questions d'exportation / valorisation des rémanents seront également à développer (incinération, compostage, ...). 		1	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, OFB - Communes - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude/ Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
- Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1 - Conservatoire Botanique National de Brest			
Partenaires potentiels			
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ...			

TER1 5	Maintien du suivi de l'évolution des milieux naturels		
Cadre			
Habitats concernés : Tous les habitats terrestres	Espèces concernées : -		
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000		
Description de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : Suivre l'évolution des milieux naturels donne des informations importantes sur les effets de la gestion des espaces naturels, des activités humaines et de l'impact du changement climatique. Ces informations pourront permettre de préciser les choix fait lors de la gestion. En plus de cela, ces clichés peuvent être diffusés pour communiquer sur les menaces visibles pesant sur le site et pour l'efficacité de la gestion.</p> <p>Actions : Plusieurs types de suivis sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi de l'évolution des milieux naturels est réalisé par outils SIG avec analyse de photos aériennes. Des orthophotoplans (images aériennes géoréférencées) à vocations cartographique, sont utilisés comme fonds cartographiques dans les SIG et permettent pour certains secteurs du site Natura 2000 d'avoir un recul d'une centaine d'années sur l'évolution des milieux naturels ; - Le suivi par observatoire terrestre (clichés pris sur plusieurs années et selon le même angle de vue). L'observatoire photographique des Paysages réalisés par le Syndicat mixte du Grand Site de France peut également servir afin de pouvoir analyser l'évolution des milieux aux échelles temporelles longues. L'analyse diachronique permet de suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace des habitats naturels. D'un point de vue pédagogique, ces observatoires permettent de préciser le temps nécessaire à la reconquête des habitats restaurés et de démontrer l'efficacité des travaux de restauration engagés. Les protocoles sont définis dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage de Bretagne (OPPB), en précisant notamment les sites nécessitant un suivi, la fréquence du suivi et l'analyse des données recueillies. 		3	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, 			
Partenaires potentiels			
<ul style="list-style-type: none"> - Observatoire Photographique des Paysages de Bretagne - ... 			

Références

Rozé F., Forgeard F., Gallet S. (2000). Identification et cartographie des habitats du site Erquy - Fréhel. DIREN – Université de Rennes 1, 87 p.

TBM Environnement (2018). Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales sur une partie du SIC FR5300011 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel ». MEDDTL – DREAL Bretagne, 191 p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- OO11 – S'adapter aux effets du changement climatique

Mesures liées :

- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER8 Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

Contexte

L'érosion du littoral est un phénomène plus ou moins marqué selon les secteurs du périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Des phénomènes d'érosion importants arrivent ponctuellement (ex : Baie de la Fresnaye, Fosse Eyraud) et nécessitent de mettre en œuvre des mesures de mises en défens. De plus, la connaissance des secteurs sujets à l'érosion permet d'anticiper la gestion des habitats et des espèces.

Le changement climatique impacte directement les espèces d'arbres constituant la base des habitats d'intérêt communautaire forestier. La répétition des sécheresse et l'augmentation des température vont impacter les cortèges d'arbres des boisements d'intérêt communautaire. On assiste à la plantation de plusieurs espèces comme des espèces exotiques envahissantes comme le Robinier faux-acacia ou encore l'Erable sycomore, ou des résineux exogènes modifiant les habitats naturels comme par exemple les pins, considérées comme des espèces résistantes aux changements climatiques.

TER 2 ①	Extension du suivi de l'érosion du littoral à l'ensemble du littoral du site Natura 2000	
Cadre		
- Habitats concernés : Tous les habitats terrestres	Espèces concernées : Toutes les espèces d'intérêt communautaire	
Surfaces : Le littoral	Secteurs concernés : Le littoral	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>L'érosion du littoral est un phénomène plus ou moins marqué selon les secteurs du périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Des phénomènes d'érosion importants arrivent ponctuellement (ex : Baie de la Fresnaye, Fosse Eyrand) et nécessitent de mettre en œuvre des mesures de mises en défens. De plus, la connaissance des secteurs sujets à l'érosion permet d'anticiper la gestion des habitats et des espèces. Mais aussi, il permet d'anticiper les futures modifications des tracés des sentiers côtiers, et notamment du GR34.</p> <p>Actions :</p> <p>Le suivi de l'érosion du littoral est réalisé par outils SIG avec analyse de photos aériennes. Des orthophotoplans (images aériennes géoréférencées) à vocations cartographique, sont utilisés comme fonds cartographiques dans les SIG.</p> <p>Des suivis photographiques pourraient être mis en place sur le périmètre Natura 2000 où l'érosion est jugée importante.</p> <p>Des points de prises de vue avec les angles à respecter, les dates et heures de réalisation des clichés seront déterminés. Il est recommandé autant que possible que la photographie soit toujours réalisée par le même observateur pour limiter les risques de variations malgré le protocole strict défini.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 		

TER 2 2	Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire forestiers	
Cadre		
<ul style="list-style-type: none"> - Habitats concernés : - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort Habitats forestiers non d'intérêt communautaire	Espèces concernées : - Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire	
Surfaces : 401 ha	Secteurs concernés : Les boisements	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le changement climatique impacte directement les espèces d'arbres constituant la base des habitats d'intérêt communautaire forestier. L'Aulne, le Frêne, et l'Hêtre sont des essences d'arbres souffrant du changement climatique. Ces derniers sont des espèces caractéristiques des milieux d'intérêt communautaire du site Natura 2000. La répétition des sécheresses et l'augmentation des températures vont impacter les cortèges d'arbres des boisements d'intérêt communautaire. On assiste à la plantation de plusieurs espèces comme des espèces exotiques envahissantes comme le Robinier faux-acacia ou encore l'Erable sycomore, ou des résineux et feuillus exogènes modifiant les habitats naturels comme par exemple les pins, les chênes verts et lièges, considérées comme des espèces résistantes aux changements climatiques.</p> <p>Actions :</p> <p>Le but de l'action est de rédiger une note bibliographique afin que l'opérateur Natura 2000 puisse conseiller les porteurs de projet forestier pour choisir les espèces d'arbres pouvant être plantées ou replantées afin d'impacter le moins possible le milieu naturel.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office Nationale des Forêt - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 		

Références

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 2010. La gestion du trait de côte. Editions QUAE. 290p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO25 – Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000
- OO14 – Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO21 – Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et faisant respecter la réglementation

Mesures liées :

- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- GOUV2 Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques

Contexte

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement qui s'inscrit dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Son objectif est de maintenir et de reconstituer un réseau de biodiversité pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire.

Concrètement, la Trame Verte identifie les réservoirs de biodiversité (espaces où la biodiversité est la mieux représentée et la plus riche) terrestre, les corridors écologiques (espaces de connexion entre les réservoirs) et les éléments fragmentant qui viennent interrompre ces continuités. La Trame Bleue, elle, concerne les réservoirs et corridors aquatiques. Pour la Trame Noire, c'est le même principe mais adapté à la biodiversité nocturne, notamment les Chiroptères, dont six espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. L'objectif est de limiter la fragmentation et la dégradation des habitats dues à la pollution lumineuse.

Afin d'éviter les doublons dans les démarches, un lien sera nécessaire avec les autres structures présentes sur le territoire, notamment les collectivités.

TER 3 1	Identification des structures clés pour les fonctionnalités écologiques des espèces d'intérêt communautaire et des manquements aux continuités écologiques	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : - Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Son objectif est de maintenir et de reconstituer un réseau de biodiversité pour permettre aux espèces animales et végétales d'intérêt communautaire ou non de circuler, se nourrir, se reproduire. Et permet donc le maintien de nombreuses interactions entre la biodiversité et les habitats d'intérêt communautaire : pollinisation, décomposition de la matière organique, qualité de l'air, prévention des inondations...</p> <p>Actions : Concrètement, le but est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les corridors écologiques (espaces de connexion entre les réservoirs) et les éléments fragmentant qui viennent interrompre ces continuités. Synthétiser les connaissances sur les continuités écologiques. - Approfondir les connaissances si nécessaire, par exemple via des études de modélisation sur les possibilités de déplacement d'espèces d'intérêt communautaire en se basant sur des outils existants (logiciel Chloé, Biodispersal, Trame des Mammifères de Bretagne, SimOïko, etc.). <p>Identifier les manquements de connectivités et les éléments clés à la dispersion de la faune et la flore et à la fonctionnalités écologiques.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - Bureaux d'études - UBO, Université Rennes 1 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Associations (Vivarmor Nature, Groupe Mammalogique Breton, ...) - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 		

TER 3 2	- Contribuer à la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les pressions sur les continuités écologiques		
Cadre			
Habitats concernés : -	Espèces concernées : - Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire		
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000		
Description de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : Son objectif est de maintenir et de reconstituer un réseau de biodiversité pour permettre aux espèces animales et végétales d'intérêt communautaire ou non de circuler, se nourrir, se reproduire. Et permet donc le maintien de nombreuses interactions entre la biodiversité et les habitats d'intérêt communautaire : pollinisation, décomposition de la matière organique, qualité de l'air, prévention des inondations...</p> <p>Actions : A la suite de l'action TER3-1, cette action a pour but de recréer les connections manquantes à la dispersion des espèces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la reconstitution du réseau de connectivités (TER9 et 10) dans les secteurs où des manquements ont été identifiés. - Limitation de la fragmentation et la dégradation des corridors au niveau des éléments clés de la connectivité (TER9 et 10). <p>Cette action est en lien avec l'action GOUV2.</p>		3	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude 	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - Bureaux d'études - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1 	
		Partenaires potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Associations (Vivarmor Nature, Groupe Mammalogique Breton, ...) - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 			



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO26 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Mesures liées :

- TER6 – Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels
- TER10 – Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères
- TER11 – Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux espèces des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- GOUV2 Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques

Contexte

Les habitats d'intérêt communautaire présentent un grand intérêt patrimonial en abritant une biodiversité végétale et animale remarquable. La qualité des paysages qu'ils composent suscite notamment l'intérêt de nombreux visiteurs. Cet afflux de visiteurs s'accompagne de dégradations diverses (piétinement, abandon de déchets, ...) qui peuvent porter atteinte temporairement, voire de manière irréversible, à la biodiversité et à l'attractivité même du site. L'afflux de visiteurs peut aussi amener une augmentation de certains usages anciens ou récents. L'augmentation de ces usages peut amener un impact plus fort sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire. De même certains nouveaux usages peuvent ne pas être en adéquation avec la volonté de préservation des sites naturels.

TER 4 1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	
Cadre		
Habitats concernés : -Tous les habitats terrestres, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : -Toutes les espèces terrestres d'intérêt communautaire	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>L'évolution de la fréquentation est un facteur clé dans la gestion des espaces naturels, surtout sur des sites comme le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel où plus d'un million de visiteurs foulent les lieux chaque année. Une augmentation de la fréquentation nécessite des aménagements complémentaires de protection des milieux naturels, d'accueil du public. Elle peut également conduire à l'émergence de nouvelles problématiques (sécurité du public, changements d'usages).</p> <p>Le site du Cap d'Erquy dispose de 9 écompteurs, qui ont été installés entre 2009 et 2013, et répartis entre la Pointe du Cap et la Plage du Guen. 2 écompteurs sont installés au Cap Fréhel, l'un comptant les véhicules accédant au parking du Cap et le second à proximité de la plage de la Fosse à Plévenon ne comptant que les piétons et les cyclistes. Le site privé du Fort La Latte possède également 2 écompteurs installés en 2012 et 2019. Les sites de la Plage Saint-Michel (2014), de Sables d'Or et de la Vallée du Moulin de la mer ont chacun un compteur. Cette installation a été réalisée dans le cadre du schéma d'accueil des visiteurs du Grand Site de France et dans le cadre de la gestion des visiteurs au sein des Espaces Naturels Sensibles du Département des Côtes-d'Armor.</p> <p>Ces équipements permettent d'obtenir les chiffres de fréquentation enregistrés par les éco-compteurs avec une analyse des données obtenues : variations saisonnières, pics observés et dates correspondantes, comparaison interannuelle.</p> <p>En cas d'augmentation nette de la fréquentation, cette donnée sera analysée au regard de la gestion à mettre en place pour faire face à cette évolution, canalisation de la fréquentation, mises en défens, sécurisation du public, gardiennage, ... (cf. actions TER6)</p> <p>Actions :</p> <p>Le but de cette action est d'analyser les fluctuations annuelles et périodiques globales. Différents suivis sont proposés :</p> <p><u>Appréciation annuelle des fréquentations en espaces naturels :</u></p> <p>Cette action a pour but d'analyser les fluctuations annuelles, périodiques et journalières en espaces naturels.</p> <p><u>Mise en place et suivi d'indicateurs de fréquentation</u></p> <p>Cette action a pour but d'évaluer l'évolution des pressions par la mise en place d'indicateurs pertinents donnant des indications complémentaires.</p> <p><u>Réalisation de synthèse :</u></p> <p>Dégager les tendances et les éléments marquants sur la base des suivis annuels et des indicateurs de fréquentation.</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	Réalisation : temps agent du service « Espaces naturels » du département + Syndicat mixte du grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	
Maîtres d'œuvre potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Communes, Fort la Latte, - Ecompteur, 		

TER 4 2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats terrestres	Espèces concernées : Toutes les espèces terrestres	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité
Contexte :		3
<p>L'évolution des pratiques est un facteur clé dans la gestion des espaces naturels, surtout sur des sites comme le Cap d'Erquy et le Cap Fréhel où plus d'un million de visiteurs foulent les lieux chaque année et où les pratiques et les activités socio-économiques sont multiples. L'augmentation de la pratique de certaines activités et/ou l'apparition de nouvelles pratiques peuvent nécessiter des aménagements complémentaires de protection des milieux naturels et d'accueil du public, et aussi de nouvelles réglementations. Elle peut également conduire à l'émergence de nouvelles problématiques (sécurité du public, changements d'usages).</p> <p>De nombreuses pratiques ont cours sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel, toutes les activités sont citées dans le Diagnostic socio-économique du Docob.</p>		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents
Actions :		Maîtres d'ouvrage potentiels
<p>Réaliser une veille sur les activités socio-économique existantes et à venir ainsi que la fréquentation qui y est associée. Anticiper si possible leurs impacts sur les habitats naturels et les espèces. Lorsqu'il y a dégradations, essayer de comprendre la logique entraînant cette dégradation pour mieux comprendre les mécanismes du visiteur.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Acteurs socio-économiques - Communes
		Maîtres d'œuvre potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux d'études - Universités - Communes
		Partenaires potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - ...

- Durand O., 2021. Etude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels. Université Rennes 1. Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 113p.
- Aubron G., 1987. Fréquentation du site classé du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes du Nord. Commune de Fréhel. 37p.
- Enoul P., 1998. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1998. O.C.E.A.D.E.. Syndicat des Caps. 70p.
- Joly S., 2002. Stationner au Cap Fréhel : de l'accueil à la protection du site. Syndicat des Caps. 43p.
- Clement M., 1999. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1999. Syndicat des Caps. 27p.
- Chatellier S., 2002. Le Cap Fréhel, un site victime de sa renommée. Comment concilier flux touristique et patrimoine naturel ?. Syndicat des Caps. 25p.
- DAE – SRENS, 2007. Cap Fréhel – Comptage de fréquentation des véhicules en stationnement 2006-2007. Conseil Général des Côtes-d'Armor. 32p.
- Enoul. P., 1997. Organisation de la fréquentation et unités paysagères du Cap d'Erquy. O.C.E.A.D.E.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO4 - Restaurer les zones dégradées

Mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maîtrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels.
- TER7 Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER9 Limitation du développement des espèces végétales exotiques envahissantes et des résineux allochtones.
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion.

Contexte

Certains habitats naturels ne nécessitent pas d'intervention de gestion pour être maintenus en bon état de conservation. Pour ces habitats, une surveillance est malgré tout à mettre en place.

Les pelouses littorales et les landes littorales climaciques sont constituées de végétations rases, installées sur des sols superficiels. Ces habitats en situation exposée sont fortement soumis au vent et aux embruns, et sont installées sur des sols très minces. Ces fortes contraintes écologiques leur confèrent une grande adaptation et une dynamique d'évolution presque nulle.

Les habitats de prés salés sont soumis à une salinité très importantes et au balancement des marées caractéristiques de l'étage méditerranéen que peu d'espèce peuvent supporter et qui limite l'évolution naturelle de ces habitats.

De la même manière, les habitats boisés sont le stade ultime de l'évolution naturelle des milieux.

Ces habitats stables ne nécessitent pas ou peu en général d'intervention de gestion, excepté en cas de dégradation liée à la fréquentation humaine, de début de fermeture du milieu, d'installation d'espèces végétales invasives et de bien maîtriser les interventions sylvicoles pour éviter la disparition de l'habitat et de veiller au bon état sanitaire des peuplements. Le stationnement de véhicules peut également impacter ces milieux en tassant et mettant à nu le sol.

Les habitats de Laises de mer et de cordons de galets forment sur l'estran et les hauts de plages un écosystème à part entière, aux rôles écologiques importants. Les algues brunes et rouges qui se développent sur les fonds marins sont en partie arrachées par les vagues et rejetées sur la côte. Ces algues arrivent sous forme de dépôts, principalement en haut de plage auxquelles s'ajoutent des restes de petits animaux (coquilles de mollusques, crustacés, capsules de raies, poissons, invertébrés...) et des débris végétaux venus s'échouer. Cet ensemble hétérogène constitue la laisse de mer.

Echouée sur la plage, la laisse de mer joue un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des lasses de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.

Ces lasses de mer constituent également un véritable garde-manger pour beaucoup d'oiseaux marins, de limicoles et de passereaux.

TER 5 1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques	
Cadre		
<p>Habitats concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques Enjeu très fort. - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort. - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>. Enjeu très fort. 	<p>Espèces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oseilles des rochers Enjeu très fort, Silène dioïque des Shetlands Enjeu majeur, - Oiseaux marins (Guillemot de Troïl Enjeu majeur, Pingouin torda Enjeu majeur, Fulmar boréal Enjeu moyen, Cormoran huppé Enjeu moyen, Mouette tridactyle Enjeu fort, Goéland argenté Enjeu moyen, Huitrier pie Enjeu moyen), - Faucon pèlerin Enjeu majeur. 	
Surfaces : Une centaine d’hectares	Secteurs concernés : Cap d’Erquy, Cap Fréhel, La Pointe aux chèvres, Baie de la Fresnaye	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les falaises littorales et les landes climaciques sont présentes majoritairement au Cap d’Erquy et au Cap Fréhel. Cependant, on peut retrouver des habitats de falaises sur l’ensemble du trait de côte de façon discontinue. Ces dernières couvrent une surface de 33 ha. Les cartographies d’habitats sous-estiment les surfaces des habitats de falaises car elles ne tiennent pas en compte la verticalité de ces dernières. On retrouve l’Oseille des rochers, et la Silène des Shetlands au sein de ces habitats.</p> <p>Les landes littorales constituent l’habitat d’intérêt communautaire le plus répandu sur le site Natura 2000 du Cap d’Erquy – Cap Fréhel avec une surface de près de 308 ha. Elles sont principalement présentes au Cap d’Erquy et au Cap Fréhel.</p> <p>Actions :</p> <p>A – Mise en place et maintien de la restauration passive</p> <p>Les techniques de restauration passive (mise en défens de l’habitat) sont à privilégier pour les habitats de falaises et de landes climaciques. Elles permettent la recolonisation d’une végétation naturelle spontanée (à partir de la banque de graines déjà présente dans le sol) et sont d’un bien moindre coût que les mesures de restauration active (techniques de génie écologique).</p> <p>La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d’aménagements de maîtrise de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).</p> <p>La reconquête des habitats dégradés nécessite un temps long, comme en témoignent les végétations observées sur le Cap Fréhel, toujours non totalement restaurées près de 30 ans après les travaux de mise en défens. Dans certains cas, le choix de la restauration active pourra être fait afin d’accélérer la cicatrisation du milieu (voir mesure TER2-3).</p> <p>B – Maintien du principe d’intervention minimale</p> <p>Ces habitats ne nécessitent donc pas d’actions de gestion en l’absence de perturbations d’origine naturelle ou anthropique, hormis l’installation de mise en défens lorsque nécessaire (cf. action TER6-2) et la limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones (cf. action TER9).</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d’animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d’ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d’Armor - Propriétaires privés 	
Maîtres d’œuvre potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises privées - Conseil Départemental des Côtes-d’Armor - Communes - Propriétaires privés 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Conservatoire Botanique National de Brest, - ... 		

TER 5 2	Poursuite de l'approche engagée de non collecte des lasses de mer	
Cadre		
Habitats concernés : - 1210 Végétation annuelle des lasses de mer Enjeu très fort - 1220 Végétation des rivages de galets Enjeu très fort.	Espèces concernées : - Limicoles (Bécasseau variable Enjeu moyen , Bécasseau sanderling Enjeu moyen , Petit gravelot, Grand Gravelot Enjeu moyen , ...), - Laridés (Goéland argenté Enjeu moyen , Mouette rieuse Enjeu moyen , Mouette mélanocéphale Enjeu moyen)	
Surfaces : Variable	Secteurs concernés : Les plages du Site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les plages du périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel ne sont actuellement pas concernées par un ramassage mécanisé des plages. Cependant des échouages importants d'algues peuvent avoir lieu, et même en période estivale lors d'épisodes de forte houle, ce qui peut poser problème vis-à-vis de l'activité balnéaire et au tourisme. Des ramassages mécaniques ponctuels peuvent avoir lieu.</p> <p>Actions :</p> <p>La mesure consiste donc à garantir une gestion raisonnée des habitats de hauts de plage en assurant un maintien de ces lasses de mer sur l'estran et les hauts de plage dès que possible.</p> <p>A l'inverse, un ramassage manuel ou mécanisé pourrait être réalisé ponctuellement lors d'échouages massifs avérés tout en conservant une partie des lasses de mer en haut de plage.</p> <p>La piste d'une valorisation de ces algues d'échouage serait également à étudier. En complément, un ramassage manuel sélectif régulier des macrodéchets est fortement préconisé (cf. action TM6). Des actions de sensibilisation des employés communaux et des usagers sont également nécessaires (cf. action CS1 et CS2).</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique Nationale de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ...		

TER 5 3	Incitation à l'approche durable des habitats boisés d'intérêt communautaire	
Cadre		
Habitats concernés : <ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort - 91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort 	Espèces concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur, - Chiroptères (Barbastelle Enjeu majeur, Murin de Bechstein Enjeu majeur, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, Grand murin Enjeu très fort, ...), ... 	
Surfaces : 111 ha	Secteurs concernés : Côteaux boisés de l'Islet, pourtour de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer, Arrière du Cap Fréhel, Ripisylve du ru des Plages	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les habitats boisés sont répartis principalement dans la vallée de l'Islet et sur le pourtour de la Baie de la Fresnaye. On les retrouve sur les versants pentus de la baie et des bords de rivières. Souvent ces boisements se situent dans des secteurs difficiles d'accès pour l'exploitation forestière.</p> <p>Actions :</p> <p>Afin de préserver le bon état de conservation, il convient de : respecter le cortège d'espèces spontanées, éviter toute plantation d'essences résineuses ou la création de pistes forestières, éviter les coupes rases d'autres formations forestières au pourtour de l'habitat. De plus, du bois mort et des arbres sénescents pourront être laissé sur place. Ces derniers interviennent dans le cycle de vie des espèces saproxylophage et comme gîte pour les chiroptères et les oiseaux.</p> <p>Ces habitats ne nécessitent donc pas d'actions de gestion en l'absence de perturbations d'origine naturelle ou anthropique, hormis l'installation de mise en défens lorsque nécessaire (cf. action TER6-2) et la limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones (cf. action TER9).</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Conservatoire du littoral - Propriétaires privés 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Office National des Forêts, - Centre Régional de la Propriété Forestière, - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - ... 		

TER 5 4	Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés d'intérêt communautaire	
Cadre		
Habitats concernés : - 1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses Enjeu très fort - 1330 Prés-salés atlantiques Enjeu très fort	Espèces concernées : - Limicoles (Bécasseau variable Enjeu moyen , Bécasseau sanderling Enjeu moyen , Petit gravelot, Grand Gravelot Enjeu moyen , ...), - Laridés (Goéland argenté Enjeu moyen , Mouette rieuse Enjeu moyen , Mouette mélanocéphale Enjeu moyen)	
Surfaces : 62 ha	Secteurs concernés : L'estuaire de l'Islet, du Frémur, du Rat, du Clos et du Kermithon	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les habitats de prés salés sont répartis dans les estuaires de l'Islet, du Frémur, du Rat, du Clos et du Kermithon. On les retrouve sur les versants pentus de la baie et des bords de rivières. Souvent ces boisements se situent dans des secteurs difficiles d'accès pour l'exploitation forestière.</p> <p>L'habitat ne présente pas de dynamique particulière du fait des contraintes liées à l'eau salée et au.</p> <p>Actions :</p> <p>A – Mise en place et maintien de la restauration passive</p> <p>Les techniques de restauration passive sont à privilégier pour les habitats de prés salés. Elles permettent la recolonisation d'une végétation naturelle spontanée et sont d'un bien moindre coût que les mesures de restauration active (techniques de génie écologique).</p> <p>La mise en place de restauration passive a été et pourra être couplée avec la mise en place d'aménagements de sensibilisation des effets de la fréquentation (cf. TER6-1 et TER6-2).</p> <p>La reconquête des habitats dégradés nécessite un temps long.</p> <p>B – Maintien du principe de non-intervention</p> <p>Les habitats de prés salés ne présentent pas de dynamique particulière du fait des contraintes liées à l'eau salée et au balancement des marées caractéristiques de l'étage médiolittoral. Ce qui signifie qu'ils sont stables dans le temps. Ces habitats ne nécessitent donc pas d'actions de gestion en l'absence de perturbations d'origine naturelle ou anthropique, hormis la limitation des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones (cf. action TER9).</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ...		



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site
- OO4 - Restaurer les zones dégradées
- OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER5 Maintien du principe de non-intervention comme mode de gestion de certains habitats d'intérêt communautaire.
- CS1 Promouvoir les enjeux du site Natura 2000 et leur gestion

Contexte

Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Cap d'Erquy – Cap Fréhel abritent une importante biodiversité et composent des paysages essentiellement littoraux d'une qualité remarquable, qui attirent de plus en plus de visiteurs amoureux de nature. La population des communes du site Natura 2000 est doublée pour la commune la moins touristique et multiplié par 7 pour la plus touristique. De plus, le site attire un peu moins de 2 millions de visiteurs par an.

Cet important afflux touristique, et son corollaire d'impacts divers sur les milieux naturels, nécessite une politique forte de vigilance et de préservation afin d'éviter la dégradation du site naturel voire peut-être à terme la perte de son attractivité. Il convient notamment de canaliser la fréquentation des espaces naturels afin de préserver au mieux les écosystèmes (dont les habitats naturels d'intérêt communautaire) et d'en limiter les altérations liées à l'intensité des passages de visiteurs. Des cheminements anarchiques sur les habitats se créent spontanément sur les sites les plus fréquentés, contribuant à leur morcellement, à leur banalisation et à l'accentuation des phénomènes d'érosion du sol. L'installation de dispositifs de mise en défens au niveau des accès aux espaces naturels est fortement préconisée.

Le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est également touché par le développement du camping-caravaning sauvage. Cette pratique consiste à stationner avec un camping-car ou un véhicule aménagé sur des espaces naturels ou des aires de stationnement afin d'y passer la nuit à moindre frais dans un cadre sauvage. Certains usagers utilisent les aires de stationnement existantes qui sont ou ne sont pas réglementées la nuit. D'autres trouvent des sites de stationnement sauvages en empruntant des pistes et des chemins d'exploitation. Ces camping-cars, véhicules aménagés et caravanes peuvent parfois rester installés plusieurs jours d'affilée avec les conséquences que cela incombe : déchets, eaux usées, piétinement.

De plus, la pratique de quads et de motos sur les sentiers et parfois sur les milieux naturels est ponctuellement constatée.

TER 6 1	Maintenance de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel compte déjà environ 29,5km linéaire de mise en défens ; environ 4,5km au Cap d'Erquy, environ 3,5km à la Plage Saint Michel, environ 5km à Sables d'Or les Pins, environ 4,5km aux dunes du Vieux Bourg, environ 2km aux dunes de Plévenon et environ 10km au Cap Fréhel. Aux niveaux des sites de Sables d'Or jusqu'au Cap Fréhel, les dispositifs de mise en défens montre des signes de fatigue relativement important car datant d'une dizaine voire d'une vingtaine d'années pour les plus anciens et de 2015 à 2018 pour les plus récents. Ceux du Cap d'Erquy et de la plage Saint-Michel (2021) sont sujet à de nombreux actes de vandalisme occasionnant des dégâts importants et un coût non négligeable au Conseil Départemental des Côtes-d'Armor.</p> <p>La mesure consiste à améliorer ou compléter les dispositifs mis en place sur les espaces naturels en s'appuyant notamment sur l'observatoire des fréquentations (cf. action TER4-1)</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canalisation de la fréquentation, suppression de chemins en excès, décompactage du sol si nécessaire sur les zones trop dégradées ; - Réalisation d'études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation - Pose d'aménagements de contention limitant l'impact du piétinement en réduisant les surfaces ou fermant des sentiers (ex : monofils, bifils, ganivelles basses, ...) - Mise en place d'obstacles naturels (ex : lignes de cailloux, barrières végétales, transplantation) pour fermer certains sentiers sans mobilier ; - Entretien des surfaces piétinées afin de limiter les phénomènes de déport piéton (ex : reprofilage, drainage, apport de matériaux, ...) - Installation de signalétiques directionnelles et informatives ; - Adaptation des aménagements installés en fonction de l'évolution du milieu, de l'acceptation sociale et de l'évolution des fréquentations (ex : repositionnement de monofils, bifils, ganivelles basses, ...) - Entretien et renouvellement des dispositifs déjà mis en place <p>En espaces naturels, la stratégie mise en œuvre consiste, d'une part à limiter les aménagements afin de conserver la valeur paysagère des habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, à prendre en compte la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale.</p> <p>Des mises en défens particulières pourront être mis dans certains secteurs sensibles pour les espèces d'intérêt communautaire.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Coûts des aménagements : besoins à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	
Maîtres d'œuvre potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises privées - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 		

TER 6 2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire		
Cadre			
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire		
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000		
Description de la mesure	Priorité		
<p>Contexte : De plus, plusieurs habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires sont fréquentés par des véhicules à moteurs dans le cadre d'activités économiques. On peut cibler l'habitat 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée qui est inclus dans le camping du Pont de l'étang à Fréhel et le camping de Plévenon. Mais aussi, l'habitat 1330 Prés-salés atlantiques qui est impacté par des véhicules agricoles, des véhicules conchylicoles, des mouillages de bateaux.</p> <p>Actions :</p> <p>A - Encadrement circulations automobiles autorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une sensibilisation et garantir un dialogue permanent entre l'opérateur local et les services d'incendie et de secours (cf. action CS1) Définir des plans de circulation et de stockage de matières issues d'une gestion des pollutions marines dans le cadre d'un plan POLMAR localisé (cf. action GOUV2). <p>B- Limitation des pressions automobiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pose d'aménagements légers ou naturels canalisant les phénomènes d'augmentation des surfaces dégradées liés à un élargissement des voies ou à une zone de stationnement-retournement de véhicules <p>C –Suivi, entretien et évolution des aménagements de limitation des circulations automobiles</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi et réparation : le sujet des fermetures d'accès peut être sensible vis-à-vis de la perception des usagers et des dégradations volontaires que les aménagements peuvent subir. Moins ces dégradations sont nombreuses plus l'acceptation sociale est bonne et plus les aménagements peuvent être adaptés pour répondre à l'objectif réglementaire. Adaptation : Pose d'aménagements légers ou naturels permettant d'approcher progressivement les objectifs d'interdiction des circulations automobiles conformément à la réglementation. 	2	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Coûts des aménagements : besoins à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	
	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées 	
	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 	

TER 6 3	Limitation du dérangement (humains, animaux domestiques, drones, ...)	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : Les colonies d'oiseaux marins, la Baie de la Fresnaye, Marais de l'Islet, ...	
Description de la mesure		Priorité
<p>Contexte :</p> <p>Le dérangement peut être défini comme tout évènement généré par l'activité humaine qui incite l'animal à changer son comportement. Le dérangement <i>Il peut entraîner de multiples réactions sur la faune occasionnant ainsi l'augmentation du stress, une diminution des ressources énergétiques (par des fuites/envols répétés des individus), une limitation de l'accès aux ressources ou encore un déplacement vers des zones refuges.</i></p> <p>La présence des chiens non tenus en laisse génère un dérangement important de l'avifaune. En s'approchant à grande vitesse et/ou avec répétition des individus ou des groupes d'oiseaux, les chiens génèrent des envols répétés. L'hivernage et le repos migratoire sont des périodes sensibles de reconstitution des réserves énergétiques pour l'avifaune migratrice. Le dérangement épuise les animaux et contribue à la réduction des surfaces de zones fonctionnelles de quiétude pour l'avifaune.</p> <p>Les chevaux, lorsqu'ils circulent dans la zone de reflux des vagues peuvent aussi impacter les groupes d'oiseaux qui s'y alimentent ou s'y reposent.</p> <p>Ces deux types de dérangement ont principalement lieu dans la Baie de la Fresnaye et le Marais de l'Islet.</p> <p>Le dérangement par les drones peut également poser de gros dommages aux colonies d'oiseaux nicheurs en période de reproduction. Le drône peut provoquer l'envol des adultes entraînant la chute de l'œuf ou favorisant les prédateurs. L'abandon de colonies par les oiseaux s'est déjà produit suite à ce genre de dérangement.</p> <p>L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement de l'avifaune sur les zones fonctionnelles.</p>		1
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Coûts de restauration : à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)
		Maîtres d'ouvrage potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées
		Maîtres d'œuvre potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées
		Partenaires potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Bureaux d'études - ...
<p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la fréquentation sur les zones fonctionnelles pour les espèces - Sensibiliser les visiteurs à leurs impacts - Identifier des zones potentielles de report de cette fréquentation - Réglementer certains usages 		

TER 6 4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Les effets négatifs du piétinement dû à la fréquentation sur l'état de conservation des habitats peuvent être résorbés dans la plupart des cas par des mesures de « restauration passive » (cf. mesure TER5-1). Les habitats ainsi préservés du piétinement voient leur végétation naturelle spontanément se réinstaller à court ou moyen terme (5 à 10 ans).</p> <p>Dans certains cas cependant, afin d'accélérer le phénomène de cicatrisation du milieu, des mesures de « restauration active » de la végétation peuvent être mises en œuvre.</p> <p>Actions : Les mesures de « restauration active » (techniques de génie écologique) peuvent être diverses en fonction des habitats concernés, du degré de dégradation des habitats : pose de filets géotextiles biodégradables (en jute ou fibre de coco), transfert de mottes, transfert de biomasse, de litière, décompactage du sol (avec réensemencement avec du broyat grainé issu d'habitats naturels proches), pièges à graines, ...</p> <p>Aucun apport de matériaux ou de végétaux exogènes n'est effectué pour ne pas modifier les équilibres écologiques locaux.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Coûts de restauration : à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Bureaux d'études - ... 		

- Durand O., 2021. Etude de la fréquentation touristique du Grand Site Cap Erquy - Cap Fréhel et de son impact sur les milieux naturels. Université Rennes 1. Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 113p.
- Aubron G., 1987. Fréquentation du site classé du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes du Nord. Commune de Fréhel. 37p.
- Enoul P., 1998. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1998. O.C.E.A.D.E.. Syndicat des Caps. 70p.
- Joly S., 2002. Stationner au Cap Fréhel : de l'accueil à la protection du site. Syndicat des Caps. 43p.
- Clement M., 1999. La Fréquentation touristique du site classé du Cap Fréhel pendant l'été 1999. Syndicat des Caps. 27p.
- Chatellier S., 2002. Le Cap Fréhel, un site victime de sa renommée. Comment concilier flux touristique et patrimoine naturel ?. Syndicat des Caps. 25p.
- DAE – SRENS, 2007. Cap Fréhel – Comptage de fréquentation des véhicules en stationnement 2006-2007. Conseil Général des Côtes-d'Armor. 32p.
- Perrin G., 2002. Evaluation des méthodes de restauration et de réhabilitation des sentiers du Cap d'Erquy et du Cap Fréhel. Université Rennes 1. Conseil Général des Côtes d'Armor. 67p.
- Enoul. P., 1997. Organisation de la fréquentation et unités paysagères du Cap d'Erquy. O.C.E.A.D.E.
- Rozé F., 1992. Suivi écologique de la recolonisation par la végétation après suppression d'un stationnement au Cap Fréhel. Université Rennes 1. DRAE Bretagne. 9p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire

Mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER6 Maitrise et organisation de la fréquentation sur les habitats naturels

Contexte

Les milieux ouverts peuvent être sujets à l'embroussaillage, notamment lorsque les conditions bioclimatiques ambiantes sont modifiées du fait de l'action de l'homme (création d'un obstacle au vent, eutrophisation du milieu, ...) ou suite de l'abandon de pratiques pastorales extensives passées. Le milieu évolue alors vers le fourré et le paysage se ferme progressivement, l'habitat perd de sa biodiversité spécifique. Il est alors nécessaire d'intervenir par des opérations de fauche ou de gyrobroyage (avec exportation), ou en mettant en place un pâturage extensif afin de rendre le milieu dynamique et la spécificité de ces habitats littoraux.

Fortement exposées au vent et aux embruns, les landes littorales sont généralement stables et n'évoluent que très lentement (landes dites primaires ou « climaciques »). De même pour les pelouses aérohalines qui se maintiennent grâce à ces conditions difficiles que seules ces végétations peuvent supporter.

En revanche, si un obstacle physique, comme une haie ou un boisement, vient à être érigé entre la lande et la mer, les conditions bioclimatiques sont modifiées. Ces nouvelles conditions microclimatiques peuvent résulter en une fermeture progressive de l'habitat, avec notamment le développement de fourrés qui viennent supplanter les landes et de développement des saulaies sur les filons de dolérites.

Dans les milieux de landes et de dunes du site, des Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) se développent et forment des ptéridaies au détriment des milieux patrimoniaux. Les fougères aigles se développent sur un sol plus riche en nutriment. En effet, les deux caps sont majoritairement formés par du grès rose. Cette roche est pauvre en nutriment et acide. Cependant ce socle rocheux en grès est traversé par des filons d'une seconde roche nommée la dolérite. Cette dernière de par son caractère plus riche en nutriment va faciliter le développement des ptéridaies, qui en se dégradant vont rendre le sol plus profond et plus riche en base. Le Cap Fréhel est plus impacté que le Cap d'Erquy par ce phénomène du fait du plus grande surface de filon de dolérite sur ce secteur.

La gestion des prairies et des mégaphorbiaies par fauche ou pâturage est indispensable pour conserver des formations herbacées pour l'un et des formations végétales, composées de végétations de vivaces denses et hautes (1 à 1,5m) pour l'autre. De plus, la préservation du fonctionnement hydrologique global de la zone humide (régime des crues, circulation de l'eau) et de la qualité physico-chimique des eaux est un élément essentiel.

La période d'intervention et les modalités de gestion sont également importantes : une intervention trop précoce sur prairie humide (interventions mécaniques sur des sols gorgés d'eau) ou un pâturage inadapté (mise à l'herbe trop précoce, chargements importants), peuvent avoir des conséquences difficilement réversibles, notamment pour les prairies les plus fragiles : tassement des sols, modification du cortège floristique, prolifération des joncs, etc. L'amendement est également à proscrire sur ces milieux.

Sans intervention humaine, ces mégaphorbiaies évoluent vers des fourrés humides puis des boisements humides.

TER 7 1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères	
Cadre		
<p>Habitats concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée. Enjeu très fort. - 2190 Dépressions humides intradunaires. Enjeu très fort. - 4030 : Landes sèches européennes Enjeu très fort - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix. Enjeu très fort - 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. Enjeu fort - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. Enjeu très fort 	<p>Espèces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauvette pitchou Enjeu fort, - Engoulevent d'Europe Enjeu fort, - Busard Saint-Martin Enjeu majeur, - Azuré des mouillères Enjeu majeur, - Rossolis à feuilles rondes, Grassette du Portugal, ... 	
Surfaces : 308 ha	Secteurs concernés : Les milieux ouverts	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Actions :</p> <p>A - Opérations de fauche/broyage</p> <p>La fauche doit-être tardive afin de respecter les cycles de la faune présente. Elle est à renouveler selon l'évolution du milieu.</p> <p>Les produits de fauche/broyage sont exportés afin d'éviter l'eutrophisation du milieu et la banalisation de sa flore spécifique. En cas de présence d'espèces végétales exotiques envahissantes, il conviendra de gérer spécifiquement ces dernières (cf. action TER9). La recherche de solution de valorisation des déchets de fauche et de broyage pourra être réalisée.</p> <p>B – Pâturage</p> <p>Un pâturage extensif peut également être mis en place (bovins, équins, ovins, caprins et asins), avec absence d'affouragement extérieur sur les milieux pâturés. Des conventions seront établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).</p> <p>C – Brulage dirigé</p> <p>Des opérations de brulage dirigé pourront être mises en place pour gérer des massifs de landes anciennes dégradées afin d'exprimer la banque de graines et favoriser la régénération de landes rases.</p> <p>Cette action de gestion nécessite un travail coordonné avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor et les pompiers locaux afin de s'assurer que les conditions de sécurité soient respectées. De plus, il est nécessaire d'informer les services de gendarmerie, les communes et autres acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, randonneurs, riverains etc.). Des arrêtés préfectoraux interdisent les feux de végétaux, des arrêtés de dérogation sont alors nécessaires. La présence d'un technicien formé à cette technique est obligatoire pendant l'opération.</p> <p>D – Roulage/broyage de fougères aigles</p> <p>Il est possible de restaurer les landes en affaiblissant la Fougère aigle. La lutte contre la Fougère aigle nécessite des interventions fréquentes sur plusieurs années. Deux techniques sont couramment employées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technique du rouleau brise-fougères : Le rouleau pouvant être à traction animale ou mécanique doit être appliqué sur plusieurs années. Le principe est de casser les tiges des fougères sans les couper afin de ne pas trop stimuler la repousse des frondes et de renouveler régulièrement l'opération qui affaiblit la Fougère. - Broyage : Il s'agit de couper ou broyer les frondes des fougères. Cette technique est moins efficace pour éliminer les fougères plus durablement. <p>Dans les deux cas, un premier passage est requis en juin lors de la formation des frondes, et un deuxième passage lors de la régénération des fougères observée en août-septembre.</p> <p>Des conventions pourront être établies avec les gestionnaires concernés (agriculteurs, particuliers) (voir actions CS6).</p> <p>La recherche de solution de valorisation des déchets de broyage pourra être réalisée.</p>	<p style="text-align: center;">1</p> <p>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) <p>Maîtres d'ouvrage potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor <p>Maîtres d'œuvre potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises privées - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor <p>Partenaires potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Particuliers, Agriculteurs - ... 	

TER 7 2	Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques	
Cadre		
Habitats concernés : - 4030 : Landes sèches européennes. Enjeu très fort. - 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> . Enjeu très fort.	Espèces concernées : - Fauvette pitchou Enjeu fort , Engoulevent d'Europe Enjeu fort , Busard Saint-Martin Enjeu majeur , - Azuré des mouillères Enjeu majeur , - Rossolis à feuilles rondes, Grassette du Portugal, ...	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Cap d'Erquy, Cap Fréhel, Pointe aux chèvres, ...	
Description de la mesure	Priorité	
Contexte : Au niveau du Cap Fréhel, on assiste à une augmentation des surfaces arborées et notamment de saulaies, au dépend des landes. Entre les années 60 et les années 2010, les surfaces arborées ont augmenté de quasiment 20ha sur le Cap Fréhel pour atteindre pratiquement 25ha au milieu des années 2010. A l'échelle du Cap Fréhel, le couvert arboré progresse désormais de près de 5800m ² annuellement (Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 2018). Actions : Restaurer l'impact du vent et des embruns en limitant l'expansion des saulaies, des ronciers et des fourrés à prunelliers voir les faire régresser.	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	- Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées	
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ...		

TER 7 3	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques	
Cadre		
Habitats concernés : - 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses Enjeu fort - 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Enjeu moyen. -	Espèces concernées : - Chiroptères Enjeu majeur , Loutre d'Europe Enjeu majeur , Campagnol amphibie Enjeu fort , ... - Passereaux, Râle d'eau Enjeu moyen , Martin-pêcheur d'Europe Enjeu fort , Gallinule poule-d'eau Enjeu moyen , ... - Triton crêté Enjeu majeur	
Surfaces : 0,67 ha	Secteurs concernés : Sévigné	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Une mare oligotrophe est identifiée sur le périmètre Natura 2000. Ce sont des milieux riches pour les espèces aquatiques et amphibiens (flore, amphibiens, odonates, ...). Cependant, ces mares peuvent perdre en fonctionnalités écologiques (envasement, etc.).</p> <p>Actions :</p> <p>A – Gestion des habitats d'intérêt communautaire L'objectif de cette action est de favoriser les conditions biologiques nécessaires aux espèces végétales caractéristiques et ainsi d'augmenter les potentialités d'accueil des amphibiens, des odonates et autres invertébrés aquatiques. Les végétations amphibies ne demandent pas de gestion particulière et dépendent avant tout du maintien des caractéristiques physico-chimiques des eaux et du régime d'inondation. En ce sens, il faut travailler sur la reconquête de la qualité globale des eaux, à l'échelle des bassins versants. Pour favoriser ces végétations, des opérations ponctuelles peuvent également être menées : La création de mares pourra également être envisagée en dehors des habitats d'intérêt communautaire afin de redévelopper un réseau de mares favorables au maintien des populations d'amphibiens et d'invertébrés. Le creusement pourra être soit mécanique soit manuel avec un profilage des berges en pentes douces. Les travaux seront à réaliser en dehors de la période de reproduction et de repos hivernal.</p> <p>B – Restauration des mares au profit des amphibiens notamment le Triton crêté L'entretien des mares existantes afin de limiter leur fermeture peut avoir lieu de deux manières. - Recreusement des mares en cours de comblement - La limitation par coupe d'une partie des ligneux fermant les mares</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : . Communes. . Etat/ Europe (Natura 2000).	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Conservatoire du littoral - Communes	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Entreprises privées - Agriculteurs		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Agriculteurs - ...		

Références

Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 2018. Plan de gestion des formations arborées du Cap Fréhel. 27p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO5 - Encourager une gestion forestière durable des forêts d'habitats d'intérêt communautaire

Mesures liées :

- TER1 Acquérir des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- TER9 Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones
- TER5 Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés d'intérêt communautaire
- TER10 Maintien/Restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de chiroptères

Contexte

Les milieux boisés du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel représentent en surface le second grand type d'habitat après les landes. Actuellement, il est constaté un retour au chauffage à bois qui est lié à l'augmentation des tarifs des autres modes de chauffage. Cette augmentation de la demande en bois énergie risque d'amener des propriétaires privés dont les parcelles accueillent des habitats d'intérêt communautaire à exploiter ces forêts. Cela pourrait entraîner la perte de surface d'habitats d'intérêt communautaire forestiers.

De plus, dans ces milieux on retrouve le développement d'espèces exotiques envahissantes (Robinier pseudo-acacia, Erable sycamore, Lauriers, ...) et d'espèces de conifères pouvant à terme modifier les cortèges d'essences d'arbres caractéristiques de ces habitats boisés d'intérêt communautaire.

La gestion forestière joue un rôle important également sur la présence et l'évolution des populations d'espèces ayant comme milieu de vie les boisements. Le retrait des arbres morts et sénescents en forêt diminue fortement la disponibilité des gîtes estival et des gîtes ponctuel pour les chiroptères, l'avifaune forestière, mais aussi les ressources alimentaires nécessaires au développement de la larve de la Lucane Cerf-volant. A cela s'ajoutent les nettoyages et les éclaircissements des sous-bois.

TER 8 1	Information et formation des propriétaires forestiers	
Cadre		
<p>Habitats concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort 	<p>Espèces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Murin de Bechstein Enjeu majeur, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Grand murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, ...) - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur 	
Surfaces : 111 ha	Secteurs concernés : Côteaux boisés de l'Islet, pourtour de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer, Arrière du Cap Fréhel, Ripisylve du ru des Plages	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>La grande majorité des habitats boisés d'intérêt communautaire sont sur des parcelles privées. La médiation est donc primordiale afin de préserver les 111ha d'habitats boisés d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.</p> <p>Actions :</p> <p>Information et formation des propriétaires forestiers sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion etc.) afin de les inciter à la gestion durable des boisements.</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises privées - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Conservatoire du littoral - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés, - Conservatoire du littoral - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts - ... 		

TER 8 2	Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes	
Cadre		
Habitats concernés : <ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort 	Espèces concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Murin de Bechstein Enjeu majeur, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Grand murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort, ...) - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur 	
Surfaces : 111 ha	Secteurs concernés : Côteaux boisés de l'Islet, pourtour de la Baie de la Fresnaye, Vallée du Moulin de la mer, Arrière du Cap Fréhel, Ripisylve du ru des Plages	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Certains boisements d'intérêt communautaire sont occupés par des peuplements d'essences arborées indésirables (Robinier faux acacia, Pin maritime). L'objectif sera donc de favoriser le développement des essences arborées feuillues locales (chênes, frênes, hêtres, ormes). Des opérations de contrôle de ces espèces exogènes doivent être réalisés afin de favoriser le développement des espèces indigènes.</p> <p>Actions :</p> <p>Afin d'en préserver le bon état de conservation des habitats boisés, il convient de respecter le cortège d'espèces spontanées en assurant le principe de non-intervention comme mode de gestion conservatoire lorsque l'état de conservation de l'habitat est considéré comme bon (cf Action TER5).</p> <p>A - Gestion en futaie irrégulière :</p> <p>A long terme ces peuplements, il serait intéressant de gérer en futaie irrégulière visant à favoriser le vieillissement des peuplements et la présence d'arbres de gros diamètre.</p> <p>Lors des éclaircies, les espèces exotiques envahissantes seront éliminées en respectant toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la propagation (éliminer les produits de coupe et d'arrachage dans la filière appropriée, avec si possible la mise en sac des fruits ou graines, séchage des produits de coupe avant enlèvement si possible) (cf Actions TER9).</p> <p>B - Contrôle des espèces indésirables (Robinier, Erable sycomore, Pin maritime, ...)</p> <p>Différentes techniques de lutte existent pour contrôler ces espèces (cf. actions TER9).</p> <p>Ces actions seront complétées par des actions de sensibilisations des propriétaires privés aux enjeux écologiques de leurs parcelles (cf Action CS1 et CS2).</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Entreprises privées - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Conservatoire du littoral - Propriétaires privés 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts - ... 		

TER 8 3	Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts	
Cadre		
Habitats concernés : <ul style="list-style-type: none"> - 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> Enjeu fort. - 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> Enjeu moyen - 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> Enjeu très fort. - 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> Enjeu fort - Habitats forestiers non d'intérêt communautaire 	Espèces concernées : <ul style="list-style-type: none"> - Lucane cerf-volant Enjeu moyen, - Chiroptères (Murin de Bechstein Enjeu majeur, Barbastelle d'Europe Enjeu majeur, Grand murin Enjeu très fort, Murin à oreilles échanrées Enjeu très fort, ...) - Pic mar Enjeu moyen, Bondrée apivore Enjeu majeur 	
Surfaces : 401 ha	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités : fissures, pourritures, gélivures qui constituent des micro-habitats. Cette diversité de microhabitats est favorable à de nombreuses espèces, telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères, les insectes saproxylophages, ainsi que les mousses, lichens et champignons. Parmi ces espèces favorisées par ce type de mesures, on retrouve la Lucane cerf-volant, le Pic mar et les chauves-souris arboricoles dont la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein font partie.</p> <p>Plus les habitats forestiers sont âgés, plus leur typicité augmente et abritent potentiellement des espèces spécialistes.</p> <p>Cette action vise à optimiser le rôle et la richesse écologique des boisements en contribuant au maintien ou à l'apparition de micro-habitats permettant l'apparition d'espèces animales à haute valeur patrimoniale.</p> <p>Actions :</p> <p>A - Création d'îlots de sénescence</p> <p>Ce dispositif peut concerner des groupes d'arbres appelées « îlots de sénescence » mais également des arbres disséminés dans le peuplement.</p> <p>Les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescent ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur quand cela n'affecte pas la sécurité du public.</p> <p>B – Conservation du bois mort</p> <p>Si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, ...). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques (Lucane cerf-volant), appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités, peuvent également abriter oiseaux (Pic Mar), Chauve-souris (Barbastelles, Murin à oreilles échanrées, Grand murin, Murin de Bechstein) et amphibiens. Les grands arbres vieillissants sont également des sites utilisés par la Bondrée apivore afin de se reproduire.</p> <p>Ces actions seront complétées par des actions de sensibilisations des propriétaires privés aux enjeux écologiques de leurs parcelles (cf Action CS1)</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 	
Maîtres d'œuvre potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départemental des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Conservatoire du littoral, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts - ... 		



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones

Mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, la flore et la faune terrestres.
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte

Les espèces végétales exotiques ont généralement été introduites à l'origine pour leurs qualités ornementales. Avec le temps, certaines de ces espèces se sont avérées, par leur caractère particulièrement envahissant, comme une menace majeure pour la

préservation de la biodiversité locale et pour le maintien de l'authenticité des paysages.

On recense sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel 32 espèces exotiques envahissantes végétales et une dizaine d'espèces exotiques envahissantes animales. Ces dernières sont listées dans le Diagnostic écologique du Docob.

Sous les plantations matures de conifères allochtones, pouvant atteindre une vingtaine de mètres, les strates inférieures de végétation sont quasi nulles à l'exception de Lierre ou de Ronces en assez faible densité. Dans les plantations plus récentes, le sous-bois est constitué le plus souvent par des fourrés à Ajonc.

De plus, les essences résineuses accentuent la podzolisation des sols et perturbent la structuration des sols, en lien avec le fait qu'ils soient très défavorables aux populations de vers de terre. La dégradation de la litière des essences plantées est lente et s'accumule abondamment. De plus les conifères forment une canopée limitant les radiations solaires vers les strates inférieures et limitent le développement des espèces chlorophylliennes. Ces modifications de la couverture herbacée entraînent une modification de composition des cortèges biologiques du sol et de leurs interactions. La monospécificité du boisement limite aussi les cortèges animaux, fongiques et bactériens notamment les décomposeurs.

Ces plantations sont essentiellement constituées d'espèces allochtones (d'autres zones biogéographiques voire d'autres continents) : Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa* Hartw.), Pins maritimes (*Pinus pinaster* Aiton), Pins noirs (*Pinus nigra* J.F.Arnold), Thuya (*Thuja plicata* D.Don ex Lamb.) ponctuellement de Sitka et de Mélèze. Certaines de ces espèces se sont naturalisées et peuvent se reproduire (cas du Pins maritime et du Pin noir), ce qui entraînent le développement de semis.

TER 9 1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou non	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Suite à l'action TER1 (Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes) qui permettra de définir un plan de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées plus haut, des actions de lutte devront être mises en place pour contrôler le développement de ces espèces au sein des espaces naturels. Pour l'heure, sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, seule le Sénéçon cinéraire à fait l'objet d'arrachage sur les deux caps.</p> <p>Actions :</p> <p>A - Contenir et/ou éradiquer la prolifération des espèces invasives Une fois la stratégie de lutte établie (cf. action TER1), des actions directes de lutte seront à prévoir avec une priorité fixée sur les foyers situés au sein d'habitats d'intérêt communautaire, à proximité d'espèces remarquables ou sur des sites emblématiques d'un point de vue paysager. Des actions d'aide aux particuliers seraient à envisager avec l'appui des communes sur les propriétés privées qui abritent des foyers importants de dissémination en espaces naturels. Les techniques utilisées afin de lutter contre la prolifération des espèces invasives sont à réaliser sur plusieurs années du fait des repousses ou du réensemencement. Les questions d'exportation / valorisation des rémanents sera également à développer (incinération, compostage, ...). Chaque espèce végétale exotique envahissante nécessite une intervention adaptée, qui comprend à la fois la technique utilisée, la période d'intervention et l'évacuation des déchets issus de l'intervention.</p> <p>Autres perspectives d'actions / démarches préalables : - Intervention d'entreprises spécialisées pour les stations situées à flancs de falaises (cordistes). - Organisation de chantiers participatifs de bénévoles. - Le brûlage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale spécifique. - Surveillance des reprises de végétation dans tous les cas.</p> <p>B - Informer, sensibiliser et éduquer les usagers et les professionnels afin de limiter les foyers de propagation (cf. actions CS1 et CS2) Il s'agit ici de limiter l'implantation de nouvelles plantations d'espèces invasives dans les jardins et de diminuer le nombre de foyers pouvant être à l'origine d'invasion en espace naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population à travers différents moyens de communication : - Bulletin intercommunautaire, flyers et posters dans les lieux de fortes affluences ; - Signalétique sur les sites ; - Animations nature ; - Échanges avec les usagers directement sur le terrain lors des actions d'arrachages ; - Intervention auprès des professionnels pour limiter la vente et la plantation d'espèces ornementales à caractère invasif. Sensibiliser les propriétaires où les foyers de dissémination sont les plus importants et les accompagner dans l'éradication des espèces invasives : - Inciter à ne pas planter ces espèces ; - Ne pas se débarrasser des plants dans les espaces naturels ; - Réaliser une coupe avant la floraison ; 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires - Entreprises privées		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Conservatoire Botanique National de Brest, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Cœur Emeraude / Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - ...		

TER 9 2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones hors espace de culture	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou non	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Plusieurs plantations anciennes de conifères se trouvent en périphérie de landes, de pelouses littorales et de végétations dunaires. Ces plantations sont dispersées, mais la majorité d'entre elles sont situées sur la commune d'Erquy, et en moindre mesure sur celle de Fréhel. Sur les autres communes les plantations sont de surface plus modérée, des arbres isolés ou des micropopulations. Dans ces deux derniers cas, il est important d'éliminer ces arbres isolés et ces micropopulations afin d'éviter leur expansion. La surface cumulée de toutes les plantations de résineux ou de plantation mixte est de 140 ha sur l'intégralité du site Natura 2000.</p> <p>Actions :</p> <p><u>A – Coupe de résineux</u></p> <p>Il est proposé de limiter les semis naturels qui ne sont pas en adéquation avec les enjeux de conservations.</p> <p>Dans les cas de coupe d'exploitation, il est conseillé de ne pas replanter en résineux mais en essences feuillues locales. Afin de conserver les habitats à enjeux présents sous les boisements de résineux, il est conseillé d'avoir une gestion sylvicole dynamique des boisements de résineux.</p> <p>Si une coupe d'exploitation n'est pas organisée, laisser vieillir les plantations jusqu'à sénescence spontanée et conversion naturelle vers un boisement spontané en feuillus. Des actions de coupes ponctuelles pour aller vers une conversion progressive en boisements mixtes peuvent également être réalisées.</p> <p><u>B – Déclasser les boisements</u></p> <p>Travail avec les services instructeurs pour déclasser des boisements de résineux d'espace boisé classé.</p> <p>Une attention particulière devra être réalisée avec les services d'urbanisme des communes afin de ne pas protéger ces plantations de résineux en Espaces Boisés Classés (EBC) dans documents d'urbanisme lorsque celles-ci sont dans le périmètre Natura 2000. De préférence, ces surfaces en résineux déclassées seront compensées.</p> <p><u>C – Eclaircir les EBC</u></p> <p>Dans les Espaces boisés classés de résineux, si le déclassement n'est pas possible, plusieurs coupes d'éclaircissement peuvent être réalisés.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Entreprises privées 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Conservatoire Botanique National de Brest, - Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - ... 		

TER 9 3	Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeu	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Toutes les espèces d'intérêt communautaire ou non	
Surfaces : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité terrestre du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Les actions de lutte locales contre les espèces exotiques envahissantes animales sont très peu connues et sont plutôt le fait d'actions isolées. Des actions de piégeages de Ragondins et de Rats musqué ont très probablement lieu sur le site Natura 2000. Les politiques des communautés de communes de financer la destruction des nids de Frelons asiatiques posant des problèmes de sécurité sont récurrents. Les particuliers comme les apiculteurs professionnels ou amateurs tentent également de lutter contre le Frelon asiatique pour protéger leurs activités. Ces derniers peuvent recourir à du piégeage attractif qui n'est pas toujours sélectifs.</p> <p>Actions : Accompagner la mise en place d'actions de lutte afin de réguler les espèces exotiques envahissantes animales par les acteurs locaux (Associations, Professionnels, Particuliers, Chasseurs, ...). Une mise en œuvre sur un territoire plus large que le site Natura 2000 est à envisager. Une attention particulière sera à porter à l'apparition de nouveaux animaux de compagnie (NAC) dans les espaces naturels. Une sensibilisation auprès du grand public afin d'éviter le relâchage des NACs dans la nature pourra être effectuée. Il sera nécessaire de travailler en partenariat avec les acteurs pratiquant le piégeage d'espèces exotiques envahissantes pour informer sur les risques de piégeages accidentels d'espèces comme la Loutre par exemple.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Conservatoire du littoral - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées - Acteurs économiques 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Entreprises privées - Acteurs économiques - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor 	
	Partenaires potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes-d'Armor, - ... 		



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels
- OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
- OO5 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques

Mesures liées :

- TER8-2 Actions visant au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts
- TER8-1 Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes
- TER7-1 Gestion des landes par la fauche/broyage, le pâturage, le brûlage dirigé ou broyage/roulage de fougères
- TER7-2 Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et faune terrestres

Contexte

On observe depuis plusieurs dizaines d'années une baisse effective des gîtes de reproduction, d'hibernation ou de transit des chauves-souris. Ceci est dû à la rénovation ou à la destruction de vieux bâtiments, l'aménagement des combles, la disparition ou la fermeture des souterrains, la disparition des arbres creux, la pose de grillages bloquant l'accès aux clochers, etc. la mise en sécurité ou la fermeture de cavités souterraines, l'extension de carrières, les travaux d'aménagement ou pour un usage de particuliers, les travaux d'entretien, les travaux d'archéologie, les activités touristiques impactent les chauves-souris en modifiant ou en supprimant leur gîte, entraînant parfois la mort de toute une colonie (Arthur & Lemaire, 2009). La pulvérisation de substances chimiques, pour préserver les charpentes des attaques d'insectes xylophages ou des champignons, a été longtemps l'une des causes de destruction des colonies de reproduction des Chauves-souris. Les produits les plus toxiques, comme le lindane, sont heureusement aujourd'hui interdits à la vente, mais ces traitements constituent toujours un danger réel pour les Chiroptères, surtout s'ils sont réalisés sans précaution. Pour les traitements, toute la période d'estivage, d'avril à octobre, est à exclure impérativement dans le cas où une colonie occupe les combles. Le meilleur moment pour traiter se situe après le départ des animaux, en début d'automne. La majorité des composants utilisés aura le temps de se dissiper dans les combles pendant tout l'hiver et, au printemps suivant, la toxicité sera en partie retombée.

TER 10 ①	Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : Grand Rhinolophe Enjeu majeur , Petit Rhinolophe Enjeu très fort , Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort , ...	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>De nombreux gîtes de Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées sont présents sur le périmètre Natura 2000 ainsi qu'au-delà. Ces gîtes sont essentiels au maintien des populations de ces espèces sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Il convient donc de les protéger afin de pérenniser les populations existantes. De nombreux gîtes d'hivernage, en particulier les bunkers, sont protégés face aux intrusions qui induisent des perturbations aux colonies en phase hivernale. Les gîtes de reproduction de Grand Rhinolophe et de Petit Rhinolophe connus sur le Cap d'Erquy – Cap Fréhel sont situés en majorité en périmètre du site Natura 2000 dans du patrimoine bâti privé pouvant amener des problèmes de cohabitations entre les propriétaires et les chiroptères.</p> <p>Actions :</p> <p><u>Protection des gîtes d'hivernage :</u> Afin de garantir la quiétude des chiroptères et d'assurer l'occupation des gîtes sur le long terme, l'entretien des fermetures est indispensable. Des sites découverts à posteriori peuvent également être protégés par la fermeture des accès par la pose de grilles ou d'autres aménagements. Par ailleurs, en complément, des actions de nettoyage des déchets et de débroussaillage des accès pourront être réalisées en fonction des besoins de chaque gîte.</p> <p><u>Protection des gîtes de reproduction :</u> Ces gîtes sont en grande partie dans des combles de bâtiments privés et mériteraient d'être conventionnés avec les propriétaires. Dans le cas de maison abandonnées, des procédures de biens vacants sans maître pourraient être lancées par les communes. Les propriétaires privés pourront également être sensibilisés pour faire connaître les espèces et les inciter à aménager des espaces pour les chiroptères, notamment lors des travaux de restauration de maisons anciennes.</p> <p><u>Incitation des propriétaires à aménager des gîtes de reproduction :</u> De nombreuses bâtisses ou bâtiments publics pourraient être favorables à l'accueil des chiroptères sur le territoire du Cap d'Erquy – Cap Fréhel.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires - Entreprises privées		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Groupe Mammalogique Breton - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêt - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - ...		

TER 10 ②	Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : Grand Rhinolophe Enjeu majeur , Petit Rhinolophe Enjeu très fort , Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort , ...	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : Terres agricoles	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les proies principales du Grand rhinolophe sont les lépidoptères et les <i>Aphodius sp.</i>. Les traitements antiparasitaires, notamment à l'Ivermectine, pose un problème pour la conservation des chauves-souris. En effet, il est prouvé que ce produit a des conséquences sur les populations d'<i>Aphodius</i> dont les larves ne peuvent pas se développer sur des bouses issues d'animaux traités (CAROFF & al., 2003 ; Donger, 2012).</p> <p>Actions :</p> <p>La mise en place d'actions de limitation d'usage de ces produits en partenariat avec les agriculteurs, notamment par le biais des conventions agricoles, constituent un axe important pour la préservation de cette espèce. Ces actions doivent être réalisées en priorité à proximité des colonies de reproduction (rayon d'un kilomètre).</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés <p style="text-align: center;">Partenaires potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Agriculteurs - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - ... 	

TER 10 3	Préservation des espèces arboricoles	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats, d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort , ...	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
Contexte : Actions : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des îlots de senescence : conserver des arbres à cavités, dépérissant et du bois mort au sein des boisements (cf. action TER8-2) ; • Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture (cf. action TER8-1) • Si des gîtes arboricoles d'hivernage ou de reproduction sont identifiés par les prospections (cf. TER1), il faudra protéger et maintenir les arbres en question. 	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	- Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,	
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Groupe Mammalogique Breton - Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêt - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - ...		

TER 10 4	Restauration du bocage	
Cadre		
Habitats concernés : - Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - Grand Rhinolophe Enjeu majeur , Petit Rhinolophe Enjeu très fort , Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échanquées Enjeu très fort , ...	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
Contexte : Actions : Restaurer le bocage par l'entretien et la plantation de haies arborées continues et diversifiées en strates comme en essence, en particulier autour des forêts et entre les gîtes et les secteurs connus les plus favorables	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Conservatoire du littoral - Communes, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privées - Acteurs économiques	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	- Communes, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Entreprises privées - Acteurs économiques	
	Partenaires potentiels	
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Conservatoire du littoral - Université de Bretagne Occidentale, Université Rennes 1, - Groupe Mammalogique Breton - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - Cœur Emeraude, Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude		

Caroff C., Duranel E. & Roué Y., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris. *L'envol des chiros*. 7 : 7-14.

Donger S., 2012 ; Impact des pratiques agricoles sur la sélection alimentaire du Grand Rhinolophe – Synthèse bibliographique. CPIE Sèvre et Bocage. 17p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO14 – Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO6 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques
- OO22 – Limiter les pressions et les obstacles à la continuité terre mer

Mesures liées :

- TER7.3 Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS2 Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques

Contexte

Au cours d'une année, les espèces dépendantes des milieux aquatiques utilisent plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elles exploitent. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîtes alternatifs ou de zones refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires. Il semble probable que la Loutre déjà présente dans le Frémur continuera son extension sur les ruisseaux côtiers et qu'à moyen-terme, de nouveaux bassins versants seront colonisés, notamment au sein du périmètre Natura 2000. Le Martin-Pêcheur est quant à lui très présent sur les cours d'eau du site Natura 2000.

Des obstacles à la libre circulation des amphihalins (Clapets à bascule, digues) sont identifiés sur le Fremur et l'Islet. Outre la perturbation du régime hydrologique du cours d'eau, la rétention des flux de sédiments et parfois une mauvaise qualité de l'eau au sein de la retenue, ce type d'obstacle est généralement responsable d'une rupture de la continuité écologique particulièrement préjudiciable aux poissons grands migrateurs amphihalins (saumons, truites de mer, anguilles, aloses et lamproies pour les eaux françaises, Merg *et al.* 2020). Ces poissons se voient privés des habitats de reproduction et/ou de grossissement situés à l'amont des cours d'eau.

TER 11 ①	Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : - La Loutre d'Europe Enjeu majeur , - Martin-pêcheur d'Europe Enjeu fort - Triton crêté Enjeu majeur	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Les zones humides et les bords de cours d'eau et de mares	
Description de la mesure	Priorité	
Actions : L'objectif est d'assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - Éviter la destruction des zones humides ; - Gestion des habitats et des connexions : maintenir des végétations denses des magnocariçaies et roselières : conserver des arbres creux sur pied et des chablis sur les berges, des troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, ronciers, épineux) ; maintenir des ripisylves peu entretenues (arbustes épineux) ; - Création de havres de paix : ce label porté par le Groupe Mammalogique Breton est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de Loutre et de préserver son habitat ; - Sensibilisation (cf. CS1) - Maintenir une bonne qualité de l'eau (cf. action TM1) ; - Prendre en compte les besoins des espèces lors des travaux d'aménagement (ex. : intégration des passages à Loutre dans les travaux). - Restauration et creusement de mares 	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés		
Partenaires potentiels		
- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Groupe Mammalogique Breton, Cœur Emeraude - Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor -		

TER 11 2	Limitation du risque de collisions routières	
Cadre		
Habitats concernés : - Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : - La Loutre d'Europe Enjeu majeur	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Le Frémur, le rat, l'Islet, Le Khermiton et le Clos	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Dans la majorité des cas, les collisions routières ont lieu lors du franchissement des ponts. Aux abords des ponts, la Loutre adopte fréquemment en effet un comportement qui peut paraître paradoxal pour un mammifère semi-aquatique : elle emprunte la voie terrestre, c'est-à-dire bien souvent la route. Au niveau des ponts, deux effets créés par l'ouvrage la poussent à emprunter la voie terrestre : l'effet tunnel et l'effet entonnoir.</p> <p>L'effet tunnel se manifeste sur un certain nombre d'ouvrages de petit diamètre mais aussi des ouvrages de diamètre plus conséquent, mais de longueur importante, dont le tirant d'air est insuffisant pour que la Loutre s'y engage. L'effet entonnoir est créé par le rétrécissement du lit du cours d'eau au niveau de l'ouvrage, qui entraîne une accélération du courant pouvant dissuader la Loutre d'y pénétrer (Simonnet, 2007). Actuellement le seul potentiel obstacle connu et pouvant être accidentogène est le pont du lieu-dit Port-à-la-Duc.</p> <p>Actions :</p> <p>Un diagnostic de recensement des ouvrages routiers susceptibles d'être accidentogènes pour la Loutre pourrait être réalisé. Le but de ce diagnostic serait d'identifier les ouvrages qui nécessiteraient un aménagement particulier pour éviter tout risque de collision.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Groupe Mammalogique Breton, Cœur Emeraude - Projet de Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor - ... 		

TER 11 3	Partage de retours d'expérience d'effacement d'obstacles à la continuité	
Cadre		
Habitats concernés : - Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : Grande alose Indéterminé, Alose feinte Indéterminé, Lamproie marine Indéterminé, Lamproie fluviatile Indéterminé, Saumon atlantique Indéterminé	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Le Frémur, le rat, l'Islet, Le Khermiton et le Clos	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Plusieurs obstacles à la continuité des cours d'eau ont déjà été éliminés sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel. Deux barrages servant au stockage d'eau potable ont été arasés. En 2017, le barrage de Montafilan situé à Erquy sur l'Islet a été détruit. Cet ouvrage constituait un obstacle à la continuité écologique. Construit en 1962 pour constituer une réserve d'eau brute d'environ 50 000 m3 destinée à la production d'eau potable, cette ressource n'était plus exploitée depuis de nombreuses années. En 2019 c'est au tour du barrage de Saint-Sébastien d'être effacé partiellement sur la commune de Fréhel. Cet obstacle datant de 1962 et servant au stockage de 100 000m3 d'eau ne servait plus depuis 1980.</p> <p>Actions : Valorisation des avis techniques du pôle Ecohydraulique de l'OFB (2017 et 2018) et de retours d'expériences concernant l'effacement d'obstacles sur d'autres territoires. Contribution aux réunions d'information à l'attention des usagers du territoire.</p>	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Office Français de la Biodiversité : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE-Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. - Direction Départementale des Territoires de la Mer des Côtes-d'Armor - Agence de l'eau Loire Bretagne - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Muséum National d'Histoire Naturelle Dinard - Bretagne Grands Migrateurs - SAGE Arguenon Penthièvre - 		

TER 11 4		Appui pour l'expertise des études d'impact environnemental	
Cadre			
Habitats concernés : - Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ou non		Espèces concernées : Grande alose Indéterminé, Alose feinte Indéterminé, Lamproie marine Indéterminé, Lamproie fluviatile Indéterminé, Saumon atlantique Indéterminé	
Surfaces : -		Secteurs concernés : Le Frémur, le rat, l'Islet, Le Khermiton et le Clos	
Description de la mesure		Priorité	
Actions : La caractérisation de l'état initial est l'un des fondamentaux du suivi de restauration écologique puisqu'il permet, par comparaison, d'évaluer le gain obtenu. Ces éléments doivent figurer dans les études d'impact environnemental. L'OFB pourra proposer au service instructeur un appui au dimensionnement des mesures ERC et à l'analyse des études environnementales commanditées par le maître d'ouvrage.		1	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		- Office Français de la Biodiversité : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE- Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. - Direction Départementale des Territoires de la Mer des Côtes-d'Armor - Agence de l'eau Loire Bretagne - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
		- Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor	
		Partenaires potentiels	
- Muséum National d'Histoire Naturelle Dinard - Bretagne Grands Migrateurs - SAGE Arguenon Penthièvre -			

TER 11 5	Appui au suivi scientifique	
Cadre		
Habitats concernés : - Habitats humides et aquatiques d'intérêt communautaire ou non	Espèces concernées : Grande alose Indéterminé, Alose feinte Indéterminé, Lamproie marine Indéterminé, Lamproie fluviatile Indéterminé, Saumon atlantique Indéterminé	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Le Frémur, le rat, l'Islet, Le Khermiton et le Clos	
Description de la mesure	Priorité	
Actions : La caractérisation des réponses hydromorphologiques des systèmes fluviaux restaurés, la dynamique des biocénoses aquatiques post-effacement, l'analyse des effets induits à l'échelle du paysage et des implications sociétales des projets, sont autant de thématiques nécessitant des suivis scientifiques post démantèlement. L'appui à l'organisation d'un suivi scientifique répondant aux enjeux locaux peut être une des missions confiées à l'OFB et son réseau de partenaires.	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Office Français de la Biodiversité : DR Bretagne et SD22-Unité Grands Migrateurs, DPPC / SPAP (pôle R&D écohydraulique OFB-IMFT-PPRIME) / DRAS pôle OFB-INRAE- Institut Agro-UPPA pour la gestion des migrateurs amphihalins dans leur environnement. - Direction Départementale des Territoires de la Mer des Côtes-d'Armor - Agence de l'eau Loire Bretagne - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Muséum National d'Histoire Naturelle Dinard - Bretagne Grands Migrateurs - SAGE Arguenon Penthièvre - 		

Références

Simonnet F., 2007. Mortalité routière chez la Loutre d'Europe en Bretagne. Mammi' Breizh. Groupe Mammalogique Breton.
4p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts
- OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation

Mesures liées :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et la faune terrestres
- TER3 Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire

Contexte

Le site Natura 2000 comprend 627 ha de surfaces agricoles, soit un tiers du périmètre terrestre du site, dont environ 59% sont des cultures, 40% des prairies et 1% de vergers, friches et jachères (voir diagnostic socioéconomique). Certaines pratiques agricoles peuvent être génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants, mais elles contribuent au maintien de la diversité écologique, en assurant notamment le maintien des milieux ouverts (cf. action TER6).

Plusieurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont en cours sur le territoire, intégrant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sont ainsi proposées pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (mise en herbe, absence de fertilisation, etc.). Par ailleurs, des PSE (paiements pour services environnementaux) peuvent également être proposés. Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer/maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Enfin, sur les secteurs non intégrés à la PAC (politique agricole commune), des contrats Natura 2000 (hors MAEC biodiversité) peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien des milieux.

TER 12 ①	Faire un bilan et contribuer au PAEC et PSE	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats agricoles	Espèces concernées : -	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Les zones humides et les bords de cours d'eau et de mares	
Description de la mesure	Priorité	
Contexte : Actions : Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et à la mise en œuvre de chaque PSE sur le territoire, et enfin suivre leur mise en œuvre	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : . Communes. . Conservatoire du littoral. . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier)	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	
	Partenaires potentiels	
- Région Bretagne, - Chambres d'agriculture des Côtes-d'Armor, - Opérateurs PAEC et PSE		

TER 12 2	Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats agricoles	Espèces concernées : - La Loutre d'Europe Enjeu majeur	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Le Frémur, le rat, l'Islet, Le Khermiton et le Clos	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Actions :</p> <p>Mobiliser les contrats Natura 2000, les MAEC, les PSE, ou tout type de dispositif qui vise à soutenir les investissements (ex : Breizh Bocage) contribuant à la restauration et l'entretien des éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), aux conversions de cultures en prairies, au pâturage extensif sur les prairies, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP), etc. Pour ce dernier point, l'objectif est de s'articuler avec les dispositifs déjà existants (Conseil stratégique phytosanitaire, Certiphyto, etc.) et de s'appuyer sur eux pour diminuer l'utilisation des PPP.</p> <p>Un lien devra être fait avec les SAGE concernés sur le site (SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye et SAGE Baie de Saint-Brieuc).</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés, exploitants, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Conservatoire du littoral 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés, exploitants, Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, Conservatoire du littoral 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Région Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Chambres d'agriculture des Côtes-d'Armor, Syndicat mixte Arguenon- Penthievre, Etablissement Public Territorial de Bassin Rance Frémur Baie de Beaussais ... 		

Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats agricoles	Espèces concernées : Grand Rhinolophe Enjeu majeur , Petit Rhinolophe Enjeu très fort , Barbastelle d'Europe Enjeu majeur , Murin de Bechstein Enjeu majeur , Grand Murin Enjeu très fort , Murin à oreilles échancrées Enjeu très fort , ...	
Surfaces : - L'intégralité du site Natura 2000 terrestre	Secteurs concernés : Terres agricoles pâturées	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les proies principales du Grand rhinolophe sont les lépidoptères et les <i>Aphodius sp.</i>. Les traitements antiparasitaires, notamment à l'Ivermectine, pose un problème pour la conservation des chauves-souris. En effet, il est prouvé que ce produit a des conséquences sur les populations d'<i>Aphodius</i> dont les larves ne peuvent pas se développer sur des bouses issues d'animaux traités (CAROFF & al., 2003 ; Donger, 2012).</p> <p>Actions :</p> <p>Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'Ivermectine, un antiparasitaire impactant certaines proies des chauves-souris.</p>	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer
	Maîtres d'ouvrage potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,
	Maîtres d'œuvre potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Conservatoire du littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés
	Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs, Chambres d'agriculture, GMB, Bretagne Vivante - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - Conservatoire du littoral

Références

- Caroff C., Duranel E. & Roué Y., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris. *L'envol des chiros*. 7 : 7-14.
- Donger S., 2012 ; Impact des pratiques agricoles sur la sélection alimentaire du Grand Rhinolophe – Synthèse bibliographique. CPIE Sèvre et Bocage. 17p.



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO12 - Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes
- OO25 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000

Mesures liées :

- TER14 - Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
- GOUV 2 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques et les réseaux d'acteurs et de gestionnaires d'espaces protégés

Contexte

Les falaises du Cap Fréhel et l'Amas du Cap sont les sites principaux de nidification de l'avifaune marine sur le site. Ils font l'objet de suivis réguliers par le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et Bretagne Vivante. En 2021, le site accueillait 82% de l'effectif national de Guillemot de Troïl et 50% de Pingouin torda. Ce site est d'une importance majeure pour la conservation de ces espèces sur le territoire français. En plus de ces deux espèces emblématiques, 432-440 nids de Cormorans huppés, 322-331 nids de Goélands argentés, 6 nids de Goélands bruns, 14 nids de Goélands marins, 280 nids de Mouettes tridactyles, et environ 10 couples de Fulmar boréal ont été recensés en 2021. Ce qui fait en comptant toutes les espèces nicheuses un total de 1808-1905 couples.

Actuellement, la réserve ornithologique n'est protégée par aucune réglementation, seule une Autorisation d'Occupation du Territoire est en place sur le Domaine Public Marine au niveau des Fauconnières et de l'Amas du Cap.

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs. La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, vison d'Amérique ou autres mustélidés) ou par d'autres oiseaux (Faucon pèlerin, Corneille noire et Grand corbeau).

Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel fait l'objet d'une pression importante de prédation de la part des Corneilles noires et des Grands corbeaux. Des régulations de Corneilles ont toujours existé de façon occasionnelle sur le Cap Fréhel depuis que les colonies sont suivies. Des actions de piégeages de Corneilles récurrentes ont lieu depuis 2018-2019.

Par ailleurs, les oiseaux sont particulièrement vulnérables au dérangement en période de reproduction. Celui-ci peut être exercé par la présence humaine à proximité des sites de nidification en falaise, par le milieu terrestre (fréquentation piétonne et sportive), aérien (survol embarqué, drone, voile kite-surf) ou marin (navigation en bateau, canoë-kayak, paddle...).

TER 13 ①	Suivi de la nidification des oiseaux marins	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : Guillemot de Troïl Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Cormoran huppé Enjeu moyen , Fulmar boréal Enjeu moyen , Goéland argenté Enjeu moyen , Goéland brun Enjeu faible , Goéland marin Enjeu faible	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Cap Fréhel, Amas du Cap	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le suivi est réalisé d’après les observations de l’équipe du Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel, et de Bretagne Vivante – SEPNB, avec des suivis assurés selon les espèces de mi-février à mi-août.</p> <p>En plus des suivis réalisés depuis les points d’observation habituels pour le suivi des Cormorans huppés, des Goélands, des Mouettes tridactyles et des Fulmars boréals, des descentes sur le platier rocheux sont également effectuées pour dénombrer les Guillemots de Troïl, Pingouins tordas et Mouettes tridactyles occupant la falaise continentale du côté est du cap. Des sorties en mer sont aussi effectuées en mai et juin afin de photographier les zones à alcidés peu ou pas visibles de terre. Pour finir, des clichés des falaises et des îlots occupés par les oiseaux marins sont également pris à l’aide d’un drone ponctuellement.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des colonies d’oiseaux marins - Prospection et suivi des zones fonctionnelles 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d’animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Acquisition de matériel en régie : coût à préciser. - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). 	
	Maîtres d’ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante 	
	Maîtres d’œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d’Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante 		
Partenaires potentiels		
<p>Observatoire Régional de l’Avifaune Bretagne, OFB, Ailes Marines, Région Bretagne Conservatoire du littoral</p>		

TER 13 2	Pérenniser la réserve ornithologique du Cap Fréhel et soutenir la création d'une zone de protection forte en mer	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : Guillemot de Troïl Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Cormoran huppé Enjeu moyen , Fulmar boréal Enjeu moyen , Goéland argenté Enjeu moyen , Goéland brun Enjeu faible , Goéland marin Enjeu faible	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Cap Fréhel, Amas du Cap	
Description de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Les réserves ornithologiques du Cap Fréhel n'ont actuellement aucune protection réglementaire malgré l'importance nationale de ces réserves. Le site accueille en 2022, 82% de l'effectif national de Guillemot de Troïl et 50% de celui de Pingouin torda.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation des suivis - Réflexion sur la mise en place d'une protection réglementaire efficiente (ex : arrêté préfectoral de protection de biotope) 		2
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer
		Maîtres d'ouvrage potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante
		Maîtres d'œuvre potentiels
		<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante
Partenaires potentiels		
Observatoire Régional de l'Avifaune Bretagne, OFB, Région Bretagne Conservatoire du littoral		

TER 13 3	Veiller et mettre en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des oeufs	
Cadre		
Habitats concernés : -	Espèces concernées : Guillemot de Troïl Enjeu majeur , Pingouin torda Enjeu majeur , Mouette tridactyle Enjeu fort , Cormoran huppé Enjeu moyen , Fulmar boréal Enjeu moyen , Goéland argenté Enjeu moyen , Goéland brun Enjeu faible , Goéland marin Enjeu faible	
Surfaces : -	Secteurs concernés : Cap Fréhel, Amas du Cap	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, vison d'Amérique ou autres mustélidés) ou par d'autres oiseaux (Faucon pèlerin, Corneille noire et Grand corbeau). Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel fait l'objet d'une pression importante de prédation de la part des Corneilles noires et des Grands corbeaux. Des régulations de Corneilles ont toujours existé de façon occasionnelle sur le Cap Fréhel depuis que les colonies sont suivies. Des actions de piégeages de Corneilles récurrentes ont lieu depuis 2018-2019.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une veille permettant d'évaluer la pression de prédation, son évolution sur le site et les espèces responsables de cette prédation. - Continuer l'action de régulation de la prédation des Corneilles noires. - Engager des discussions pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de prédation autre que celle des Corneilles noires. - Réaliser une veille des techniques utilisées sur d'autres sites pour orienter au mieux les réflexions. 	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) et Temps agents - Financement : <ul style="list-style-type: none"> . Etat/ Europe (Natura 2000). . Conseil Départemental des Côtes-d'Armor (Taxe Barnier) . Communes / Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Bretagne Vivante 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> Observatoire Régional de l'Avifaune Bretagne, OFB, Région Bretagne MNHN, CSRPN Bretagne Conservatoire du littoral - Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor 		

Références

Cadiou B. et Quéré P., 2022. Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins au Cap Fréhel en 2021. Bretagne Vivante. Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 18p.

GEOCA, 2022. Recensement National des Oiseaux Marins Nicheurs de France Métropolitaine. Bilan 2021 en Côtes-d'Armor. GEOCA, Bretagne vivante, LPO, Vivarmor, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. 12p.

Fiches actions Gouvernance détaillées

Priorité	Code	Mesure	Page
1	GOUV1	Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires	204
1	GOUV1.1	Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation	205
1	GOUV1.2	Signature de conventions pour les autorisations de manifestations et/ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques	206
1	GOUV1.3	Information des services de police sur les enjeux de conservation	207
1-2	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	209
1	GOUV2.1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires	210
1	GOUV2.2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	211
2	GOUV2.3	Développement d'actions mutualisées	212
1-3	GOUV3	Animation du site Natura 2000	213
1	GOUV3.1	Mise à jour le Formulaire Standard de Données (FSD)	214
1	GOUV3.2	Mise à jour le Document d'Objectifs notamment les tableaux de bord et les mesures	215
1	GOUV3.3	Gestion des données informatiques (SIG, BDD)	216
1	GOUV3.4	Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site	217
1	GOUV3.5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation	218
1	GOUV3.6	Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	219
1	GOUV3.7	Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob	220
1	GOUV3.8	Participation aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins	221
3	GOUV3.9	Réflexion en vue d'une potentielle proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux	222



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de Mesures liées :

- CS1 Promouvoir les enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS6 Impliquer les usagers dans la gestion du site Natura 2000.
- GOUV2 Maintien de la bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques.
- GOUV3 Animation du site Natura 2000.

Contexte

La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tous plans, programmes ou projets, préalablement à sa réalisation. En plus des EIN, les nouveaux projets, plans ou programmes sont soumis à autorisation ou déclaration auprès de l'autorité administrative ainsi qu'à un plan de contrôle et de surveillance.

Pour toute activité soumise à EIN, le rôle du porteur de projet est d'évaluer si son activité aura des impacts significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000. A cette fin, il se rapproche de l'animateur du site Natura 2000 concerné, complète un formulaire simplifié et l'envoie au service instructeur en charge de la procédure à laquelle l'EIN est rattachée. Si des impacts sont prévus, le porteur de projet doit adapter son activité pour éviter ou réduire au mieux ses impacts. Il devra alors fournir un dossier d'EIN plus complet et conséquent.

La difficulté pour le porteur de projet est de trouver facilement l'information nécessaire à cette auto évaluation et souvent d'identifier le gestionnaire du site N2000. La prise de contact, la transmission et le traitement de l'information peuvent parfois être longs, impliquant un délai de réponse pénalisant à la fois le porteur de projet, mais également les services chargés d'apporter une réponse. L'objectif de cette action, quotidien du gestionnaire de site N2000, est d'améliorer la qualité des évaluations d'incidence réalisées par les porteurs de projets.

L'intégration des enjeux de conservation dans ses procédures ont pour double objectif :

- De réduire au maximum les impacts sur les enjeux de conservation (Natura 2000 et Conservatoire du littoral),
- De bénéficier d'apports de connaissance complémentaires.

GOUV 1 1	Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Les porteurs de projets de travaux / manifestations doivent respecter certaines procédures réglementaires telles que des conventions d'autorisation vis-à-vis des propriétaires, des dossiers réglementaires tels que les dossiers « Loi sur l'eau », les demandes « dérogation espèces protégées », « permis d'urbanisme », autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur le Domaine Public Maritime, des autorisations au titre des sites classés / inscrits...</p> <p>Dans la plupart des cas, ces dossiers doivent être accompagnés d'une évaluation des incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (EIN 2000).</p> <p>Actions : Faire connaître, auprès des services instructeurs et des pétitionnaires, les enjeux écologiques du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel afin de s'assurer de leur prise en compte le plus en amont possible (dès la phase de planification des projets et tout au long de leur construction). Des échanges réguliers (réunions d'information / formation ou de travail, échanges téléphoniques, note, diffusion du résumé du DOCOB) auront lieu avec : - Les collectivités et les services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers (DDTM, DREAL Bretagne, DIRM NAMO) afin de communiquer sur les actualités de la vie du site Natura 2000, les projets en cours ; - Les pétitionnaires pour leur porter à connaissance les éléments nécessaires à la réalisation de leur étude d'incidences.</p> <p>Dans le cas de réalisation d'études par des tiers en amont de projet / manifestation (études d'impacts, cas par cas, ...), les données récoltées permettront d'alimenter les bases de données du site Natura 2000 (SIG, BDD Excel, ...).</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - Porteurs de projet 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor - Porteurs de projet 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, - Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - Préfecture maritime - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 		

GOUV 1 2	Signature de conventions pour les autorisations de manifestations et/ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques	
Cadre		
Habitats concernés : Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Les propriétés du Conservatoire du littoral (55ha) et du Conseil départemental des Côtes-d'Armor (204ha) couvrent une surface de 259 ha. Les parcelles du Département des Côtes-d'Armor sont gérées en interne par le service Espace naturel. Ces parcelles intègrent une partie importante des enjeux écologiques du site. Une autre partie importante est présente sur les propriétés communales qui représentent 442ha.</p> <p>Cette situation permet dans de nombreuses situations d'impliquer les usagers porteurs d'occupation temporaire des actes d'engagement garantissant la prise en compte des enjeux écologiques et des objectifs du DOCOB.</p> <p>Actions :</p> <p>A. Accompagner la signature de conventions d'autorisation de travaux / manifestations en tant que propriétaires / gestionnaire avec les porteurs de projet sur des terrains du Conservatoire du littoral, du Conseil départemental du Finistère et des propriétés communales.</p> <p>B. Mutualiser les différentes conventions en un seul document quand un projet concerne plusieurs propriétaires, gestionnaires.</p> <p>C. Faire respecter et contrôler les prescriptions de ces conventions concernant la préservation des enjeux du Document d'Objectifs.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	- Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes	
Partenaires potentiels		
- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, - Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - Préfecture maritime - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor		

GOUV 1 3	Information des services de police sur les enjeux de conservation	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte : Le site Natura 2000 attire de nombreux visiteurs chaque année. Cette fréquentation débouche irrémédiablement par des dégradations volontaires ou des comportements inappropriés pouvant nuire à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>Actions : Porter à la connaissance des services de police (OFB, policier municipal, gendarme, gardes du conservatoire du littoral, contrôle de la pêche, de la plaisance...) les enjeux du site Natura 2000 afin, le cas échéant, qu'ils puissent sensibiliser les contrevenants dans un premier temps. Puis qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation, des prescriptions réglementaires et des engagements pris dans le cadre du DOCOB. Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du plan de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin y compris les aires marines protégées. Exemples de besoins de sensibilisation et de contrôles d'activités ayant un impact négatif sur les enjeux de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de déchets sauvages, • Circulation des véhicules motorisés et des vélos sur les espaces naturels, • Atteinte au DPM (enrochement, dépôts), • Autres infractions impactant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Collectivités - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Collectivités - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Propriétaires privés 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, - Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - Préfecture maritime - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor 		

Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°15. <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>

Evaluation des incidences; site de la DREAL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r608.html> Formulaires d'évaluation simplifiée des incidences : [Ille et Vilaine , Côtes d'Armor, Bretagne](#)

Liste des activités en ille et Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-peche-faune-et-flore/Natura-2000>

Liste des contacts dans les Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf>



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO28 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de mesures liées :

- GOUV1 : Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires.
- GOUV3 : Animation du site Natura 2000.

Contexte

Sur le site N2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (volume I - Cadre général).

La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.

Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre du site N2000, qu'en lien avec des sites N2000 adjacents. Cela peut se traduire par le partage des informations, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions sur les 3 sites Natura 2000, qui couvrent quasiment l'intégralité de la zone littorale et une partie de la zone côtière de Plérin à Dinard.

GOUV 2 1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Actions :</p> <p>A - Optimisation de la gouvernance de la compétence espaces naturels sur le territoire De nombreuses structures travaillent à l'échelle du territoire du Cap d'Erquy – Cap Fréhel sur la protection et la gestion des espaces naturels : Communes, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, CDL, CD22, Bretagne Vivante. Cette multitude d'acteurs a pour conséquence de troubler les usagers et les acteurs du site sur les rôles et les responsabilités de chaque structure. Une mutualisation des moyens humains et techniques serait à envisager afin d'optimiser le fonctionnement de la gestion des espaces naturels à l'échelle du site Natura 2000.</p> <p>B - Renforcement des partenariats avec la création d'une commission de gestion des espaces naturels La commission de gestion des espaces naturels du Cap d'Erquy – Cap Fréhel pourrait regrouper l'ensemble des partenaires qui réalisent des actions en lien avec les espaces naturels sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. Il pourrait regrouper les communes, le Conservatoire du Littoral, l'OFB, le CD22, le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, les communautés de communes (Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer), les associations, ... Ce comité de gestion pourrait se regrouper périodiquement afin de traiter des actions qui ont été réalisées par l'ensemble des partenaires. Le comité de gestion des espaces naturels pourrait être sous la forme de bilans techniques afin de garder un lien régulier avec les partenaires principaux en termes de gestion d'espaces naturels.</p> <p>C - Renforcement des partenariats avec les opérateurs des sites Natura 2000 voisins (Baie de Saint-Brieuc Est, et Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard/Iles de la Colombière, de la Nellerie et des Haches) et d'autres sites aux enjeux et problématiques proches (Cap Sizun) En raison de leur proximité géographique et écologique, les sites Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc Est et de Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard/Iles de la Colombière, de la Nellerie et des Haches ont des enjeux écologiques et des problématiques similaires. Outre l'existence du réseau des chargés de mission Natura 2000 qui permet aux gestionnaires de se rencontrer et décharger sur leurs problématiques, un rapprochement avec ces sites voisins serait intéressant afin d'appréhender les problématiques émergentes et développer des synergies de gestion. De même, certains sites Natura 2000 plus distants géographiquement ont néanmoins des enjeux écologiques et des modes de fonctionnement très similaires. C'est notamment le cas Cap Sizun qui est un site majeur de falaises et de landes littorales et qui abritent des colonies d'oiseaux marins (dont la Mouette tridactyle). De plus, ce site est un des Grands Sites de France, ce qui apporte la dimension « gouvernance » en plus. Un jumelage avec le site Natura 2000 « Cap Sizun » serait une opportunité intéressante.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	Opérateurs locaux : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.	
Maîtres d'œuvre potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs locaux : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel. - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Communes et communautés de communes 		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, - Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest, - Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne - Agence Bretonne de la Biodiversité 		

GOUV 2 2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	
Cadre		
Habitats concernés : Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Actions :</p> <p>Participation réciproque des opérateurs du site N2000 et des membres du COPIL aux instances de gouvernance des politiques publiques concernant les enjeux du site N2000, telles que les instances de gestion des Espaces Naturels Sensibles, des sites du Conservatoire du littoral, du Parc naturel régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, mais aussi les commissions locales de l'eau en charge des SAGE elles-mêmes associées à des EPCI (impliquées dans la mise en œuvre du contrat territorial de bassin). Cette participation permettra de relayer les besoins, enjeux et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques publiques concernées.</p> <p>Veiller également à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux...).</p> <p>Intégration de préconisations dans le plan POLMAR pour limiter l'impact des opérations de nettoyage sur les enjeux de conservation.</p>	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité 	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité 	
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer - SAGES - ... 		

GOUV 2 3	Développement d'actions mutualisées	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
Actions : - Favoriser la réalisation d'actions à l'échelle des sites Natura 2000 voisins (Baie de Saint-Brieuc Est et Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard/Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches) incitant les opérateurs N2000 concernés à collaborer lors de réponses à des appels à projets. La mutualisation des moyens et le partage des outils utiles aux interventions que ce soit pour le développement des actions techniques, la communication, les suivis et la connaissance sera un gage d'efficacité et d'économie mais aussi un moyen de mobiliser les élus des trois sites sur des actions partagées. - Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés La réalisation d'actions mutualisées suppose des contacts réguliers entre les gestionnaires et la volonté de monter des projets en commun. La participation des chargés de mission N2000 aux réseaux les plus pertinents au regard des enjeux locaux (ex. : réseau régional Natura 2000 animé par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, la DREAL et l'association des chargés de missions Natura 2000 en Bretagne ; tables rondes des gestionnaires d'Aires marines protégées animées par l'OFB ; RESTOBS ; etc.) et le lien avec les coordonnateurs de réseau facilitera l'identification et la mutualisation de certaines actions/projets. Cette sous action implique notamment de participer aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires, valoriser les retours d'expériences vécus sur le site N2000, ou encore répondre à des enquêtes régionales et nationales.	2	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité		
Partenaires potentiels		
- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor - Association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne - Agence Bretonne de la Biodiversité		

Références

Rapport Final Maragou : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°1 et n°3. <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



Objectifs opérationnels et mesures liées

Objectifs opérationnels :

- OO30 - Assurer l'animation du site Natura 2000
- OO21 – Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Exemples de mesures liées :

Toutes les mesures

Contexte

Natura 2000 est une réglementation européenne mise en œuvre par l'État français avec une obligation de résultats. L'État français confie par conventionnement l'animation du site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » aux opérateurs locaux : Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel et l'Office Français de la Biodiversité. Les chargés de mission Natura 2000 des opérateurs locaux assurent l'animation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 15 ha sur le Cap Fréhel et a confié la gestion du site à la Commune de Plévenon, qui est déjà propriétaire de 318ha. Le Département des Côtes-d'Armor est propriétaire de 204 ha en gestion propre sur le site Natura 2000.

Ces procédures de gestion des espaces naturels prévoient :

- La mise en place d'une gouvernance locale,
- Des inventaires et suivis écologiques,
- Des documents de cadrage de la gestion définis de façon collégiale et pouvant être mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation,
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions de gestion permettant de l'ajuster et d'effectuer un rapportage aux échelles locale, nationale et européenne,
- Un partage d'expérience pour enrichir le réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

GOUV 3 1	Mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)		
Cadre			
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres		
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000		
Description de la mesure		Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Il est également le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national, dont la liste des habitats naturels et des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité.</p> <p>Le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Ministère en charge de l'Ecologie mettent à disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) un outil de saisie en ligne permettant de structurer l'information Natura 2000 transmise à la Commission européenne, et diffusée sur l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).</p> <p>Le FSD est évolutif et sa mise à jour est proposée au vu d'éléments nouveaux tels qu'à la suite des inventaires écologiques.</p> <p>Actions :</p> <p>Cette mesure consiste en la rédaction par des chargés de mission Natura 2000 de l'Office Français de la Biodiversité (espèces et habitats marins) et du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel (espèces et habitats terrestres) d'une note technique relative à la demande d'ajout de données au FSD, et de la transmettre à la DREAL Bretagne. La DREAL Bretagne sera chargée de renseigner ces nouvelles données dans l'outil de saisie en ligne des FSD.</p>		1	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		- Opérateurs locaux : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
		- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne - Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site Cap	
Partenaires potentiels			
- Réseau National Echouage, - Observatoire PELAGIS (Unité Mixte de Service UMS 3462), - Service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle. - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Commission européenne.			

GOUV 3 2	Mise à jour le Document d'Objectifs notamment les tableaux de bord et les mesures	
Cadre		
Habitats concernés : Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité
Contexte : Le Document d'objectifs est évolutif et peut être mis à jour de façon partielle en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation.		1
Actions : Ces documents sont évolutifs et pourront être actualisés avec la stabilisation de certains principes encore en réflexion ou l'optimisation des coûts de la gestion.		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure
Les orientations stratégiques de gestion sont définies à long terme (au moins 10 ans). Tandis que les objectifs opérationnels sont actualisables en fonction des besoins et grâce aux méthodes d'évaluation (Cf. mesure GOUV3-6). Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé selon l'appréciation des acteurs du site en fonction des besoins.		- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents
Les facteurs déclenchant un besoin d'actualisation peuvent être variés : nouvelle espèce envahissante, nouvel enjeu suite à l'acquisition de connaissances, nouvelle exigence réglementaire concernant le contenu du DOCOB, etc.		Maîtres d'ouvrage potentiels
L'actualisation devra être réalisée en concertation, et validée par les membres du comité de pilotage.		Opérateurs Natura 2000 : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,
		Maîtres d'œuvre potentiels
		Opérateurs Natura 2000 : Office Français de la Biodiversité, Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,
		Partenaires potentiels
		- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
		- Experts scientifiques,
		- Usagers,
		- Associations,
		- Membres du COPIIL du site Natura 2000,
		- ...

GOUV 3 3	Gestion des données informatiques (SIG, BDD)	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Actions :</p> <p>Une importante acquisition de données est réalisée tout au long de la vie des sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaires initiaux dans le cadre des diagnostics écologiques et socio-économiques, - Inventaires ponctuels réalisés le Conservatoire du littoral, le département des Côtes-d'Armor et les bénévoles, - Inventaires ponctuels ou programmes de recherche menés par des scientifiques sur une thématique particulière, - Suivi des mesures de gestion, - Suivi des indicateurs d'évaluation des mesures de gestion. <p>Certaines données sont collectées selon des protocoles standardisés, renseignées dans des Systèmes d'Information Géographique, puis transmises et agrégées à plus grande échelle (ex : BIG Habitat gérée par le Conservatoire Botanique National de Brest,). D'autres sont intégrées dans des bases de données SIG, des fichiers Excel, des bases de données de sciences participatives ou restent collectées dans des carnets de terrain.</p> <p>Plusieurs questions se posent afin de garantir la pérennité et le partage de ces données et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation des données des inventaires initiaux, leur mise à jour et la mémoire des corrections apportées (métadonnées), - L'organisation de la structuration des données concernant la gestion et son historisation, - L'enregistrement des données de terrain actuellement « orphelines », - Le rangement/classement de l'ensemble de ces données et leur archivage, - Leur mise en ligne à disposition du public dans le respect de la Directive « Inspire » et le lien avec les autres partenaires de gestion (Conservatoire du littoral avec Visio-Littoral et Bretagne Vivante avec l'outil Faune-Bretagne). 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Vivarmor nature - Observatoire de l'Environnement en Bretagne - Agence Bretonne de la Biodiversité 		

GOUV 3 4	Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité
Actions :		1
<p>A - Organisation de Comités de Pilotage :</p> <p>L'État français a fait le choix, pour remplir ses obligations communautaires, de privilégier une approche concertée. Le Document d'Objectifs ou DOCOB est établi en concertation avec les acteurs locaux concernés, dont les représentants sont réunis au sein d'un Comité de Pilotage (COFIL) local.</p> <p>Le COFIL se réunit sous la présidence de l'opérateur local (ou, le cas échéant, des Préfets). C'est le maillon central du dispositif de concertation. Il intègre la palette la plus large possible d'acteurs concernés : décideurs et acteurs économiques locaux, administrations compétentes, propriétaires ou leurs représentants, associations, scientifiques... En phase d'animation, il se réunit idéalement de façon annuelle. Il prend connaissance, examine, amende et valide le bilan d'activités du site Natura 2000 et les propositions d'actions à mettre en œuvre l'année suivante.</p>		<p>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</p>
<p>B - Organisation de groupes de travail et des comités techniques :</p> <p>Des groupes de travail (GT) et des comités techniques (cotech) sont organisés en fonction des spécificités de chaque site. Ils sont le lieu de débats autour du projet, en amont des décisions prises par le comité de pilotage. Mais ils peuvent également constituer un groupe de personnes restreintes chargées de mettre en œuvre une action du DOCOB. Des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent y être associées pour nourrir les débats.</p>		<p>- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER)</p> <p>- Temps agents</p>
<p>C - Organisation de réunions d'information diverses</p> <p>En plus des réunions de concertation mentionnées ci-dessus, des réunions d'information supplémentaires pourront être réalisées auprès des élus locaux et des habitats pour les informer sur les actions mises en œuvre au sein du site Natura 2000.</p>		<p>Maîtres d'ouvrage potentiels</p> <p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, OFB</p>
<p>Des comités techniques restreints pourront également être organisés : CDL, Opérateur, Communes, DREAL, DDTM, CD22, CBNB, ... notamment pour la préparation du comité de pilotage annuel et l'évaluation annuelle de la mise en œuvre des mesures.</p> <p>Il appartient à l'opérateur local, désigné par le Préfet, de mettre en œuvre cette démarche de concertation. Les chargés de mission Natura 2000 sont responsables de l'organisation des réunions, de la rédaction des comptes rendus et de leur diffusion. Les comptes rendus de réunions seront mis en ligne sur le site Internet http://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/.</p>		<p>Maîtres d'œuvre potentiels</p> <p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, OFB</p>
		<p>Partenaires potentiels</p> <p>- Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne</p> <p>- Associations,</p> <p>- Acteurs socio-économiques,</p> <p>- Conservatoire Botanique National de Brest</p> <p>- Conservatoire du Littoral</p> <p>- Conseil Départemental des Côtes-d'Armor</p> <p>- Communes</p> <p>- Préfectures terrestre et maritime</p> <p>- ...</p>

GOUV 3 5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>La gestion des espaces naturels engage des fonds publics à différentes échelles (communale, intercommunale, départementale, régionale, nationale et européenne (FEADER) : subventions pour les études et travaux, subventions à la gestion, contrats Natura 2000, conventions d'animation des sites Natura 2000.</p> <p>L'animation du site est réalisée en partenariat avec les acteurs locaux comme le prévoit la réglementation.</p> <p>Les gestionnaires doivent rendre compte des actions mises en œuvre et des résultats auprès des financeurs, des partenaires et usagers du site.</p> <p>Actions :</p> <p>Ce rapportage se fait de différente manière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production d'un bilan annuel à destination de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, organisme instructeur responsable de la convention d'animation du site Natura 2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel ». Ce bilan conditionne l'obtention des subventions d'animation par les opérateurs locaux. - Renseignement de la base de données en ligne SIN2 (Système d'Information Natura 2000) qui offre à l'ensemble des utilisateurs une base nationale unique et centralisée des données concernant le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000 et permet un rapportage aux échelles nationale et européenne. - Présentation des bilans annuels en comité de Pilotage Natura 2000. 	1	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne - Conservatoire du Littoral - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor ... 		

GOUV 3 6		Conception et mise à jour le tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	
Cadre			
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres		Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000		Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité	
<p>Contexte : L'article R. 414-11 du code de l'environnement, précise que le document d'objectifs d'un site Natura 2000 doit contenir les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.</p> <p>Un dispositif de suivi (indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'efficacité, évaluation de l'état de conservation,) est ainsi prévu dans le Document d'Objectifs et le Plan de gestion du Conservatoire du littoral (cf. Partie « Indicateurs de suivi et d'évaluation »).</p> <p>Actions :</p> <p>L'objet de cette mesure est d'assurer de façon concertée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La collecte des informations ; - Le renseignement des indicateurs ; - La mise en forme et tenu d'un tableau de bord de suivi de ces indicateurs ; - La production et diffusion d'un tableau de bord simplifié. 		1	
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
		- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents	
		Maîtres d'ouvrage potentiels	
		Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	
		Maîtres d'œuvre potentiels	
		Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité	
Partenaires potentiels			
- Association des Chargés de Mission Natura 2000 de Bretagne - Observatoire de l'Environnement en Bretagne			

GOUV 3 7	Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité
<p>Contexte : Le Document d'Objectifs prévoit des propositions de mesures de toutes natures permettant d'atteindre leurs objectifs, indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre. Des maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre potentielles sont indiquées au niveau de fiches mesures, mais ne sont en aucun cas une obligation des organismes à mettre en œuvre les actions proposées.</p> <p>Actions : Le rôle des chargés de mission Natura 2000 est d'impulser, catalyser la mise en œuvre d'actions du DOCOB par la prise de contacts auprès des porteurs de projets potentiels dans le cadre de rencontres bilatérales, de groupes de travail ou de réunions du comité de pilotage.</p> <p>C'est aussi un rôle d'appui technique (conseil) aux porteurs de projets afin de faciliter l'obtention des autorisations (permis d'aménager, commission des sites...), la signature de chartes Natura 2000 et l'obtention des financements (contrats Natura 2000, subventions ENS...) nécessaires à la mise en œuvre de mesures.</p>		1
		Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents
		Maîtres d'ouvrage potentiels
		Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité
		Maîtres d'œuvre potentiels
Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Communes, - Conservatoire du Littoral, - Conseil Départemental des Côtes-d'Armor, - Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer - Propriétaires privés... 		

GOUV 3 8	Participation aux réseaux d'acteurs de la gestion des espaces naturels et des milieux marins	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure		Priorité
<p>Contexte : D'importantes connaissances, technicités sont développées lors de la mise en œuvre des actions de suivis et de gestion des espaces naturels. L'ensemble de ces actions sera réalisé grâce à des financements publics. Par ailleurs, le réseau de gestionnaires d'espaces naturels est structuré via plusieurs réseaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau national Natura 2000 animé par le Centre de ressources Natura 2000 de l'Office Français de la Biodiversité et le Ministère de la Transition Ecologique ; • Réseaux régional et départemental Natura 2000 animés par la DREAL Bretagne, la DDTM, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, les sites Natura 2000 et l'association des Chargés de mission Natura 2000 de Bretagne ; • Tables rondes des gestionnaires d'Aires Marines Protégées (AMP) animées par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; • Rencontres régionales et nationales des Agents du Conservatoire du littoral ; • Forum des gestionnaires de la biodiversité ; • Réseaux thématiques : gestion des landes, gestion des falaises littorales (RESTOBS) • Réseau scientifiques / gestionnaires d'Échange et de Valorisation en Écologie de la Restauration (REVER) ; <p>Actions :</p> <p>Cette mesure consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires ; • Valoriser les retours d'expériences vécus sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel par des présentations de retours d'expériences au sein de ces réseaux et en ligne (lien avec action CS1-3), • Répondre à des enquêtes régionales et nationales ; <p>Contribuer à des programmes concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire tels que « c-mon spot », « Nav&Co » ...</p>		<p style="text-align: center;">1</p> <p>Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEDER) - Temps agents <p>Maîtres d'ouvrage potentiels</p> <p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité</p> <p>Maîtres d'œuvre potentiels</p> <p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité</p> <p>Partenaires potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - OFB : centre de ressources Natura 2000, - Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, - Experts scientifiques, - Associations de protection de la nature, - Observatoire de l'environnement en Bretagne, - Agence Bretonne de la Biodiversité - Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels Bretons

GOUV 3 9	Réflexion en vue d'une potentielle proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux	
Cadre		
Habitats concernés : - Tous les habitats marins et terrestres	Espèces concernées : - Toutes les espèces marines et terrestres	
Surfaces : L'intégralité du site Natura 2000	Secteurs concernés : L'intégralité du site Natura 2000	
Description de la mesure	Priorité	
<p>Contexte :</p> <p>Le diagnostic écologique de DocOb a montré une inadéquation entre les enjeux écologiques et le périmètre actuel du site Natura 2000. En effet, concernant les Chiroptères, certains sites de rassemblement importants pour ces espèces et leurs territoires de chasse se retrouvent en bordure de site. C'est également le cas pour certaines autres espèces à enjeu. Une modification du périmètre du site Natura 2000 peut ainsi être proposée en concertation avec les acteurs locaux du territoire, pour mieux prendre en compte ces espèces dans les projets soumis à évaluation d'incidence et dans les actions de gestion.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre (groupes de travail avec les usagers, élus, associations, services de l'Etat, etc.) ; • Acquisition et synthèse des connaissances nécessaires à la justification de l'extension du périmètre ; • Si justifié, lancement à terme d'une procédure d'adaptation du périmètre terrestre et/ou marin, de la ZPS et/ou de la ZSC, avec association du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et des services de l'Etat. Une actualisation du DocOb sera alors nécessaire pour prendre en considération les enjeux écologiques et socio-économiques de la zone étendue. 	3	
	Coût estimé et financement prévisionnel de la mesure	
	<ul style="list-style-type: none"> - Temps d'animation Natura 2000 (conventions Etat/FEDER) - Temps agents 	
	Maîtres d'ouvrage potentiels	
	<p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité - DREAL Bretagne</p>	
	Maîtres d'œuvre potentiels	
<p>Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, Office Français de la Biodiversité - DREAL Bretagne</p>		
Partenaires potentiels		
<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités, - Experts scientifiques et naturalistes, - Muséum National d'Histoire Naturelle, - Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor, 		

Références

Retour d'expérience : Extension du site Natura 2000 Le petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin, 2019

Projet d'extension du périmètre Natura 2000 « Garonne en Aquitaine », 2021

Annexe III. Les tableaux d'arborescence

Tableaux d'arborescence	Page
Groupe n° 1 : Gestion du DOCOB et animation auprès des acteurs	
Communication / Sensibilisation	227
Coordination	228
Connaissance	229
Groupe n° 2 : Habitats et espèces terrestres	
Habitats de landes et espèces associées	231
Habitats de falaises et espèces associées	233
Habitats de dunes, de hauts de plages, cordons de galets et espèces associées	236
Habitats forestiers et espèces associées	239
Habitats de prés salés et espèces associées	241
Habitats prairiaux et espèces associées	243
Habitats de zones humides et espèces associées	245
Chiroptères	248
Groupe n° 3 : Habitats marins et espèces marines	
Oiseaux marins	251
Poissons amphihalins	254
Mammifères marins	255
Habitats marins intertidaux	256
Habitats marins subtidaux	258
Groupe n° 4 : Interface Terre Mer	
Espèces non indigènes marines	261
Eutrophisation	262
Déchets	263
Contaminants chimiques	264
Changement climatique	265

Groupe n° 1 : Gestion du DOCOB et animation auprès des acteurs

- **Communication/ Sensibilisation**
 - **Coordination**
 - **Connaissance**

ENJEUX Communication / Sensibilisation

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
Communication (Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire marins et terrestres)	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION									
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité		
	Manque d'implication des usagers	Toutes les pressions	OO27 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger	Informer et engager les acteurs et usagers locaux pour la protection de enjeux de patrimoine naturel	Meilleure compréhension des enjeux	-	CS6	Implication des usagers dans la gestion du site Natura 2000	Nombre d'actions de engagées avec des usagers sur le site chaque année	2		
	Enjeux écologiques du site parfois méconnus par le grand public			-		CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public	- Réalisation du plan de communication - Nombre d'actions de sensibilisation chaque année	1			
	Enjeux écologiques du site parfois méconnus par les professionnels et les collectivités			-		CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques	Nombre d'actions de sensibilisation chaque année	1-3			
	Manque de sensibilisation en mer			-		CS3	Mise en place d'une sensibilisation engageante en mer et de campagnes de maraude	- Nombre de chartes signées - Nombre de guides pratiques distribués - Nombre d'actions de communications réalisées	2			
	Mauvaises pratiques			-		CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied	- Nombre de marées de sensibilisation - Nombre d'outils de sensibilisation distribués - Résultats d'enquêtes/connaissance réglementation	2			
	Eveil à l'intérêt des espaces naturels et à leurs évolutions			-		CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement	Nombre d'actions développées et/ou soutenues chaque année	2-3			
						Sensibiliser aux enjeux écologiques du site N2000 et aux bonnes pratiques de gestion						

ENJEUX Coordination

Enjeu	Etat de l'enjeu	VISION A LONG TERME					
	Influences sur l'enjeu	STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité
Gouvernance (Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire marins et terrestres)	Enjeux écologiques du site parfois méconnus / Besoin d'assistance des porteurs de projet	OO29 - Intégrer les enjeux de conservation dans les processus réglementaires	/Meilleure connaissance des projets, plans, programmes encadrés réglementairement et pouvant avoir des incidences sur les enjeux de conservation du Site Natura 2000 /Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les projets, plans, programmes et lors des contrôles en mer afin de réduire les impacts au maximum / Meilleur suivi des dossiers d'évaluation d'incidences des projets, plans, programmes qui concernent le site Natura 2000 via un référencement des études	GOUV1.1	Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation	Temps affecté à la mesure	1
				GOUV1.2	Signature de conventions pour les autorisations de manifestation et /ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques	Temps affecté à la mesure	2
	Enjeux écologiques du site parfois méconnus			GOUV1.3	Information des services de police sur les enjeux de conservation	Temps affecté à la mesure	1
	Besoin de coordination	OO28 - Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques	/ Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 par les instances responsables de la mise en œuvre d'autres politiques publiques. / Mise en œuvre de synergies de moyens et d'actions lorsque cela est pertinent au vu des enjeux Natura 2000 entre les différentes instances de gouvernance et acteurs de ces politiques publiques : Agence de l'eau, Commission Locale de l'Eau, Syndicat de Bassin Versant, CRPMEM, Collectivités territoriales et EPCI, Comité maritime de Façade, ...	GOUV2.1	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des partenaires	/Nombre de rencontres et/ou échanges avec les instances de gouvernance identifiées. /Nombre d'actions conjointes mises en œuvre. / Temps affectés à la mesure	1
				GOUV2.2	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	Temps affecté à la mesure	1
				GOUV2.3	Développement d'actions mutualisées	Nombre d'actions conjointes mises en œuvre.	2
	FSD non à jour	OO30 - Assurer l'animation du site Natura 2000	Un site Natura 2000, un docob et un FSD dynamique et d'actualité. Implication des acteurs dans la gouvernance du site Natura 2000. Un bilan et une évaluation régulière des actions menées.	GOUV3.1	Mise à jour du Formulaire Standard de données	Nombre d'espèces et d'habitats ajoutés au FSD	2
	Docob non à jour			GOUV3.2	Mise à jour du Document d'Objectifs, notamment les tableaux de bord et les mesures	Temps affecté à la mesure	3
	Désorganisation des données informatiques			GOUV3.3	Gestion des données informatiques	Temps affecté à la mesure	1
	Manque de synergie des membres du Copil pour la protection du patrimoine naturel, la qualité de l'eau, de l'air et des paysages			GOUV3.4	Organisation des réunions nécessaires à la gouvernance et à l'animation du site	Nombre de réunions liées à la gouvernance par an	1
	Information des services instructeurs des actions du site N2000			GOUV3.5	Production des bilans annuels de gestion et d'animation	Production annuelle du bilan	1
	Evaluation des actions			GOUV3.6	Conception et mise à jour les tableaux de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation	Tableaux de bord à jour	1
	Mener à bien le Docob			GOUV3.7	Recherche et accompagnement des porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Docob	Nombre de porteurs de projets soutenus	1
	Manque de synergie des membres du Copil pour la protection du patrimoine naturel, la qualité de l'eau, de l'air et des paysages			GOUV3.8	Participation aux réseaux d'acteurs et de la gestion des espaces naturels et des milieux marins	Nombre de réunions	1
	Meilleure prise en compte des enjeux			OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation	Meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000	GOUV3.9	Réflexion en vue d'une potentielle proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux

ENJEUX Connaissances

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME					
	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION					
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité
Connaissance (Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire marins et terrestres)	Manque de connaissances scientifiques	Manque de connaissances du milieu marin	OO25_Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site N2000	Une meilleure connaissance du milieu marin	MER13	Connaissance du milieu marin	- Actions de valorisation des données acquises – Suivi des actions et bilan annuel - Travaux de cartographie & Etudes réalisées, en cours, planifiées - Bancarisation des données acquises localement dans les dispositifs nationaux - Renforcement des données produites localement via les dispositifs de sciences participatives	2
		Manque de connaissances du milieu terrestre		Garder à jour les données naturalistes	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et la faune terrestres	- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation	1-3
				Cartographie des habitats marins et terrestres et de leur état de conservation				
		Manque de connaissances concernant l'impact du changement climatique		Anticiper les effets du changement climatique	TER2	Acquisition et actualisation des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	- Temps affecté à la mesure - Taux de réalisation	3
		Manque de connaissances concernant la connectivité écologique		Améliorer les continuités écologiques	TER3	Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire	- Diagnostic des continuités écologiques sur le territoire et des manquements - Temps affecté à la mesure et taux de réalisation	3
		Manque de connaissances et de suivis des activités humaines		OO26_Améliorer en continu les connaissances des usages professionnels ou récréatifs au sein du site Natura 2000	Garder à jour les données concernant les activités humaines	TER4	Acquisition et actualisation des connaissances sur les activités humaines	- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Groupe n° 2 : Habitats et espèces terrestres

- **Landes et espèces associées**
- **Falaises et espèces associées**
- **Dunes, hauts de plage, cordons de galets et espèces associées**
 - **Boisements et espèces associées**
 - **Prés salés et espèces associées**
 - **Prairies et espèces associées**
- **Zones humides et espèces associées**
 - **Chiroptères**

ENJEUX Landes et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME												
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité				
<p>Habitats de landes (4020* Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> ; 4030 Landes sèches européennes)</p> <p>A082 Busard Saint-Martin, A302 Fauvette pitchou, A224 Engoulevent d'Europe,</p>	<p>Etat de conservation moyen pour 4020* et 4030</p> <p>Etat de conservation bon pour l'Engoulevent d'Europe. Etat de conservation moyen pour la fauvette pitchou. Etat de conservation mauvais pour le Busard Saint-Martin.</p>		<p>OLT1 -Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.</p>	Maintien des surfaces	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies au cours du temps	Fait / non fait	1				
				<p>Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation de lande en bon état de conservation.</p>	<p>Présence de l'habitats de landes</p>	<p>Surface et état de conservation</p>	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1				
							TER1.5	Maintien du suivi de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	3				
							<p>Espèces remarquables</p>	<p>Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : Grasette du Portugal, <i>Drosera rotundifolia</i>, ...</p>	<p>Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation</p>	<p>Comparaison de l'évolution des populations d'espèces remarquables de ces habitats au cours du temps (grasette du Portugal, <i>Drosera</i>, <i>Gentiane pneumonanthe</i>...)</p>	<p>Fait / non fait</p>	<p>1</p>			
				<p>Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés).</p>	Rhopalocères	Présence/absence de l'Azuré des mouillères.							<p>Comparaison de l'évolution des populations au cours du temps</p>	<p>Fait / non fait</p>	<p>1</p>
					Reptiles	Présence/absence des reptiles (<i>Vipère péliade</i> , <i>Coronelle lisse</i>)									
						<p>OLT4 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux terrestres d'intérêt communautaire</p>	Oiseaux	Présence/ absence oiseaux nicheurs (Busard-Saint Martin, Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, ...).	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation		Fait / non fait		1	
				Influences sur l'enjeu			STRATEGIE D'ACTION								
					Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
					Atteintes directes aux espèces et aux habitats	Incendies estivaux	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Pas de perte de surface d'habitats et pas de mortalité	Incendie	Nombre d'incendie et superficie	TM10.2	Adaptation des mesures de gestion face aux conséquences du changement climatique	Linéaire de pare-feux réalisés	2	Forte

Evolution naturelle des milieux	Colonisation des habitats herbacés au profit des ligneux et ptéridaies limitant la diversité floristique	OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts	Absence de fermeture des milieux	Etat de conservation	Etat de conservation et surface des habitats	TER7.2	Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques	Stabilisation voire régression des surfaces de saulaies	1	Moyenne		
				Présence de ptéridaie	Surface des ptéridaies	TER7.1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères	Surface pâturée, brûlée, débroussaillée et roulée/broyée	1	Forte		
				Etat de conservation	Etat de conservation et surface des habitats	TER5.1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques	Surface sans intervention	1	Forte		
Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones	Réduction du nombre de pieds d'espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Plan de lutte et cartographie réalisés	1	Forte		
						TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne		
			Arrêter l'expansion des résineux allochtones voir l'éradiquer localement	Présence de résineux allochtones	Nombre de résineux allochtones/ Surface en résineux allochtones	TER9.2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne à Forte		
Fréquentation	Piétinement/Dérangement	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	Surface restaurée	1	Moyenne		
						TER6.1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques					
		OO2 - Maîtriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site						TER6.1	Maîtrise et organisation de la fréquentation et du dérangement	Linéaire de mise en défens / nombre de panneaux de sensibilisation	1	Moyenne / faible
								TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'installations mises en place	2	Moyenne
		OO3 - Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel			Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	Nombre de visiteurs par an	2	Forte
								TER6.3	Limitation du dérangement	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	1	Forte
								TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	fait / non fait	3	Forte
OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels												

ENJEUX falaises et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu	VISION A LONG TERME										
		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité		
Les habitats de falaises maritimes (1230-Pelouses thérophytiques des falaises atlantiques) A103 Faucon pèlerin 1441 Oseille des rochers Oiseaux marins nicheurs (A200 Pingouin torda, A199 Guillemots de Troil, A009 Fulmar boréale, Goélands, A188 Mouette tridactyle, A108 Cormoran huppé, ...)	Etat de conservation moyen pour 1230 Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques Etat de conservation bon pour le Goéland marin, le Goéland brun, Cormoran huppé Etat de conservation moyen pour l'Oseille des rochers, le Fulmar boréal, le Goéland argenté, la Mouette tridactyle, l'Huitrier pie Etat de conservation mauvais pour le Faucon pèlerin, le Pingouin torda, le Guillemot de Troil	OLT1 -Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.	Maintien de la surface du complexe de végétation	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies au cours du temps	Fait / non fait	1		
			Maintien ou augmentation des surfaces du complexe de végétation de falaises littorales en bon état de conservation.	Habitats	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1		
						TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	1		
				OLT2 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'Oseille des rochers		Flore	* Diversité des espèces floristiques. * Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : Silène dioïque des shetlands, ...	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations d'espèces remarquables de ces habitats au cours du temps	Fait / non fait	2
					Présence de l'Oseille des rochers : nombre de stations et nombre de pieds.			Comparaison de l'évolution des populations d'Oseille des rochers au cours du temps	Fait / non fait	1		
			Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés).		Nidification des oiseaux marins	Présence/ absence faune-clé dont oiseaux nicheurs (Guillemots de Troil, Pingouin torda, Mouette tridactyle, Goélands argenté, brun et marin, Cormoran huppé, Fulmar boréal, Grand corbeaux, Huitrier pie, Faucon pèlerin, ...)	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Evolution des populations au cours du temps (suivi annuel)	Fait / non fait	1	

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones	Réduction de la surface colonisée par des espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne
						TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Plan de lutte et cartographie réalisés	1	Forte
Fréquentation	Piétinement/Dérangement	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER5.1	Maintien de la restauration passive et du principe de non-intervention sur les habitats de falaises et les landes climaciques	Surface restaurée et surface sous principe de non intervention	1	Moyenne
		OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site	Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maitrise / organisation de la fréquentation	Linéaire de mise en défens / nombre de panneaux de sensibilisation	1	Moyenne / faible
						TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'installations mises en place	2	Faible
						TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	Surface restaurée	1	Faible
		OO3 - Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel	TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	Nombre de visiteurs par an	2	Forte			
		OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels						TER6.3	Limitation du dérangement	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées
TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait / non fait	3	Forte						
Atteintes directes aux espèces et aux habitats	Par prédation	OO12 - Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes	Augmentation de la taille des colonies et du nombre de jeunes à l'envol	Oiseaux marins	Taille des colonies et nombre de jeunes à l'envol	TER13	Protection et suivi des colonies d'oiseaux marins	Succès reproducteur	1-2	Forte
Changements climatiques	Erosion côtière	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Accompagner la gestion afin d'anticiper les impacts de l'érosion du trait de cote	Perte de surface de côte	Surface érodée	TER2.1	Mise en place un observatoire de l'érosion du littoral	Fait / non fait	3	Faible

	Pollutions	Pollutions marines	OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Agir rapidement en cas de pollutions	Présence de pollutions	Nombre de pollutions	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	Fait / non fait	1	Moyenne
		Apport de déchets par la mer et les visiteurs	OO7 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes	Moins de macro-déchets	Présence de déchets	Poids de déchets ramassés	TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation	Nombre d'actions de sensibilisation et de ramassage effectuées	3	Faible

ENJEUX Dunes, Hauts de plage, Cordons de galets et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME										
	Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité			
<p>Les hauts de plage (1210 Végétation annuelle des laisses de mer ; 1220 Végétation vivace des rivages de galets)</p> <p>Les habitats dunaires (2110 Dunes mobiles embryonnaires ; 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> ; 2130* Dunes côtières fixées à végétation herbacée ; 2190 Dépressions humides intradunaires)</p> <p>Limicoles (A149 Bécasseau variable, A144 Bécasseau sanderling, A137 Grand gravelot),</p> <p>Laridés (A184 Goéland argenté, A187 Goéland marin, A183 Goéland brun, A179 Mouette rieuse, A176 Mouette mélanocéphale),</p> <p>A046 Bernache cravant</p>	<p>Etat de conservation moyen voir mauvais pour 1210 Végétation annuelle des laisses de mer. Etat de conservation moyen pour 1220-2 Végétation vivace des rivages de galets</p> <p>Etat de conservation bon pour 2110, Etat de conservation moyen pour 2120 et 2190, Etat de conservation mauvais pour 2130*</p> <p>Etat de conservation bon pour le Bécasseau variable, la Mouette mélanocéphale, la Bernache cravant, le Goéland argenté, le Goéland marin, le Goéland brun, la Mouette rieuse, la Bécasseau sanderling et le Grand gravelot.</p>	<p>OLT1 - Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.</p>	Maintien des surfaces	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat (m ² ou ha)	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies réalisées à des dates différentes	Fait / non fait	1			
			Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation dunaire en bon état de conservation.	Habitats	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1			
						TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	2			
				Flore	Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : <i>Eryngium maritimum</i> , <i>Crambe maritima</i> ...	TER1.1	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations d'espèces remarquables de ces habitats au cours du temps	Fait / non fait	3			
								Invertébrés	Présence du Grillon manchois.	Comparaison de l'évolution des populations de Grillons manchois au cours du temps	Fait / non fait	3	
					Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés).	Oiseaux	* Présence/ absence oiseaux nicheurs (Petit Gravelot, Tadorne, ...). * Présence d'avifaune hivernante en repos et en alimentation	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations d'oiseaux dans ces habitats au cours du temps	Fait / non fait	1	
			Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
			Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
			Pollutions	Apport de déchets par la mer et les visiteurs	OO7 - Réduire les apports et la	Moins de macro-déchets	Présence de déchets	Poids de déchets ramassés	TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation	Nombre d'actions de sensibilisation	3	Moyenne

			présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes				TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes	et de ramassage effectuées	3	Faible
		Pollutions marines	OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Présence de pollutions	Présence de pollutions	Nombre de pollutions	TM5	Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation	Fait / non fait	1	Moyenne
Fréquentation	Piétinement/Dérangement		OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site OO3 - Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	Linéaire de mise en défens / nombre de panneaux de sensibilisation	1	Moyenne / faible
							TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'installations mises en place	2	Moyenne
							TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	Nombre de visiteurs par an	2	Forte
							TER6.3	Limitation du dérangement	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	1	Moyenne
							TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait / non fait	3	Forte
							TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/Organisation de la fréquentation	Surface restaurée	1	Faible
				Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	Surface restaurée	1	Moyenne
		Ramassage des Laises de mer	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER5.2	Mise en place d'une gestion raisonnée des habitats de laisse de mer	Surface de l'habitat	2	Faible
	Evolution naturelle des milieux	Colonisation des habitats herbacés au profit des ligneux limitant la diversité floristique	OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts	Amélioration de l'état de conservation des landes et recul des surfaces de fourrés	Etat de conservation	Etat de conservation et surface des habitats	TER7.1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brûlage dirigé ou broyage/roulage de fougères	Surface pâturée et roulée/broyée	1	Forte
	Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que	Réduction du nombre de pieds d'espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne

			les résineux allochtones				TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Plan de lutte et cartographie réalisés	1	Forte
				Arrêter l'expansion des résineux allochtones voir l'éradiquer localement	Présence de résineux allochtones	Nombre de résineux allochtones/ Surface en résineux allochtones	TER9.2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne à Forte
	Changements climatiques	Erosion côtière, drainage, ...	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Accompagner la gestion afin d'anticiper les impacts de l'érosion du trait de cote	Perte de surface de côte	Surface érodée	TER2.1	Mise en place d'un suivi de l'érosion du littoral	Fait / non fait	3	Faible

ENJEUX Boisements et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
Habitats forestiers (9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> ; 9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ; 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ; 9130 Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i>) 1083 Lucane cerf-volant A072 Bondrée apivore, A238 Pic mar,	Etat de conservation bon pour 91E0*. Etat de conservation moyen pour 9120, 9130 et 9180* Etat de conservation bon pour le Pic mar. Etat de conservation moyen pour la Bondrée apivore Etat de conservation bon pour la Lucane cerf-volant.		OLT1 - Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.	Maintien des surfaces	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies réalisées à des dates différentes	Fait / non fait	1	
				Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation forestière en bon état de conservation.	Présence de l'habitats de landes	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1	
						TER1.5	Maintien du suivi de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	3		
			OLT4 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux terrestres d'intérêt communautaire	Nidification des oiseaux	Présence/ absence faune-clé dont oiseaux nicheurs (Bondrée apivore, Pic mar, ...)	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations au cours du temps	Fait / non fait	1		
											OLT6 - Contribuer au maintien du bon état de conservation des populations de Lucane cerf-volant	Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés).
			OLT3 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire	Diversité Chiroptères	Présence de Chiroptères						1	
	Influences sur l'enjeu			STRATEGIE D'ACTION								
		Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
		Gestion forestière	Risque d'exploitation forestière des forêts de pente (mises à blanc ou coupes de taillis)	OO5 - Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences et des stades phénologiques	Pas de destruction des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface d'habitat	Surface des habitats	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	Nombre d'actions de sensibilisation	2	Moyenne
		Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes les résineux et les feuillus allochtones	Réduction du nombre de pieds d'espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne

							TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Plan de lutte et cartographie réalisés	1	Forte
				Arrêter l'expansion des résineux voir l'éradiquer localement	Présence de résineux allochtones	Nombre de résineux allochtones/ Surface en résineux allochtones	TER9.2	Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne à Forte
				Eviter l'expansion des espèces exogènes	Abondance et surface occupée par les espèces allochtones	Abondance et surface occupée par les espèces allochtones	TER8	Promotion de la mise en place ou du maintien d'une gestion favorable sur les boisements d'intérêt communautaire	Nombre d'actions de sensibilisation	2	Moyenne
Fréquentation	Piétinement/Dérangement	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER5.3	Incitation au principe de non-intervention sur les habitats boisés	Surface restaurée	2	Moyenne	
						TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire		2	Moyenne	
		OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site	Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	Linéaire de mise en défens / nombre de panneaux de sensibilisation	2	Moyenne / faible	
						TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'installations mises en place	2	Faible	
						TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	Nombre de visiteurs par an	3	Forte	
		OO3 - Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel.				TER6.3	Limitation du dérangement	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	1	Faible	
						TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait / non fait	3	Forte	
Changements climatiques	Erosion côtière	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Accompagner la gestion afin d'anticiper les impacts de l'érosion du trait de cote	Perte de surface de boisements côtiers	Surface d'habitats	TER2.1	Mise en place d'un suivi de l'érosion du littoral	Fait / non fait	3	Faible	
	Disparition d'espèces d'arbres		Anticiper la gestion	Perte de surface d'habitat		TER2.2	Aide à la décision à la gestion des habitats d'intérêt communautaire forestiers	Fait / non fait	3	Forte	
Fragmentation	Perte de connexion	OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation	Amélioration de la connectivité	Perte de haie	Linéaire de haie	TER3	Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire	Fait / non fait	3	Forte	
						TER12.2	Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée _Linéaire de haies détruites	3	Moyenne / Faible	

ENJEUX Prés salés et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME																			
<p>Habitat de prés salés (1310 Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses ; 1330 Prés salés atlantiques)</p> <p>Limicole (Aigrette garzette, Bécasseau variable, Spatule blanche, Courlis cendré, Pluvier argenté, Bécasseau sanderling, Grand gravelot, Chevalier gambette, Bécassine des marais, Huitrier pie et Héron garde-boeuf), laridés (Mouette mélanocéphale, Goéland argenté, Goéland marin, Goéland brun, Goéland cendré, Mouette rieuse) et anatidés (Bernache cravant, Canard colvert, Tadorne de belon)</p>	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité											
	<p>Etat de conservation moyen pour les deux habitats Etat de conservation bon pour l'Aigrette garzette, le Bécasseau variable, la Mouette mélanocéphale, Bernache cravant, Canard colvert, Goéland argenté, Goéland marin, Goéland brun, Goéland cendré, Mouette rieuse, Pluvier argenté, Bécasseau sanderling, Grand gravelot, Chevalier gambette, Bécassine des marais, Tadorne de belon)</p> <p>Etat de conservation moyen pour la Spatule blanche, le Courlis cendré et l'Huitrier pie.</p>		<p>OLT1 - Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.</p>	Maintien des surfaces	Evolution de la surface habitat	Surface total de l'habitat (m ² ou ha)	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies au cours du temps	Fait / non fait	1											
				Maintien de la totalité des surfaces de prés salés en bon état de conservation.	Présence des habitats de prés salés	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1											
									TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	3									
									TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations d'espèces remarquables de ces habitats au cours du temps	Fait / non fait	1									
	<p>Influences sur l'enjeu</p>		<p>OLT10 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux marins d'intérêt communautaire</p>	Maintien des fonctionnalités actuelles (dont les potentialités d'accueil pour les espèces clés).	Flore	Présence des espèces à forte valeur patrimoniale : <i>Atriplex longipes</i> , ...	TER1.2															
					Limicoles en hivernage	Présence des oiseaux nicheurs (Petit Gravelot, Tadorne, ...) et de l'avifaune hivernante	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations des espèces au cours du temps	Fait / non fait	1											
	Facteurs d'influence		Pressions à gérer		Objectifs opérationnels		Résultats attendus		Indicateurs de pression		Métriques		Code		Opérations / Actions		Indicateurs de réponse (réalisation)		Priorité		Marge de manœuvre	
	<p>Espèces exotiques envahissantes et allochtones</p>		<p>Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones</p>		<p>OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes les résineux allochtones</p>		<p>Réduction de la surface colonisée par des espèces introduites</p>		<p>Présence des espèces introduites</p>		<p>Surfaces colonisées</p>		TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes		Plan de lutte et cartographie réalisés		1	Forte			
													TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes		- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées		1	Moyenne			
<p>Fréquentation</p>		<p>Piétinement/Dérangement</p>		<p>OO4 - Restaurer les zones dégradées</p>		<p>Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire</p>		<p>Perte de surface de l'habitat</p>		<p>Surface d'habitat</p>		TER5.4	Adoption du principe de non-intervention sur les habitats de prés salés		Surface sous principe de non intervention		1	Forte				
												TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/Organisation de la fréquentation		Surface restaurée		1	Moyenne				
												TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire		Surface restaurée		1	Faible				

			OO2 - Maîtriser la fréquentation, encadrer et canaliser les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site	Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/Organisation de la fréquentation	Linéaire de mise en défens / nombre de panneaux de sensibilisation	1	Moyenne / faible
			TER6.2				Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'installations mises en place	2	Moyenne	
			TER4.1				Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	Nombre de visiteurs par an	2	Forte	
			TER4.2				Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait / non fait	3	Forte	
			TER6.3				Limitation du dérangement	Nombre d'actions de sensibilisation effectuées	1	Moyenne	
	Changements climatiques	Disparition	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Accompagner la gestion afin d'anticiper les impacts de l'érosion du trait de cote	Perte de surface de côte	m2	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	Fait / non fait	2	Faible
	Pollutions	Pollutions / Eutrophisation	OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Agir rapidement en cas de pollutions	Présence de pollutions	Nombre de pollutions	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles	Fait / non fait	1	Moyenne
			OO7 - Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes	Moins de macro-déchets	Présence de déchets	Poids de déchets ramassés	TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation	Nombre d'actions de sensibilisation et de ramassage effectuées	3	Faible
	TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes									

ENJEUX Prairies et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME									
Habitats prairiaux (6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux et 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude)	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité	
	Etat de conservation bon pour 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. Etat de conservation moyen pour 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude		Contribuer au maintien du bon état de conservation (6410) et Contribuer au rétablissement du bon état de conservation (6510)	Maintien des surfaces	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies au cours du temps	Fait / non fait	1	
				Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation forestière en bon état de conservation.	Présence de l'habitats de landes	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1	
							TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	3	
	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)									
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre	
	Pollutions	Pollutions / Eutrophisation	OO8 - Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation	Moins d'enrichissement des sols pauvres	Changement de cortège floristique	Surface perdu d'habitats d'intérêt communautaire	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée _Nombre de MAE	3	Moyenne	
	Atteintes directes aux espèces et aux habitats	Par l'aménagement ou les infrastructures	OO13 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats	Pas de retournement de prairie d'intérêt communautaire	Perte de surface des habitats	Surface			Fait / non fait	3	Moyenne	
			OO16 - Limiter les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation						Fait / non fait	3	Moyenne	
	Evolution naturelle des milieux	Fermeture des milieux ouverts	OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts	Amélioration de l'état de conservation des zones humides	Etat de conservation	Etat de conservation et surface des habitats	TER7.1	Gestion des milieux ouverts par la fauche/broyage, le pâturage, le brulage dirigé ou broyage/roulage de fougères	Surface en gestion	1	Faible	
Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes les résineux et les feuillus allochtones	Réduction du nombre de pieds d'espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne		
						TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Fait / non fait	1	Forte		

	Fréquentation	Piétinement/Dérangement	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire	Surface restaurée	1	Faible
				Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nombre et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation			Faible

ENJEUX Zones humides et espèces associées

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME											
	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité			
Habitats de zones humides (6430 Mégaphorbiaies hygrophyles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses) Loutre d'Europe Rôle d'eau et Triton crêté	Etat de conservation bon pour 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses. Etat de conservation moyen pour 6430 Mégaphorbiaies hygrophyles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin Etat de conservation mauvais pour le Rôle d'eau. Etat de conservation mauvais pour le Triton crêté Etat de conservation moyen pour la Loutre d'Europe		OLT1 - Contribuer au maintien et/ou rétablissement du bon état de conservation des habitats terrestres d'intérêt communautaire.	Maintien des surfaces	Evolution surface habitat	Surface total de l'habitat	TER1.1	Réalisation de cartographies sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire	Comparaison de superficie entre les cartographies au cours du temps	Fait / non fait	1			
				Maintien de la totalité des surfaces du complexe de végétation de zone humide en bon état de conservation.	Présence de l'habitats de zones humides	Surface et état de conservation	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison des superficies et de l'état de conservation des habitats au cours du temps	Fait / non fait	1			
							TER1.5	Mise en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels	Comparaison des milieux suivis au cours du temps	Fait / non fait	3			
					OLT5 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations de Triton crêté		Amphibiens	Présence/ absence d'amphibiens (Triton crêté, ...)	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Evolution des populations au cours du temps	Fait / non fait	1	
				OLT4 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations d'oiseaux terrestres d'intérêt communautaire		Oiseaux de zones humides	Présence/ absence oiseaux d'eau douce	Evolution des populations au cours du temps			Fait / non fait	1		
						OLT3 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire	Mammifères semi-aquatiques	Présence/ absence mammifères semi-aquatiques (Loutre d'Europe, ...)			Constance des épreintes	Fait / non fait	1	
			Influences sur l'enjeu			STRATEGIE D'ACTION								
			Facteurs d'influence	Pressions à gérer		Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
			Evolution naturelle des milieux	Fermeture des milieux ouverts		OO1 - Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt	Amélioration de l'état de conservation des zones humides	Etat de conservation	Etat de conservation et surface des habitats	TER7.3	Restauration et/ou entretien des milieux aquatiques	Fait / non fait	1	Forte
				Comblement des mares			Augmentation surfacique des habitats favorables	Perte d'habitats favorables	Nombre de mares non favorables					

			communautaire de milieux ouverts									
Atteintes directes aux espèces et aux habitats	Destruction et détérioration des zones humides	OO13 - Limiter la dégradation voire la destruction des habitats d'intérêt communautaire	Pas d'assèchement de zones humides	Perte d'habitats favorables	Surface d'habitats favorables	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	Fait/ non fait	3	Faible		
	Destruction d'individus	OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Meilleure protection des loutres	Cadavres de loutres	Nombre de cadavres	TER11.2	Limitation du risque de collisions routières	Fait/ non fait	3	Faible		
Fragmentation	Perte de milieux favorables	OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation	Mieux prendre en compte les besoins de l'espèce	Destruction d'habitats favorables lors de la gestion	Surface	TER11.1	Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables	Nombre d'actions de sensibilisation effectuée	2	Faible		
			Amélioration de la connectivités	Disparition du phénomène de mélange génétique lors de la reproduction	Distance avec les mares les plus proches			Fait/non fait	2	Forte		
	Espace de vie pas pris en compte de façon optimale par le périmètre du site		Amélioration de l'état de conservation des espèces ciblées (loutres, chiroptères, oiseaux, ...)	-	-	GOUV3.9	Réflexion en vue d'une potentielle proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 pour une meilleure prise en compte des enjeux	Fait / non Fait	3	Faible		
Espèces exotiques envahissantes et allochtones	Présence d'espèces animales et végétales exotiques envahissantes et d'espèces allochtones	OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes les résineux allochtones	Réduction du nombre de pieds d'espèces introduites	Présence des espèces introduites	Surfaces colonisées	TER1.4	Réalisation d'un plan de lutte et d'une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes	Plan de lutte et cartographie réalisés	1			
						TER9.1	Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes	- surfaces colonisées restaurées - nombre de personnes sensibilisées	1	Moyenne		
			Réduction de l'impact des EEE			TER9.3	Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux	Fait / non Fait	3			
Fréquentation	Piétinement/Dérangement, Perte de connexion	OO4 - Restaurer les zones dégradées	Augmentation de la surface des habitats d'intérêt communautaire	Perte de surface de l'habitat	Surface d'habitat	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	Surface restaurée	1	Moyenne		
						TER6.4	Restauration active des habitats d'intérêt communautaire		1			
		OO2 - Maitriser la fréquentation, encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses du site	Moins de dérangement des espèces et de dégradations des habitats	Présence de dégradations et de dérangements	Nb et type de dégradations et de dérangements	TER6.1	Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation	_Fait/non fait	1	Moyenne / faible		
						TER6.2	Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire	Fait/Non fait	2	Faible		
						TER6.3	Limitation du dérangement	Fait/ non fait	1	Faible		
						TER4.1	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations terrestres	_Nombre de visiteurs par an _Nombre de dispositifs d'information	2	Forte		

							TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait/non fait	3	Forte
				Amélioration de la connectivité	Perte de haie	Linéaire de haie	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée _Linéaire de haies détruites	3	Moyenne / Faible
	Pollutions	Par pollutions des masses d'eaux terrestres	OO8 - Réduire les apports excessifs en nutriments qui contribuent à l'eutrophisation	Agir rapidement en cas de pollutions	Pollution	Nombre de pollutions	GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	Fait / non fait	1-2	Faible
		Eutrophisation des milieux		Moins d'enrichissement des sols pauvres	Changement de cortège floristique	Surface perdu d'habitats d'intérêt communautaire	TER12	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée _Nombre de MAE	3	Moyenne
		Pollutions chimiques et lumineuses					TER11.1	Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables	_Résultats des analyses de l'eau	2	Faible
							GOUV2	Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques	Fait/ non fait	1-2	Forte
	Changements climatiques	Disparition d'espèces d'arbres	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique				TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	Fait/ non fait	2	Faible

ENJEUX CHIROPTERES

Enjeu	Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Les chiroptères (1304 Grand Rhinolophe, 1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle d'Europe, 1324 Grand murin, 1323 Murin de Bechstein, 1321 Murin à oreilles échancrées)	Etat actuel de l'enjeu		Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
	Etat de conservation bon pour le Petit Rhinolophe et le Murin à Oreilles échancrés. Etat de conservation moyen pour le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Grand murin. Etat de conservation mauvais pour le murin de Bechstein		OLT3 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères terrestres d'intérêt communautaire	Maintien des effectifs des colonies de chiroptères	Effectif	Nombre d'individus par gites et par espèces	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations au cours du temps	Fait / non Fait	1
				Protéger les populations locales de chiroptères	Gites	Nombre de gites découverts	TER1.2	Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison du nombre de gite et leur localisation au cours du temps	Fait / non Fait	1
							TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Comparaison de l'évolution des populations au cours du temps	Fait / non Fait	1
	Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	Marge de manœuvre
	Atteintes directes aux espèces et aux habitats	Dérangement / Empoisonnement	OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	Limiter l'abandon des gites et les échecs de reproduction	Gites abandonnés	Nombre de gites connus abandonnés	TER10.1	Protection et gestion des gites d'hivernage et de reproduction	Fait / non Fait	1	Forte à faible
				Moins de mortalités	Mortalité dans les gites						
		Destruction de gîtes (combles, ou gestion forestière)		Pas de perte de gites développement de nouveaux sites	Abandon du gite occupation du site par chiros	-Nombre de gites perdus -Nombre de sites rendus accessibles/occupés	TER10.1	Protection et gestion des gites d'hivernage et de reproduction	Nombre d'actions de sensibilisation effectuée	1	Faible
							TER10.3	Préservation des espèces arboricoles	Nombre d'actions de sensibilisation effectuée	2	Faible

		Eoliennes	OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Plus de refuges et ressource alimentaire pour les chiroptères sylvicoles	Absence d'arbres favorables et arbres morts	Nombre d'arbres morts	TER8.3	Incitation au vieillissement des peuplements et au maintien des arbres sénescents ou morts	Nombre d'actions de sensibilisation effectuée	1	Moyenne	
				Être informé sur résultat études pour réflexion éventuelle mesure évitement	Chiroptères morts	Nombre de chiroptères morts dans les colonies	TER1.3	Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation	Fait / non Fait	1	Faible	
	Pollutions	Perte alimentaire/Eclairage artificiel	OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Plus de ressource alimentaire et moins de mortalité par bioaccumulation	Coprophages	Abondance des coprophages	TER10.2	Travail de sensibilisation avec les agriculteurs pour limiter les traitements antiparasitaires sur certaines parcelles	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée _Nombre de MAE	2	Faible	
				Limiter l'abandon des gîtes et les échecs de reproduction	Gîtes abandonnés ou fort échec de reproduction, pour certaines espèces	Gîtes connus abandonnés et taux de réussite de la reproduction	TER10.1	Protection et gestion des gîtes d'hivernage et de reproduction	_Nombre d'actions de sensibilisation effectuée	1	Moyenne/Faible	
	Fragmentation	Destruction des corridors	OO21 - Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation	Amélioration de la connectivité	Manques de connaissances sur les continuités écologiques	Distance de longueurs de haies		TER3	Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire	Fait / non Fait	3	Forte
					Linéaire de haies					TER10.4	Restauration du bocage	Linéaire de bocage
	Fréquentation	Piétinement/Dérangement	OO3 - Encadrer les activités, les usages et les manifestations pour assurer le maintien des pratiques respectueuses sur le site naturel.	Pas d'abandon de gîte	Abandon de gîte	Nombre de gîtes abandonnées	TER4.2	Réalisation d'une veille des pratiques et de la fréquentation associée	Fait / non Fait	3	Faible	

Groupe n° 3 : Habitats marins et espèces marines

- **Oiseaux marins**
- **Poissons Amphihalins**
- **Mammifères marins**
- **Habitats marins intertidaux**
- **Habitats marins subtidaux**

ENJEUX OISEAUX MARINS

Etat de l'enjeu	VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Dispositifs de suivi	Modalités d'interprétation	Indicateur de réalisation	Priorité
Tout niveau de conservation	OLT10 - Contribuer au rétablissement puis au maintien du bon état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire.	Maintien de la diversité spécifique des espèces nicheuses et hivernantes	Nombre d'espèces nicheuses d'oiseaux marins	Nombre d'espèces nicheuses recensées	GOUV3	Protocole GISOM : Suivi par recensement du nombre d'espèces nicheuses d'oiseaux marins présentes dans le site	Stabilité ou augmentation du nombre d'espèces nicheuses	Fait / Non fait	3
		Maintien ou augmentation des effectifs hivernants sur le site	Evolution des effectifs d'oiseaux en mer	Suivi des effectifs par espèce pour les oiseaux en mer	MER13 et TER1	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine à large échelle (SAMM, SCANS, ASI) Campagnes halieutiques DCF optimisées – Mégafaune marine et macro-déchets flottants (programme Mégascope) Données contextuelles : Suivi des oiseaux en mer depuis la côte	Stabilité ou augmentation des effectifs hivernants	Fait / Non fait	3
		Maintien de l'intégrité des individus, des œufs et des juvéniles sur la ZPS	Evolution des effectifs hivernaux d'oiseaux inféodés à l'estran	Evolution numérique des effectifs d'oiseaux inféodés à l'estran, taux d'évolution des effectifs entre l'année n et l'année n-1		Suivi des limicoles côtiers via l'OPNL (repositoires), Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Taux de survie stable ou en augmentation. Succès reproducteur stable ou en augmentation	Fait / Non fait	3
		Maintien ou augmentation des effectifs nicheurs sur le site	Evolution des effectifs d'oiseaux marins nicheurs	Taux d'évolution des effectifs entre l'année n et l'année n-1		Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs Suivi national des effectifs d'oiseaux marins nicheurs Protocole GISOM : Dénombrement des nids apparemment occupés (NAO), observation à distance, comparaison avec les données de recensements nationaux	Stabilité ou augmentation des effectifs nicheurs	Fait / Non fait	3
		Maintien voire augmentation de la productivité en jeunes à l'envol	Productivité des populations d'oiseaux marins nicheurs	Nombre moyen de poussins produits par couple nicheur		Méthode de suivi des colonies d'oiseaux marins du GISOM Dénombrement des poussins par observation à distance de la colonie Suivi national de la production en jeunes des oiseaux marins nicheurs.	Stabilité ou augmentation de la productivité moyenne par couple	Fait / Non fait	3
		Maintien ou amélioration du taux de survie des individus	Oiseaux mazoutés	Mesure de la proportion de guillemots de Troil mazoutés parmi tous ceux retrouvés morts ou vivants sur les plages, indicateur de la bonne qualité des eaux marines		Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux (EcoQO OSPAR)	Réduction du nombre d'oiseaux échoués	Fait / Non fait	3
		Maintien des habitats et des fonctionnalités du site	Surfaces d'habitats fonctionnels (repos, alimentation) des limicoles côtiers et des oiseaux en mer	Ratio Surface des zones fonctionnelles préservées des pressions/Surface des zones fonctionnelles non protégées		Suivi des surfaces d'habitats fonctionnels	Stabilité ou augmentation des surfaces d'habitats fonctionnels préservés	Fait / Non fait	3
		Maintien des corridors écologiques pour les déplacements des oiseaux	Surface de corridor écologique perdue ou perturbée sur le site	Nombre d'infrastructures ayant un effet barrière		Analyse de l'impact de chaque nouvelle infrastructure en mer		Fait / Non fait	3

			Maintien de la disponibilité des ressources alimentaires	Evolution de la biomasse disponible pour les oiseaux marins	Biomasse estimée pour les principales espèces proies		Modélisation		Fait / Non fait	3
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Prio
Fréquentation piétonne, sportive, motorisée, Animaux domestiques, Engins en vol,	Dérangement et stress	OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	Pas de surfréquentation sur les zones fonctionnelles.	Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte (D01-OM-OE06-ind3)	Surface des ZPF incluant des zones fonctionnelles	TER6	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la restauration passive et maîtrise/organisation de la fréquentation - Limitation des véhicules à moteur sur les habitats d'intérêt communautaire - Limitation du dérangement par animaux domestiques - Restauration active des habitats d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Linéaire de mise en défens - Temps affecté à la mesure et taux de réalisation 	1-3	
			Respect de la quiétude sur les zones fonctionnelles	Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers (D01-OM-OE06-ind2)	Constat présence activités anthropiques sur les zones fonctionnelles					
			Quiétude des oiseaux en mer sur les zones fonctionnelles	Fréquentation maritime sur les zones fonctionnelles Présence d'engins en vol à faible altitude	Nombre d'embarcations sur les zones fonctionnelles Nombre d'engins en vol					
Effarouchement Infrastructures			Quiétude sur les zones de bouchots	Effarouchement par tirs	Nombre de session d'effarouchement par tirs.	MER9	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille sur les techniques alternatives aux tirs d'effarouchement déployées sur les autres territoires - Soutenir les expérimentations locales de techniques alternatives aux tirs d'effarouchement - Echanger avec les professionnels de la conchyliculture pour recueillir les avis et appuyer l'adaptation des solutions techniques à un déploiement local" - Echanger avec les services de la DDTM pour limiter les autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction des oiseaux dans les ZPS 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'expérimentation locale de techniques alternatives - Déploiement et pérennisation des techniques alternatives - Arrêt des autorisations de tirs d'effarouchement et de destruction d'espèces dans le site Natura 2000 - Evolution de la présence des Goélands et des Macreuses sur les zones conchylicoles 	1	
Prélèvements des ressources trophiques, Dégradation de la qualité de l'eau, Dégradation des habitats fonctionnels	Disponibilité alimentaire	OO20 - Veiller à ce que la disponibilité alimentaire soit maintenue pour l'avifaune	Renouvellement et pérennité des ressources alimentaires	Conformité des prises de pêche aux besoins de renouvellement	Proportion des prises de pêche ne respectant pas les préconisations	GOUV2	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques (notamment la pêche) et information sur les enjeux de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire 	1	
Prélèvements par la chasse	Prélèvement	OO14 - Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire	Non prélèvement des espèces chassables à enjeu fort et majeur	Prélèvements d'espèces	Proportion de populations, menacée au niveau européen et figurant à la colonne A de l'annexe 3 de l'accord AEWA (hors catégorie 2*, 3* et 4 bénéficiant d'un plan de gestion adaptative des prélèvements en l'absence de	CS2	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle/services de secours existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours 	1	

					moratoire ou d'interdiction pérenne de la chasse prévu dans ce cadre) interdite au prélèvement au niveau national (D01-OM-OE07-ind1)					
Captures accidentelles par la pêche	Blessures physiques et mortalité	OO18 - Réduire les captures accidentelles des mammifères marins et des oiseaux, et amphihalins	Réduction de la mortalité par capture accidentelle	Proportion des surfaces de zone de densité maximale à risque pour lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues (D01-OM-OE01-ind1)	Nombre de captures accidentelles d'oiseaux par les pêcheries professionnelles et de loisir	MER8	Réduction des captures accidentelles de mammifères marins et d'oiseaux marins, et amphihalins	-Valorisation des données disponibles localement - Caractérisation des interactions éventuelles - Partage et valorisation des connaissances - Promotion et test des bonnes pratiques	-Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces - Partage du diagnostic -Le cas échéant, campagne de promotion des bonnes pratiques et tests techniques	1
Prédation des œufs sur les colonies, Prédation des Juvéniles et adultes	Prédation	OO12 - Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes	Survie des jeunes jusqu'à l'envol	Succès reproducteur sur les colonies	Evolution du nombre de jeunes à l'envol par couple	TER13	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs	-Suivre les données de nidification - Définir un mode opératoire en cas de prédation	-Constitution du groupe de travail « prédation » avec les experts - Définition du mode opératoire en cas de prédation - Évaluation de la prédation observée - Nombre de jeunes à l'envol	1
			Survie des oiseaux	Proportion de colonies insulaires et continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée (D01-OM-OE04-ind1 et ind2)	Traces de prédateurs, nombre de cadavres					

* intitulé de l'objectif environnemental du document stratégique de façade validé en 2019

Pour les facteurs influençant négativement l'état de conservation des amphihalins comme la modification des conditions hydrographiques, les déchets, les contaminants chimiques ou contribuant à des pertes d'habitat cf Fiches de synthèse de la stratégie de gestion pour limiter les impacts sur l'interface Terre Mer.

ENJEUX Poissons amphihalins

VISION A LONG TERME										
Etat de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Dispositifs de suivi	Modalités d'interprétation	Indicateurs de réalisation	Priorité	
Liste rouge : quasi menacé, vulnérable, en danger ou en danger critique d'extinction,	OLT9 - Contribuer au maintien de la présence des populations et à la restauration du bon état écologique des espèces de poissons amphihalins d'intérêt communautaire	Le maintien et l'amélioration de l'abondance, de la diversité et des caractéristiques démographiques des espèces	Evolution de l'abondance des poissons amphihalins reproducteurs dans les cours d'eau	Effectifs des reproducteurs à la montaison	GOUV3	Dénombrement des effectifs aux stations de comptage (indicateur Bretagne Grands Migrateurs)	Abondance stable ou en augmentation	Fait / Non-fait	3	
			Evolution de l'abondance relative des poissons amphihalins en mer	Taux d'observation par unité d'effort pour chaque espèce		Campagnes d'observation halieutique : évaluation des stocks (DCSMM PdS D3-SP1, SP3 et SP4)	Abondance stable ou en augmentation	Fait / Non-fait	3	
Maintien de l'intégrité des individus, des larves et des juvéniles dans la ZSC		Mortalité des poissons amphihalins	Nombre de captures d'amphihalins déclarées/an	MER13	Observation des captures en mer	Captures stables ou réduites	Fait / Non-fait	3		
Maintien des fonctionnalités de la ZSC pour les poissons amphihalins durant leur cycle biologique		Surface d'habitat fonctionnel (repos, alimentation, corridor) perdue ou perturbée	Occurrence d'infrastructures perturbant les habitats fonctionnels des poissons amphihalins		Analyse de l'impact de chaque nouvelle infrastructure en mer	Ouvrages impactant identifiés	Fait / Non-fait	3		
Etat de conservation : Défavorable mauvais et/ou Défavorable inadéquat										
STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)										
Influences sur l'enjeu	Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
	Braconnage, Captures accidentelles par la pêche professionnelle et récréative	Blessures physiques et mortalité	OO20 - Adapter les prélèvements d'espèces amphihalines	La réglementation est respectée	Nombre de contrôles anti braconnage positifs Espèces et quantités prélevées	Nombre de contrôles Nombre d'individus prélevés, espèces pêchées	MER11	Evaluer et lutter contre la pêche illégale d'amphihalins - Communiquer sur la réglementation et sensibiliser les usagers - Echanger avec les services de police pour adapter les contrôles	- Réalisation et pose des supports de communication - Echanges avec les services de police - Nombre de contrôles opérés	1
	Manque de connaissances	-	0025 - Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000	La fréquentation par les poissons amphihalins est mieux connue localement	Connaissances acquises et partagées	Nombre de connaissances acquises et disponibles	MER12	Partage de connaissances sur les poissons amphihalins - Développer un programme de sciences participatives sur les poissons amphihalins - Informer et sensibiliser sur les poissons amphihalins - Communiquer sur les sciences participatives	- Développement du programme de sciences participatives - Rédaction et publication de la synthèse des données d'observation - Réalisation et pose de la signalétique dans les endroits stratégiques	3

* intitulé de l'objectif environnemental du document stratégique de façade validé en 2019

** définition ZFHi : importance d'une zone fonctionnelle est caractérisée par une forte concentration d'individus à un stade de vie donné sur un espace restreint : les frayères, les nurseries ainsi que les voies de migration empruntées par les espèces amphihalines.

Pour les facteurs influençant négativement l'état de conservation des amphihalins comme la modification des conditions hydrographiques, les déchets, les contaminants chimiques ou contribuant à des pertes d'habitat cf Fiches de synthèse de la stratégie de gestion pour limiter les impacts sur l'interface Terre Mer.

Enjeux Mammifères marins - Petits cétacés (Grand dauphin = enjeu fort et Marsouin = enjeu moyen) et Pinnipèdes (Phoques veau marins et Phoques gris = enjeu faible)

Etat de l'enjeu		VISION A LONG TERME								
Etat actuel de l'enjeu	Objectifs à long terme	Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Modalités d'interprétation	Indicateurs de réalisation	Priorité	
Etat de conservation défavorable inadéquat (U1 au titre DHFF) pour le grand dauphin, Vulnérable (VU au titre IUCN) pour le marsouin	OLT8 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des populations de mammifères marins d'intérêt communautaire	Maintien du niveau d'abondance des populations côtières (dans le périmètre élargi incluant les deux sites N2000) constaté en 2013-2014	Abondance (D1C2 - DCSMM - primaire)	Estimation de l'abondance annuelle de chaque groupe côtier de Grand dauphin et de marsouin par l'analyse des données de surveillance aérienne et/ ou méthode de capture-marquage-recapture (photo-identification)	GOUV3	Campagne d'observation sur le périmètre élargi comprenant les 2 sites. Analyse et traitement des données (soit issues du GECC et AL LARK soit issues de la surveillance aérienne via Ailes Marines ; tous les ans de 2020 - 2025 puis tous les 5 ans après).	Estimation du pourcentage de différence entre l'abondance de l'année de référence (année de suivi la plus ancienne) et celle de l'année la plus récente. Au minimum : 4 années de suivi sur 10 ans. Pour l'abondance (D1C2) : déclin inférieur à 5 % sur une période de 10 ans	Fait/non fait	3	
		Distribution des populations côtières au moins équivalente à celle constatée en 2013-2014	Distribution (D1C4 - DCSMM - Primaire)	Pour chaque espèce : Détermination à l'échelle du site de la proportion d'aire occupée (PAO) chaque année de suivi (somme des mailles)	MER13	Campagne d'observation sur le périmètre élargi comprenant les 2 sites. Analyse et traitement des données de distribution issues du GECC et AL LARK à l'échelle locale et à l'échelle GNB et/ou Données de surveillance aériennes (tous les ans de 2020 - 2025 puis tous les 5 ans après).	Estimation de la distribution annuelle et comparaison de la distribution entre les évaluations via une estimation du pourcentage de différence annuel moyen entre deux PAO séparées de 6 ans, et de l'intervalle de confiance à 80 % Pour la distribution (D1C4) : Seuil qualitatif (pas de changement)	Fait/non fait	3	
Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations	Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité
Travaux maritimes Opérations de déminage	Bruits impulsifs	OO17 - Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives en mer	Limiter les perturbations sonores impactantes pour les espèces sensibles	Intensité du bruit capté en périphérie du chantier en dessous des niveaux recommandés	Données : Données de bruit captés par les C Pod installés par l'opérateur du projet Ailes Marines Métriques : à préciser (intensité du bruit <175 db /Pa) pour rester en dessous des valeurs seuils de fort dérangement	MER6	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs	-Caractérisation des interactions et proposition de solutions d'évitement ou de réduction - Analyse critique des solutions proposées et production d'avis - Veille au respect des dispositions d'atténuation du bruit impulsif	- Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif -Participation au COPIL des projets	1
Pêche professionnelle/pratiques de pêche au filet	Captures accidentelles	OO18 - Réduire les captures accidentelles des mammifères marins, des oiseaux marins et des amphihalins	Le taux de mortalité par espèce dû aux captures accidentelles est inférieur au niveau susceptible de constituer une menace pour l'espèce, de sorte que la viabilité à long terme de celle-ci est assurée.	Mortalité par capture accidentelle (critère D1C1 DCSMM)	Données : Données échouages issues du RNE / Données d'abondance totale issues des campagnes survol aérien et ou données GECC Métriques : 1. Pour chaque évaluation (tous les ans puis tous les 5 ans) : Taux de mortalité par capture accidentelle	MER8	Réduction des captures accidentelles de mammifères marins, oiseaux marins et amphihalins	-Valorisation des données disponibles localement - Caractérisation des interactions éventuelles - Partage et valorisation des connaissances - Promotion et test des bonnes pratiques	-Valorisation locale des résultats de l'ARP Espèces - Partage du diagnostic -Le cas échéant, campagne de promotion des bonnes pratiques et tests techniques	2
Activités nautiques motorisées et pratiques dédiées à l'observation des mammifères marins	Dérangement	OO6 - Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire marines et terrestres au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels	Respect des distances d'approche réglementaire lors d'observations dédiées (100 m)	% d'opérateurs pratiquant une activité d'observation de dauphins ou de phoques ayant adhéré à une charte et en respectant une démarche de bonnes pratiques (cf D01-MT-OE01-ind1)	Données : inventaire des chartes signées Métriques : Nombre de chartes signées	MER7	Sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins	-Préparation des outils de sensibilisation et de communication - Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation - Labellisation des entreprises de dolphin watching	-Outils de sensibilisation distribués -% d'opérateurs signataires d'une charte	1

Enjeux Habitats marins intertidaux

Enjeux Habitats marins intertidaux												
Enjeu	Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME								
Fort / Moyen / Faible	Etat actuel de l'enjeu			Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité		
Habitats intertidaux 8330-1 Grottes en mer à marées 1170-1 Roche supralittorale 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité 1170-3 Roches médiolittorales en mode exposé 1130-1 Slikke en mer à marées 1140-3 Estrans de sable fin 1170-9 Champs de blocs 1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres 1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia 1140-4 Sables dunaires 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers	Etat inconnu	Etat moyen	Etat bon	Maintien des surfaces de chaque habitat	Evolution de la surface de chaque habitat	Surface des habitats	MER13	Actualisation de la cartographie Veille à participer à l'acquisitions multi-échelle (Nationale, façade, locale) (référence : Suivi CARTHAM + études locales complémentaires)	Surfaces des habitats évaluées	2		
	8330-1	1170-9 1130-1 ; 1140-3 ; 1140-1 ; 1140-2 ; 1140-4 ; 1140-5	1170-1 ; 1170-2 ; 1170-3									
	Objectifs à long terme			Maintien de la diversité d'habitats marins	Evolution du nombre d'habitats	Nombre d'habitats						
	OLT7 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire			Maintien de la diversité, abondance des espèces caractéristiques des habitats et de la fonctionnalité de chaque habitat	Evolution des caractéristiques / structures / fonctionnalités de chaque habitat : Rocheux - Indicateur DCE pour les MEC : CCO (Cover Characteristic and Opportunistic species) - Indicateur DCE pour les MET en étude : ABER (Algal Belts Estuarine Ratio) Meuble - AMBI (Mukika <i>et al.</i> 2005) - Indicateurs DCSMM en étude : BEQI - FR ; BENTHOVAL	Richesse spécifique, abondances, biomasse, recouvrement (liste non-exhaustive, et dépendante des indicateurs d'état en lien avec la DCSMM et la DCE).	GOUV3	Programmes : - DCE Benthos - (Macroinvertébrés benthiques, macroalgues intertidales) - REBENT Bretagne stationnel – (Macro-invertébrés benthiques ; Macroalgues intertidales) - EVAL HABLOC - Site Ilot Saint-Michel - Sémaphore	Evaluation des indicateurs faite	2		
Amélioration de l'état de conservation des habitats et maintien de la structure (physique / fonctionnalités de l'habitat (refuge/reproduction/ponte/alimentation))				1								
Maintien voire augmentation des surfaces et aire de répartition des herbiers de Zostère				1								
Influences sur l'enjeu				STRATEGIE D'ACTION								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer			Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	
Pêche à pied, fréquentation, activités maritimes, zone de mouillage, cultures marines, ramassage d'algues	Perturbation physique			O15 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, tassement, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	Conservation des surfaces d'habitats et limitation de l'abrasion de surface et abrasion profonde	Proportion de surface de chaque habitat particulier située dans des zones de protection forte (ind 2 de l'OE D06OE2) Et D01-HB-OE05-ind1 - Proportion de surface d'herbier de zostères (<i>Zostera marina</i> et <i>Zostera noltei</i>) connue interdite aux mouillages forains	Surfaces concessions (AOT) Nombre d'usagers fréquentant le site à pied ou à cheval ; Nombre d'engins	MER1	Mise en place de mouillage de moindre impact sur herbiers de zostères	- Concertation et choix des zones d'implantation - Sensibilisation des usagers - Mise en place des mouillages de moindre impact	- Nombre de mouillages/balisages de moindre impact implantés - Nombre de mouillages « traditionnels » remplacés ou déplacés.	1

Enjeux Habitats marins subtidaux

Enjeux Habitats marins subtidaux										
Enjeu	Etat de l'enjeu			VISION A LONG TERME						
Fort / Moyen / Faible	Etat actuel de l'enjeu			Niveau d'exigence	Indicateurs d'état	Métriques	Code	Opérations / Actions (suivis scientifiques)	Indicateur de réponse (réalisation)	Priorité
Habitats subtidaux 1110-1 Herbiers de Zostera marina 1110-3 Sables grossiers et graviers 1110-3 Banc de Maërl 1170-5 Roches infralittorales en mode exposé 1170-ND C4 Sédiments hétérogènes du circalittoral côtier 1170-ND C1 Roches ou blocs du circalittoral côtier 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maërl	Etat de conservation Inconnu	Etat de conservation moyen	Etat bon	Maintien des surfaces de chaque habitat	Evolution de la surface de chaque habitat	Surface des habitats	MER13	Actualisation de la cartographie Veille à participer à l'acquisitions multi-échelle (Nationale, façade, locale) (référence : CARTHAM + études locales complémentaires)	Surfaces des habitats évaluées	2
	1170-5 ; 1170-ND C4 ; 1170-ND C1	1110-1 ; 1110-3 ; Banc de Maërl	1110-1	Maintien de la diversité d'habitats marins	Evolution du nombre d'habitats	Nombre d'habitats				
	Objectifs à long terme	OLT7 - Contribuer au maintien et/ou au rétablissement du bon état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire			Maintien de la diversité, abondance des espèces caractéristiques des habitats et de la fonctionnalité de chaque habitat.	Evolution des caractéristiques / structures / fonctionnalités de chaque habitat :	Richesse spécifique, abondances, biomasse, recouvrement, surface, vitalité, granulométrie, faune associée, teneur en matière organique des sédiments (liste non-exhaustive, et dépendante des indicateurs d'état en lien avec la DCSMM et la DCE).	GOUV3	Programmes : -DCE Benthos - (Macroalgues fixées subtidales ; Macroinvertébrés benthiques ; Angiospermes surfacique et Angiospermes stationnel - <i>Zostera marina</i>) -REBENT Bretagne stationnel - Macroalgues subtidales ; Macroinvertébrés benthiques ; Maërl) -Suivi participatif : OPHZ's (Observatoire Participatif des Herbiers de Zostères et Syngnathidés)	Evaluation des indicateurs
			Amélioration de l'état de conservation des habitats et maintien de la structure (physique / fonctionnalités de l'habitat (refuge/reproduction/ponte/alimentation))	<u>Rocheux :</u> - Indicateur DCE : QISubMac - Indicateur DCE / DCSMM : Macroalgues subtidales et faune associée <u>Meubles :</u> - Indicateur DCE : M-AMBI (Mukika <i>et al.</i> 2005) - Indicateurs DCSMM en étude : BEQI - FR ; BENTHOVAL <u>Maërl :</u> - CATIND022 - en développement -Etat de conservation des bancs de maërl - DCE Herbiers : - Indicateur DCE angiosperme (Auby <i>et al.</i> , 2018)		1				
			Maintien voire augmentation des surfaces et aire de répartition des herbiers de Zostère et maërl			1				
Influences sur l'enjeu				STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)						
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réponse (réalisation)	Priorité	
Pêche à pied, fréquentation, activités maritimes, zone de mouillage, cultures marines, ramassage d'algues	Perturbation physique	O15 - Réduire les perturbations physiques (abrasion, tassement, étouffement, remaniement, modification de la granulométrie) sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes	Conservation des surfaces d'habitats et limitation de l'abrasion de surface et abrasion profonde	Proportion de surface de chaque habitat particulier situe dans des zones de protection forte (ind 2 de l'OE D06OE2)	Surfaces concessions (AOT) Nombre d'usagers fréquentant le site à pied ou à cheval ; Nombre d'engins	MER1	Mise en place de mouillage de moindre impact sur herbiers de zostères	- Concertation et choix des zones d'implantation - Sensibilisation des usagers - Mise en place des mouillages de moindre impact	- Nombre de mouillages/balisages de moindre impact implantés - Nombre de mouillages « traditionnels » remplacés ou déplacés.	1
				Et D01-HB-OE05-ind1 - Proportion de surface d'herbier de zostères (<i>Zostera marina</i> et <i>Zostera noltei</i>) connue interdite aux mouillages forains		MER2	Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères.	- Concertation et choix des zones d'exclusion - Sensibilisation des usagers - Mise en place d'une zone d'exclusion	- Proportion de surface d'herbier de zostères (<i>Zostera marina</i> et <i>Zostera noltei</i>) connue interdite aux mouillages forains (D01-HB-OE05-ind1)	1

						MER3	<p>Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des interactions du projet ou de l'activité avec les habitats sensibles - Concertation et choix des mesures les plus adaptées - Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques - S'assurer d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités - Phase de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de surface de chaque habitat particulier situé dans des zones de protection forte (D06-OE02-ind2) - Surface d'habitats marins faisant l'objet d'une interdiction des principales pratiques génératrices d'impact. 	1
				- D01-HB-OE06-ind2 Proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont Bancs de maërl) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traïnants de fond	Surface habitats à enjeux fort ou moyens interdits aux arts traïnants	MER4	<p>Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'Analyse Risque Pêche - Accompagner les services de l'Etat dans la mise en place - Accompagner le suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse Risque Pêche finalisée et dispositions réglementaires adoptées 	1
Artificialisation du littoral, poldérisation : surface d'habitat poldérisés, ouvrages, activités et usages maritimes	Perte d'habitat	OO16 - Limiter les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation	<p>Conservation voire augmentation des surfaces et fonctionnalités des habitats</p> <p>Conservation des habitats fonctionnels pour les espèces protégées</p>	<p>Pourcentage de linéaire artificialisés* (ouvrages et aménagements émergés) Ind 1 de l'OE D06-OE01</p>	Surface de l'habitat	GOUV2	<p>Maintien d'une bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire 	1
				<p>Etendue des nouvelles pertes physiques des habitats particuliers en km² dues aux ouvrages maritimes (incluant les ouvrages sous-marins), à l'extraction de matériaux, au dragage et à l'immersion de matériaux de dragage, suite à l'application de la séquence ERC Ind 2 de l'OE D06-OE02</p>		GOUV1	<p>Intégration des enjeux de conservation dans les procédures réglementaires (Pour les projets pouvant contribuer à l'artificialisation du littoral)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation - Information des services de police sur les enjeux de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet régulièrement mis à jour - Nombre de dossiers d'EIN prenant en compte les enjeux du site Natura 2000 - Nombre d'échanges avec les services instructeurs et les porteurs de projets 	1

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO : D01-OE01-AN1, etc

Groupe n° 4 : Interface Terre Mer

- **Espèces non indigènes**
 - **Eutrophisation**
- **Contaminants chimiques**
 - **Déchets**
- **Changement climatique**

ESPECES NON INDIGENES

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Sources multiples	<p>Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces marines non indigènes par le biais des activités humaines</p>	<p>OO10 - Eradiquer ou limiter les espèces exotiques envahissantes végétales et animales, ainsi que les résineux allochtones</p>	<p>Pas d'introduction ou d'augmentation de nouvelles ENI</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouvelles ENI marines probablement introduites par les activités de cultures marine (D02-OE04ind2)</p>	<p>Nouvelles ENI marines</p>	<p>MER5</p>	<p>Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création et diffusion de supports de sensibilisation - Intégration du réseau ENI à l'échelle de la façade maritime - Implication des acteurs locaux - Accompagner les acteurs du site aux bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports de sensibilisation créés et diffusés, par exemple la plaquette Alien Grand Ouest existante - Formations organisées - Participation au réseau ENI - Nombre de réunions pour le développement de filières de valorisation des espèces non indigènes 	<p>2</p>
	<p>Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces terrestres non indigènes par le biais des activités humaines</p>		<p>Pas d'extension des surfaces couvertes par des ENI</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouvelles ENI terrestres introduites</p>	<p>Nouvelles ENI terrestres</p>	<p>TER9</p>	<p>Limitation du développement des espèces exotiques envahissantes et des résineux allochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de lutte pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes - Actions de contrôle des plantations de résineux allochtones. - Accompagnement des actions de lutte pour limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes sur les habitats et les espèces à enjeux, 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et superficie de foyers invasifs et résineux allochtones traités. - Unités de gestion traitées (nombre, surface) - Temps affecté à la mesure et taux de réalisation 	<p>2</p>

EUTROPHISATION

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Principalement les effluents d'origine agricole	Eutrophisation des zones littorales résultant d'apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin	OO8 - Réduire les apports excessifs en nutriment qui contribuent à l'eutrophisation	Diminution significative (100% à moyen-long terme) des phénomènes d'algues vertes sur le périmètre du site N2000 (rq : En 2021, les baies bretonnes les plus touchées sont la baie de Saint Briec et la baie de la Fresnaye ; source : commission d'évaluation de la politique d'intervention du 21/09/2021)	<p>- Indicateur 1 (nitrates) : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les <u>concentrations en nitrates</u> sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a)</p> <p>- Indicateur 2 (phosphates) : Proportion des cours d'eau, rivières et fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées dont les <u>concentrations en phosphates</u> sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère Nutriments (au regard principalement du critère Chlorophylle-a)</p>	Dans les cours d'eau du site N2000 [l'Arguenon, le Drouet, le Frémur], concentrations en nitrates et phosphates (mg/L) mesurés dont les valeurs sont compatibles avec les valeurs seuils d'atteinte du BEE pour le critère nutriment	TM1	<p>Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives</p>	<p><u>Actions préventives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre les travaux conduits à l'échelle du bassin (comité local d'évaluation DCE-DCSMM Loire Bretagne) et du SAGE pour la définition d'objectifs de réduction adaptés aux rivières contributrices des baies impactées par les algues vertes. - Renforcer le dialogue terre-mer <p><u>Actions curatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les maîtres d'ouvrage en charge d'actions concrètes, en lien avec les plans d'action des SAGE et du DSF - Contribuer aux réflexions de la phase test de nouveaux projets de collecte limitant l'impact sur l'écosystème et accompagner le développement des solutions retenues 	<p><u>Actions préventives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux visant à fixer des objectifs de réduction des flux de nitrates et phosphates. - Participation des membres du COPIIL et gestionnaires du site N2000 aux travaux des CLEs dont la commission littorale - Actions concrètes soutenues par le dispositif Natura 2000 <p><u>Actions curatives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation de la démarche expérimentale et alternative de collecte des algues en mer - Validation du processus de valorisation des algues collectées - Production d'avis et d'expertise 	1

DECHETS

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateurs de réalisation	Priorité
Activités anthropiques maritimes	Déchets en mer et sur le littoral d'origine maritime	OO7 : Réduire les apports et la présence de déchets d'origine terrestre ou issus des activités maritimes	- indicateur 1 : Tendance à la baisse - indicateur 2 : Tendance à la hausse Remarques : La cible d'une tendance à la hausse vise	- Indicateur 1 : Quantités de déchets les plus représentés issus des principales activités maritimes sur le littoral et sur les fonds marins - indicateur 2 : Quantités de déchets collectés dans les ports de pêche issus des activités de pêche maritime	Quantités de déchets d'origine maritime Quantités de déchets venant des activités pêche	TM7	Retrait des épaves.	<ul style="list-style-type: none"> - Signalement de l'épave, envoi du signalement et lancement des démarches - Accompagnement des démarches de diagnostic de l'épave et de diagnostic environnemental - Identification des impacts potentiels du chantier - Accompagnement des étapes du retrait de l'épave à la déconstruction 	- Nombre d'épaves retirées	2
						TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables - Structuration et pérennisation des actions consistant à retirer les filets perdus et à les collecter - Diffusion des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche - Accompagnement de la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation dans les halles à marée du territoire d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables - Organisation de campagnes de collecte d'engins de pêche perdus en mer - Dynamique de réduction des déchets plastiques d'origine conchylicoles engagée localement 	2
Activités anthropiques du bassin versant	Déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre		- indicateur 1 : Tendance à la baisse	-Indicateur 1 : Quantités de déchets d'origine terrestre les plus représentés sur les fonds marins et sur le littoral	Quantités de déchets d'origine terrestre	TM6	Ramassage des déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets - Limitation de la production/prolifération des déchets en amont - Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets (d'origine terrestre) désormais en mer - Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre et sensibilisation des organisateurs d'actions de ramassage de déchets - Expérimentations de collecte de déchets en mer - Pérennisation des collectes en mer - Mise en relation des organismes de recyclage avec les groupements professionnels, associatifs et récréatifs 	2
						TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation de dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux - Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales - Sensibilisation du grand public des zones urbanisées et littorales - Limitation des biomédias filtrants et développement de solutions alternatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes expérimentant des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux - Nombre de communes ayant mis en œuvre la signalétique "la mer commence ici" - Stations d'épuration identifiées et travaux réalisés - Travaux de R/D sur les biomédias filtrants réalisés localement (le cas échéant) 	2

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN1, D10-OE01-AN2, D10-OE01-AN3, D10-OE01-AN4, D10-OE01-AN5, D10-OE01-AN6, D10-OE02-AN1, D10-OE02-AN2

CONTAMINANTS CHIMIQUES

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions	Indicateurs de réalisation	Priorité	
Activités anthropiques maritimes	Contaminants chimiques et organiques	OO9 - Limiter l'impact des pollutions et des actions de dépollution sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Les ports du sites N2000 sont dotés d'un plan de réception et de traitement des déchets et sont intégrés dans le système de traitement de déchets géré par/ ou pour le compte de la municipalité	Nombre de ports équipés de plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires (PRTD) individuel ou commun à plusieurs ports, hors petits ports de plaisance non commerciaux dont les installations de réception portuaires sont intégrées dans le système de traitement de déchets géré par ou pour le compte d'une municipalité* *conformément à l'article R5314-7 du code des transports et à la directive du 17 avril 2019 relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires	Nombre de ports équipés d'installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires	TM2	Diminution des déversements d'eaux noires et d'eaux grises - Réduction du nombre de ports dépourvus de systèmes de traitement des eaux noires et eaux grises - Développement d'actions de sensibilisation des plaisanciers aux bonnes pratiques de gestion des eaux issues de leurs navires	-L'ensemble des ports et espaces portuaires du site N2000 dispose ou est rattaché à un plan de réception et de traitement des déchets des navires communs à plusieurs ports comme prévu par l'article L5334-9-1 du code des ports - Pourcentage de ports équipés d'équipements de traitement des eaux noires et grises - Nombre de programmes de sensibilisation menés auprès des navigateurs concernant les bonnes pratiques de traitement de leurs eaux noires	2	
			Les gestionnaires de port et les propriétaires de navires de plaisance adoptent des bonnes pratiques pour la conservation des écosystèmes marins	Indicateur à définir	-	TM4	Encouragement de la certification port propre -Accroissement du nombre de ports de plaisance certifiés Port Propre dans le site Natura 2000 -Intégration de l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles ou lors des restaurations d'ouvrages	-Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000	2	
			Les infrastructures portuaires et les chantiers sont dotés d'équipements aux normes pour le carénage	Nombre de ports équipés d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	Nb d'aires de carénage disposant d'un système de traitement des effluents	TM3	Carénage éco responsable - augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation et leur utilisation - Poursuite du recensement des aires de carénage des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques - Poursuite de l'équipement/l'entretien des aires de carénage en système de traitement des effluents et création de nouvelles -Sensibilisation des gestionnaires des aires de carénage et des plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives	-Pourcentage d'aires de carénage équipées selon les normes requises - Suivi de la fréquentation des aires de carénage aux normes - Nombre de campagnes de sensibilisation menées auprès des acteurs de la mer sur les bonnes pratiques de carénage	2	
			Les effets des apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation sont réduits	Proportion d'oiseaux marins portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages, inférieure à 10% du total d'oiseaux marins échoués	- Proportion d'oiseaux marins portant des traces d'hydrocarbures trouvés morts ou mourant sur les plages	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles - Contribution et actualisation du protocole de réaction en cas de pollution marine - Contribution aux exercices de maintien de la capacité opérationnelle - Préparation d'un plan Infra POLMAR	-Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR -Participation aux exercices -Réalisation du plan infra POLMAR	2	

Rq : Les actions prévues dans ce DOCOB contribuent aux actions du PdA du DSF NAMO prévues pour les OE : D08-OE01, D08-OE02, D08-OE03, D08-OE04, , D08-OE08

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Influences sur l'enjeu		STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)								
Facteurs d'influence	Pressions à gérer	Objectifs opérationnels	Résultats attendus	Indicateurs de pression	Métriques	Code	Opérations / Actions		Indicateur de réalisation	Priorité
Sources multiples	Multiples dont celles contribuant à la production de CO ² dans l'atmosphère	OO11 - S'adapter aux effets du changement climatique	Adaptation de la gestion aux effets du changement climatique	Indicateur à préciser	-	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité ainsi que d'un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000 -Adaptation des mesures de gestion face aux conséquences du changement climatique -Veille sur l'apparition de nouveaux effets dus au changement climatique -Sensibilisation du public pour une meilleure compréhension/acceptation des projets de gestion pour s'adapter au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité et du plan d'adaptation à l'échelle du site -Prise en compte des effets du changement climatique dans les modalités de gestion -Remontées d'observations liées au changement climatique par les acteurs socio-économiques constatées par l'opérateur Natura 2000 	3

Annexe III. La charte Natura 2000



CHARTRE NATURA 2000

ZSC FR530001 | Cap d'Erquy – Cap Fréhel
ZPS FR5310095 Cap d'Erquy – Cap Fréhel



LA CHARTE NATURA 2000

Qu'est ce que c'est ?

La Charte Natura 2000 est un **élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB)**, spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (R414-12 du Code de l'environnement). Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB.

A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière. **L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire.** Un contrat et une charte Natura 2000 sont deux outils de gestion indépendants l'un de l'autre et complémentaires. Il est tout à fait possible d'adhérer ou non à ces deux dispositifs sur un même site et dans le même temps.

Qui peut adhérer ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés tous les usagers des sites Natura 2000, individuels ou regroupés en structure collective (type fédération, association, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité professionnelle, ou de loisir, organisateurs d'évènements ou de manifestations.

Ne sont pas concernées les actions de suivis scientifiques, de contrôle / surveillance en mer ou relevant de la sécurité. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

Quelles sont les surfaces concernées ?

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur des sites Natura 2000.

- Pour la **partie terrestre**, l'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.
- Pour la **partie marine** des sites Natura 2000, les surfaces concernées sont celles qui sont incluses dans le rayon d'activités du professionnel quand il est précis (cas de certaines AOT par exemple), soit le site Natura 2000 pour sa partie marine dans son intégralité (tous les autres cas).

Quels avantages pour les adhérents ?

En adhérant à la charte, un usager du site :

- confirme son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- participe et se sensibilise à la démarche Natura 2000 ;
- communique sur son implication dans le processus Natura 2000 ;
- valorise et garantit la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000 ;
- ajuste ces pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Docob ;
- En contrepartie, les services de l'état et les structures animatrices du DOCOB s'engagent à fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles sur simple demande et les éléments de gestion préconisés et mis en œuvre dans le cadre du Docob.

Comment adhérer, pour quelle durée ?

L'adhésion se fait auprès de la **Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor** dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

Le signataire doit transmettre à la DDTM un dossier contenant les éléments suivants :

- une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (**CERFA n° 15278*01**) remplie, datée et signée, à retirer auprès de la DDTM, de la structure animatrice des sites N2000 ou sur internet ;
- la copie du formulaire de la charte, remplie, datée et signée, avec les engagements cochés ;
- une copie des **documents d'identité**.

La charte est signée pour **5 ans** (renouvelable), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur.

Non-respect des engagements signés ?

En cas de non-respect d'un engagement de bonnes pratiques ou du refus de la part du signataire de se soumettre au contrôle, suspension possible de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

LE SITE NATURA 2000

- **Désignation :** Cap d'Erquy – Cap Fréhel
- **Statut :** Zone de Protection Spéciale (ZPS), désignée au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE (DO)
- **Code :** FR5310095
- **Date d'arrêté :** Premier arrêté: 31/12/1993
Dernier arrêté : 10/12/2019
- **Superficie :** 40 434 ha
- **Part marine :** 95 %

- **Désignation :** Cap d'Erquy – Cap Fréhel
- **Statut :** Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » 92/43/CEE (DHFF)
- **Code :** FR FR5300011
- **Date d'arrêté :** Premier arrêté : 04/05/2007
Dernier arrêté : 14/11/2016
- **Superficie :** 55 796 ha
- **Part marine :** 97 %

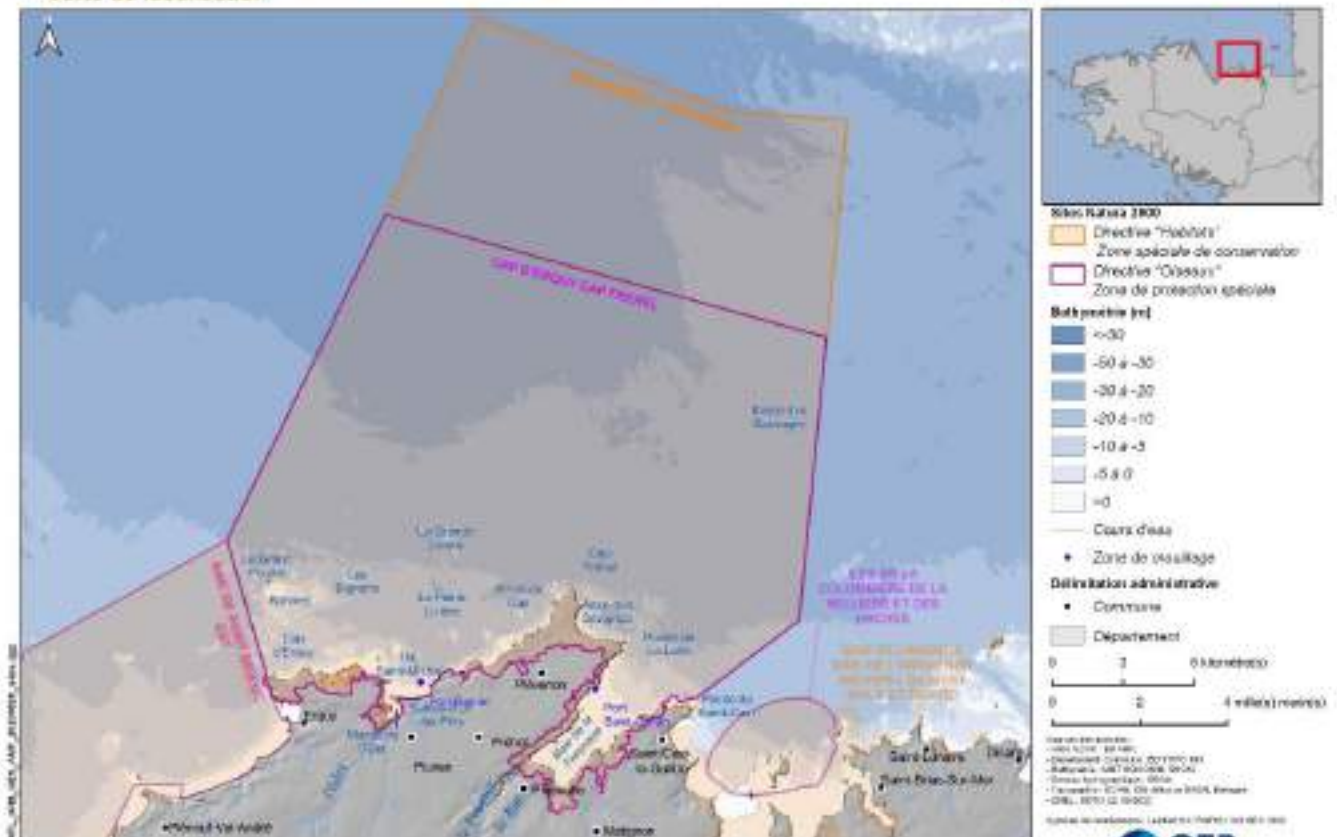
SITES NATURA 2000 "CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL"

Carte de localisation



EDITEE LE :

04/09/2020



LES ENJEUX ECOLOGIQUES

Les plus importants (majeur, très fort, fort)

LES HABITATS TERRESTRES



Prés salés



Landes



*Dunes/Hauts de
plage/Cordons de galets*



Falaises



Boisements



Prairies de fauche

LES HABITATS MARINS



Herbiers de Zostères marines



Bancs de maerl



Récifs et faune dressée

LES ESPECES



Oseille des rochers



Grand dauphin



Loutre d'Europe



Guillemot de Troïl

→ **Chiroptères** : Petit et Grand rhinolophes, Grand murin, Barbastelle d'Europe, Murins de Bechstein et à oreilles échanrées

→ **Oiseaux** : Guillemot de troïl, Pingouin torda, Mouette tridactyle, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou, ...

→ **Mammifères terrestres** : Loutre d'Europe



SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Recommandations

Je veille à :

- ✓ **Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de gestion** du site Natura 2000. Prendre connaissance des secteurs sensibles (repositoires des phoques, zones d'alimentation, de nidification et de repos des oiseaux, etc.)
- ✓ **Me renseigner sur les dispositions réglementaires applicables sur le site** et en particulier le dispositif relatif aux évaluations des incidences et occupation du domaine public maritime.
- ✓ **Solliciter l'opérateur Natura 2000** pour toute assistance utile à la bonne application de la charte et pour bénéficier d'un appui lorsque je réalise une évaluation des incidences Natura 2000.
- ✓ **M'informer sur la réglementation encadrant mon activité** ainsi que sur les règles de bonnes pratiques (chartes, etc.), et veiller à ne pas porter atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les lieux où j'exerce mon activité.
- ✓ **Me renseigner sur les espèces végétales et animales exotiques envahissantes** afin de ne pas en introduire ou en faciliter l'introduction et signaler, le cas échéant, leur présence à la structure animatrice compétente.
- ✓ **Signaler à l'opérateur Natura 2000 toute pollution ou dégradation** des habitats d'intérêt communautaire d'origine anthropique ou naturelle, et tout projet d'aménagement d'infrastructures ou de loisirs prévu sur ces derniers.
- ✓ **Relayer l'information dont je dispose sur N2000 et être un observateur actif**
- ✓ En tant que structure associative, commerciale ou autre personne morale, **j'informe mes clients/adhérents/participants/personnels des enjeux du site Natura 2000** et de sa sensibilité grâce à mes outils de communication (site internet, bulletin...). Je fais les préconisations et recommandations sur les bonnes pratiques liées à mon activité. J'informe aussi sur les réglementations existantes.
- ✓ **Respecter les chemins et accès existants**
- ✓ **Ramener mes déchets**
- ✓ **Contribuer autant que possible aux démarches de sciences participatives existantes** (cf. liste à la fin de la charte)



SUR L'ENSEMBLE DU SITE

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Faciliter l'accès à l'opérateur Natura 2000 et/ou aux experts scientifiques impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du DOCOB, lorsqu'ils en font la demande, sous réserve que je sois préalablement informé de la date des opérations dans un délai raisonnable. En contrepartie, les résultats des études et expertises seront mis à ma disposition.
Point de contrôle : bilan d'activité de l'animateur du site et absence de refus d'accès aux experts.
- Ne pas détruire ou dégrader les espèces et habitats d'intérêt communautaires (retournement de prairie, drainage,.....)
Point de contrôle : absence de trace récente de travail du sol; semis et plantation, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.
- Ne pas circuler en véhicule sur les habitats d'intérêt communautaire en dehors des cheminements existants et des habitats agricoles, sauf nécessité exceptionnelle (ex : raison sanitaire). Sous réserve d'autorisation, je prévois un plan de cheminement précis des engins, en concertation avec l'animateur N2000, pour effectuer le moins de passages possibles sur les habitats.
Point de contrôle : absence d'infraction réglementaire de circulation motorisée sur espace naturel et absence de trace récente de circulation motorisée.
- Respecter en cas de travaux la période d'intervention définie avec l'animateur Natura 2000 pour ne pas perturber la faune et la flore.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux aux périodes indiquées par l'animateur.
- Ne pas introduire volontairement d'espèces invasives animales ou végétales (Quéré et Geslin, 2016. Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. CNBN) et veiller à empêcher leur développement.
Point de contrôle : état des lieux à la signature de la charte, absence de nouvelles plantations ou introduction d'espèces invasives.
- Ne pas autoriser ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets (y compris déchets verts), de matériaux ou d'engins de quelque nature que ce soit.
Point de contrôle : absence de dépôts de déchets, matériaux et engins sur les habitats par le signataire.

Engagements par des tiers

Je m'engage à :

- Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.
Points de contrôle : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire.
- Dans le cas d'associations ou entreprises signataires, informer les adhérents et/ou clients pratiquant une activité sur les espaces concernés par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.
Points de contrôle : affichage de la charte dans les lieux fréquentés par les pratiquants, communication aux adhérents.



LES HERBIERS DE ZOSTERES, MILIEUX MEUBLES ET MILIEUX ROCHEUX

Recommandations

Je veille à :

- ✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ Ne pas prélever de Zostère marine, naine ou d'algues sans autorisation
- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant les différentes pratiques de pêche de loisir (*tailles, captures, espèces réglementées, engins de pêche autorisés, etc.*)
→ <http://www.pecheapied-loisir.fr>
- ✓ Prévenir l'animateur Natura 2000 du développement d'espèces exotiques invasives (ex. sargasses, wakamé) ou proliférantes et des signes de maladie des espèces (ex. blanchissement des gorgones, noircissement des herbiers).
- ✓ Dans la mesure du possible, retirer les engins de pêche perdus ou abandonnés afin de limiter la pêche fantôme ou signaler leur perte/présence avec si possible la localisation GPS.
→ <https://fishandclick.ifremer.fr>

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

En mer :

- Ne pas mouiller mon ancre sur les herbiers de zostères et à privilégier les fonds sableux (zones claires), dans les limites des impératifs de sécurité du mouillage. L'amarrage sur bouée dans les zones de mouillages organisés doit être privilégié. Les zostères sont des plantes marines particulièrement sensibles à l'ancrage et au ragage des chaînes de mouillages.

Point de contrôle : absence de mouillage sur ces zones sensibles.

Sur l'estran :

- Avoir des pratiques de pêche à pied de loisir respectueuses telles que : utiliser des outils les plus sélectifs possibles, ne pêcher que ce que je vais consommer, remettre les blocs rocheux manipulés en place en veillant à ne pas écraser la faune qui pourrait s'y trouver, etc.

Point de contrôle : respect des bonnes pratiques de pêche à pied

- Veiller au maintien de la dynamique naturelle des habitats littoraux. Sauf autorisation spécifique, ne pas prélever de galets, cailloux ou sable sur le site Natura 2000. Ne pas modifier les milieux naturels par l'empilement de galets ou de roches (cairns).

Point de contrôle : absence de prélèvement de galets, cailloux ou sable, de construction de cairns imputable au signataire.

Sur le site :

- Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs nautiques vis-à-vis de pratiques respectueuses des enjeux environnementaux présents sur les sites Natura 2000.

Point de contrôle : démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents (mails, réunions, flyers, etc.).

Recommandations

Je veille à :

En général

- ✓ M'informer plus particulièrement sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des chevaux, des cycles, des engins motorisés mais aussi des chiens.
- ✓ En arrière littoral, respecter les stationnements autorisés pour accéder à l'estran.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux d'artificialisation du trait de côte, ainsi que les autres travaux, aménagements ou manifestations de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse, etc.).
- ✓ Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.

Végétation et laisse de mer

- ✓ Ne pas prélever les algues échouées.
- ✓ Respecter les zones de mise en défens visant à restaurer la végétation.

Oiseaux

- ✓ Me tenir informé des réglementations en vigueur quant à la présence des chiens sur la plage. Sur les plages autorisées, tenir mon chien en laisse sur les secteurs sensibles. La présence de chiens divagants, dont la définition est donnée à l'article L.211-23 du code rural, est une source non négligeable de dérangement pour la faune, surtout en période de reproduction.
- ✓ Conserver une distance respectable (300 m) lorsque je constate la présence d'un groupe d'oiseaux au repos.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Ne réaliser aucun nettoyage mécanique des lisses de mer. Le ramassage des macro-déchets est autorisé à condition qu'il soit sélectif, manuel et qu'il permette le maintien des dépôts naturels de haut de plage (lisses de mer).

Point de contrôle : absence de trace visuelle de nettoyage mécanique (ex : trace d'engins) sur les milieux à enjeux.

- Ne pas dégrader la végétation de lisses de mer et des dunes par entreposage de matériel, fauche, arrachage ou piétinement.

Point de contrôle : présence de végétation des lisses de mer en bon état.

- Ne pas stationner ou entreposer du matériel (bateaux hivernants, remorques...) sur les zones colonisées par la végétation d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : absence de stationnement de matériel imputable au signataire sur les végétations de hauts de plage et de dune.

- Ne pas effectuer de prélèvement de sable ou tout autre remaniement du profil dunaire, en dehors des travaux prévus dans le DOCOB ou ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Point de contrôle : absence de trace visuelle de prélèvement.

- Ne pas piétiner la végétation.

Point de contrôle : absence de trace visuelle de prélèvement.

- Ne pas faire d'apport de matériaux en dehors des voies de circulation dans les milieux dunaires.

Point de contrôle : absence de trace d'apport de matériaux



FALAISES ET LANDES LITTORALES (1230, 4020*, 4030)

Recommandations

Je veille à :

- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion.
- ✓ Respecter les zones de mises en défens visant à restaurer la végétation.
- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des chevaux, cycles et engins motorisés.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux d'artificialisation du trait de côte, ainsi que les autres travaux, aménagements ou manifestations de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse, etc.).
- ✓ Intervenir par actions mécaniques en dehors de la période de nidification.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- En cas de fauche, respecter les dates et fréquences de fauche préconisées par l'animateur Natura 2000.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.
- Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).
Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.
- Préserver le caractère ouvert des habitats en limitant l'enfrichement par les prunelliers, fougères et ajoncs.
Point de contrôle : milieux ouverts.



MARES, MEGAPHORBIAIES (3110, 6430)

Recommandations


Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats au moyen d'opérations de gestion.
- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion. En cas de fauche, veiller à la faire de manière centrifuge et ne pas faucher avec une hauteur de coupe trop basse afin de laisser à la faune le temps de fuir.
- ✓ Eviter de modifier le régime hydrique en dehors de tous travaux de génie écologique favorables aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire (approfondissement des fossés, creusement de fossés supplémentaires, etc.).
- ✓ Limiter voire ne plus utiliser de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
- ✓ Utiliser des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel (ex : tronçonneuse).
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques, ou de modification du fonctionnement de la zone humide.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux ou aménagements sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Eviter d'effectuer des travaux mécaniques lourds sur des sols trop humides.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Effectuer les travaux d'entretien et de restauration de ces habitats à une période en adéquation avec le cycle biologique des espèces, définie avec l'animateur Natura 2000.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.
- Conserver le caractère humide de mes parcelles : pas de drainage, busage, mise en culture, ne pas semer, ne pas retourner, ne pas boiser.
Point de contrôle : absence de destruction totale ou partielle des parcelles, absence de boisement.
- Ne pas effectuer d'amendement, de fertilisation organique ou minérale et de traitement phytosanitaire sur ces milieux.
Point de contrôle : absence de changement de flore ou de trace d'utilisation de produit phytosanitaire
- Ne pas procéder à l'entretien des machines (vidanges, plein de carburant) sur ces milieux
Point de contrôle : absence de constat d'entretien des machines sur ces milieux.



LES BOISEMENTS (9120, 9130, 9180*, 91E0*)

Recommandations

Je veille à :

En général

- ✓ Conserver et favoriser la diversité des essences locales adaptées au type de station
- ✓ Conserver un sous étage et la diversité des strates de végétation
- ✓ Conserver des arbres présentant des cavités, des grosses branches cassées, des écorces décollées, ...
- ✓ Gérer spécifiquement et en douceur les lisières, abords de chemin, les fossés, les bords de cours d'eau et mares.
- ✓ Ne pas augmenter le couvert des essences non caractéristiques de l'habitat pour les habitats d'intérêt communautaire
- ✓ Dans les sites inaccessibles ou sans valeur marchande, conserver des îlot sans gestion.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes en milieux boisés (Laurier sauce, Laurier palme, Erable sycomore, Robinier,...)
Point de contrôle : Expansion des espèces
- Conserver les arbres dûment identifiés abritant des chauves-souris sous réserve qu'ils ne présentent pas de risque sanitaire ou pour la sécurité des usagers
Point de contrôle : Maintien des arbres présents et identifiés lors de la signature de la charte.
- Conserver des éléments favorable à la biodiversité : bois mort sur pied ou à terre avec ou sans cavité, grosse souche saine et en décomposition, gros lierre...
Point de contrôle : Maintien d'arbres présentant ces caractéristiques
- Ne pas amender ou fertiliser les habitats forestiers d'intérêt communautaire dûment identifiés.
Point de contrôle : Absence de changement de flore par rapport à l'habitat identifié lors de la signature de la charte
- Ne pas brûler les rémanents d'exploitation.
Point de contrôle : Présence de rémanents en décomposition dans les parcelles passées en coupe



PRÉS SALÉS (1310, 1330)

Recommandations


Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats en limitant l'enrichissement par les prunelliers, fougères et ajoncs.
- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion. En cas de fauche, veiller à la faire de manière centrifuge afin de laisser à la faune le temps de fuir.
- ✓ Respecter les zones de mises en défens visant à restaurer la végétation.
- ✓ Limiter voire ne plus utiliser de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
- ✓ Utiliser des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel (ex : tronçonneuse).
- ✓ M'informer sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des chevaux, cycles et engins motorisés.
- ✓ Signaler à l'animateur Natura 2000 en cas de constat de non respect récurrent des plans de circulation et de stationnement définis dans le DOCOB.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux d'artificialisation du trait de côte, ainsi que les autres travaux, aménagements ou manifestations de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.
- ✓ Evacuer les déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus, douilles de chasse, etc.).

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- En cas de fauche, respecter les dates et fréquences de fauche préconisées par l'animateur Natura 2000.
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.
- Ne pas faire de feu sur les landes, ou à leur proximité immédiate, non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. DOCOB).
Point de contrôle : absence de trace de feu imputable au signataire.



PRAIRIES (6410, 6510)

Recommandations

Je veille à :

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats au moyen d'opérations de gestion.
- ✓ Prendre en compte la faune et la flore dans la gestion. En cas de fauche, veiller à la faire de manière centrifuge afin de laisser à la faune le temps de fuir.
- ✓ Limiter voire ne plus utiliser de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
- ✓ Informer l'animateur Natura 2000 de tous travaux ou aménagements sur les parcelles engagées dans la charte.
- ✓ Favoriser les actions de fauches sur l'habitat 6510 Prairie Maigre de fauche.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Effectuer les travaux d'entretien et de restauration de ces habitats à une période en adéquation avec le cycle biologique des espèces, définie avec l'animateur Natura 2000 (en dehors du printemps et de l'été).
Point de contrôle : absence de trace visuelle de travaux récents et consultation effective de l'animateur en cas de travaux.
- Ne pas effectuer d'amendement, de fertilisation organique ou minérale et de traitement phytosanitaire sur ces trois milieux.
Point de contrôle : absence de changement de flore ou de trace d'utilisation de produit phytosanitaire.
- En cas de pâturage sur l'habitat 6410, respecter les périodes et la pression de pâturage préconisées par l'opérateur local
Point de contrôle : Maintien de l'habitat initial
- Eviter le pâturage et privilégier la fauche sur l'habitat 6510, (Prairie maigre de fauche),
Point de contrôle : Maintien de l'habitat initial



OISEAUX

Recommandations

A terre, je veille à :

- ✓ Être attentif au comportement des oiseaux : un regard qui se focalise sur votre présence est le premier signe de dérangement. Il est alors nécessaire de s'éloigner pour préserver leur tranquillité. Privilégier l'observation à distance via du matériel optique, éviter de m'approcher à moins de 100 m des colonies d'oiseaux.
- ✓ Afin de respecter la nidification comme la quiétude des oiseaux de mars à août, pas de débarquement sur les îlots
- ✓ Ne pas laisser les chiens errer en liberté sur les espaces naturels, hors activité de chasse (pour éviter le dérangement en période de reproduction ou d'hivernage), en particulier les laisses de mer, les pieds de falaise et les bas de plage.
- ✓ Ne pas toucher aux oiseaux échoués qu'ils soient vivants ou morts. Je veille à communiquer mes observations au service départemental de l'OFB (SD Côte d'Armor : 02 96 33 01 71)

En l'air, je veille à :

- ✓ Eviter le survol (en drone, cerf-volant, kite surf,) des zones de tranquillité situées sur les falaises, les estrans. Ces zones sensibles sont définies par les experts ornithologues et présentées sur le site <https://www.c-monspot.fr/situer/> et se renseigner sur la réglementation liée à ces activités.
- ✓ Eviter le survol en avion à moins de 300 m (1000 pieds) des falaises, hauts de plage et estrans en période de nidification entre mars et juin.

En navigation en mer, je veille à :

- ✓ Repérer les radeaux d'oiseaux marins (notamment de Puffins des Baléares) et garder mes distances tout en réduisant ma vitesse. Ne pas les nourrir pour les attirer.
- ✓ Prendre connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter, concernant la tranquillité des oiseaux.
- ✓ Minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur les sites Natura 2000.
- ✓ Limiter l'éclairage sur mon embarcation de nuit au strict nécessaire pour la sécurité et pour la réalisation de mon activité. Quand un éclairage est nécessaire, je privilégie les lumières rouges, de faible intensité ou intermittentes quand cela est possible.

En pêche en mer, je veille à :

- ✓ Filer de nuit et pendant les périodes de rassemblement d'oiseaux en journée, et adapter mon éclairage à bord (uniquement sur les postes de travail et vers le bas)
- ✓ Privilégier le crabe ou des leurres comme appâts plutôt que des sardines, anchois ou lançons.
- ✓ Eviter de pêcher au leurre de surface en présence d'oiseaux marins
- ✓ Effaroucher pendant le filage : banderoles, bruit, laser.



OISEAUX

Engagements de bonnes pratiques

A terre, je m'engage à :

- Ne pas nourrir les oiseaux marins pour éviter de les rendre dépendant de l'Homme et de favoriser un comportement agressif.
Point de contrôle : absence de nourrissage sur place.
- Me tenir à 100 m minimum des laisses de mer d'avril à juin, période de reproduction des gravelots en haut de plage.
Point de contrôle : personne sur les hauts de plage.
- Ne pas détériorer les aménagements en vue de protéger les sites de nidification de l'avifaune et ne pas laisser mon animal domestique divaguer
Point de contrôle : absence de détérioration de l'enclos ou du milieu protégé, absence de présence humaine ou canine à l'intérieur de l'enclos.
- Eviter de fragmenter les zones isolées à sables et cailloutis
Point de contrôle : absence de fragmentation

En navigation en mer, je m'engage à :

- Eviter les envols massifs d'oiseaux en restant à distance des regroupements d'oiseaux à terre et en mer.
Point de contrôle : absence de comportement dérangeant les oiseaux marins, absence de fuite des oiseaux.
- Eviter de m'approcher des oiseaux marins à moins de 100 m et de les déranger avec des dispositifs bruyants. Pour les observer, privilégier l'observation à vitesse réduite ou à la dérive sur des oiseaux isolés.
Point de contrôle : respect des distances minimales.
- Transmettre, en tant qu'activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin), chaque fin d'année civile, un bilan de mon activité à l'animateur Natura 2000 (fréquence des sorties, circuit de visites...)
Point de contrôle : bilan d'activité transmis.
- Détenir à bord une plaquette d'aide à la reconnaissance des oiseaux marins.
http://www.fameproject.eu/fotos/editor2/plaquetteoiseauxmarins_1.pdf.
Point de contrôle : détention de la plaquette à bord.
- Faciliter le partage d'information sur les captures accidentelles d'oiseaux marins
Point de contrôle : réponse favorable aux sollicitations



CHIROPTÈRES

Recommandations

Je veille à :

- ✓ Faire perdurer l'occupation déjà connue en évitant de les déranger.
- ✓ Ouvrir des espaces aux chiroptères par la création d'accès adaptés dans des bâtiments.
- ✓ Installer des gîtes artificiels. Ces gîtes artificiels vont permettre aux chauves-souris de s'y établir et de s'y reproduire.
- ✓ Favoriser l'émergence de cavités arboricoles en privilégiant le maintien et une conduite d'entretien génératrice de vieux arbres dans les parcs, jardins, haies, et boisements de la propriété privée ou collective. De nombreuses espèces de chiroptères utilisent les fissures, creux ou trous de pics dans des arbres comme gîtes d'hibernation ou de reproduction. La production d'arbres à cavités permet donc de fournir des gîtes naturels favorables aux chauves-souris.
- ✓ Récolter et utiliser le guano. Le guano de chauves-souris est un excellent engrais. Il peut être récolté en plaçant une bêche à l'aplomb de la colonie. Le guano, ramassé dans la bêche à l'automne, sera dilué à 10% avant son utilisation comme fertilisant.
- ✓ Limiter et si possible abandonner l'utilisation de pesticides pour l'entretien des jardins et espaces verts. Les pesticides ont un effet extrêmement nocif sur les populations de chiroptères. En effet, ils éliminent et empoisonnent les invertébrés dont les chauves-souris se nourrissent. La mise en place d'une gestion différenciée est recommandée, elle permet de graduer l'usage des pesticides, depuis son abandon jusqu'à un éventuel recours ponctuel à ces produits. Elle se base sur la mise en place de méthodes alternatives ou d'aménagements ne nécessitant pas l'usage de pesticides.
- ✓ Sauvegarder les terrains de chasse et les corridors écologiques qui relient les gîtes à leurs terrains de chasse, en recréer si nécessaire. Maintenir et favoriser, dans les parcs et jardins, les milieux qui vont fournir aux chauves-souris leurs proies en quantité suffisante. On pourra ainsi maintenir des alignements d'arbres (en privilégiant les feuillus), veiller à ce que les accès aux gîtes soient les plus boisés possible, ou encore favoriser l'entretien de prairies par du pâturage de bovins non traités aux ivermectines.



CHIROPTÈRES

Engagements de bonnes pratiques

- Limiter au maximum les visites, hormis les cas d'urgence le dérangement sonore ou lumineux d'un espace occupé par les chauves-souris.
Point de contrôle : Présence de la colonie.
- Autoriser l'accès à des fins de suivis des colonies (Minimum deux fois par an).
Point de contrôle : Accès autorisés.
- Respecter la période de réalisation des travaux d'entretien (voir le guide technique accueillir les chauves-souris dans le bâti et les jardins du GMB)
Point de contrôle : Travaux réalisés à la bonne période.
- Conserver en l'état les accès utilisés par les chauves-souris. Ou substituer les accès par un nouveau accès en concertation avec les spécialistes.
Point de contrôle : Accès adéquats présents.
- Conserver les arbres creux et les branches portant des cavités favorables, sauf si des raisons de sécurité rendent la suppression inévitable.
Point de contrôle : Arbres creux et branches portant des cavités présents.
- Exclure l'utilisation des produits toxiques et respecter les précautions (voir le guide technique accueillir les chauves-souris dans le bâti et les jardins du GMB) pour le traitement des charpentes et des boiseries.
Point de contrôle : Présence de chauves-souris mortes.
- Informer les spécialistes préalablement à des travaux intervenant dans des sites de mise-bas ou d'hivernage de colonies de chauves-souris. Les spécialistes détermineront, en concertation avec le propriétaire, si des solutions particulières ou une intervention sur place s'avèrent nécessaire.
Point de contrôle : Perte de gîte.



MAMMIFERES MARINS

Recommandations

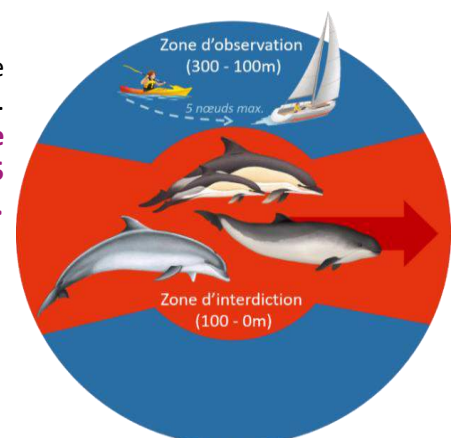
Je veille à :

- ✓ En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, contacter, au plus vite, le réseau national échouages (7j/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort (risque de transmission de maladie).
- ✓ Prendre connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter concernant la tranquillité des mammifères marins,
- ✓ Veiller à respecter l'interdiction d'approche à moins de 100 m des cétacés et ne pas chercher le contact et les interactions avec les mammifères marins. Eviter les zones de regroupement.

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- Eviter le dérangement des Phoques, notamment en période de mise bas et d'allaitement (juillet à septembre) quand ils sont leur reposoir (distance minimale recommandée 100m).
Points de contrôle : pas de mise à l'eau provoquée des phoques lorsqu'ils sont sur leur reposoir.
- Transmettre, en tant qu'activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin), chaque fin d'année civile, un bilan de mon activité à l'animateur Natura 2000 (fréquence des sorties, circuit de visites...).
- Lorsque les cétacés rejoignent volontairement le navire, les passagers ne doivent pas tenter de les toucher et encore moins se baigner à leur proximité.
Points de contrôle : dans le cas où des cétacés approchent le bateau, le navire suit une trajectoire parallèle à leur route, la vitesse est limitée à 5 nœuds et le navire ne change pas brutalement de direction ni de vitesse.



GUIDES PRATIQUES SELON MON ACTIVITÉ

Activité	Guide
Bonnes pratiques en mer	Guide des bonnes pratiques en Rance Côte d'Emeraude : https://www.calameo.com/read/003131202cee8a31391a8
Loisirs nautiques	Guide des loisirs nautiques en mer - https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf
Kitesurf	Guides de la Fédération française du vol libre : <u>Guides et chartes Kite Nature</u> https://kite.ffvl.fr/node/2462
Kayak	Guide de la Fédération Française de Canoë-Kayak ; <u>Recommandations de la Fédération de plaisance en kayak en mer</u> https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/01/EFCK_REFERENTIEL_BP.pdf , https://www.randokayak.com/wp-content/uploads/Le-bon-usage-des-espaces-naturels-marins-par-les-kayakistes.pdf
Organisation d'une manifestation	Guide « Organiser un évènement dans les espaces naturels protégés en Bretagne » https://biodiversite.bzh/nouvelle/guide-protection-espaces-naturels-evenements-bretagne/
Navigation	Application mobile <u>Nav&Co</u> ; les cahiers techniques "Éconaviguer dans une aire marine protégée" d' <u>Econav</u> ; la Charte des plaisanciers <u>Pavillon Bleu</u> ; le cde des bonnes pratiques de l' <u>UNAN</u> https://www.life-marha.fr/application_Nav&Co http://www.econav.org/single-post/2017/07/12/Guide-EcoNav-pour-un-bateau-responsable https://pavillonbleu.org/espace-touristes-et-plaisanciers/la-charte-des-plaisanciers-pavillon-bleu.html https://www.unan.fr/userfiles/CBP-light.pdf
Pêche de plaisance	<u>Guide des bonnes pratiques de la FNPPSF</u> ; <u>Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir eco-responsable du grenelle de la mer</u> http://fnppsf.fr/peche-plaisance/ppn15guide-des-bonnes-pratiques-peche-en-bateau.pdf https://www.unan.fr/userfiles/charte-peche-de-loisir.pdf
Plongée sous-marine	<u>Guide FFEISSM des écogestes et la charte internationale du plongeur responsable</u> https://ffessm.fr/les-10-engagements/les-ecogestes
Nettoyage des plages	<u>Guide méthodologique de Rivage de France</u> https://rivagesdefrance.org/wp-content/uploads/2021/07/nettoyage-plage-web.pdf
Gestion environnementale des plages et de leurs abords	<u>La note technique du GIP Littoral</u> https://www.giplittoral.fr/sites/default/files/2021-06/20210526_Rapport%20Gestion%20Environnementale%20version%20finale%20avec%20couvertures.pdf
Chauves-souris	Dans le cadre de mon adhésion à la charte concernant les colonies de chiroptères, je prends connaissance du <u>Guide technique Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins</u> réalisé par le Groupe Mammalogique Breton. https://gmb.bzh/les-refuges-pour-les-chauves-souris/

SCIENCES PARTICIPATIVES

Enjeu	Outil de sciences participatives
Mammifères marins	OBSenMER - http://www.obsenmer.org/ - ou contacter l'un des deux administrateurs de l'outil : GECC - 02 33 10 22 50 ou Cybelle Planète - 04 67 64 25 60.
Littoral	Visiolittoral - https://visiolittoral.fr/index_wnat_open.php?from=Visiolittoral BioLit - http://www.biolit.fr/
Engins de pêche perdus ou abandonnés	Fish & Click - https://fishandclick.ifremer.fr/
Echouage de mammifères marins	Réseau National Echouage (05 46 44 99 10) PELAGIS - http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/
Observations durant la plongée	BioObs - http://bioobs.fr/
Faune	Faune Bretagne - https://www.faune-bretagne.org/
Œufs de raies	CapOeRa - https://www.asso-apecs.org/actions/capoera-capsules-doeufs-de-raies/
Macro-déchets	SURICATE - http://sentinelles.sportsdenature.fr
Pollutions hydrocarbures	Formulaire de signalement Vigipol : https://vigipol.org/que-faire-si-vous-constatez-une-pollution-sur-le-littoral/formulaire-de-signalement/
Protocoles avec les élèves	Vigie-Nature École - https://www.vigienature-ecole.fr/

La liste complète des outils de sciences participatives en Bretagne : https://www.open-sciences-participatives.org/ecosysteme-sciences-participatives/?p=2®ion%5B0%5D=36850&mot_cle=



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

ZSC « Cap d'Erquy – Cap Fréhel »

ZPS « Cap d'Erquy – Cap Fréhel »



Identifiant de l'adhérent

NOM et Prénom :

Mail :

Tel :

Adresse :

- Adhésion individuelle
- Adhésion collective (pour une structure ou un organisateur de manifestation nautique)
- Je suis propriétaire d'une parcelle abritant des habitats/espèces d'intérêt communautaire
- Je pratique des activités sur un lieu pouvant abriter des habitats/espèces d'intérêt communautaire (pratique permanente ou très récurrente)

Identification des milieux

Références cadastrales des parcelles engagées :

Identification des grands types de milieux concernés (cf. Volume II – diagnostic écologique) :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Herbiers de zostères, milieux meubles et rocheux | <input type="checkbox"/> Habitats forestiers |
| <input type="checkbox"/> Hauts de plages et habitats dunaires | <input type="checkbox"/> Prairies sèches |
| <input type="checkbox"/> Falaises et landes littorales | <input type="checkbox"/> Prés salés |
| <input type="checkbox"/> Mares, bas-marais et prairies humides | |

Engagement

La charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur liées aux usages de la mer dont j'ai connaissance et que je respecte.

Je veille à respecter l'ensemble des recommandations présentées dans la charte Natura 2000.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements que j'ai cochés dans cette charte.

Une cartographie du patrimoine naturel du site sera fournie par les animateurs Natura 2000 au moment de la signature de la charte.

Je m'engage pour une durée de 5 ans, à compter de la réception par la DDTM/DML des Côtes-d'Armor de ce formulaire d'engagement et du CERFA, accompagné d'une copie de la charte et des engagements choisis.

DATE :

SIGNATURE :